



# Bulletin Officiel

N° 5100 Vendredi 06 Mai 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b>AVIS DU CME</b>	
DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTIEN DE COURS	2-3
AGREMENTS DE NOMINATION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS-INTERMEDIAIRES EN BOURSE	4
<b>AVIS DE SOCIETES</b>	
<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	5-6
<b>PAIEMENT DE DIVIDENDES</b>	
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	7
<b>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE</b>	
ASSURANCES CARTE – AGO -	8
CARTE VIE – AGO -	8
ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA – AGO -	9
ASSURANCES MAGHREBIA – AGO -	10
NEW BODY LINE SA – AGO -	11
AMEN TRESOR SICAV – AGO -	12
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	12
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGO -	13
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL – AGO -	14
ONE TECH HOLDING – OTH – AGO -	15
ONE TECH HOLDING – OTH – AGE -	15
ASSURANCES SALIM – AGO -	16
STAR ASSURANCES – AGO -	17
<b>PROJET DE RESOLUTIONS</b>	
ASSURANCES MAGHREBIA VIE – AGO -	18-19
ASSURANCES MAGHREBIA – AGO -	20-21
CARTE VIE – AGO -	22-23
ASSURANCES CARTE – AGO -	24-25
NEW BODY LINE SA – AGO -	26-27
<b>RESOLUTIONS ADOPTEES</b>	
SICAV BH OBLIGATAIRE – AGO -	28-29
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV – AGO -	30
SICAV BH PLACEMENT – AGO -	31-32
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	33-34
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV – AGO -	35-36
ATTIJARI VALEURS SICAV – A	37-38
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	39-40
<b>INFORMATIONS POST AGO</b>	
TUNISAIR – AGO -	41-46
ASTREE – AGO -	47-49
<b>AUGMENTATION DE CAPITAL</b>	
SOMOCER	50-53
<b>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	54-58
EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	59-62
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 »	63-67
<b>COURBE DES TAUX</b>	68
<b>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</b>	69-70
<b>ANNEXE I</b>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<b>ANNEXE II</b>	
<b>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015</b>	
- MAGHREBIA VIE	
- CARTE VIE	
- DELICE HOLDING	
- BPOULINA GROUP HOLDING – PGH -	
- LAND'OR	
- NEW BODY LINE	
- TUNINVEST SICAR	
<b>ANNEXE III</b>	
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015</b>	
- MAGHREBIA ASSURANCES	
- DELICE HOLDING	
- POULINA GROUP HOLDING – PGH -	
<b>ANNEXE IV</b>	
<b>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015</b>	
- AMEN TRESOR SICAV	
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	

**AVIS DU CMF**

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT  
OU A UNE PROCEDURE DE MANTIEN DE COURS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Moderne de Céramiques -SOMOCER- et du public que :

- Monsieur Lotfi Abdennadher, principal fondateur du groupe Abdennadher, détient de concert avec des personnes physiques et morales 36,42% du capital de la Société Moderne de Céramiques -SOMOCER-,
- L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOMOCER tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de ladite société d'un montant de 8 131 200 DT et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,800 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,800 DT de prime d'émission. L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignaient pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires,
- Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, envisagent de souscrire à l'augmentation de capital susvisée tant à titre irréductible, que réductible et également dans le cadre de l'éventuelle redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires, si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital,
- Une demande de la part de Monsieur Lotfi Abdennadher en son nom et au nom des personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, a été déposée au CMF, sollicitant une dispense de procéder, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la SOMOCER sous forme d'une offre publique d'achat ou d'une procédure de maintien de cours, et ce, au cas où ils viendraient à détenir, individuellement ou de concert, dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital susmentionnée, un nombre d'actions de ladite société dépassant la part de 40% de son capital.

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 7 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,

-Vu la demande de dispense susmentionnée,

-Considérant que :

°Monsieur Lotfi Abdennadher détient de fait le contrôle de la SOMOCER depuis 1989 et que sa participation, de concert avec d'autres actionnaires personnes physiques et morales, dans le capital de ladite société était supérieur à 50% lors de l'introduction de la société à la cote de la bourse à la fin de l'année 2002;

°Au vu de la structure de la société en question, Monsieur Lotfi Abdennadher détient à la date d'aujourd'hui, directement et de concert, la part la plus importante dans son capital, soit 36,42%;

°Le franchissement à la baisse du seuil de 40% du capital de la SOMOCER en 2009 par Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes avec qui il agissait de concert, est intervenu en dehors de sa volonté suite à la fin du concert le liant lors de l'introduction de la société à la cote de la bourse, à certains actionnaires;

°Le franchissement du seuil de 40% envisagé par Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes avec qui il agit de concert ne porte pas atteinte aux intérêts des détenteurs des actions SOMOCER, étant donné que ce dernier détient de fait le contrôle de la société, qu'il occupe le poste de président de son conseil d'administration depuis l'introduction de la société à la cote de la bourse jusqu'à la date d'aujourd'hui et qu'aucun changement n'est intervenu dans le contrôle qu'il exerce sur la société;

- Suite -

°L'opération d'augmentation du capital de la SOMOCER décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2015 aurait des répercussions positives sur la situation financière de la société et serait dans l'intérêt de tous les actionnaires dans la mesure où elle s'inscrit dans le contexte de la stratégie adoptée par la société visant à financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau, rembourser une partie de ses dettes afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et améliorer sa rentabilité.

Par décision, n° 20, datée du 29 avril 2016, a décidé de dispenser Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, de l'obligation de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la SOMOCER sous forme d'une offre publique d'achat ou d'une procédure de maintien de cours, et ce, au cas où ils viendraient à détenir, individuellement ou de concert, dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital susmentionnée, un nombre d'actions de ladite société dépassant la part de 40% de son capital.

AVIS DU CMF

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّه في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 جديد من الأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007 المنقح والمتمم للأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، قرّر مجلس هيئة السوق المالية خلال جلسته المنعقدة بتاريخ 21 أبريل 2016 الموافقة على تعيين كل من:

- السيّد حسين طراد كرئيس مجلس إدارة جديد لدى شركة وسيط STB Finance بالبورصة لدى مجمع الشركة التونسية للبنك.
- و السيّد سفيان الهمامي كمدير عام جديد لدى شركة الوساطة بالبورصة "أكسيس رأس المال للوساطة".

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

**I. OBJET**

*La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.*

**II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

*Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4<sup>ème</sup> étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : <http://www.stb.com.tn/fr/site/divers/appele-a-candidatures-ref-aci-01-2016/>)*

*ou bien le candidat effectue :*

1. [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn)
2. Service & Assistance
3. Formulaires Utiles
4. Divers
5. Appel à candidatures réf ACI-01-2016

**III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :*

- *une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB ;*
- *une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *une copie de la carte d'identité nationale ;*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;*
- *les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que les justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;*
- *les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;*
- *un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.*

***Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou ne répondant pas à l'une des exigences des "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.***

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : Fax : 70 143354 - E-mail : [n.frini@stb.com.tn](mailto:n.frini@stb.com.tn)*

- Suite -

#### **IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :*

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**  
*Bureau d'Ordre Central*  
*Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis*

*L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparente suivante :*

***A ne pas ouvrir***  
***Appel à candidatures - Réf. ACI 01/2016***  
***Désignation de deux Administrateurs Indépendants***  
***au Conseil d'Administration de la STB***

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **Vendredi 20 Mai 2016**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).*

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège Social** : Green Center Bloc « C » 2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2016, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter **du mardi 10 mai 2016**,

**Un dividende de  
4,195 dinars par action**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA** et de **AMEN BANK**.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »**  
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 16 mai 2016 à 10h00 au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015 .
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
3. Approbation de conventions réglementées.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
6. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2015.
7. Ratification de la nomination d'un administrateur.
8. Fixation des jetons de présences.
9. Pouvoirs.

2016 - AS - 3508

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**  
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2016 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015.
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Pouvoirs.

2016 - AS - 3509

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebias Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle convoque en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 13 mai 2016** à 9h30 au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**La Société Assurances Maghrebia**

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite  
1002 Tunis Belvédère

La Société Assurances Maghrebia S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 13 mai 2016 à 11h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.

- **GRUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A –ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L»**

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2015 ;
- 2) Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2015.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE NEW BODY LINE SA**

***SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE***

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 31 mai 2016 à 11 h à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2015.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**AMEN TRESOR SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 9 Rue du Lac Neuchâtel-1053 Les Berges du Lac**

Le Conseil d'Administration d'**AMEN TRESOR SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 23 mai 2016 à 15 heures**, Avenue Mohamed V, Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ;
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- 4/ Quitus aux Administrateurs ;
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6/ Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 7/ Fixation des jetons de présence.

---

2016 - AS - 3513

---

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira**  
**- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Lundi 23 mai 2016 à 16h** à son siège social sis au 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2015
- 4- Quitus aux administrateurs
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- 6- Démission et nomination d'un administrateur.

---

2016 - AS - 3514

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques «SAH» porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblées générale ordinaire lundi 30 Mai 2016, à 10h, à l'hôtel Golden Tulip Gammarth,  
En vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2015 et du rapport de gestion du groupe;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2015;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2015;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2015;
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2015 aux membres du Conseil d'Administration;
- 7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2015 ;
- 8- Nomination de (04) nouveaux administrateurs et information des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés ;
- 9- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes;
- 10- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 - Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

**Siège social** : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2016, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **jeudi, 19 mai 2016 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2015 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2015 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm  
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2016 à 10 h 30 mn, à l'Hôtel PARIS, sis rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2015 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2015 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
12. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes MAZARS ;
14. Questions diverses ; et
15. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2016 - AS - 3493

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm  
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac - Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2016 à 10 h, à l'Hôtel Paris, sis rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et de mode de convocation ;
2. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
3. Augmentation du nombre des administrateurs de la société à 12 membres ;
4. Modification corrélative de l'article 16 des statuts ;
5. Questions diverses ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3494

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**ASSURANCES SALIM**

***Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM  
lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003***

**Mesdames et Messieurs** les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 10 Mai 2016, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2015 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 8- Désignation du Co-commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**STAR ASSURANCES**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 19 mai 2016 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2015.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.
- Pouvoirs en vue des formalités.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Projet des résolutions de la Société Assurances Maghrebria Vie à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2016.

Première Résolution :

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2015, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS DE CE MEME EXERCICE TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2015, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE QUITUS, PUR ET SIMPLE, ENTIER ET DEFINITIF AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE LEUR GESTION POUR L'EXERCICE 2015. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE, SUR PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015, COMME SUIIT :

+ <b>Bénéfice 2015</b>	<b>5 859 974,258</b>
+ Report à nouveau antérieur	13 910,831
<b>Premier reliquat</b>	<b>5 873 885,089</b>
- Réserve légale	0,000
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>5 873 885,089</b>
- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 200 000,000
<b>Troisième reliquat</b>	<b>3 673 885,089</b>
- Réserves pour fonds social	55 000,000
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>3 618 885,089</b>
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	3 600 000,000
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>18 885,089</b>
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	18 885,089
<b>Sixième reliquat</b>	<b>0,000</b>
+ Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	4 214 590,812
<b>Septième reliquat</b>	<b>4 214 590,812</b>
- Dividendes ( <i>distribuables en franchise de la RAS</i> )	900 000,000

- Suite -

<b>Huitième reliquat</b>	<b>3 314 590,812</b>
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	3 314 590,812
<b>Neuvième reliquat</b>	<b>0,000</b>

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2015 A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOUT 2016.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Cinquième Résolution :**

<b>Huitième reliquat</b>	<b>3 314 590,812</b>
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	3 314 590,812
<b>Neuvième reliquat</b>	<b>0,000</b>

**Sixième Résolution :**  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2015 A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOUT 2016.»  
LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2015 A DEUX MILLE CINQ CENTS DINARS (2500 DT) BRUTS PAR MEMBRE.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Cinquième Résolution :** mise aux voix est adoptée à.....

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, FIXE LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2015 A DEUX MILLE CINQ CENTS DINARS (2500 DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR.»

**Septième Résolution :**  
« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES-VERBAL POUR EFFECTUER TOUTS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

**Sixième Résolution :** mise aux voix est adoptée à.....

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, FIXE LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2015 A DEUX MILLE CINQ CENTS DINARS (2500 DT) BRUTS PAR MEMBRE.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Septième Résolution :**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES-VERBAL POUR EFFECTUER TOUTS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****La Société Assurances Maghrebria**

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis  
Belvédère

Projet de résolutions de la Société Assurances Maghrebria à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2016.

**Première Résolution :**

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2015, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS DE CE MEME EXERCICE TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Deuxième Résolution :**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2015, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Troisième Résolution :**

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES SARL » ET APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CE MEME EXERCICE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE 2015 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Quatrième Résolution :**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE QUITUS, PUR ET SIMPLE, ENTIER ET DEFINITIF AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE LEUR GESTION POUR L'EXERCICE 2015. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Cinquième Résolution :**

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE, SUR PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015, COMME SUIT :

<b>Bénéfice 2015</b>	7 139 397,281
+ Report à nouveau antérieur	25 165,453
<b>Premier reliquat</b>	<b>7 164 562,734</b>

- Suite -

- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 750 000,000
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>4 414 562,734</b>
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	3 000 000,000
<b>Troisième reliquat</b>	<b>1 414 562,734</b>
- Réserves pour fonds social	220 000,000
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>1 194 562,734</b>
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	1 194 562,734
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>0,000</b>
+ Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	6 700 305,102
<b>Sixième reliquat</b>	<b>6 700 305,102</b>
- Dividendes ( <i>distribuables en franchise de la RAS</i> )	2 700 000,000
<b>Septième reliquat</b>	<b>4 000 305,102</b>
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	4 000 305,102
<b>Huitième reliquat</b>	<b>0,000</b>

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2015 A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOUT 2016.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, FIXE LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2015 A SEPT MILLE CINQ CENTS DINARS (7500 DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, FIXE LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2015 A SIX MILLE DINARS (6000 DT) BRUTS PAR MEMBRE.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES-VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**  
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2016.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2015 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2015 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **4 015 501,758 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2015</i>	<i>4 015 501,758</i>
<i>Report à nouveau antérieur</i>	<i>1 655 447,815</i>
<b>TOTAL</b>	<b>5 670 949,573</b>
<i>Réserve légale (5 %)</i>	<i>283 547,479</i>
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement (Utique)</i>	<i>1 000 000,000</i>
<i>Réserve pour fonds social</i>	<i>150 000,000</i>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>4 237 402,094</b>
<i>Dividendes</i>	<i>2 000 000,000</i>
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 237 402,094</b>

- Suite -

*Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du .....*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*

**QUATRIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2015.*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*

**CINQUIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de soixante dix mille (70 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce mon tant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres*

*L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*

**SIXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2016.

**Première résolution :**

Le Président fait lecture, à l'assemblée, du rapport de la société présenté par le Conseil d'Administration ayant trait à la gestion de la société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2015.

Après discussions et échanges de vues, les actionnaires approuvent le rapport tel qu'il leur est présenté.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Deuxième résolution :**

Les commissaires aux comptes font lecture aux actionnaires du rapport général et présentent les états financiers arrêtés au 31/12/2015. Les actionnaires approuvent les états financiers ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015 tels qu'ils leur sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Troisième résolution :**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires approuvent les conventions réglementées objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Quatrième résolution :**

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Cinquième résolution :**

Compte tenu du report de l'exercice précédent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

- Suite -

✓ Bénéfice net exercice 2015	8 659 012,477
✓ Report à nouveau exercice 2014	1 110 750,897
<b>BENEFICE DISTRIBUTABLE</b>	<b>9 769 763,374</b>
✓ Réserve pour fonds social	300 000,000
✓ Réserve spéciale de réinvestissement	1 000 000,000
✓ Réserve facultative	5 000 000,000
✓ Dividende (0,800 dinar/action ou CI)	2 000 000,000
✓ Report à nouveau	1 469 763,374

En conséquence un dividende de 0,800 dinar par action ou certificat d'investissement sera mis en paiement à partir du .....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### **Sixième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2015, approuve les états financiers consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### **Septième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire, décide de ratifier la nomination de Monsieur Radhi MEDDEB en qualité d'administrateur indépendant en remplacement de Monsieur Bernard DELAS et ce pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### **Huitième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent quarante-huit mille (148 000) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### **Neuvième résolution :**

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au représentant légal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****SOCIETE NEW BODY LINE**

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2016.

**1<sup>ère</sup> résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.**

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2015.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**4<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat 2015**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2015 comme suit :

<b>Résultat de l'exercice</b>	1 616 708,830
<b>Résultats reportés</b>	0,000
<b>Réserves facultatives 2014 à répartir</b>	1 507 249,000
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>3 123 957.830</b>
<b>Réserve Légale 5%</b>	-80 835,442
<b>Réserves facultatives</b>	-1 304 322,388
<b>Total affectation en réserves</b>	<b>-1 385 157,830</b>
<b>Reliquat à répartir</b>	<b>1 738 800.000</b>
<b>Dividendes à distribuer (*)</b>	<b>-1 738 800.000</b>
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>0.000</b>

(\*) Soit un dividende de **0,450** dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de **45%** du nominal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

- Suite -

**5<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**6<sup>ème</sup> résolution : Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle, sous forme de jetons de présence à raison de **1 500 DT** nets par administrateur et par an, allouée aux différents membres du Conseil d'Administration. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**7<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BH OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social:** Immeuble Assurances Salim – Lotissement AFH/BC5

Bloc B – 3ème étage – Centre Urbain Nord- Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2016**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2015 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2015, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2015 comme suit :

- |  |                      |
|--|----------------------|
| • Sommes distribuable exercice 2015 :      | 4.785.816,019        |
| • Reliquat disponible exercice antérieur : | 458,911              |
| • <b>Total des sommes distribuables:</b>   | <b>4.786.274,930</b> |
| • <b>Dividendes</b>                        | <b>4.786.223,134</b> |
| • Report à nouveau créateur pour solde:    | 51,796               |

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **4,333 dinars brut par action**.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la Banque de l'Habitat, à partir du **lundi 16 mai 2016** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **lundi 16 mai 2016**.

- Suite -

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 13 mai 2016** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015 à 2500 dinars brut par administrateur.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège Social :** Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2016**

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2015, dégageant des sommes distribuables de 9 053 031 dinars et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende brut de **4,195 dinars** par action.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Quatrième résolution :**

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir **10 mai 2016** aux guichets de MAC SA et de l'Amen Bank.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2015, la somme de deux millions de dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BH PLACEMENT**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social:** Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5

Bloc B – 3<sup>ème</sup> étage – Centre Urbain Nord -Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2016**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2015 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2015, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2015 comme suit :

• Sommes distribuables exercice 2015 :	85.431,792
• Reliquat disponible exercice antérieur :	8,042
• <b>Total des sommes distribuables:</b>	<b>85.439,834</b>
• <b>Dividendes</b>	<b>85.368,036</b>
• Report à nouveau créateur pour solde:	71,798

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **0,732 dinar brut par action.**

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la Banque de l'Habitat, à partir du **lundi 16 mai 2016** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH PLACEMENT sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **lundi 16 mai 2016.**

- Suite -

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 13 mai 2016** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015 à 733 dinars brut par administrateur.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège Social** : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2016****PREMIERE RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2015, tels qu'ils sont présentés.

En conséquence elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans ledit rapport.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation	1.104.439,088
Régularisation du résultat d'exploitation	57.808,578
Sommes distribuables de l'exercice 2015	1.162.247,666
Sommes distribuables des exercices antérieurs	617,743
<b>Total des sommes distribuables</b>	<b>1.162.865,409</b>
<b>Dividendes</b>	<b>1.162.699,070</b>
Report à nouveau	166,339

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2015 à **4,198 dinars** par action et d'affecter le reliquat soit 166,339 dinars au compte report à nouveau.  
La date de mise en paiement est fixée au **16 mai 2016**.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des modifications apportées à la quatrième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015, statuant sur les comptes de l'exercice 2014, comme suit :

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Driss Azaiez en sa qualité d'Administrateur et décide de le remplacer par Mademoiselle Salma Bouaziz (et non Hela Bouaziz) et ce pour la période restante de son mandat qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2015 (et non 2017).

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants, arrivant à échéance avec la présente Assemblée :

- Madame Moufida Hamza – Administrateur- 1 poste
- Madame Salma Bouaziz – Administrateur- 1 poste
- L'Union Internationale de Banques – Administrateur – 1 poste
- Les Grands Moulins de Nabeul – Administrateur – 1 poste

Elle décide aussi d'accorder un deuxième poste d'administrateur à l'Union Internationale de Banques. Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1.200 dinars bruts par an et par poste d'Administrateur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2015 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2015 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2015	54 161,329
Réintégration report exercices antérieurs	0,770
<b>Total sommes distribuables</b>	<b>54 162,099</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>54 160,308</b>
Report à nouveau 2015	1,791

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2015 à **15,804 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **23 mai 2016**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

- Suite -

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats d'administrateurs pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018 pour :

- Monsieur Mohamed MOUSSA
- Monsieur Khaled HATTAB.

Ainsi, le Conseil d'Administration sera composé des membres suivants :

<b>Membre</b>	<b>Mandat</b>
• Monsieur Mohamed EL MONCER	2015-2017
• Monsieur Mohamed MOUSSA	2016-2018
• Monsieur Khaled HATTAB	2016-2018
• Monsieur Abdelkader TRAD	2015-2017
• Madame Maya GHORBEL	2015-2017
• Monsieur Mohamed Slim KHANFIR	2015-2017
• Monsieur Haythem MEHOUACHI	2015-2017

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****ATTIJARI VALEURS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social** : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2015 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2015 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2015	37 245,550
Réintégration report exercices antérieurs	18,966
<b>Total sommes distribuables</b>	<b>37 264,516</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>37 255,932</b>
Report à nouveau 2015	8,584

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2015 à **1,814 dinar** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **23 mai 2016**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

- Suite -

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats d'administrateurs pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018 pour :

- Monsieur Mohamed MOUSSA
- Monsieur Khaled HATTAB.

Ainsi, le Conseil d'Administration sera composé des membres suivants :

<b>Membre</b>	<b>Mandat</b>
Monsieur Mohamed Slim KHANFIR	2015-2017
Monsieur Mohamed MOUSSA	2016-2018
Monsieur Khaled HATTAB	2016-2018
Monsieur Abdelkader TRAD	2015-2017
Madame Maya GHORBEL	2015-2017
Madame Sihem FERIANI	2015-2017
Monsieur Haythem MEHOUACHI	2015-2017

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social :** Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2015 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2015 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2015	3 736 958,504
Réintégration report exercices antérieurs	421,033
<b>Total sommes distribuables</b>	<b>3 737 379,537</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>3 736 903,493</b>
Report à nouveau 2015	476,044

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2015 à **4,087 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **23 mai 2016**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

- Suite -

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats d'administrateurs pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018 pour :

- Monsieur Mohamed MOUSSA
- Monsieur Abdelkader TRAD

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Mohamed Slim KHANFIR et décide que la société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres.

Ainsi, le Conseil d'Administration sera composé des membres suivants :

<b>Membre</b>	<b>Mandat</b>
Monsieur Mohamed MOUSSA	2016-2018
Monsieur Khaled HATTAB	2015-2017
Monsieur Abdelkader TRAD	2016-2018
Madame Maya GHORBEL	2015-2017
Madame Salwa BOUGHZALA	2015-2017
La Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	2015-2017
Monsieur Salem DAHMENI	2015-2017

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur Aymen EL ABED pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Le Commissaire aux Comptes exercera ses fonctions dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Sa rémunération sera fixée selon la réglementation en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**  
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2016, la Société Tunisienne l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et l'entérine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration à l'assemblée sur l'activité de la société et sur l'activité du groupe ainsi que des rapports généraux des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2014 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

#### QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat net 2014	43.518.111,206
+ Résultats reportés	-478.205.805,696
<b>Solde</b>	<b>- 434.687.694,490</b>
- Réserves légales	0,000
- Réserves à régime spécial	0,000
Fonds social	0,000
<b>Résultats reportés</b>	<b>- 434.687.694,490</b>
Solde	0,000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire et sur proposition du conseil d'administration approuve la nomination des administrateurs suivants :

- Madame Sarra Rejeb administrateur représentant l'état et Président Directeur Général à la place de Madame Saloua Essghaier.
- Monsieur Habib Mekki administrateur représentant le Ministère du Transport à la place de Monsieur Hatem Mootamri
- Monsieur Abdellatif Hmam administrateur représentant l'Office Nationale de Tourisme à la place de Madame Wahida Jaiet.
- Monsieur Mohamed Cherif administrateur représentant la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale à la place de Monsieur Said Blel.
- Monsieur Khaled Chelly administrateur représentant l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports à la place de Monsieur Lassad Mrabet .
- Monsieur Habib Dridi administrateur représentant la Présidence du Gouvernement à la place de Monsieur Slim Hantati

et ce pour la période restante du mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 209 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance de l'assemblée Générale Ordinaire que dans le cadre de ses fonctions, Madame Sarra Rejeb a été nommée en tant qu'administrateur aux sociétés suivantes :

- Suite -

- Tunisair Express.
- Tunisair Handling
- Tunisair Technics
- Aviation IT Services Africa (AISA)
- Aviation Training Center of Tunisia (ATCT)
- Amadeus Tunisie

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a arrêté le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur pour les administrateurs représentant l'état et les entreprises publiques. Pour l'administrateur représentant les petits porteurs, le montant des jetons de présence est fixé conformément au montant attribué à un administrateur représentant une entreprise publique avec rang de directeur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

<b>ACTIFS</b>		
Exercice clos le 31 décembre		
(En milliers de dinars tunisiens)	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Actifs Non Courants</b>		
<b>Actifs Immobilisés</b>		
Immobilisations Incorporelles	4 286	4 286
Amortissements	-4 152	-4 152
	<b>134</b>	<b>134</b>
Immobilisations Corporelles	2 475 052	2 342 325
Amortissements	-1 436 948	-1 332 123
	<b>1 038 104</b>	<b>1 010 202</b>
Immobilisations Financières	168 040	175 820
Provisions	-96 566	-79 110
	<b>71 474</b>	<b>96 710</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>	<b>1 109 712</b>	<b>1 107 046</b>
<b>Autres Actifs Non Courants</b>	<b>43 919</b>	<b>52 422</b>
<b>Total des Actifs Non Courants</b>	<b>1 153 631</b>	<b>1 159 468</b>
<b>Actifs Courants</b>		
Stocks	3 805	3 476
Provisions	-67	-63
	<b>3 738</b>	<b>3 413</b>
Clients et Comptes Rattachés	372 827	270 384
Provisions	-134 170	-134 968
	<b>238 657</b>	<b>135 416</b>
Autres Actifs Courants	304 481	243 074
Placements et Autres Actifs Financiers	17 286	36 364
Liquidités et Equivalents de Liquidités	305 738	98 215
<b>Total des Actifs Courants</b>	<b>869 900</b>	<b>516 482</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>2 023 531</b>	<b>1 675 950</b>

- Suite -

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
Exercice clos le 31 décembre		
(En milliers de dinars tunisiens)	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	106 199	106 199
Réserves	471 431	472 489
Autres capitaux propres	0	0
Résultats Reportés	-434 688	-478 206
<b>Total Capitaux Propres après affectation</b>	<b>142 942</b>	<b>100 482</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs Non Courants</b>		
Emprunts	401 897	450 754
Provisions pour risques et charges	48 562	25 414
Autres Passifs Non Courants	6 566	12 029
<b>Total Passifs Non Courants</b>	<b>457 025</b>	<b>488 197</b>
<b>Passifs Courants</b>		
Fournisseurs et Comptes Rattachés	610 622	458 831
Autres Passifs Courants	567 145	403 474
Autres Passifs financiers	245 797	224 966
<b>Total Passifs Courants</b>	<b>1 423 564</b>	<b>1 087 271</b>
<b>Total des Passifs</b>	<b>1 880 589</b>	<b>1 575 468</b>
<b>Total des Capitaux Propres &amp; Passifs</b>	<b>2 023 531</b>	<b>1 675 950</b>

- Suite -

	Capital social	Réserve légale	Autres réserves et fonds d'investissement	Autres capitaux propres	Modifications comptables	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>SOLDE AU 31/12/2014 AVANT</b>								
<b>AFFECTATION</b>	106 199	10 620	460 811	0	0	-478 206	43 518	142 942
AFFECTATION DU RESULTAT SUIVANT DECISION DE L'AGO du 28 avril 2016						43 518	-43 518	
DIVIDENDES DISTRIBUES								
<b>SOLDE AU 31/12/2014 APRES AFFECTATION</b>	106 199	10 620	460 811	0	0	-434 688	0	142 942

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations Post AGO**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2016, la Compagnie d'Assurance et de Réassurances -ASTREE- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :**

**1** - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2015, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**2** - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**3** - L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015 de 12 661 548,191 D ainsi que le report à nouveau de 6 903 372,226 D, comme suit :

Réserves pour réinvestissements exonérés :	5 527 500,000 D
Report à nouveau :	14 037 420,417 D
Total :	19 564 920,417 D

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**4** - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 8 000 000,000 D de dividendes, soit 2 Dinars par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves facultatives constituées au 31/12/2013. Ces dividendes ne seront pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 16 Mai 2016.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**5** - L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice 2015, à quatre-vingt mille dinars (80 000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres. L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (10 000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

6 - L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat de l'administrateur M. Ahmed KAMMOUN. Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

7 - L'assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes « La Générale d'Audit & Conseil "GAC" » représentée par Monsieur Chiheb GHANMI, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

8 - L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **II- Le Bilan après affectation du résultat comptable ( En dinars )**

Actif du bilan	Au 31/12/2015			Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
	Brut	Amortissements et provisions	Net			
Actifs incorporels	722 348	<678 014>	44 334	Capital Social	20 000 000	20 000 000
				Réserves et primes liées au capital	22 831 873	30 831 873
Actifs corporels d'exploitation	6 048 723	<4 572 964>	1 475 759	Autres capitaux propres	39 730 315	34 202 815
				Report à nouveau	14 037 420	6 903 372
Placements	299 982 375	<17 525 114>	282 457 261	<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>96 599 608</b>	<b>91 938 060</b>
				Provisions pour risques et charges	7 433 798	6 433 798
Part des réassureurs dans les provisions techniques	43 029 573		43 029 573	Provisions techniques brutes	218 796 248	250 834 072
				Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	33 154 448	28 734 871
Créances	61 573 293	<13 281 902>	48 291 391	Autres dettes	27 575 996	28 803 714
Autres éléments d'Actif	17 209 855		17 209 855	Dividendes à payer	8 000 000	6 800 000
				Autres passifs	948 075	948 616
<b>Total de l'Actif :</b>	<b>428 566 167</b>	<b>&lt;36 057 994&gt;</b>	<b>392 508 173</b>	<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>392 508 173</b>	<b>414 493 131</b>

- Suite -

## III-L'état d'évolution des capitaux propres ( En dinars )

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2015 avant affectation</b>	20 000 000	2 000 000	28 831 873	34 202 815	6 903 372	12 661 548	104 599 608
Affectation AGO du 28 Avril 2016				5 527 500	7 134 048	<12 661 548>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2015			<8 000 000>				<8 000 000>
<b>Solde au 31/12/2015 après affectation</b>	20 000 000	2 000 000	20 831 873	39 730 315	14 037 420		96 599 608

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE  
« SOMOCER »**

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

**But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

**Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires\*\* et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

\*\* Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

**Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.**

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus\*\*\*.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus\*\*\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

---

\*\*\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« SERVICOM 2016 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

**But de l'émission :**

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale**: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

**Notation de la société:** SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres :**

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

**Dénomination de l'emprunt :** «MEUBLATEX 2015»

**Montant :** 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

**Durée** : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

**Duration** : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

**Période de souscriptions et de versements** : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement** : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garanties bancaires** : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

**Cotation en bourse** : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Circulation des titres** : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1<sup>er</sup> août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015» enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

<b>AVIS</b>
-------------

## COURBE DES TAUX DU 06 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,381%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,441%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,561%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,621%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,636%	980,573
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,696%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,770%	1 002,493
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,817%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,892%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,223%	1 016,801
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,627%		994,536
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,608
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	863,717
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,813
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,205
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,450
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,279
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,848
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,502
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,591
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,636
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,132
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		962,995
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,775

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,397	160,413		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,267	108,279		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,941	92,949		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,265	14,266		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,326	104,338		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,464	1,465		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,929	103,009		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,226	39,230		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,209	53,213		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	137,811	136,418		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	505,659	501,249		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	117,857	117,993		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	124,919	125,033		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	136,768	136,998		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,967	120,202		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,864	96,054		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,142	141,819		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,493	92,588		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,336	94,489		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	138,958	139,160		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,542	126,665		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,127	81,069		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,708	107,735		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,901	95,860		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	100,143	99,933		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,638	103,441		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,967	18,998		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,835	1 515,800		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 225,102	2 238,731		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	118,300	117,889		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,190	107,856		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,589	139,961		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	142,632	143,420		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,246	15,197		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 102,766	5 100,103		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 965,969	4 951,503		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,351	2,383		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,085	2,106		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,118	1,126		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,060	1,059		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055	1,054		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,055	1,054		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,428	102,572		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,322	9,433		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	109,664	110,952		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,153	118,398		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,198	110,210
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,192	105,202
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,243	107,254
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,989	104,000
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,239	101,251
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,713	108,723
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,177	106,190
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,898	103,908
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,471	106,471	106,481
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,468	103,480
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,846	101,857
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,031	105,042
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,214	108,226
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,821	106,832
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,642	104,651
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,155	100,165
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,114	106,126
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,336	104,347
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,236	105,247
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,676	106,687
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,427	104,439
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,650	100,660
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,313	106,323
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,192	100,203

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,307	10,308
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,720	104,729
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,343	105,354
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,842	104,855
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,256	10,257
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,754	58,758
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,900	133,689
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 389,394	1 388,352
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,394	114,391
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,794	109,736
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	97,803	97,725
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,943	16,933
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	266,755	267,272
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,924	29,044
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 280,051	2 287,101
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	72,272	72,086
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,369	55,372
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,223	101,934
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,089	85,627
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,808	10,806
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,693	11,681
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,376	14,333
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	13,058	13,017
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,864	12,848
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,192	11,187
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	142,121	142,087
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,987	137,037
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,568	9,533
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,982	101,598
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,509	79,292
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	81,327	81,786
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,568	99,835
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,439	93,940
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,496	102,480
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,478	112,059
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,771	100,437
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,902	137,687
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,722	101,894
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,459	101,606
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	197,206	196,964
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,109	181,018
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,753	156,890
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 484,994	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,731	18,635
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,795	141,819
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	116,859	117,226
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 568,974	8 521,933
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,365	8,375
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,210	85,741
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	967,692	965,480
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5063,413	5068,872
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	112,699	113,447
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,145	9,237
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,444	81,319

\* Initialement dénommé FCP SAFA

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabésienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**ETATS FINANCIERS**

**Société d'Assurances MAGHREBIA VIE**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La société Assurances MAGHREBIA VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Makram GUIRAS.

**BILAN AU 31/12/2015***(chiffres arrondis en dinars)*

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2015			EXERCICE 2014
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2015	Montant net
<b><u>ACTIFS INCORPORELS</u></b>	<b>3.1</b>				
Logiciels et autres actifs incorporels		212 705	197 048	15 656	8 055
		<b>212 705</b>	<b>197 048</b>	<b>15 656</b>	<b>8 055</b>
<b><u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>3.2</b>				
Dépôts et cautionnements		950	0	950	950
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		692 806	352 227	340 579	322 027
		<b>693 756</b>	<b>352 227</b>	<b>341 529</b>	<b>322 977</b>
<b><u>PLACEMENTS</u></b>	<b>3.3</b>				
Terrains et constructions hors exploitation	<b>3.3.1</b>	3 600 000	127 500	3 472 500	3 562 500
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées	<b>3.3.2</b>	3 117 825	214 533	2 903 293	2 899 893
Parts dans les entreprises avec liens de participation	<b>3.3.3</b>	140 000	41 888	98 112	94 472
Actions et autres titres à revenu variable	<b>3.3.4</b>	25 339 697	2 421 446	22 918 251	22 322 007
Obligations et autres titres à revenu fixe	<b>3.3.5</b>	161 021 336		161 021 336	140 266 681
Avances sur Police vie		381 854		381 854	373 383
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	<b>3.3.6</b>	219 713		219 713	276 397
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	<b>3.3.7</b>	8 583 443		8 583 443	8 089 982
		<b>202 403 868</b>	<b>2 805 366</b>	<b>199 598 502</b>	<b>177 885 314</b>
<b><u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>	<b>3.4</b>				
Provisions mathématiques	<b>3.4.1</b>	265 226		265 226	283 049
Provision pour sinistres à payer	<b>3.4.2</b>	638 644		638 644	509 232
		<b>903 870</b>		<b>903 870</b>	<b>792 281</b>
<b><u>CRÉANCES</u></b>	<b>3.5</b>				
<b>Créances nées d'opérations d'assurances directe</b>	<b>3.5.1</b>				
<b>Autres créances nées d'opérations d'assurances directe</b>					
Primes à recevoir	<b>3.5.2</b>	4 055 453		4 055 453	3 154 953
Primes à annuler	<b>3.5.3</b>	-34 064		-34 064	-25 902
Autres créances diverses	<b>3.5.4</b>	456 492	449 890	6 602	138 240
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>					
Comptes courants des cédantes		3 181 226		3 181 226	3 031 230
<b>Autres créances</b>					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	<b>3.5.5</b>	866 068		866 068	617 679
Débiteurs divers	<b>3.5.6</b>	1 901 882		1 901 882	597 930
		<b>10 427 057</b>	<b>449 890</b>	<b>9 977 166</b>	<b>7 514 130</b>
<b><u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS</u></b>	<b>3.6</b>				
Valeurs à l'encaissement	<b>3.6.1</b>	3 561 117		3 561 117	3 864 500
Avoirs en banques, CCP et caisses	<b>3.6.2</b>	493 337		493 337	5 024 288
Charges reportées	<b>3.6.3</b>	151 200		151 200	194 400
Intérêts et loyers acquis non échus	<b>3.6.4</b>	6 164 634		6 164 634	5 442 201
Autres comptes de régularisation	<b>3.6.5</b>	615 698		615 698	369 622
		<b>10 985 986</b>		<b>10 985 986</b>	<b>14 895 012</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>225 627 241</b>	<b>3 804 532</b>	<b>221 822 709</b>	<b>201 417 769</b>

**BILAN AU 31/12/2015**  
(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b>4.1</b>		
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve Légale		1 000 000	836 137
Réserves facultatives		8 564 591	4 000 000
Autres Réserves		1 075 553	1 014 653
Autres capitaux propres		6 260 993	4 153 338
Résultats reportés		13 911	863 372
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>26 915 048</b>	<b>20 867 499</b>
Résultat de l'exercice		<b>5 859 974</b>	<b>6 941 648</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>32 775 022</b>	<b>27 809 147</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>	<b>4.2</b>		
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>4.2.1</b>		
Autres provisions	<b>4.2.1.1</b>	99 342	77 562
		<b>99 342</b>	<b>77 562</b>
<b><u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u></b>	<b>4.2.2</b>		
Provisions mathématiques	<b>4.2.2.1</b>	157 599 181	142 782 628
Provisions pour frais de gestion	<b>4.2.2.2</b>	1 459 264	1 452 824
Provisions pour sinistres	<b>4.2.2.3</b>	13 363 158	12 389 373
Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	<b>4.2.2.4</b>	1 724 539	1 218 375
Provisions pour égalisation	<b>4.2.2.5</b>	1 050 000	900 000
Provisions pour contrats en unités de comptes	<b>4.2.2.6</b>	8 583 442	8 089 982
		<b>183 779 585</b>	<b>166 833 181</b>
<b><u>DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u></b>	<b>4.2.3</b>	<b>762 207</b>	<b>618 435</b>
-			
<b><u>AUTRES DETTES</u></b>	<b>4.2.4</b>		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>4.2.4.1</b>	1 125 981	1 269 644
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>4.2.4.2</b>	170 920	598 440
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	<b>4.2.4.3</b>	388 506	431 861
Créditeurs divers	<b>4.2.4.4</b>	1 828 349	2 757 839
		<b>3 513 756</b>	<b>5 057 785</b>
<b><u>AUTRES PASSIFS</u></b>	<b>4.2.5</b>		
Comptes de régularisation Passif	<b>4.2.5.1</b>	892 798	1 021 659
		<b>892 798</b>	<b>1 021 659</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>189 047 687</b>	<b>173 608 622</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>221 822 709</b>	<b>201 417 769</b>

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE AU 31/12/2015**

*(chiffres arrondis en dinars)*

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2015	CESSIONS ET RÉTOCESSIONS 31/12/2015	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2015	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2014
<b>Primes</b>	<b>5.1</b>	<b>41 585 333</b>	<b>-1 650 859</b>	<b>39 934 474</b>	<b>37 937 980</b>
Primes émises		41 585 333	-1 650 859	39 934 474	37 937 980
<b>Produits des placements</b>	<b>5.2</b>	<b>10 943 209</b>		<b>10 943 209</b>	<b>14 076 782</b>
Revenus des placements		8 800 263		8 800 263	7 946 095
Autres produits de placements		1 322 182		1 322 182	1 089 289
Reprises de corrections de valeurs sur placements		131 363		131 363	564 835
Profits provenant de la réalisation des placements		689 401		689 401	4 476 563
<b>Plus values non réalisées sur placements</b>	<b>5.3</b>	<b>82 260</b>		<b>82 260</b>	<b>619 102</b>
<b>Autres produits techniques</b>		<b>1 288</b>	<b>0</b>	<b>1 288</b>	<b>541</b>
<b>Charges de sinistres</b>	<b>5.4</b>	<b>-14 835 677</b>	<b>1 349 587</b>	<b>-13 486 090</b>	<b>-15 341 239</b>
Montants payés	<b>5.4.1</b>	-13 861 892	1 220 175	-12 641 717	-11 955 256
Variation de la provision pour sinistres		-973 785	129 412	-844 373	-3 385 984
<b>Variation des autres provisions techniques</b>		<b>-15 972 618</b>	<b>-17 823</b>	<b>-15 990 441</b>	<b>-15 630 000</b>
Provisions mathématiques		-14 816 553	-17 823	-14 834 376	-14 925 230
Provisions pour frais de gestion		-6 440		-6 440	36 941
Provisions pour égalisation		-150 000		-150 000	-100 000
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		-506 164		-506 164	-259 724
Provisions pour contrats en unités de comptes		-493 461		-493 461	-381 987
<b>Participation aux bénéfices et ristournes (*)</b>		<b>0</b>	<b>4 930</b>	<b>4 930</b>	<b>61 865</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>5.5</b>	<b>-9 893 591</b>	<b>37 485</b>	<b>-9 856 106</b>	<b>-9 972 699</b>
Frais d'acquisition	<b>5.5.1</b>	-8 454 944		-8 454 944	-8 607 568
Frais d'administration	<b>5.5.2</b>	-1 438 647		-1 438 647	-1 405 497
Commissions reçues des réassureurs			37 485	37 485	40 366
<b>Autres charges techniques</b>	<b>5.6</b>	<b>-542 966</b>		<b>-542 966</b>	<b>-473 462</b>
<b>Charges de Placements</b>	<b>5.7</b>	<b>-3 289 817</b>		<b>-3 289 817</b>	<b>-2 036 959</b>
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-1 114 840		-1 114 840	-1 280 197
Correction de valeurs sur placements		-2 098 260		-2 098 260	-625 587
Pertes provenant de la réalisation des placements		-76 717		-76 717	-131 176
<b>Moins values non réalisées sur placements</b>	<b>5.8</b>	<b>-268 922</b>		<b>-268 922</b>	<b>0</b>
<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>	<b>5.9</b>	<b>-977 678</b>	<b>0</b>	<b>-977 678</b>	<b>-1 338 519</b>
<b>Sous total : Résultat technique</b>		<b>6 830 821</b>	<b>-276 680</b>	<b>6 554 141</b>	<b>7 903 391</b>

(\*) Cette rubrique a été retraitée à des fins de comparabilité

**ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2015***(chiffres arrondis en dinars)*

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat technique</b>		<b>6 554 141</b>	<b>7 903 391</b>
<b>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>		<b>977 678</b>	<b>1 338 519</b>
<b>Autres produits non techniques</b>	<b>6.1</b>	<b>29 798</b>	<b>29 146</b>
Autres produits non techniques		29 798	29 146
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>7 561 617</b>	<b>9 271 057</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>		<b>-1 701 642</b>	<b>-2 329 409</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>5 859 974</b>	<b>6 941 648</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>5 859 974</b>	<b>6 941 648</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2015***(chiffres arrondis en dinars)*

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	32 405 376	32 062 087
Sommes versées pour paiement des sinistres	-12 999 787	-11 324 605
Encaissements des primes reçues (acceptations)	2 966 498	2 928 360
Décaissements de primes sur les cessions	-692 298	-189 827
Commissions versées aux intermédiaires	-2 513 862	-1 658 836
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-5 465 189	-4 111 101
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-46 517 547	-45 101 609
Encaissements liés à la cession de placements financiers	30 552 626	30 707 597
Remboursements de prêts	175 484	48 740
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-1 576 405	-1 746 909
Produits financiers reçus	722 310	446 626
Autres mouvements	-164 913	165 760
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-3 107 709</b>	<b>2 226 282</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	-69 270	-110 245
Encaissements provenant de la cession d'immo. corporelles et incorporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-69 270</b>	<b>-110 245</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	-1 353 972	-806 677
Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-1 353 972</b>	<b>-806 677</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-4 530 951</b>	<b>1 309 361</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<b>5 024 288</b>	<b>3 714 927</b>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<b>493 337</b>	<b>5 024 288</b>

**Annexe N° 8**  
**Mouvements avant affectés les éléments de l'actif**

<b>Désignation:</b>	<b>Valeur brute</b>				<b>Amortissements et provisions</b>								<b>V.C.N. à la clôture</b>
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	23 311	12 414		35 724	16 790	0	4 024				20 814	0	<b>14 910</b>
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	176 981			176 981	175 446	0	788				176 234	0	<b>746</b>
1.3 Fonds de commerce				0	0	0					0	0	<b>0</b>
1.4 Acomptes versés				0	0	0					0	0	<b>0</b>
	200 291	12 414	0	212 705	192 236	0	4 812	0	0	0	197 048	0	<b>15 656</b>
													<b>0</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													<b>0</b>
2.1 Installations techniques et machines	459 288	60 195		519 483	210 542	0	58 310				268 852	0	<b>250 631</b>
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	141 807	31 516		173 323	68 525	0	14 849				83 375	0	<b>89 948</b>
2.3 Acomptes versés	950	0		950	0	0					0	0	<b>950</b>
	602 044	91 711	0	693 756	279 068	0	73 159	0	0	0	352 227	0	<b>341 529</b>
													<b>0</b>
<b>3. Placements</b>													<b>0</b>
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	3 600 000	0	0	3 600 000	37 500	0	90 000		0		127 500	0	<b>3 472 500</b>
3.2 Placements dans les entreprises liées	3 117 825	0	0	3 117 825	0	217 933	0	0	0	3 400	0	214 533	<b>2 903 293</b>
3.2.1 Parts	3 117 825	0	0	3 117 825	0	217 933		0		3 400	0	214 533	<b>2 903 293</b>
3.2.2 Bons et obligations				0	0	0					0	0	<b>0</b>

3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	140 000	0	0	140 000	0	45 528	0	0	0	3 640	0	41 888	<b>98 112</b>
3.3.1 Parts	140 000	0	0	140 000	0	45 528		0		3 640	0	41 888	<b>98 112</b>
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	<b>0</b>
3.4 Autres placements financiers	163 649 818	76 962 277	53 869 208	186 742 887	0	687 747	0	1 858 021	0	124 323	0	2 421 446	<b>184 321 441</b>
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	23 009 754	4 334 916	2 004 974	25 339 697	0	687 747		1 858 021		124 323	0	2 421 446	<b>22 918 251</b>
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	140 266 681	72 408 900	51 654 245	161 021 336	0	0					0	0	<b>161 021 336</b>
3.4.3 Prêts hypothécaire				0	0	0					0	0	<b>0</b>
3.4.4 Autres prêts	373 383	218 461	209 989	381 854	0	0					0	0	<b>381 854</b>
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers				0	0	0					0	0	<b>0</b>
3.4.6 Autres				0	0	0					0	0	<b>0</b>
3.5 Créances pour espèces déposées	276 397		56 684	219 713	0	0					0	0	<b>219 713</b>
3.6 Placements des contrats en UC	8 089 982	1 402 105	908 644	8 583 443	0	0					0	0	<b>8 583 443</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>179 676 358</b>	<b>78 468 507</b>	<b>54 834 536</b>	<b>203 310 329</b>	<b>508 804</b>	<b>951 208</b>	<b>167 971</b>	<b>1 858 021</b>	<b>0</b>	<b>131 363</b>	<b>676 775</b>	<b>2 677 866</b>	<b>199 955 687</b>

**Annexe 9**  
**Etat récapitulatif des placements**

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	<u>Plus ou moins-</u>
	<u>brute</u>	<u>nette</u>	<u>valeur</u>	<u>value latente</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 600 000	3 472 500	3 600 000	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	17 044 781	14 664 674	17 190 764	145 983
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	11 552 741	11 254 982	11 633 027	80 286
Obligations et autres titres à revenu fixe	161 021 336	161 021 336	167 460 595	6 439 259
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	381 854	381 854	381 854	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	219 713	219 713	219 713	0
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	8 583 443	8 583 443	8 583 443	0
<b>Total</b>	<b>202 403 868</b>	<b>199 598 502</b>	<b>209 069 396</b>	<b>6 665 528</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	202 184 155	199 378 789	208 849 683	6 665 528
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	1 773 698	1 773 698	1 773 698	0

## Annexe 10

### TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2015

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<b><u>Engagements recus</u></b>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Engagements données</u></b>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Annexe N° 11

Ventilation des charges et des produits des placements

	revenus et frais financiers	autres revenus et	Total:	Charges des
	concernant les	frais financiers:		placements:
	placements dans			
	des entreprises liées et			
	avec lien de			
	participations:			
<b>1. Placements immobiliers</b>				
1.1 Immeubles	0	4 813	<b>4 813</b>	165 398
1.2 Parts et actions de société immobilière	0		<b>0</b>	0
	<b>0</b>	<b>4 813</b>	<b>4 813</b>	<b>165 398</b>
<b>2. Participations</b>				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	0	5 334 018	<b>5 334 018</b>	150 239
2.2 Emprunts obligataires	0	3 159 356	<b>3 159 356</b>	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	0	921 831	<b>921 831</b>	1 691 081
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	0	77 827	<b>77 827</b>	220 778
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	3 400	0	<b>3 400</b>	0
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	3 640	3 976	<b>7 616</b>	17 050
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	1 405 197	<b>1 405 197</b>	0
2.8 Contrats en unités de comptes	0	0	<b>0</b>	
2.9. Autres	0	29 151	<b>29 151</b>	50 777
	<b>0</b>	<b>10 931 357</b>	<b>10 938 396</b>	<b>2 129 924</b>
<b>3. Autres placements</b>			<b>0</b>	
<b>4. Autres revenus et charges, financiers (commissions, honoraires)</b>	0	0	<b>0</b>	994 494
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>10 936 169</b>	<b>10 943 209</b>	<b>3 289 817</b>
Intérêts	0	21 327	<b>21 327</b>	
Frais externes	0	1 069 892	<b>1 069 892</b>	
Autres frais	0	2 198 598	<b>2 198 598</b>	
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>3 289 817</b>	<b>3 289 817</b>	<b>0</b>

Annexe N° 12

Tableau B1 VIE : Résultat Technique par Catégories d'Assurances

AU 31/12/2015

	<u>Total</u>
Primes	41 585 333
Charges de prestations	14 835 677
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	15 972 618
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-186 662
<b>Solde de souscription</b>	<b>10 590 375</b>
Frais d'acquisition	6 930 931
Autres charges de gestion nettes	3 504 338
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>10 435 269</b>
Produits nets de placements	6 675 715
Participation aux résultats et intérêts techniques	
<b>Solde financier</b>	<b>6 675 715</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	1 650 859
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	1 220 175
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	111 589
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	4 930
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	37 485
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-276 680</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>6 554 141</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	5 694 616
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	183 779 585
Provisions techniques brutes à l'ouverture	166 833 181
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	0

## Annexe N° 14

### *Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers*

	<u>Exercice</u>				
	<u>N-4</u>	<u>N-3</u>	<u>N-2</u>	<u>N-1</u>	<u>N</u>
<b><u>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</u></b>	-782 411	259 226	189 165	259 724	506 164
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-782 411	259 226	189 165	259 724	506 164
<b><u>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</u></b>					
Provisions mathématiques moyennes	85 885 899	103 732 281	120 118 075	135 327 601	150 190 905
Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB	0	0	0	0	0

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

## Annexe N° 15

*Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie.*

	<u>Raccordement</u>	<u>Total</u>
Primes	PRV11	41 585 333
Charges de prestations	CHV11	<14 835 677>
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	<15 972 618>
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	<186 662>
<b>Solde de souscription</b>		<b>10 590 375</b>
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<6 930 931>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	<3 504 338>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>&lt;10 435 269&gt;</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	6 675 715
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
<b>Solde financier</b>		<b>6 675 715</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<1 650 859>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	1 220 175
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	111 589
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	PRV4 2° Colonne	4 930
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	37 485
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>&lt;276 680&gt;</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>6 554 141</b>
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats		5 694 616
Intérêts techniques bruts de l'exercice		0
Provisions techniques brutes à la clôture		183 779 585
Provisions techniques brutes à l'ouverture		166 833 181
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		0

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtés au 31/12/2015**

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Forme juridique : Société anonyme  
Capital social : 10 000 000 DT  
Siège social : 24 Rue Arabie Saoudite Tunis Belvédère  
Président du conseil : Monsieur ESSASSI Nabil  
Directeur Général : Monsieur BEN HASSINE Habib  
Directrice Générale Adjointe : Madame Ilhem SMIDA Ep. FERCHICHI  
Commissaires aux comptes : Monsieur GUIRAS Makram

### **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ADOPTES**

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et par les normes sectorielles (N C T 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

#### **Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

## **Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers**

### **Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :**

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

### **Note 2-2-2 : Placements financiers :**

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

### **Note 2-3 : Provisions techniques**

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

### **Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires**

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

## **NOTE 3 : LES ACTIFS**

### **3-1 : Les actifs incorporels**

Les actifs incorporels comprennent :

Désignation	Valeur 31/12/2015	Valeur 31/12/14
Conception & développement	35 724	23 311
Logiciels	176 981	176 981
<i>Total valeur brute</i>	<i>212 705</i>	<i>200 291</i>
Amortissements	-	-
<i>Total valeur nette</i>	<i>15 656</i>	<i>8 055</i>

### **3-2 : Les actifs corporels d'exploitation :**

	Valeur brute			Amortissement			V.C.N
	01/01/2015	Acquisition	31/12/2015	01/01/2015	Dotation	31/12/2015	
Matériel de transport	138 085	0	138 085	74 421	24 922	99 343	38 742
Equipements de Bureaux	119 711	28 086	147 797	54 094	11 925	66 019	81 778
Mat. Informatique	176 412	10 503	186 915	110 741	18 162	128 903	58 012
A.A.I	144 791	49 692	194 483	25 381	15 226	40 607	153 876
Autres Immo	22 096	3 431	25 526	14 431	2 925	17 356	8 170
Depôts et cautionnements	950	0	950	0	0	0	950
<b>Total</b>	<b>602 044</b>	<b>91 711</b>	<b>693 756</b>	<b>279 068</b>	<b>73 159</b>	<b>352 227</b>	<b>341 529</b>

### **3-3 : Placements**

#### ***3-3-1 : Terrains et constructions hors exploitation***

Cette rubrique englobe :

	31-12-2015		31-12-2014	
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et construct° hors exploitat°	3 600 000	127 500	3 472 500	3 562 500
<b>Total</b>	<b>3 600 000</b>	<b>127 500</b>	<b>3 472 500</b>	<b>3 562 500</b>

#### ***3-3-2 : Placements dans les entreprises liées***

Ce poste comprend la participation des ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle :

	31-12-2015		31-12-2014	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
MAGHREBIA FIANANCIERE SICAR	3 117 825	214 533	2 903 293	3 033 898
<b>Total</b>	<b>3 117 825</b>	<b>214 533</b>	<b>2 903 293</b>	<b>3 033 898</b>

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2015 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **0 DT** et à **3400 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **214 533 DT**.

#### ***3-3-3 : Placements dans les entreprises avec lien de participation***

Ce poste comprend la participation des ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable, sans en avoir le contrôle ou encore celles avec lesquelles elle réalise des opérations commerciales dont l'importance est significative :

	31-12-2015		31-12-2014	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
MAGHREBIA SERVICES	140 000	41 888	98 112	94 472
<b>Total</b>	<b>140 000</b>	<b>41 888</b>	<b>98 112</b>	<b>94 472</b>

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2015 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **0 DT** et à **3640 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **41 888 DT**.

#### **3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables**

Présentant un solde arrêté au 31-12-2015 de **22 918 251 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2015 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **1 858 021 DT** et à **124 323 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **2 421 446 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
ACTIONS COTEES	11 995 759	11 625 020	370 740
PARTS OPCVM	11 552 741	9 593 549	1 959 193
ACTIONS NON COTEES	1 791 196	1 791 186	10
<b>Valeur Brute</b>	<b>25 339 697</b>	<b>23 009 754</b>	<b>2 329 942</b>
Provisions	2 421 446	687 747	1 733 698
<b>Valeur nette</b>	<b>22 918 251</b>	<b>22 322 007</b>	<b>596 244</b>

#### **3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes**

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements à court et moyen terme.

Elle présente un solde de **161 021 336 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Bons de trésors assimilables	88 308 180	84 759 577	3 548 603
Emprunts obligataires	48 213 156	38 007 104	10 206 052
Placements monétaires	24 500 000	17 500 000	7 000 000
<b>Total</b>	<b>161 021 336</b>	<b>140 266 681</b>	<b>20 754 655</b>

#### **3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes**

Présentant un solde arrêté au 31-12-2015 de **219 713 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

#### **3-3-7 : Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes**

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés. Le solde de cette rubrique s'élève à **8 583 443 DT**.

### **3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

#### ***3-4-1 : Provisions mathématiques***

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à 265 226 DT.

#### ***3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer***

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde de **638 644 DT**.

### **3-5 Créances**

#### ***3-5-2 : Primes à recevoir***

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde au 31-12-2015 de **4 055 453 DT**, contre 3 154 953,094 DT en 2014.

#### ***3-5-3 : Primes à annuler***

Il s'agit d'une évaluation des primes qui seraient annulées au cours des prochains exercices. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à **34 064 DT**, contre 25 901,903 DT en 2014.

#### ***3-5-4 : Autres créances diverses***

Le solde net de cette rubrique au 31-12-2015 est de **6 602 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014
Effets impayés	1 255	1 255
Chèques impayés	382 256	131 192
Valeurs en contentieux	72 981	77 067
Provisions pour créances douteuses	-449 890	-71 274
<b>Total</b>	<b>6 602</b>	<b>138 240</b>

### ***3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :***

Sous cette rubrique sont comptabilisées notamment, les avances au titre de l'impôt sur les sociétés « acomptes provisionnels » et les retenues d'impôts prévues par l'article 52 du code de l'IRPP. Le solde net de cette rubrique est de **866 068 DT**.

### ***3-5-6 : Débiteurs divers :***

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel, aux agents généraux et aux intermédiaires en bourse. Elle présente un solde au 31-12-2015 de **1 901 882 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014
Personnels et agents généraux	285 155	167 088
Autres Débiteurs	1 616 727	430 842
<b>Total</b>	<b>1 901 882</b>	<b>597 930</b>

### **3-6 : Autres éléments d'actif**

#### ***3-6-1 : Valeurs à l'encaissement***

Cette rubrique totalise les effets à recevoir, les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir et les chèques à l'encaissement, elle présente un solde de **3 561 117 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs à recevoir	1 730 869	2 940 000
Chèques à l'encaissement	1 830 248	924 500
<b>Total</b>	<b>3 561 117</b>	<b>3 864 500</b>

#### ***3-6-2 : Avoir en banques, CCP et caisse***

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014
Banques	492 091	5 021 370
Caisse	1 246	2 918
<b>Total</b>	<b>493 337</b>	<b>5 024 288</b>

#### ***3-6-3 : Charges reportées***

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	151 200	194 400
<b>Total</b>	<b>151 200</b>	<b>194 400</b>

### ***3-6-4 : Intérêts et loyers acquis et non échus***

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2015 à **6 164 634 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014
Interêts courus	6 160 325	5 439 220
Dividendes à encaisser	4 309	2 981
<b>Total</b>	<b>6 164 634</b>	<b>5 442 201</b>

### ***3-6-5 : Autres comptes de régularisation :***

Cette rubrique enregistre entre autre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement.

Elle présente un solde au 31-12-2015 de **615 698 DT** dont ci-dessous le détail :

	31/12/2015	31/12/2014
Différence sur les prix de remboursement	514 622	323 105
Charges constatées d'avance	101 076	46 517
<b>Total</b>	<b>615 698</b>	<b>369 622</b>

## **NOTE 4 : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

### **4-1 : Capitaux propres**

Cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à **32 775 022 DT** contre **27 809 147 DT** à la clôture de l'exercice précédent.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	Capitaux propres 2014 avant affectation	Mouvements de l'exercice	Capitaux propres 2015 avant affectation
Capital social	10 000 000	-	10 000 000
Réserve légale	836 137	163 863	1 000 000
Réserves facultatives	4 000 000	4 564 591	8 564 591
Réserves pour réinvestissement exonérés	3 421 377	2 107 655	5 529 032
Prime de scission	731 961	-	731 961
Réserves pour fonds social	214 653	60 900	275 553
Autres réserves	800 000	-	800 000
Résultats reportés	863 372	- 849 461	13 911
Résultat de l'exercice 2014	6 941 648	- 6 941 648	-
Résultat de l'exercice 2015		5 859 974	5 859 974
<b>Total</b>	<b>27 809 147</b>	<b>4 965 875</b>	<b>32 775 022</b>

Le résultat de l'exercice 2015 est de **5 859 974** DT soit **5,860** DT par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2015, la répartition du résultat de l'exercice 2014 est comme suit :

Bénéfice 2014	6 941 648,032
+ Report à nouveau antérieur	863 371,985
<b>Premier reliquat</b>	<b>7 805 020,017</b>
- Réserve légale	163 863,360
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>7 641 156,657</b>
- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 377 000,000
<b>Troisième reliquat</b>	<b>5 264 156,657</b>
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	845 245,826
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>4 418 910,831</b>
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	4 350 000,000
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>68 910,831</b>
- Réserves pour fonds social	55 000,000
<b>Sixième reliquat</b>	<b>13 910,831</b>
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	13 910,831
<b>Septième reliquat</b>	<b>0,000</b>
+ Réserves pour réinvestissement exonéré ( <i>distribuables en franchise de la RAS</i> )	269 344,986
<b>Huitième reliquat</b>	<b>269 344,986</b>
+ Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	4 845 245,826
<b>Neuvième reliquat</b>	<b>5 114 590,812</b>
- Dividendes ( <i>distribuables en franchise de la RAS</i> )	900 000,000
<b>Dixième reliquat</b>	<b>4 214 590,812</b>
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	4 214 590,812
<b>Onzième reliquat</b>	<b>0,000</b>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source s'élèvent au 31-12-2015 à **8 898 584 DT** et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015
Réserves Facultatives	4 214 591
Réserves pour réinvestissement exonérés (*)	3 152 032
Prime de scission	731 961
Autres Réserves	800 000
<b>Total</b>	<b>8 898 584</b>

(\*) Réserves distribuables sous conditions

## **4-2 : Passif**

### ***4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges***

#### **4-2-1-1 : Autres provisions**

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Provision d'ouverture</b>	<b>77 562</b>	<b>0</b>
Constitution	21 780	77 562
Reprise	0	0
<b>Provision de clôture</b>	<b>99 342</b>	<b>77 562</b>

### ***4-2-2 : Provisions techniques brutes :***

#### **4-2-2-1 : Les provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques vie correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Les provisions mathématiques vie présentent un solde brut au 31-12-2015 de **157 599 181 DT**.

#### **4-2-2-2 : Provision pour frais de gestion**

La provision pour frais de gestion est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats « temporaire au décès » qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Elle présente au 31-12-2015 un solde brut de **1 459 264 DT**.

#### **4-2-2-3 : Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par

l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

La provision pour sinistres arrêtée au 31-12-2015 présente un solde brut de **13 363 158 DT**.

#### **4-2-2-4 : Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfiques n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2015 un solde de **1 724 539 DT**.

#### **4-2-2-5 : Provision pour égalisation**

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée

au 31-12-2015 à une valeur de **1 050 000 DT**.

#### **4-2-2-6 : Provision pour contrats en unités de compte**

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2015 à **8 583 442 DT**.

#### **4-2-3 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires**

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à **762 207 DT**.

#### **4-2-4 : Autres dettes**

##### **4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

Cette rubrique présente au 31-12-2015 un solde de **1 125 981 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

	31/12/2015	31/12/2014
Commissions à servir	1 125 981	1 269 644
<b>Total</b>	<b>1 125 981</b>	<b>1 269 644</b>

##### **4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurances**

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à **170 920 DT**.

#### **4-2-4-3 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques**

Le solde de cette rubrique est de **388 505,822 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014
Retenue à la source	133 197	153 229
Charges Patronales Maladie	105 209	110 743
CNSS	150 100	167 889
<b>Total</b>	<b>388 506</b>	<b>431 861</b>

#### **4-2-4-4 : Crédoiteurs divers**

Le Solde de cette rubrique est de **1 828 349 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes et tantième à payer	22 939	462 718
Personnel charges à payer	714 146	694 797
Créditeurs divers charges à payer	606 031	753 398
Créditeurs divers	116 869	51 710
Assurances MAGHREBIA	368 365	795 217
<b>Total</b>	<b>1 828 349</b>	<b>2 757 839</b>

#### **4-2-5 : Autres passifs**

##### **4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à **892 798 DT** elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcôtes.

	31/12/2015	31/12/2014
Amortissements surcôte	669 390	929 449
Produits constatés d'avance	223 407	92 210
<b>Total</b>	<b>892 798</b>	<b>1 021 659</b>

#### **NOTE 5 : ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA REASSURANCE**

##### **5-1 : Primes**

Cette rubrique présente un solde net de **39 934 474 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Primes émises	42 390 615	40 189 269	2 201 345
Annulations sur exercices antérieurs	-797 120	-791 801	-5 319
Primes à annuler	-8 162	-7 397	-765
Primes cédées	-1 650 859	-1 452 092	-198 768
<b>Total</b>	<b>39 934 474</b>	<b>37 937 980</b>	<b>1 996 494</b>

## **5-2 : Produits des placements**

Cette rubrique présente un solde brut de **10 943 209 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Revenus des immeubles	4 813	28 648	-23 835
Revenus des valeurs mobilières	382 578	335 058	47 520
Revenus des obligations et titres	3 159 356	1 996 927	1 162 429
Revenus des prêts sur contrats	17 818	10 228	7 590
Revenus des autres placements	1 322 182	1 089 289	232 894
Revenus des dépôts	83 014	41 597	41 418
Revenus des BTA	5 142 502	5 524 976	-382 474
Différence sur le prix de remboursement	191 516	123 338	68 179
Gains sur réalisations des placements	496 734	432 708	64 026
Gains sur cession des immeubles	0	3 906 286	-3 906 286
Reprise de corrections de valeurs	131 363	564 835	-433 473
Profits de changes réalisés	1 151	14 232	-13 081
Interêts sur dépôts auprès des cédantes	10 182	8 661	1 520
<b>Total</b>	<b>10 943 209</b>	<b>14 076 782</b>	<b>-3 133 573</b>

## **5-3 : Plus values non réalisées sur placements**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde brut de **82 260 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

## **5-4 : Charges de sinistres**

### ***5-4-1 : Montants payés***

Les sinistres payés présentent un solde net de **12 641 717 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Sinistres et capitaux échus	7 112 441	7 894 954	-782 513
Rachats	3 675 813	1 900 523	1 775 290
Rachat partiel	2 018 803	1 722 252	296 551
Sinistres à la charge des réassureurs	-1 220 175	-882 795	-337 381
Participations versées	0	637 753	-637 753
Sinistres acceptés	939 354	562 522	376 832
Frais de gestion de sinistres	115 481	120 046	-4 565
<b>TOTAL</b>	<b>12 641 717</b>	<b>11 955 256</b>	<b>686 461</b>

## **5-5 : Frais d'exploitation**

### ***5-5-1 : Frais d'acquisition***

Cette rubrique totalise tant les frais d'acquisition directs que les frais d'acquisition indirects :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Commissions	5 492 283	5 694 388	-202 104
Autres frais d'acquisition	2 962 661	2 913 181	49 480
<b>Total</b>	<b>8 454 944</b>	<b>8 607 568</b>	<b>-152 624</b>

### ***5-5-2 : Frais d'administration***

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2015 de **1 438 647** DT.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Frais d'administration	1 438 647	1 405 497	33 150
<b>Total</b>	<b>1 438 647</b>	<b>1 405 497</b>	<b>33 150</b>

## **5-6 : Autres charges techniques**

Les autres charges techniques présentent un solde brut au 31-12-2015 de **542 966** DT.

## **5-7 : Charges de placements**

Cette rubrique présente un solde de **3 289 817** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Frais de gestion et frais financiers	1 114 840	1 280 197	- 165 356
Dotation aux amortissements et aux prov	2 098 260	625 587	1 472 672
Perte / réalisation des placements	76 717	131 176	- 54 459
<b>Total</b>	<b>3 289 817</b>	<b>2 036 959</b>	<b>1 252 858</b>

## **5-8 : Moins values non réalisées sur placements**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde brut de **268 922** DT et représente les ajustements négatifs des placements en unité de comptes.

## **5-9 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat**

Il s'agit de la quote part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

	31/12/2015	31/12/2014
Produits des placements Bruts	10 943 209	14 076 782
Charges de placements	3 289 817	2 036 959
<b>Produits des placements Nets ( a )</b>	<b>7 653 393</b>	<b>12 039 823</b>
Capitaux propres ( b )	26 915 048	20 867 499
Provisions techniques ( c )	183 779 585	166 833 181
<b>Total [ ( b x a) / ( b + c ) ]</b>	<b>977 678</b>	<b>1 338 519</b>

**NOTE 6 : ETAT DE RESULTAT**

**6-1 : Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques présentent un solde brut au 31-12-2015 de **29 798 DT**.

**NOTE 7 : FLUX DE TRESORERIE**

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

**7-1 : Flux de trésorerie provenant (affectés à) de l'exploitation**

Au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie affectés à l'exploitation se sont élevés à **(- 3 107 707)** dinars contre **2 226 282** dinars au 31 décembre 2014.

**7-2 : Flux de trésorerie provenant (affectés aux) des activités d'investissement**

Au 31 décembre 2015, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **(-69 270,034)** dinars contre **(-110 244,693)** dinars fin décembre de l'exercice précédent.

**7-3 : Flux de trésorerie provenant (affectés aux) des activités de financement**

Ce flux enregistre au 31 décembre 2015, un montant de **(- 1 353 972,358)** dinars contre **(-809 676,676)** dinars au 31 décembre 2014.

La trésorerie au 31 décembre 2015 s'élève à **493 337** dinars contre **5 024 288** dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de **(- 4 530 951)** dinars.

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A.**  
**DECOMPTE FISCAL**

<b><u>RÉSULTAT COMPTABLE BRUT</u></b>	<b>7 561 616,508</b>
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>	<b>2 434 211,836</b>
-	
PROV POUR ANN PRIMES	8 162,404
PROV POUR AUTRES CHARGES	21 780,360
PROV POUR CRÉANCES DOUTEUSES	382 256,149
PROV POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES COTES	1 840 970,884
PROV POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES NON COTES	17 050,000
CHARGES RÉINTEGRABLES	1 424,037
-	
TIMBRES DE VOYAGES	660,000
MOINS VALUE DES COMPTES EN DEVISES	5 828,857
PROV POUR CRÉANCES DOUTEUSES 2012	5 840,500
SURCOTE NON RÉALISÉE (moins value attendue)	150 238,645
<i>Sous total 1 :</i>	<b>9 995 828,344</b>
<b>DÉDUCTIONS</b>	<b>1 093 022,321</b>
DIVIDENDES	382 578,203
INTERET DES DEPOTS EN DEVISES	550,317
PRIME DECÔTE NON REALISEE ( plus value attendue )	191 516,332
PLUS VALUE DES COMPTES EN DEVISES	1 151,032
REPRISE / PROV TITRES NON CÔTES ( non déduites initialement )	11 011,972
REPRISE / PROV CREANCES DOUTEUSES ( non déduites initialement )	3 640,200
PLUS VALUE DE CESSION DES TITRES CÔTES	496 733,765
PROV POUR CRÉANCES DOUTEUSES 2012	5 840,500
<i>Sous total 2 :</i>	<b>8 902 806,023</b>
PROV POUR CREANCES DOUTEUSES déductibles	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES TITRES CÔTES (limite 50%)	1 840 970,884
<i>Sous total 3 :</i>	<b>7 061 835,139</b>
<b>DÉDUCTION POUR RÉINVESTISSEMENTS EXONÈRES (35% )</b>	<b>2 471 642,299</b>
 <b>ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE</b>	 <b>2 200 000,000</b>
<i>Sous total 4 :</i>	<b>4 861 835,139</b>
<b>MINIMUM D'IMPÔT (20%)</b>	<b>1 412 367,028</b>
<b>BÉNÉFICE IMPOSABLE</b>	<b>4 861 835,139</b>
<b>BÉNÉFICE IMPOSABLE (ARRONDI)</b>	<b>4 861 835,000</b>
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)</b>	<b>1 701 642,250</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>5 859 974,258</b>
	0,000
<i>Taux d'impôt effectif</i>	<b>22,5%</b>

**Tableau B3 : État des éléments d'actifs représentant les provisions techniques des assurances MAGHREBIA VIE et montants de ces provisions**  
**Au 31/12/2015**

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Valeur d'usage	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue pour l'admission en représentation	Plus value latente	% du montant total des P.T
<b>TITRES EMIS PAR L'ETAT</b>	<b>94 308 179,918</b>	<b>96 805 000,000</b>	<b>99 151 865,170</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>94 308 179,918</b>	<b>94 308 179,918</b>	<b>5 039 662,212</b>	<b>51,316%</b>
- BTA 6,9% 05/2022	9 143 940,000	9 100 000,000	9 733 387,300	0,000	0,000	9 143 940,000	9 143 940,000	589 447,300	4,975%
- BTA 5,3% 01/2018	1 473 750,000	1 500 000,000	1 552 983,000	0,000	0,000	1 473 750,000	1 473 750,000	79 233,000	0,802%
- BTA 6,75% 07/2017	9 437 399,918	9 085 000,000	9 526 331,130	0,000	0,000	9 437 399,918	9 437 399,918	88 931,212	5,135%
- BTA 5,5% 03/2019	17 133 140,000	16 520 000,000	16 937 163,040	0,000	0,000	17 133 140,000	17 133 140,000	0,000	9,323%
- BTA Zéro Coupon 11/10/2016	1 787 300,000	3 400 000,000	3 264 000,000	0,000	0,000	1 787 300,000	1 787 300,000	1 476 700,000	0,973%
- BTA 5,6% 08/2022	23 885 300,000	25 000 000,000	25 244 650,000	0,000	0,000	23 885 300,000	23 885 300,000	1 359 350,000	12,997%
- BTA 5,75% 01/2021	8 727 000,000	9 000 000,000	9 499 068,000	0,000	0,000	8 727 000,000	8 727 000,000	772 068,000	4,749%
- BTA 5,5% 10/2018	3 992 750,000	4 100 000,000	4 061 275,500	0,000	0,000	3 992 750,000	3 992 750,000	68 525,500	2,173%
- BTA 5,25% 12/2016	3 082 700,000	3 100 000,000	3 102 718,700	0,000	0,000	3 082 700,000	3 082 700,000	20 018,700	1,677%
- BTA 5,5% 02/2020	1 445 500,000	1 500 000,000	1 520 281,500	0,000	0,000	1 445 500,000	1 445 500,000	74 781,500	0,787%
- BTA 5,5% 10/2020	4 804 000,000	5 000 000,000	4 854 020,000	0,000	0,000	4 804 000,000	4 804 000,000	50 020,000	2,614%
- BTA 6% 04/2024	3 395 400,000	3 500 000,000	3 652 467,000	0,000	0,000	3 395 400,000	3 395 400,000	257 067,000	1,848%
- E.O. NATIONAL 2014-C	6 000 000,000	6 000 000,000	6 203 520,000	0,000	0,000	6 000 000,000	6 000 000,000	203 520,000	3,265%
<b>PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>3 600 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>3 600 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>127 500,000</b>	<b>3 472 500,000</b>	<b>3 472 500,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,889%</b>
Terrains et constructions hors exploitation	3 600 000,000	0,000	3 600 000,000	0,000	127 500,000	3 472 500,000	3 472 500,000	0,000	1,889%
Immeuble RAHILA I	3 600 000,000	0,000	3 600 000,000	0,000	127 500,000	3 472 500,000	3 472 500,000	0,000	1,889%
<b>ACTIONS COTEES</b>	<b>11 995 759,315</b>	<b>0,000</b>	<b>12 122 783,501</b>	<b>2 089 836,196</b>	<b>0,000</b>	<b>9 905 923,119</b>	<b>9 905 923,119</b>	<b>2 216 860,382</b>	<b>5,390%</b>
* BNA	187 923,629	0,000	211 689,142	0,000	0,000	187 923,629	187 923,629	23 765,513	0,102%
* BIAT	479 151,540	0,000	518 154,000	0,000	0,000	479 151,540	479 151,540	39 002,460	0,261%
* AMEN BANK	346 007,172	0,000	305 887,070	40 120,102	0,000	305 887,070	305 887,070	0,000	0,166%
* ADWYA	275 642,450	0,000	313 207,968	0,000	0,000	275 642,450	275 642,450	37 565,518	0,150%
* ATL	183 170,901	0,000	152 053,560	31 117,341	0,000	152 053,560	152 053,560	0,000	0,083%
* CIL	51 478,010	0,000	54 663,840	0,000	0,000	51 478,010	51 478,010	3 185,830	0,028%
* SFBT	519 145,616	0,000	1 928 441,080	0,000	0,000	519 145,616	519 145,616	1 409 295,464	0,282%
* MONOPRIX	726 079,350	0,000	878 552,374	0,000	0,000	726 079,350	726 079,350	152 473,024	0,395%
* PGH	255 801,379	0,000	231 755,530	24 045,849	0,000	231 755,530	231 755,530	0,000	0,126%
* BT	361 766,667	0,000	462 225,084	0,000	0,000	361 766,667	361 766,667	100 458,417	0,197%
*TELNET HOLDING	1 971 794,650	0,000	1 329 695,600	642 099,050	0,000	1 329 695,600	1 329 695,600	0,000	0,724%
* GIF	96 108,376	0,000	95 170,900	937,476	0,000	95 170,900	95 170,900	0,000	0,052%
* ASSAD	483 414,335	0,000	305 501,824	177 912,511	0,000	305 501,824	305 501,824	0,000	0,166%
* ARTES	266 719,972	0,000	231 880,752	34 839,220	0,000	231 880,752	231 880,752	0,000	0,126%
* TPR	388 258,358	0,000	266 064,315	122 194,043	0,000	266 064,315	266 064,315	0,000	0,145%
* ATB DS 2010	4,044	0,000	0,000	4,044	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000%
* ATB	653 394,516	0,000	488 968,040	164 426,476	0,000	488 968,040	488 968,040	0,000	0,266%

* TUNIS-RE	376 956,983	0,000	407 523,775	0,000	0,000	376 956,983	376 956,983	30 566,792	0,205%
* CARTHAGE CEMENT	525 217,945	0,000	342 647,422	182 570,523	0,000	342 647,422	342 647,422	0,000	0,186%
* ENNAKL	326 961,849	0,000	385 870,320	0,000	0,000	326 961,849	326 961,849	58 908,471	0,178%
* AMS	246,160	0,000	79,794	166,366	0,000	79,794	79,794	0,000	0,000%
* ESSOUKNA	287 725,260	0,000	191 174,975	96 550,285	0,000	191 174,975	191 174,975	0,000	0,104%
* SPDIT	33 133,760	0,000	58 982,781	0,000	0,000	33 133,760	33 133,760	25 849,021	0,018%
* SIMPAR	573 105,090	0,000	372 463,936	200 641,154	0,000	372 463,936	372 463,936	0,000	0,203%
* NEW BODY LINE	62 165,000	0,000	55 295,744	6 869,256	0,000	55 295,744	55 295,744	0,000	0,030%
* OTH	80 130,699	0,000	83 272,785	0,000	0,000	80 130,699	80 130,699	3 142,086	0,044%
* EUROCYCLE	157 506,610	0,000	356 449,758	0,000	0,000	157 506,610	157 506,610	198 943,148	0,086%
* UIB	404 231,943	0,000	470 206,190	0,000	0,000	404 231,943	404 231,943	65 974,247	0,220%
* LILAS	99 056,210	0,000	112 428,888	0,000	0,000	99 056,210	99 056,210	13 372,678	0,054%
* TLS	98 237,170	0,000	90 076,050	8 161,120	0,000	90 076,050	90 076,050	0,000	0,049%
* CELLCOM	142 282,000	0,000	171 998,612	0,000	0,000	142 282,000	142 282,000	29 716,612	0,077%
* SOTUVER	157 768,396	0,000	86 732,950	71 035,446	0,000	86 732,950	86 732,950	0,000	0,047%
* CITY CARS	196 991,030	0,000	221 632,131	0,000	0,000	196 991,030	196 991,030	24 641,101	0,107%
* SOTIPAPIER	47 291,169	0,000	33 357,912	13 933,257	0,000	33 357,912	33 357,912	0,000	0,018%
* TGH	166 620,300	0,000	98 003,031	68 617,269	0,000	98 003,031	98 003,031	0,000	0,053%
* DELICE HOLDING	651 272,506	0,000	589 354,168	61 918,338	0,000	589 354,168	589 354,168	0,000	0,321%
* CERREALIS	83 861,660	0,000	44 788,392	39 073,268	0,000	44 788,392	44 788,392	0,000	0,024%
* ATTIJARI LEASING	279 136,609	0,000	176 532,808	102 603,801	0,000	176 532,808	176 532,808	0,000	0,096%
<b>PARTS DANS LES OPCVM</b>	<b>11 552 741,183</b>	<b>0,000</b>	<b>11 633 027,015</b>	<b>297 759,368</b>	<b>0,000</b>	<b>11 254 981,815</b>	<b>11 254 981,815</b>	<b>378 045,200</b>	<b>6,124%</b>
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	3 496 158,892	0,000	3 392 325,746	103 833,146	0,000	3 392 325,746	3 392 325,746	0,000	1,846%
- FCP MAGHREBIA MODERE	2 183 082,227	0,000	2 171 122,177	11 960,050	0,000	2 171 122,177	2 171 122,177	0,000	1,181%
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	1 096 500,064	0,000	925 423,442	171 076,622	0,000	925 423,442	925 423,442	0,000	0,504%
- FCP BNA SECURITE	1 000 000,000	0,000	1 337 030,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	337 030,000	0,544%
- FCPR TDF	500 000,000	0,000	489 110,450	10 889,550	0,000	489 110,450	489 110,450	0,000	0,266%
- FCPR TDF II	2 077 000,000	0,000	2 079 774,200	0,000	0,000	2 077 000,000	2 077 000,000	2 774,200	1,130%
- FCPR PHENICIA FUND	1 000 000,000	0,000	1 006 087,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	6 087,000	0,544%
- FONDS CAPITALEASE	200 000,000	0,000	232 154,000	0,000	0,000	200 000,000	200 000,000	32 154,000	0,109%
<b>PARTS DANS LES SICAR</b>	<b>3 117 825,467</b>	<b>0,000</b>	<b>2 903 292,757</b>	<b>214 532,710</b>	<b>0,000</b>	<b>2 903 292,757</b>	<b>2 903 292,757</b>	<b>0,000</b>	<b>1,580%</b>
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	3 117 825,467	0,000	2 903 292,757	214 532,710	0,000	2 903 292,757	2 903 292,757	0,000	1,580%
<b>ACTIONS ET TITRES NON COTES</b>	<b>1 931 196,139</b>	<b>0,000</b>	<b>2 164 687,577</b>	<b>75 738,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1 855 458,139</b>	<b>1 855 458,139</b>	<b>309 229,438</b>	<b>1,010%</b>
MEDICARS	300 000,000	0,000	338 490,000	0,000	0,000	300 000,000	300 000,000	38 490,000	0,163%
MAGHREBIA SERVICES	140 000,000	0,000	98 112,000	41 888,000	0,000	98 112,000	98 112,000	0,000	0,053%
ABV	200 000,000	0,000	175 200,000	24 800,000	0,000	175 200,000	175 200,000	0,000	0,095%
SAFI	100 000,000	0,000	90 950,000	9 050,000	0,000	90 950,000	90 950,000	0,000	0,049%
STH EL HAMMAM	1 191 186,139	0,000	1 461 909,826	0,000	0,000	1 191 186,139	1 191 186,139	270 723,687	0,648%
MAGH IMMOBILIERE	10,000	0,000	25,751	0,000	0,000	10,000	10,000	15,751	0,000%
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>49 420 000,000</b>	<b>42 213 156,000</b>	<b>43 595 826,000</b>	<b>0,000</b>	<b>7 206 844,000</b>	<b>42 213 156,000</b>	<b>42 213 156,000</b>	<b>1 382 670,000</b>	<b>22,969%</b>
- E.O B.T.K 2009	250 000,000	187 500,000	196 755,000	0,000	62 500,000	187 500,000	187 500,000	9 255,000	0,102%
- E.O. UIB 2009	1 000 000,000	700 000,000	718 680,000	0,000	300 000,000	700 000,000	700 000,000	18 680,000	0,381%
- E.O. ATL 2010 /2	850 000,000	340 000,000	340 051,000	0,000	510 000,000	340 000,000	340 000,000	51,000	0,185%

- E.O. CIL 2011	300 000,000	60 000,000	62 883,000	0,000	240 000,000	60 000,000	60 000,000	2 883,000	0,033%
- E.O. TL 2011-1	300 000,000	60 000,000	61 923,000	0,000	240 000,000	60 000,000	60 000,000	1 923,000	0,033%
- E.O. UIB 2011-1	1 200 000,000	960 000,000	980 988,000	0,000	240 000,000	960 000,000	960 000,000	20 988,000	0,522%
- E.O. Amen Bank 2011	500 000,000	300 000,000	304 800,000	0,000	200 000,000	300 000,000	300 000,000	4 800,000	0,163%
- E.O. ATTIJARI LEAS 2011	500 000,000	200 000,000	211 575,000	0,000	300 000,000	200 000,000	200 000,000	11 575,000	0,109%
- E.O. UIB 2011-2	720 000,000	411 336,000	433 613,000	0,000	308 664,000	411 336,000	411 336,000	22 277,000	0,224%
- E.O. BTE 2011	1 000 000,000	850 000,000	897 300,000	0,000	150 000,000	850 000,000	850 000,000	47 300,000	0,463%
- E.O. ATL 2011	400 000,000	400 000,000	421 985,000	0,000	100 000,000	400 000,000	400 000,000	21 985,000	0,218%
- E.O. A IL 2012-1	750 000,000	300 000,000	311 310,000	0,000	450 000,000	300 000,000	300 000,000	11 310,000	0,163%
- E.O. ATTIJARI LEAS 2012-1	1 000 000,000	800 000,000	829 700,000	0,000	200 000,000	800 000,000	800 000,000	29 700,000	0,435%
- E.O. HL 2012	600 000,000	240 000,000	244 158,000	0,000	360 000,000	240 000,000	240 000,000	4 158,000	0,131%
- E.O. BTK 2012-1	1 600 000,000	914 320,000	921 552,000	0,000	685 680,000	914 320,000	914 320,000	7 232,000	0,498%
- E.O. CIL 2012-2	1 200 000,000	720 000,000	760 008,000	0,000	480 000,000	720 000,000	720 000,000	40 008,000	0,392%
- E.O. TLS 2012-2	600 000,000	360 000,000	381 750,000	0,000	240 000,000	360 000,000	360 000,000	21 750,000	0,196%
- E.O. ATL 2013-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 047 010,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	47 010,000	0,544%
- E.O. TL SUB 2013	1 000 000,000	600 000,000	627 890,000	0,000	400 000,000	600 000,000	600 000,000	27 890,000	0,326%
- E.O. ATL 2013-2	650 000,000	650 000,000	655 883,000	0,000	0,000	650 000,000	650 000,000	5 883,000	0,354%
- E.O. CIL 2013-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 004 950,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	4 950,000	0,544%
- E.O. ATT LEAS 2013-1	650 000,000	390 000,000	392 912,000	0,000	260 000,000	390 000,000	390 000,000	2 912,000	0,212%
- E.O. UBCI 2013	1 000 000,000	1 000 000,000	1 039 760,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	39 760,000	0,544%
- E.O. HL 2013/1	1 000 000,000	600 000,000	625 790,000	0,000	400 000,000	600 000,000	600 000,000	25 790,000	0,326%
- E.O. TL 2014-1	750 000,000	750 000,000	787 200,000	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	37 200,000	0,408%
- E.O. TJJL 2014-1	1 200 000,000	1 200 000,000	1 250 364,000	0,000	0,000	1 200 000,000	1 200 000,000	50 364,000	0,653%
- E.O. HL 2013/2	1 000 000,000	800 000,000	848 290,000	0,000	200 000,000	800 000,000	800 000,000	48 290,000	0,435%
- E.O. AIL 2013-1	1 000 000,000	600 000,000	624 890,000	0,000	400 000,000	600 000,000	600 000,000	24 890,000	0,326%
- E.O. TLS 2013-1	750 000,000	750 000,000	763 223,000	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	13 223,000	0,408%
- E.O. BTK 2014	2 000 000,000	2 000 000,000	2 006 520,000	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	6 520,000	1,088%
- E.O. HL 2014	750 000,000	750 000,000	759 908,000	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	9 908,000	0,408%
- E.O. ATTIJARI LEASING 2014	500 000,000	500 000,000	500 530,000	0,000	0,000	500 000,000	500 000,000	530,000	0,272%
- E.O. SUB BIAT 2014	3 500 000,000	3 500 000,000	3 508 540,000	0,000	0,000	3 500 000,000	3 500 000,000	8 540,000	1,904%
- E.O. AIL 2014	1 400 000,000	1 120 000,000	1 154 174,000	0,000	280 000,000	1 120 000,000	1 120 000,000	34 174,000	0,609%
- E.O. CIL 2014	1 000 000,000	800 000,000	826 600,000	0,000	200 000,000	800 000,000	800 000,000	26 600,000	0,435%
- E.O. ATL 2014-3	1 000 000,000	1 000 000,000	1 069 450,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	69 450,000	0,544%
- E.O. HL 2015-1	850 000,000	850 000,000	894 668,000	0,000	0,000	850 000,000	850 000,000	44 668,000	0,463%
- E.O. CIL 2015-1	600 000,000	600 000,000	624 954,000	0,000	0,000	600 000,000	600 000,000	24 954,000	0,326%
- E.O. TLS 2015-1	1 500 000,000	1 500 000,000	1 573 995,000	0,000	0,000	1 500 000,000	1 500 000,000	73 995,000	0,816%
- E.O. A BANK SUB 2014	3 000 000,000	3 000 000,000	3 187 980,000	0,000	0,000	3 000 000,000	3 000 000,000	187 980,000	1,632%
- E.O. HL SUB 2015-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 007 790,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	7 790,000	0,544%
- E.O. ATTIJARI LEASING 2015-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 053 920,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	53 920,000	0,544%
- E.O. ATTIJARI BANK SUB 2015	2 000 000,000	2 000 000,000	2 025 080,000	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	25 080,000	1,088%
- E.O. UIB 2015-1	2 000 000,000	2 000 000,000	2 080 320,000	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	80 320,000	1,088%
- E.O. AIL 2015-1	750 000,000	750 000,000	773 648,000	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	23 648,000	0,408%
- E.O. ATL 2015-1	700 000,000	700 000,000	725 676,000	0,000	0,000	700 000,000	700 000,000	25 676,000	0,381%
- E.O. BNA FGA 2011	2 000 000,000	2 000 000,000	2 074 880,000	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	74 880,000	1,088%

<b>AUTRES TITRES</b>	8 583 442,996	0,000	8 583 442,996	0,000	0,000	8 583 442,996	8 583 442,996	0,000	4,671%
FCP UNITE DE COMPTES	8 583 442,996	0,000	8 583 442,996	0,000	0,000	8 583 442,996	8 583 442,996	0,000	4,671%
Dépôts auprès d'établissement bancaires et financiers	493 336,673	0,000	493 336,673	0,000	0,000	493 336,673	493 336,673	0,000	0,268%
<b>PLACEMENTS MONETAIRES</b>	24 500 000,000	0,000	24 712 904,028	0,000	0,000	24 500 000,000	24 500 000,000	212 904,028	13,331%
Avance sur contrats vie	381 854,179	0,000	381 854,179	0,000	0,000	381 854,179	381 854,179	0,000	0,208%
Quittances non encaissées nettes de taxes et de commissions	1 280 361,453	0,000	1 280 361,453	0,000	0,000	1 280 361,453	1 280 361,453	0,000	0,697%
<u>Solde au 31/12/2015</u>	211 164 697,323	139 018 156,000	210 623 381,349	2 677 866,274	7 334 344,000	201 152 487,049	201 152 487,049	9 539 371,260	109,453%

*Tunis, le 10 avril 2016*

**SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2015**

*Messieurs les Actionnaires,*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les états annexes et les notes aux états financiers.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion*

A notre avis, les états financiers annuels de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA** » arrêtés au 31 décembre 2015 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2015, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.

2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nous n'avons pas relevé de faits ou d'anomalies pouvant affecter, de manière significative, ou remettre en cause la fiabilité et la sincérité des états financiers.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", et du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas de remarques particulières dans ce sens.

4. Par ailleurs et en application de la circulaire 258 du 02 octobre 2010, du comité général des assurances, entrant dans le cadre de l'article 61 du code des assurances, nous avons fait appel à un actuairé agréé pour l'audit des provisions techniques et de la politique tarifaire de la société. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société. D'un autre côté les tarifs sont correctement calculés et n'enregistrent pas d'insuffisances.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**MAKRAM GUIRAS**

Tunis, le 10 avril 2016

**Société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »**  
**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUXCOMPTEES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA VIE.SA** »

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a informé d'aucune conventions nouvelles entrant dans le cadre des textes sus indiqués.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

**B.1 Convention de sous-traitance conclue entre Assurances Maghreb et Assurances Maghreb VIE**

La société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA** a confié, en sous-traitance, à Assurances Maghreb la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- l'audit interne ; et

- Le système d'information.

En contre partie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* s'engage à régler à Assurances Maghrebria un montant forfaitaire annuel de 120.000DT hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

### **B.2 Convention de délégation de gestion de produits Santé conclue entre Assurances Maghrebria et Assurances Maghrebria VIE**

La société Assurances Maghrebria a confié par délégation à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* la gestion des produits santé. En contre partie, Assurances Maghrebria s'engage à régler à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* un montant forfaitaire annuel de 25.000DT hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 01 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

### **B.3 Conventions entre Assurances Maghrebria VIE et Maghrebria Services**

La société Maghrebria services SARL a conclu un contrat d'assistance Business Process Outsourcing avec *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* avec date d'effet du premier août 2011 et ayant pour principal objet l'externalisation de la production administrative et informatique de cette dernière.

En contre partie de ces prestations, Maghrébia Services a facturé en 2015 à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* la somme de 28.042 DT HT.

La société Maghrebria services SARL a conclu, aussi, avec *Assurances Maghrebria Vie SA* un protocole d'accord de pilotage de la mission de diagnostic du système d'information de cette dernière avec date d'effet le 15 Juillet 2014.

En contre partie de ces prestations, Maghrébia Services a facturé en 2015 à *Assurances Maghrebria Vie* la somme de 5.404 DT HT.

### **B.4 Contrats de location entre Assurances Maghrebria et Assurances Maghrebria VIE**

Assurances Maghrebria donne en location à Assurances Maghrebria Vie une partie de l'immeuble, sis à la rue d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une année renouvelable avec tacite reconduction. Le loyer a été fixé à 80.000 DT pour la première année, avec

augmentation de 10% pour la deuxième et la troisième année, et 5% à partir de la quatrième année.

Le loyer au titre de l'exercice 2015 s'élève à : 111.169 hors TVA.

### **B.5 Convention entre La Société Assurances Maghrébia Vie et La Société Assurances Maghrébia Immobilière**

La Société Assurances Maghrébia Vie a confié à la Société Assurances Maghrébia Immobilière la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 01 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contre partie de ces prestations, la Société Assurances Maghrébia Immobilière a facturé en 2015 à Assurances Maghrébia Vie la somme de 59.963 DT HT.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la Société Assurances Maghrébia Vie sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

#### ***1. Emoluments du Président du Conseil***

Les émoluments du président du conseil d'administration ont été fixés par le conseil d'administration du 09 juin 2015 et arrêtés au même montant, que ceux du précédent président tels que décidés par les Conseils d'Administration du 30 mai 2011 et du 17 mai 2013.

#### ***2. Emoluments du Directeur Général :***

Les émoluments du Directeur Général de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2015 à la somme annuelle brute de 90.000 D avec une prime de performance sur objectifs.

#### ***3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe***

Les émoluments de la Directrice Générale adjointe de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2015 à la somme annuelle brute de 70.000 D avec une prime de performance sur objectifs.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**MAKRAM GUIRAS**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Chérif BEN ZINA.

**ACTIF**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	2015			Exercice 2014 Montant Net
	BRUT	Amort & Prov	NET	
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	56 415,165	-37 995,395	18 419,770	14 319,061
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	-4 102 234,589	12 297 717,495	13 117 715,099
	<b>16 456 367,249</b>	<b>-4 140 229,984</b>	<b>12 316 137,265</b>	<b>13 132 034,160</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	72 500,000	-56 728,767	15 771,233	30 271,233
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	68 949,485	-56 751,394	12 198,091	18 816,702
	<b>141 449,485</b>	<b>-113 480,161</b>	<b>27 969,324</b>	<b>49 087,935</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500	-56 376,469	475 606,031	502 065,156
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	28 294 622,135	-496 146,729	27 798 475,406	14 829 763,087
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	59 758 940,000		59 758 940,000	64 498 530,000
AC334 Autres prêts				
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	18 000 000,000		18 000 000,000	15 000 000,000
	<b>106 585 544,635</b>	<b>-552 523,198</b>	<b>106 033 021,437</b>	<b>94 830 358,243</b>
<b>AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	228 196,995		228 196,995	352 659,894
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	<b>228 196,995</b>	<b>0,000</b>	<b>228 196,995</b>	<b>352 659,894</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	2 017 208,950		2 017 208,950	2 022 545,070
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	1 333 389,833	-77 121,685	1 256 268,148	935 637,928
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	337 846,933		337 846,933	221 692,438
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	4 378,749		4 378,749	5 625,521
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	33 143,382		33 143,382	0,000
AC633 Débiteur divers	1 253 075,612		1 253 075,612	858 725,845
	<b>4 979 043,459</b>	<b>-77 121,685</b>	<b>4 901 921,774</b>	<b>4 044 226,802</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 207 851,598		3 207 851,598	2 910 667,538
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	<b>3 207 851,598</b>	<b>0,000</b>	<b>3 207 851,598</b>	<b>2 910 667,538</b>
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	3 007 407,044		3 007 407,044	2 566 422,436
AC733 Autres comptes de régularisation	1 666,495		1 666,495	2 182,741
	<b>3 009 073,539</b>	<b>0,000</b>	<b>3 009 073,539</b>	<b>2 568 605,177</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>134 607 526,960</b>	<b>-4 883 355,028</b>	<b>129 724 171,932</b>	<b>117 887 639,749</b>

**CARTE VIE**  
**ASSURANCES**

**ANNEXE N°2**

**PASSIF**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Capitaux Propres & Passifs	31/12/2015	31/12/2014
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	13 000 000,000	8 250 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital	990 905,909	632 737,112
CP4 Autres Capitaux Propres	14 002 500,000	16 002 500,000
CP5 Résultat reporté	1 655 447,815	1 517 311,780
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>29 648 853,724</b>	<b>26 402 548,892</b>
CP6 Résultat de l'exercice	4 015 501,758	4 067 370,131
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>33 664 355,482</b>	<b>30 469 919,023</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>PA2 Provisions pour risques et charges</b>	59 995,818	0,000
	<b>59 995,818</b>	<b>0,000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA320 Provision d'assurance vie	85 248 618,589	75 783 069,736
PA330 Provision pour sinistres	4 975 523,316	5 360 573,821
PA340 Provision pour participation aux bénéfices	1 577 543,212	1 921 767,659
PA350 Provision pour égalisation & équilibrage	214 694,246	187 457,599
PA360 Autres provisions techniques		
	<b>92 016 379,363</b>	<b>83 252 868,815</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 546 082,239	2 796 711,589
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	239 765,922	364 228,821
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	128 379,475	79 142,961
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	854 217,718	806 641,832
PA634 Créiteurs divers	56 420,915	37 501,708
	<b>3 824 866,269</b>	<b>4 084 226,911</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Comptes de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	158 575,000	80 625,000
	<b>158 575,000</b>	<b>80 625,000</b>
	<b>96 059 816,450</b>	<b>87 417 720,726</b>
<b>Total du passif</b>	<b>96 059 816,450</b>	<b>87 417 720,726</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>129 724 171,932</b>	<b>117 887 639,749</b>

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE**

**ET/OU DE LA REASSURANCE VIE**

**SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015		2015			Opérations nettes 2014
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	
<b>PRV1 Primes</b>					
PRV11	Primes émises et acceptées	29 001 227,061	-650 073,814	28 351 153,247	27 418 174,997
		<b>29 001 227,061</b>	<b>-650 073,814</b>	<b>28 351 153,247</b>	<b>27 418 174,997</b>
<b>PRV2 Produits de placements</b>					
PRV21	Revenus des placements	5 915 160,218		5 915 160,218	5 212 603,276
PRV22	Produits des autres placements	49 208,135		49 208,135	65 432,151
	<b>sous total 2a</b>	<b>5 964 368,353</b>	<b>0,000</b>	<b>5 964 368,353</b>	<b>5 278 035,427</b>
PRV23	Reprise de corrections de valeur sur placement	1 186 564,493		1 186 564,493	1 738 872,562
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements	37 193,579		37 193,579	29 118,345
	<b>sous total 2</b>	<b>7 188 126,425</b>	<b>0,000</b>	<b>7 188 126,425</b>	<b>7 046 026,334</b>
<b>PRV4 Autres Produits Techniques</b>		<b>0,000</b>		<b>0,000</b>	<b>536,598</b>
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>					
CHV11	Montants payés	-12 638 146,498	691 761,306	-11 946 385,192	-7 107 061,695
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	385 050,505	-124 462,899	260 587,606	-1 335 028,426
	<b>sous total 3</b>	<b>-12 253 095,993</b>	<b>567 298,407</b>	<b>-11 685 797,586</b>	<b>-8 442 090,121</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21	Provision d'assurance vie	-9 465 548,853		-9 465 548,853	-8 870 197,769
CHV22	Autres provisions techniques	-27 236,647		-27 236,647	590,975
CHV23	Provision sur contrats en unité de compte				
	<b>sous total 4</b>	<b>-9 492 785,500</b>	<b>0,000</b>	<b>-9 492 785,500</b>	<b>-8 869 606,794</b>
<b>CHV3 Participations aux bénéfiques et ristournes</b>		<b>344 224,447</b>	<b>0,000</b>	<b>344 224,447</b>	<b>-678 534,659</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41	Frais d'acquisition	-5 305 390,258		-5 305 390,258	-6 995 076,425
CHV43	Frais d'administration	-2 756 172,734		-2 756 172,734	-2 668 054,347
CHV44	Commissions reçues des réassureurs				
	<b>sous total 5</b>	<b>-8 061 562,992</b>	<b>0,000</b>	<b>-8 061 562,992</b>	<b>-9 663 130,772</b>
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>		<b>-89 161,423</b>	<b>0,000</b>	<b>-89 161,423</b>	<b>0,000</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>					
CHV91	Charges de gestion des placements, y compris les charges	-103 570,633	-10 579,797	-114 150,430	-80 716,628
CHV92	Correction de valeur sur placements	-496 146,729		-496 146,729	-1 186 564,493
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements	-36 468,603		-36 468,603	-13 713,081
	<b>sous total 6</b>	<b>-636 185,965</b>	<b>-10 579,797</b>	<b>-646 765,762</b>	<b>-1 280 994,202</b>
<b>CHV10 Moins-values non réalisées sur placements</b>		<b>-9 924,848</b>	<b>0,000</b>	<b>-9 924,848</b>	<b>-22 244,496</b>
<b>CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique</b>		<b>-1 752 812,165</b>	<b>0,000</b>	<b>-1 752 812,165</b>	<b>-1 538 673,801</b>
<b>RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>		<b>4 238 049,047</b>	<b>-93 355,204</b>	<b>4 144 693,843</b>	<b>3 969 463,083</b>

**CARTE VIE**  
**ASSURANCES**

**ANNEXE 5**

**ETAT DE RESULTAT**  
**SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015</b>		<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>RTV</b>	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie .+/-	<b>4 144 693,843</b>	<b>3 969 463,083</b>
	<b>Sous total 1</b>	<b>4 144 693,843</b>	<b>3 969 463,083</b>
<b>PRNT2</b>	Autres produits non techniques +	0,000	635,796
<b>PRNT3</b>	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	1 752 812,165	1 538 673,801
<b>CHNT3</b>	Autres charges non techniques -	0,000	0,000
	<b>Sous total 2</b>	<b>1 752 812,165</b>	<b>1 539 309,597</b>
	Résultat provenant des activités ordinaires	<b>5 897 506,008</b>	<b>5 508 772,681</b>
<b>CHNT4</b>	Impôts sur le résultat -	-1 882 004,250	-1 441 402,550
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	<b>4 015 501,758</b>	<b>4 067 370,131</b>
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4 015 501,758</b>	<b>4 067 370,131</b>

**CARTE VIE**  
**ASSURANCES**

**ANNEXE N°6**

**Tableau des engagements reçus et donnés**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	2015	2014
<b>Engagements reçus</b>	0,000	0,000
<b>Engagements donnés</b>		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0,000	0,000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0,000	0,000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0,000	0,000
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>	0,000	0,000
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>	0,000	0,000
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	0,000	0,000
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	0,000	0,000

**CARTE VIE****ASSURANCES**

-

**ANNEXE N°7****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Notes	2015	2014
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	28 903 503,296	27 653 566,265
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-12 638 146,498	-7 421 092,377
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-5 509 134,896	-6 810 878,142
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-1 440 139,787	-1 017 188,420
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	0,000	0,000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-54 069 523,757	-53 356 334,860
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	44 230 819,202	41 481 192,774
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	0,000	0,000
Produits financiers reçus	F9	3 608 790,749	3 166 668,600
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-753 658,235	-680 723,030
Autres mouvements	F11	-265 894,358	-134 480,663
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		<b>2 066 615,716</b>	<b>2 880 730,147</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-19 431,656	-5 001,700
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14	0,000	-29 982,500
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	-1 000 000,000	-2 000 000,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<b>-1 019 431,656</b>	<b>-2 034 984,200</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	750 000,000	250 000,000
Dividendes et autres distributions	F19	-1 500 000,000	-1 000 000,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<b>-750 000,000</b>	<b>-750 000,000</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>297 184,060</b>	<b>95 745,947</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>2 910 667,538</b>	<b>2 814 921,591</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>3 207 851,598</b>	<b>2 910 667,538</b>

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie**  
**Immeuble CARTE – Lot BC4 – Centre Urbain Nord - TUNIS**  
*Téléphone : (216) 71 184 160 – Télécopie (216) 71 184 170*

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1<sup>er</sup> Avril 2002.

#### **1 - Identité**

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 13 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

RC : B 0122128 2010

E-mail : [dprp@carte.com.tn](mailto:dprp@carte.com.tn) Site web : [www.carte.com.tn](http://www.carte.com.tn)

#### **2 - Conseil d'Administration**

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Abderrahmen FATMI : Représentant de la CARTE Assurances

Mehdi DOGHRI : Administrateur

Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

#### **3- Les clients**

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

### Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

### Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

## **4 - Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

## **II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

### **A – PROVISIONS TECHNIQUES :**

#### **A1 : Provisions d'assurance vie :**

**Les provisions mathématiques :** calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

**Provisions mathématiques de rente :** calcul informatisé dossier par dossier.

**Provision pour sinistres à payer :** calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté.

**Provision d'égalisation :** Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

## **A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :**

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

## **B - Les régularisations :**

### **B.1. Régularisations liées aux primes émises :**

**Les PANE :** (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

**Les Primes à Annuler :** estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

**Parts des réassureurs dans les PANE :** Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

**Parts des réassureurs dans les primes à annuler :** Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

**Commissions sur les primes cédées sur PANE :** Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

**Commissions à payer :** Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

### **B.2. Régularisations liées aux placements :**

**Intérêts et loyers acquis et non échus :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

### **B.3. Autres régularisations :**

**Charges et produits constatés d'avance :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

**Charges à payer et produits à recevoir :** Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

### **C. Amortissements et autres provisions :**

**C.1. Amortissements :** Calcul extra comptable.

**C.2. Provisions pour dépréciation :** Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

### **III - NOTES SUR LE BILAN :**

#### **AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2015 la somme de 16 456 367,249 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2015 la somme de 4 140 229,984 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2015	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952,084	3 282 236,985	819 997,604	4 102 234,589	12 297 717,495
Logiciels	56 415,165	25 339,604	12 655,791	37 995,395	18 419,770
<b>Total</b>	<b>16 456 367,249</b>	<b>3 307 576,589</b>	<b>832 653,395</b>	<b>4 140 229,984</b>	<b>12 316 137,265</b>

#### **AC2 – Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2015 la somme de 141 449,485 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2015 la somme de 113 480,161 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant	Amort.2015	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	72 500,000	42 228,767	14 500,000	56 728,767	15 771,233
Matériel Informatique & Bureau	68 949,485	45 824,881	10 926,513	56 751,394	12 198,091
<b>Total</b>	<b>141 449,485</b>	<b>88 053,648</b>	<b>25 426,513</b>	<b>113 480,161</b>	<b>27 969,324</b>

#### **AC3 – Placements**

Les placements bruts totalisent au 31/12/2015 la somme de 106 585 544,635 Dinars.

Libelle	Placement Brut	Amort/Prov.	Placement Net 31/12/2015	Placement Net 31/12/2014
Placements Immobiliers	531 982,500	-56 376,469	475 606,031	502 065,156
Titres à revenus variables	28 294 622,135	-496 146,729	27 798 475,406	14 829 763,087
Titres à revenus fixes	77 758 940,000		77 758 940,000	79 498 530,000
<b>Total</b>	<b>106 585 544,635</b>	<b>-552 523,198</b>	<b>106 033 021,437</b>	<b>94 830 358,243</b>

**Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.**

### **AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2015 est de 228 196,995

### **AC6 – Créances**

#### **AC611 – Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises totalisent au 31/12/2015 la somme de 2 017 208,950 Dinars.

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Primes acquises et non émises	2 017 491,370	2 024 041,911
Provision pour Annulation Primes	-282,420	-1 496,841
<b>Total</b>	<b>2 017 208,950</b>	<b>2 022 545,070</b>

#### **AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes**

Les autres créances nées d'opérations d'assurances directes totalisent au 31/12/2015 la somme de 1 333 389,833 Dinars.

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Primes à recevoir	1 065 849,580	800 548,990
Commission/Primes à recevoir	267 540,253	147 222,174
Comptes courants agents	0,000	35 822,844
<b>Total</b>	<b>1 333 389,833</b>	<b>983 594,008</b>

#### **AC63 – Autres créances**

Les autres créances totalisent la somme de 1 290 597,743 Dinars au 31/12/2015.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Personnel	4 378,749	5 625,521
Etat, organisme de sécurité sociale	33 143,382	0,000
Débiteurs divers	1 253 075,612	858 725,845
<b>Total</b>	<b>1 290 597,743</b>	<b>864 351,366</b>

### **AC7 – Autres éléments d'actif**

#### **AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses**

Le total de la trésorerie au 31/12/2015 s'élève à 3 207 851,598 Dinars.

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Banques	3 125 225,426	2 910 322,262
CCP	75 340,308	-44,351
Caisses	7 285,864	389,627
<b>Total</b>	<b>3 207 851,598</b>	<b>2 910 667,538</b>

### AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 3 009 073,539 Dinars au 31/12/2015.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Intérêts courus et non échus	3 007 407,044	2 566 422,436
Autres comptes de régularisation	1 666,495	2 182,741
<b>Total</b>	<b>3 009 073,539</b>	<b>2 568 605,177</b>

### CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	<b>01/01/2015 avant affectation</b>	<b>Affectations et imputations</b>	<b>Dividende</b>	<b>Augmentation de Capital</b>	<b>Résultat 2014</b>	<b>Variation 2015</b>	<b>Situation au 31/12/2015</b>
Capital social	8 250 000	0		4 750 000	-	-	13 000 000
Fonds social	162 300	150 000			-	-71 065	241 234
Réserves liées au capital social	14 000 000	-			-	-4 000 000	10 000 000
Réserves légales	470 437	279 234			-	-	749 671
Réserves Spécial de Réinvestissement	2 002 500	2 000 000			-	-	4 002 500
Report à nouveau	1 517 312	138 136			-	-	1 655 448
Résultat de l'exercice		-2 567 370	-1 500 000		4 067 370	4 015 502	4 015 502
<b>Total</b>	<b>26 402 549</b>	<b>-</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>4 750 000</b>	<b>4 067 370</b>	<b>-55 564</b>	<b>33 664 355</b>

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 1 300 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Part dans le capital social</b>
CARTE ASSURANCES	1 283 150	98,70%
COFITE SICAF	5 000	0,38%
COTIF SICAR	340	0,03%
CITE	170	0,01%
Mr Hassine Doghri	10 000	0,77%
Mr Mehdi Doghri	340	0,03%
Mme Afifa Boughzou	1 000	0,08%
<b>Total</b>	<b>1 300 000</b>	<b>100%</b>

### **PA3 – Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes totalisent au 31/12/2015 la somme de 92 016 379,363 Dinars détaillées comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Provisions Mathématiques	85 248 618,589	75 783 069,736
Provision pour participation aux bénéficiaires	4 975 523,316	5 360 573,821
Provisions pour sinistres à payer	1 577 543,212	1 921 767,659
Provisions d'égalisations et équilibrage	214 694,246	187 457,599
<b>Total</b>	<b>92 016 379,363</b>	<b>83 252 868,815</b>

### **PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2015 la somme de 2 546 082,239 Dinars.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Commissions à payer	458 977,282	461 094,968
Ristournes à payer	13 997,178	8 225,530
Primes en attente D'affectation	2 063 860,515	2 327 391,091
Comptes courants agents	9 247,264	0,000
<b>Total</b>	<b>2 546 082,239</b>	<b>2 796 711,589</b>

### **PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 239 765,922 Dinars au 31/12/2015.

### **PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31/12/2015 la somme de 1 039 018,108 Dinars.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Personnel	128 379,475	79 142,961
Etat, organisme de sécurité sociale	854 217,718	806 641,832
Créditeurs Divers	56 420,915	37 501,708
<b>Total</b>	<b>1 039 018,108</b>	<b>923 286,501</b>

### **PA712– Autres comptes de régularisation Passif**

Les autres comptes de régularisation passif représentent les charges à payer et totalisent au 31/12/2015 la somme de 158 575,000 Dinars.

## **IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**

### **PRV1 Primes :**

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 28 351 153 ,247 Dinars au 31/12/2015 contre 27 418 174,997 Dinars au 31/12/2014.

## **PRV2 Produits de placements :**

Les produits de placements s'élèvent à 7 188 126,425 Dinars au 31/12/2015 contre 7 046 026,334 Dinars au 31/12/2014.

## **CHV1 Charges de sinistres et prestations payées :**

Les charges de sinistres et prestations payées nettes de réassurances totalisent la somme de 11 685 797,586 Dinars au 31/12/2015 contre 8 442 090,121 Dinars au 31/12/2014.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Sinistres et prestations payées payés	11 946 385,192	7 107 061,695
Variation. Provision. RAR	-260 587,606	1 335 028,426
<b>Total</b>	<b>11 685 797,586</b>	<b>8 442 090,121</b>

## **CHV2 Variation des autres provisions techniques :**

Le poste variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématique et de la provision d'égalisation et s'élève à 9 492 785,500 Dinars au 31/12/2015 contre 8 869 606,794 Dinars au 31/12/2014.

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Variation provision mathématique	9 465 548,853	8 870 197,769
Variation autres provisions techniques	27 236,647	-590,975
<b>Total</b>	<b>9 492 785,500</b>	<b>8 869 606,794</b>

## **CHV4 Frais d'exploitation:**

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 8 061 562,992 Dinars au 31/12/2015 contre 9 663 130,772 Dinars au 31/12/2014 détaillés comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Frais d'acquisition	5 305 390,258	6 995 076,425
Frais d'administration	2 756 172,734	2 668 054,347
<b>Total</b>	<b>8 061 562,992</b>	<b>9 663 130,772</b>

## **CHV9 Charges de placements:**

Les charges de placements s'élèvent à 646 765,762 Dinars au 31/12/2015 contre 1 280 994,202 Dinars au 31/12/2014.

## **CHV10 Moins values non réalisées sur placements:**

Les moins-values non réalisées sur placements s'élèvent à 9 924,848 Dinars au 31/12/2015 contre 22 244,496 Dinars au 31/12/2014.

**CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique :**

Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique s'élèvent à 1 752 812,165 Dinars au 31/12/2015 contre 1 538 673,801 Dinars au 31/12/2014.

**RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :**

Le résultat technique est de 4 144 693,843 au 31/12/2015 contre 3 969 463,083 Dinars au 31/12/2014.

**V - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

**F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 28 903 503,296 Dinars.

**F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :**

Il s'agit des décaissements pour sinistres d'un montant de 12 638 146,498 Dinars.

**F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :**

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 5 509 134,896 Dinars.

**F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :**

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 1 440 139,787 Dinars.

**F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Le total des décaissements pour acquisition de placements financiers est de 54 069 523,757 Dinars.

**F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers:**

Le montant total provenant des cessions des placements financiers est de 44 230 819.202 Dinars.

**F 9 : Produits financiers reçus :**

- Intérêts : 3 042 565,636 Dinars

- Dividendes : 566 225,113 Dinars

**F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles**

⋮

- Matériel informatique : 2 675,156 Dinars

- Licence informatique : 16 756,500 Dinars

### Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	39 658,665	16 756,500		56 415,165	25 339,604		12 655,791					37 995,395	18 419,770
Fonds commercial	16 399 952,084			16 399 952,084	3 282 236,985		819 997,604					4 102 234,589	12 297 717,495
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>16 439 610,749</b>	<b>16 756,500</b>	<b>0,000</b>	<b>16 456 367,249</b>	<b>3 307 576,589</b>	<b>0,000</b>	<b>832 653,395</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>4 140 229,984</b>	<b>0,000</b>	<b>12 316 137,265</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	72 500,000			72 500,000	42 228,767		14 500,000					56 728,767	15 771,233
Autres installations, outillage et mobilier	64 641,583	4 307,902		68 949,485	45 824,882		10 926,513					56 751,395	12 198,090
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>137 141,583</b>	<b>4 307,902</b>	<b>0,000</b>	<b>141 449,485</b>	<b>88 053,649</b>	<b>0,000</b>	<b>25 426,513</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>113 480,162</b>	<b>0,000</b>	<b>27 969,323</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500			531 982,500	29 917,344		26 459,125					56 376,469	475 606,031
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans le	16 016 327,580	23 269 523,757	10 991 229,202	28 294 622,135		1 186 564,493				690 417,764		496 146,729	27 798 475,406
Obligations et autres titres à revenus fixe	64 498 530,000	12 500 000,000	17 239 590,000	59 758 940,000									59 758 940,000
Autres prêts													
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 000 000,000	18 500 000,000	15 500 000,000	18 000 000,000									18 000 000,000
<b>Total placements</b>	<b>96 046 840,080</b>	<b>54 269 523,757</b>	<b>43 730 819,202</b>	<b>106 585 544,635</b>	<b>29 917,344</b>	<b>1 186 564,493</b>	<b>26 459,125</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>690 417,764</b>	<b>56 376,469</b>	<b>496 146,729</b>	<b>106 033 021,437</b>
<b>Total Général</b>	<b>112 623 592,412</b>	<b>54 290 588,159</b>	<b>43 730 819,202</b>	<b>123 183 361,369</b>	<b>3 425 547,582</b>	<b>1 186 564,493</b>	<b>884 539,033</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>690 417,764</b>	<b>4 310 086,615</b>	<b>496 146,729</b>	<b>118 377 128,025</b>

CARTE VIE

ASSURANCES

ANNEXE N°9

### Etat récapitulatif des placements

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	531 982,500	475 606,031		-56 376,469
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	28 294 622,135	27 798 475,406		-496 146,729
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	59 758 940,000	59 758 940,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	18 000 000,000	18 000 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>106 585 544,635</b>	<b>106 033 021,437</b>	<b>0,000</b>	<b>-552 523,198</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques				
des provisions techniques	100 581 118,084	100 145 868,003		-552 523,198
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
	3 373 636,943	3 373 636,943		
<b>TOTAL</b>	<b>103 954 755,027</b>	<b>103 519 504,946</b>	<b>0,000</b>	<b>-552 523,198</b>

### Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 012	2 013
<b><i>Inventaire 2013</i></b>		
Règlements cumulés	1 735 854	1 105 601
Provisions pour sinistres	818 113	897 540
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>2 553 967</b>	<b>2 003 141</b>
Primes acquises	16 843 490	16 996 611
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>15,16%</b>	<b>11,79%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 012	2 013	2 014
<b><i>Inventaire 2014</i></b>			
Règlements cumulés	108 690	246 528	1 446 441
Provisions pour sinistres	432 742	696 494	895 149
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>541 432</b>	<b>943 022</b>	<b>2 341 590</b>
Primes acquises	16 843 490	16 996 611	17 166 086
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>3,21%</b>	<b>5,55%</b>	<b>13,64%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 012	2 013	2 014	2 015
<b><i>Inventaire 2015</i></b>				
Règlements cumulés	88 670	412 512	1 923 352	1 750 212
Provisions pour sinistres	298 182	706 641	1 249 944	743 043
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>386 852</b>	<b>1 119 153</b>	<b>3 173 296</b>	<b>2 493 255</b>
Primes acquises	16 996 611	17 166 086	16 469 688	14 704 649
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>2,28%</b>	<b>6,52%</b>	<b>19,27%</b>	<b>16,96%</b>

CARTE VIE

ASSURANCES

ANNEXE N°11

## Ventilation des charges et des produits des placements

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		566 225,113	566 225,113
Revenu des autres placements		5 089 634,615	5 089 634,615
Autres revenus financiers		49 208,135	49 208,135
<b>Total produits des placements</b>	<b>0,000</b>	<b>5 705 067,863</b>	<b>5 705 067,863</b>
Intérêts			
Frais externes		-103 570,633	-103 570,633
Autres frais			
<b>Total charges des placements</b>	<b>0,000</b>	<b>-103 570,633</b>	<b>-103 570,633</b>

**CARTE VIE**  
**ASSURANCES**

**ANNEXE N°12**

<b>LIBELLES</b>	<b>Temporaires Décès</b>	<b>Epargnes</b>	<b>TOTAL</b>
Primes	14 704 648,667	14 296 578,394	29 001 227,061
Charges de prestations	-4 264 177,626	-8 373 968,872	-12 638 146,498
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques			
- Variation Réserves Mathématiques	-2 047 605,923	-7 100 955,130	-9 148 561,053
- Variation RAR	144 474,971	240 575,534	385 050,505
<b>Solde de souscription</b>	8 537 340,089	-937 770,075	7 599 570,015
Frais d'acquisition	-4 671 494,981	-633 895,277	-5 305 390,258
Autres charges de gestion nettes	-1 442 685,133	-1 402 649,024	-2 845 334,157
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	-6 114 180,114	-2 036 544,301	-8 150 724,415
Produits nets de placements	2 504 552,800	4 037 462,812	6 542 015,612
<b>Solde financier</b>	2 504 552,800	4 037 462,812	6 542 015,612
Primes cédées et/ou rétrocédées	-650 073,814		-650 073,814
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	691 761,306		691 761,306
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	-124 462,899		-124 462,899
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-10 579,797		-10 579,797
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	-93 355,204	0,000	-93 355,204
<b>Résultat technique</b>	4 834 357,571	1 063 148,436	5 897 506,008

**Informations complémentaires**

Montant des rachats

Intérêts techniques bruts de l'exercice

Provisions techniques brutes à la clôture

Provisions techniques brutes à l'ouverture (\*)

33 240 627,893

53 585 533,908

86 826 161,801

31 220 186,050

46 484 578,779

77 704 764,829

**A déduire**

Provisions devenues exigibles

## DECOMPTE FISCAL

<b>I- Bénéfice comptable avant impôt :</b>		<b>5 897 506,008</b>
<b>II- Réintégrations :</b>		<b>1 174 469,088</b>
- Provision pour créances douteuses	82 606,196	
- Provision pour annulation primes	282,420	
- Provision pour congés payés	89 773,091	
- Charges non déductibles (Amortissement Fonds de Commerce)	819 997,604	
- Timbres de Voyage	120,000	
- Provision pour dépréciation des titres cotés	0,000	
- Jetons de Présence	103 125,000	
- Provision risques et charges	59 995,818	
- Prise en charge retenue à la source sur Honoraires non-résidents	7 900,997	
- Réceptions & Cadeaux	10 667,962	
- Dons & Subventions		
<b>III- Déductions :</b>		<b>694 820,994</b>
- Reprise sur provision pour créances douteuses	47 956,080	
- Reprise sur provision pour annulation primes	1 496,841	
- Dividendes encaissés	566 225,113	
- Reprise sur provision des congés payés	79 142,961	
- Intérêts des comptes en devises	0,000	
- Reprise sur provision risques et charges	0,000	
- Plus-Value des actions cotées en bourse	0,000	
<b>IV- Bénéfice fiscal avant imputation des provisions fiscalement déductibles</b>		<b>6 377 154,101</b>
- Déduction des provisions pour dépréciation des titres	0,000	
<b>V- Bénéfice fiscal après imputation des provisions</b>		<b>6 377 154,101</b>
- Déduction pour réinvestissement financier exonéré		
	1 000 000,000	
<b>V- Bénéfice fiscal imposable</b>		<b>5 377 154,101</b>
<b>Arrondi au dinars Supérieur</b>		<b>5 377 155,000</b>
<b>VI- Impôts sur les sociétés dû</b>		<b>1 882 004,250</b>
<b>Minimum d'impôt dû</b>		<b>1 275 430,820</b>
<b>IX- Impôts sur les sociétés dû</b>		<b>1 882 004,250</b>

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »  
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », arrêtés au 31 Décembre 2015.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2015, un total bilan net de 129 724 171,932 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 de 4 015 501,758 Dinars.

### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE» au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE VIE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 21 Avril 2016

**P/CMC-DFK International**

Chérif BEN ZINA

**LA Compagnie d'Assurances et de Réassurances**  
**Tuniso – Européenne VIE « CARTE VIE »**  
**RAPPORT SPECIAL Du COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

- 1- Au 31 Décembre 2015, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 428 899 DT. Ce compte n'est pas rémunéré.
- 2- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « Assurances CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2015 est de 56 461 Dinars.

**II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 204 811 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2015.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 21 Avril 2016  
**P/CMC-DFK International**  
Chérif BEN ZINA



## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015**  
**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
				Capital social		549 072 620	549 072 620
				Réserves et primes liées au capital		324	324
				Réserves légales		1 870 822	-
				Résultats reportés		404 970	(1 600 944)
Immobilisations corporelles	<b>B-1</b>	3 687	3 687	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<b>551 348 736</b>	<b>547 472 000</b>
Moins : amortissements		(1 106)	(369)				
		<b>2 581</b>	<b>3 318</b>	Résultat de l'exercice		27 085 130	39 017 383
Immobilisations financières	<b>B-2</b>	555 791 048	548 573 048	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>B-6</b>	<b>578 433 866</b>	<b>586 489 383</b>
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 042 000)	<b>PASSIFS</b>			
		<b>554 749 048</b>	<b>547 531 048</b>				
Total des actifs immobilisés		<b>554 751 629</b>	<b>547 534 366</b>	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>554 751 629</b>	<b>547 534 366</b>	Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>B-7</b>	6 172	29 248
<b>ACTIFS COURANTS</b>				Autres passifs courants	<b>B-8</b>	1 365 233	651 782
Clients et comptes rattachés		346 037	-				
Moins: Provisions		-	-	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 371 405</b>	<b>681 030</b>
		<b>346 037</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>1 371 405</b>	<b>681 030</b>
Autres Actifs courants	<b>B-3</b>	7 797 662	24 397 188	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>597 805 271</b>	<b>587 170 413</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>B-4</b>	16 500 000	15 000 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-5</b>	409 943	238 859				
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>25 053 642</b>	<b>39 636 047</b>				
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>597 805 271</b>	<b>587 170 413</b>				

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015**

**ETAT DE RESULTAT**

**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dividendes	R-1	26 575 227	40 534 788
Management fees	R-2	293 250	355 304
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>26 868 477</b>	<b>40 890 092</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats services et prestations	R-3	568 049	716 452
Charges de Personnel	R-4	299 862	197 540
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	737	1 042 369
Reprise sur provisions	R-6	-	(1 531 896)
Autres charges d'exploitation	R-7	324 034	187 493
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>1 192 682</b>	<b>611 958</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>25 675 795</b>	<b>40 278 134</b>
Charges financières nettes		426	-
Produits des placements	R-8	1 601 042	352 553
Autres gains ordinaires		700	500
Autres pertes ordinaires	R-9	-	(1 531 896)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>27 277 963</b>	<b>39 099 291</b>
Impôt sur les bénéfices		(192 833)	(81 908)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>27 085 130</b>	<b>39 017 383</b>

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015**

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		27 085 130	39 017 383
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	<b>R-5</b>	737	1 042 369
* Reprise sur amortissements et provisions	<b>R-6</b>	-	(1 531 896)
* Perte sur titres SOCOGES	<b>R-9</b>	-	1 531 896
* Variation des :			
Créances	<b>F-1</b>	(346 037)	59 302
Autres actifs	<b>F-1</b>	16 599 526	(24 397 188)
Fournisseurs d'exploitation	<b>F-1</b>	(23 076)	(164 618)
Autres passifs courants	<b>F-1</b>	713 451	554 508
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>44 029 731</b>	<b>16 111 756</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>B-1</b>	-	(3 687)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	<b>B-2</b>	(7 218 000)	(1 042 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(7 218 000)</b>	<b>(1 045 687)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(35 140 647)	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(35 140 647)</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 671 084</b>	<b>15 066 069</b>
Trésorerie au début de l'exercice		<b>15 238 859</b>	<b>172 790</b>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<b>16 909 943</b>	<b>15 238 859</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			<b>Total</b>	<b>154 179 204</b>	<b>154 178 880</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2015 à 549.072.620 dinars divisé en 54.907.262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...

- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

## **II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2015 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2015 et finit le 31/12/2015.

## **IV. Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

### ***(1)- Immobilisations financières***

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### ***(2)- Titres de placement***

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la clôture de l'exercice. Le cas échéant, il est également tenu compte de

l'effet sur la valeur de marché de l'offre additionnelle qui serait occasionnée par la mise en vente des titres à évaluer.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

### **(3)- Les revenus**

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

### **V. Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

**VI. Notes relatives aux rubriques du bilan :**

**(B-1)-Immobilisations corporelles :**

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 Décembre 2015 comme suit:

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
Solde au 31 décembre 2014	3 687	(369)	3 318
Acquisition de l'exercice	-	-	-
Cessions de l'exercice	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-	(737)	(737)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2015</u></b>	<b><u>3 687</u></b>	<b><u>(1 106)</u></b>	<b><u>2 581</u></b>

**(B-2)-Immobilisations financières :**

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2015 à **555 791 048 dinars** contre **548 573 048** dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>% de détention</b>
Titres CLC	293 831	401 201 740	394 883 740	99,772%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,010%
Titres SBC	58 744	24 677 767	24 677 767	97,907%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,991%
Titres CF	46 820	4 680 034	4 680 034	31,007%
Titres SOCOGES	10 420	1 042 000	1 042 000	49,619%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	900 000	900 000	-	30,00%
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>555 791 048</b>	<b>548 573 048</b>	
Provision sur titres SOCOGES		(1 042 000)	(1 042 000)	
<b>Total valeurs nettes</b>		<b>554 749 048</b>	<b>547 531 048</b>	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 Décembre 2014</u>	<b>548 573 048</b>
Souscription à l'augmentation du capital de la CLC	6 318 000
Souscription à la constitution du capital de la société ZITOUNA TAMKEEN	900 000
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2015</u></b>	<b>555 791 048</b>

**(B-3)-Autres actifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **7 797 662 dinars** contre **24 397 188** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividendes à recevoir CLC	5 053 132	24 130 310
Dividendes à recevoir SBC	1 799 646	-
Etats retenue sur tiers	166 930	161 336
Produits à recevoir	272 937	-
Débiteurs divers	5 000	33 318
Etat, report d'impôt sur les sociétés	227 046	-
TVA déductible	197 164	69 774
Charges constatées d'avance	2 090	2 000
Acomptes provisionnels	73 717	450
<b><u>Total</u></b>	<b><u>7 797 662</u></b>	<b><u>24 397 188</u></b>

**(B-4)-Placements financiers :**

Les placements financiers présentent au 31/12/2015 un solde de **16 500 000** dinars contre un solde de **15 000 000** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Certificat de dépôt – échéance 10/04/2015	-	7 500 000
Certificat de dépôt – échéance 05/05/2015	-	7 500 000
Certificat de dépôt – échéance 11/07/2016	9 000 000	-
Certificat de dépôt – échéance 31/07/2016	6 500 000	-
Billets de trésorerie	1 000 000	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>16 500 000</u></b>	<b><u>15 000 000</u></b>

**(B-5)-Liquidités et équivalents de liquidités :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **409 943** dinars contre **238 859** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
BIAT	1 394	45 374
ATTIJARI BANK	102 832	193 485
AMEN BANK	305 629	-
Caisse	88	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>409 943</u></b>	<b><u>238 859</u></b>

**(B-6)-Capitaux propres :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **578 433 866** dinars contre un solde de **586 489 383** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Capital social	549 072 620	549 072 620
Autres capitaux propres	324	324
Réserves légales	1 870 822	-
Résultat reportés	404 970	(1 600 944)
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b><u>551 348 736</u></b>	<b><u>547 472 000</u></b>
Résultat de l'exercice	27 085 130	39 017 383
<b><u>Total</u></b>	<b><u>578 433 866</u></b>	<b><u>586 489 383</u></b>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat de l'exercice	27 085 130	39 017 383
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<b><u>Résultat par action</u></b>	<b><u>0,493</u></b>	<b><u>0,710</u></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
*Exercice clos le 31 Décembre 2015*

	<i>Capital social</i>	<i>Autres capitaux propres</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>549 072 620</b>	<b>324</b>	-	-	<b>(1 600 944)</b>	<b>547 472 000</b>
Affectation du résultat selon PV AGO du 19/05/2014				(1 600 944)	1 600 944	-
Bénéfice net au 31/12/2014					39 017 383	39 017 383
<b>Solde au 31 Décembre 2014</b>	<b>549 072 620</b>	<b>324</b>	-	<b>(1 600 944)</b>	<b>39 017 383</b>	<b>586 489 383</b>
Affectation du résultat selon PV de l'AGO du 09/06/2015			1 870 822	37 146 561	(39 017 383)	-
Distribution des dividendes (0,640 dt par action)				(35 140 647)	-	(35 140 647)
Bénéfice net au 31/12/2015					27 085 130	27 085 130
<b>Solde au 31 Décembre 2015</b>	<b>549 072 620</b>	<b>324</b>	<b>1 870 822</b>	<b>404 970</b>	<b>27 085 130</b>	<b>578 433 866</b>

**(B-7)-Fournisseurs et comptes rattachés :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **6 172** dinars contre **29 248** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	6 172	29 248
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 172</u></b>	<b><u>29 248</u></b>

**(B-8)-Autres passifs courants :**

Cette rubrique présente au 31/12/2015 un solde de **1 365 233** dinars contre **651 782** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>
Produits constatés d'avance	639 260	300 401
Charges à payer	175 856	251 102
Etat- Impôt sur les sociétés	192 833	81 908
CNSS	12 265	8 867
Personnel - rémunérations dues	10 022	5 183
Etat - Retenue à la source sur salaires	3 528	2 809
Etat - autres impôts à payer	278 685	1 512
TVA collectée	52 785	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 365 233</u></b>	<b><u>651 782</u></b>

## VII. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

### (R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2015 à **26 575 227** dinars contre **40 534 788** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
STIAL	17 822 269	15 354 478
CLC	6 053 132	25 180 310
SBC	2 499 646	-
DP	200 180	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>26 575 227</u></b>	<b><u>40 534 788</u></b>

### (R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2015 à **293 250** dinars contre **355 304** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Management fees – Société des boissons du Cap-Bon	68 250	95 304
Management fees – Centrale laitière du Cap-Bon	75 000	100 000
Management fees – Centrale laitière du Nord	75 000	100 000
Management fees – Centrale laitière Sidi Bouzid	75 000	40 000
Management fees – Delta Plastic	-	20 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>293 250</u></b>	<b><u>355 304</u></b>

### (R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2015 à **568 049** dinars contre **716 452** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	563 756	716 452
Achats d'approvisionnements consommés	4 293	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>568 049</u></b>	<b><u>716 452</u></b>

**(R-4)-Charges de personnel :**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2015 à **299 862** dinars contre **197 540** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Salaires	222 761	157 635
Charges connexes aux salaires	914	11 260
Autres charges du personnel	38 000	-
Autres charges sociales	38 187	28 645
<b><u>Total</u></b>	<b><u>299 862</u></b>	<b><u>197 540</u></b>

**(R-5)-Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2015 à **737** dinars contre **1 042 369** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dotation aux amortissements	737	369
Dotation aux provisions titres SOCOGES	-	1 042 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>737</u></b>	<b><u>1 042 369</u></b>

**(R-6)-Reprise sur provisions :**

Les reprises sur provisions présentent au 31/12/2015 un solde nul contre **1 531 896** dinars au 31/12/2014 et représentent la reprise sur la provision comptabilisée en 2013 au titre de la participation SOCOGES, constatée suite à la réduction du capital de cette dernière par annulation des titres.

**(R-7)-Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **324 034** dinars contre **187 493** dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Frais postaux et frais de télécommunications	1 096	1 647
Services bancaires et assimilés-Commissions	423	270
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	120 000	80 000
Publicité	24 045	3 659
Location	31 861	13 600
Réception	1 360	65 497
Entretien et réparation	941	260
TFP	4 474	3 378
FOPROLOS	2 237	1 689
Impôts et taxes divers	-	250
TCL-TIB	20 477	809
Droits d'enregistrement et de timbre	5 039	15 900
Amendes et pénalités	597	534
Redevance annuelle, plateforme de consolidation	16 755	-
Jetons de présence	68 000	-
Voyages et déplacements	5 494	-
Charges diverses ordinaires	21 235	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>324 034</u></b>	<b><u>187 493</u></b>

**(R-8)-Produits des placements :**

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2015 à **1 601 042** dinars contre **352 553** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Intérêts/ Certificats de dépôts	1 562 079	341 377
Intérêts/ Billets de trésorerie	1 898	-
Intérêts créditeurs	37 065	11 176
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 601 042</u></b>	<b><u>352 553</u></b>

**(R-9)-Autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires présentent au 31/12/2015 un solde nul contre **1 531 896** dinars au 31/12/2014 et sont constituées par la perte sur les titres SOCOGES suite à la réduction par cette dernière de son capital par annulation de titres.

**VIII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie**

**(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :**

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2015</u>	<u>2014</u>	
- Clients et comptes rattachés	346 037	-	(346 037)
- Fournisseurs et comptes rattachés	6 172	29 248	(23 076)
- Autres actifs courants	7 797 662	24 397 188	16 599 526
- Autres passifs courants	1 365 233	651 782	713 451

**IX. Engagements hors bilan**

La société n'a pas d'engagements hors bilan.

**X. Autres notes**

**- Parties liées**

Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé la société à faire des placements par le recours aux billets de trésoreries émis sur le marché monétaire et pour des durées ne dépassant pas 2 ans.

A ce titre, la société a souscrit en 2015 à des billets de trésorerie émis par « la centrale laitière du nord » détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 14 Juin 2016. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 508 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 11 Décembre 2016. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 496 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 09 Juin 2017. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 452 dinars; et
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 06 Décembre 2017. Le montant des intérêts constatés parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 442 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé la société à participer à hauteur de 2.000.000 dinars dans le capital de la société « ZITOUNA TAMKEEN », lors de sa création ainsi que lors de l'augmentation de son capital. Les montants souscrits et libérés en 2015 s'élèvent à 900.000 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec la « centrale laitière du Cap-Bon », la « centrale laitière du Nord » et la « centrale laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des

prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions entrent en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2015, s'élèvent, en hors taxes, à 225.000 dinars à concurrence de 75.000 dinars pour chaque société.

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec la « société des boissons du Cap-Bon » et la société « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2015, s'élèvent, en hors taxes à 68.250 dinars et se rapportent uniquement à la « société des boissons du Cap-Bon ».

Le conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la « centrale laitière du Cap-Bon ». La participation de votre société s'élève au 31 décembre 2015 à 6.318.000 dinars.

L'AGO de la STIAL tenue le 14 mai 2015 a décidé de distribuer des dividendes pour 41 437 500 dinars. Le droit aux dividendes de Delice Holding s'élève à 17 822 269 dinars. La société a encaissé la totalité du montant en 2015.

L'AGO de la centrale laitière du Cap-Bon tenue le 08 Mai 2015 a décidé de distribuer des dividendes pour 6 070 129 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 6 053 132 dinars. La société a encaissé un montant de 1 000 000 dinars en 2015. Le reliquat serait encaissé en 2016.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 30 Avril 2015 a décidé de distribuer des dividendes pour 200 200 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 200 180 dinars. La société a encaissé la totalité du montant en 2015.

L'AGO de la Société Boissons du Cap Bon tenue le 08 Mai 2015 a décidé de distribuer des dividendes pour 2 553 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 2 499 646 dinars. La société a encaissé un montant de 700 000 dinars en 2015. Le reliquat serait encaissé en 2016.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

***Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 597 805 271 dinars, un bénéfice de 27 085 130 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Délice Holding SA», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers de la société « Délice Holding SA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport d'activité. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 Avril 2016**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**FINOR**

**Mohamed LOUZIR**

**Karim DEROUCHE**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A-Conventions et opérations nouvelles**

A.1- Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé votre société à faire des placements par le recours aux billets de trésoreries émis sur le marché monétaire et pour des durées ne dépassant pas 2 ans.

A ce titre, votre société a souscrit en 2015 à des billets de trésorerie émis par « la centrale laitière du Nord » détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 14 Juin 2016. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 508 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 11 Décembre 2016. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 496 dinars;
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 09 Juin 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 452 dinars; et
- Un billet de trésorerie de 250.000 dinars, souscrit le 17 Décembre 2015 et échéant le 06 Décembre 2017. Le montant des intérêts constaté parmi les produits de placements de l'exercice s'élève à 442 dinars.

A.2- Le conseil d'administration réuni le 19 Janvier 2016 a autorisé votre société à participer à hauteur de 2.000.000 dinars dans le capital de la société « ZITOUNA TAMKEEN », lors de sa création ainsi que lors de l'augmentation de son capital. Les montants souscrits et libérés en 2015 s'élèvent à 900.000 dinars.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

B.1- Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « centrale laitière du Cap-Bon », la « centrale laitière du Nord » et la « centrale laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2015, s'élèvent, en hors taxes, à 225.000 dinars à concurrence de 75.000 dinars pour chaque société.

Au même titre, votre conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « société des boissons du Cap-Bon » et la société « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2015, s'élèvent, en hors taxes à 68.250 dinars et se rapportent uniquement à la « société des boissons du Cap-Bon ».

B.2- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la « centrale laitière du Cap-Bon ». La participation de votre société s'élève au 31 décembre 2015 à 6.318.000 dinars.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C.1- Votre conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 a nommé Monsieur Mohamed MEDDEB en qualité de Président Directeur Général.

Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2015.

C.2- Votre conseil d'administration réuni le 12 septembre 2013 a nommé Mademoiselle Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint.

Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2015.

C.3- Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint et a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2015 est de 231.852 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 198.548 dinars dont bonus annuel de 40.913 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 33.304 dinars.

C.4- Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Directeur Général par les filiales au titre de 2015 se détaillent comme suit :

<b>Filiale</b>	<b>Salaires (en TND)</b>	<b>Primes de performance (en TND)</b>
La Centrale Laitière du Cap-Bon	716 380	185 324
La Centrale Laitière du Nord	346 787	-
La Centrale Laitière de Sidi Bouzid	508 074	88 747
La Société des Boissons du Cap-Bon	613 354	160 106
La Compagnie Fromagère	310 592	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 042 846	416 999

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Directeur Général une voiture de fonction, d'un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Une rémunération brute a été servie à un administrateur par la filiale Centrale Laitière du Cap-Bon pour un montant de 442.131 dinars.  
Par ailleurs, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 29 Avril 2016**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Mohamed LOUZIR**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**POULINA GROUP HOLDING -PGH -**  
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Salah MEZIOU et Mr Mohamed FESSI.

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>		4 831	4 831
<i>Moins amortissements</i>		- 4 831	- 4 831
Immobilisations incorporelles nettes	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>		14 896 361	8 621 534
<i>Moins amortissements</i>		- 3 620 726	- 3 321 835
Immobilisations corporelles nettes	<b>1</b>	<b>11 275 635</b>	<b>5 299 699</b>
<i>Immobilisations financières</i>			
Titres de participation		360 795 667	326 871 606
Prêts		244 025	286 685
	<b>2</b>	<b>361 039 692</b>	<b>327 158 291</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>372 315 327</b>	<b>332 457 990</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	<b>3</b>	2 873 481	2 430 233
Autres actifs courants	<b>4</b>	3 390 220	2 813 101
Placements et autres actifs financiers	<b>5</b>	334 226	401 372
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>6</b>	46 428	339 270
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>6 644 354</b>	<b>5 983 975</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>378 959 681</b>	<b>338 441 965</b>

*Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		180 003 600	180 003 600
Réserves		14 925 814	12 223 856
Autres capitaux propres		92 428 860	80 692 860
Résultats reportés		408	983
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>287 358 682</b>	<b>272 921 299</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>64 182 656</i>	<i>54 038 175</i>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>7</b>	<b>351 541 338</b>	<b>326 959 474</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>8</b>	18 612 692	6 545 810
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>18 612 692</b>	<b>6 545 810</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>9</b>	1 193 463	1 143 881
Autres passifs courants	<b>10</b>	1 820 333	1 356 709
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>11</b>	5 791 855	2 436 091
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>8 805 651</b>	<b>4 936 681</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>27 418 343</b>	<b>11 482 491</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>378 959 681</b>	<b>338 441 965</b>

*Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.*

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (Pro-forma*)	31/12/2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus		70 683 912	59 644 286	64 290 576
Autres produits d'exploitation		1 000	1 000	1 000
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>12</b>	<b>70 684 912</b>	<b>59 645 286</b>	<b>64 291 576</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	<b>13</b>	- 2 403 892	- 3 639 939	- 5 711 063
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>14</b>	- 306 282	- 618 446	- 970 341
Autres charges d'exploitation	<b>15</b>	- 2 792 690	- 3 158 382	- 4 955 500
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>- 5 502 864</b>	<b>- 7 416 767</b>	<b>- 11 636 904</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>65 182 048</b>	<b>52 228 519</b>	<b>52 654 672</b>
Charges financières nettes	<b>16</b>	- 1 126 401	1 814 482	1 404 402
Produits des placements		0	1 893	1 893
Autres gains ordinaires	<b>17</b>	178 543	50 214	50 214
Autres pertes ordinaires	<b>18</b>	- 38 137	- 28 249	- 44 232
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>64 196 053</b>	<b>54 066 859</b>	<b>54 066 859</b>
Impôt sur les sociétés		- 13 397	- 28 683	- 28 683
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>64 182 656</b>	<b>54 038 175</b>	<b>54 038 175</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>64 182 656</b>	<b>54 038 175</b>	<b>54 038 175</b>

(\*) Voir Note II-2-c

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<i>Résultat net de l'exercice</i>	7	64 182 656	54 038 175
<b>Ajustements pour :</b>			
* Dotations aux amortissements et aux provisions	1	1 002 765	970 341
* Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	1-2	87 790	44 323
* Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	17	- 176 653	- 49 145
* Plus-values sur cessions d'immobilisations financières		0	- 2 970 001
* Moins-values sur cessions d'immobilisations financières	2	76 734	21 137
* Variation du BFR	3 & 4 & 9 & 10	- 507 161	- 141 999
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>64 666 131</b>	<b>51 912 831</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1-2	- 976 858	- 706 341
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		256 980	138 185
Décassements sur acquisitions d'immobilisations financières	2	- 34 566 103	- 22 923 705
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	2	565 307	14 551 986
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>- 34 720 673</b>	<b>- 8 939 875</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Distribution de dividendes	7	- 39 600 792	- 37 800 756
Variation trésorerie provenant des emprunts	8 & 11	8 365 629	- 1 654 441
Variation de trésorerie provenant des placements de billets de trésorerie	5	400 000	- 4 450 000
Variation de trésorerie provenant placement courants	5	- 332 854	27 851
Variation de trésorerie provenant des prêts	2	42 660	29 152
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>-31 125 356</b>	<b>- 43 848 194</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	6	<b>-1 179 899</b>	<b>- 875 238</b>
Trésorerie au début de l'exercice	6	- 195 078	680 160
<b>TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	6	<b>- 1 374 977</b>	<b>- 195 078</b>

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE 2015

### **I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :**

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille de titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus indiqués ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : tourisme).

Une augmentation du capital de la société PGH a été réalisée en 2008 par appel public à l'épargne et souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché tunisien au niveau de plusieurs secteurs d'activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

## **II- PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION :**

### **1- Référentiel comptable :**

Les états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi 96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

### **Conventions comptables et Hypothèses sous-jacentes :**

Les états financiers individuels de la société sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de continuité d'exploitation ;*
- *Hypothèse de comptabilité d'engagement ;*
  
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

### **2- Principes et méthodes comptables :**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société POULINA GROUP HOLDING S.A. pour la préparation de ses états financiers sont les suivants :

#### **a-Exercice comptable :**

La société POULINA GROUP HOLDING S.A. arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 Décembre de chaque année. L'exercice 2008 est le 1<sup>er</sup> exercice.

***b- Immobilisations corporelles :***

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes déductibles

Elles sont amorties linéairement sur la durée de vie estimée. Les taux appliqués sont les suivants :

<b>Rubriques</b>	<b>Taux</b>
<i>Logiciels</i>	<b>33,33 %</b>
<i>Bâtiments et constructions</i>	<b>5 %</b>
<i>Installations technique matériel et outillage</i>	<b>20 %</b>
<i>Matériel et mobilier roulant</i>	<b>10 %</b>
<i>Equipements de bureaux</i>	<b>20 %</b>
<i>Matériel Informatique</i>	<b>15 %</b>
<i>Agencements, Aménagements et Installations</i>	<b>10 %</b>

***c-Revenus et traitement des charges communes imputées aux sociétés du groupe : (Changement de méthode)***

Les revenus de la société PGH sont constitués essentiellement par des dividendes, des intérêts de placements et de prestations de services d'assistance administratives facturées aux sociétés du groupe et des sociétés Hors groupe.

Jusqu'au 31 décembre 2015, les charges communes aux sociétés du groupe PGH, étaient intégralement facturées par PGH, majorées de la TVA correspondante et réparties au prorata du chiffre d'affaires des filiales. Le montant facturé par PGH était alors porté parmi ses revenus.

A partir du 1er janvier 2015, la société PGH a opéré un changement de méthode de comptabilisation et de présentation pour traduire le nouveau système de facturation adopté. En effet, les charges communes encourues par PGH sont répercutées sur les filiales correspondantes directement par l'émission de notes de débit (y compris leur quote-part dans la TVA déductible correspondante) au prorata de leur chiffre d'affaires. Des copies des factures et autres pièces justificatives correspondant aux charges réparties sont annexées aux notes de débit, le tout conformément à la **Note commune de la DGI n°25 / 2013**.

Ces notes de débit correspondant à des remboursements de frais sont portées au compte transfert de charges et déduites au niveau de l'état de résultat des rubriques des charges d'exploitation correspondantes, étant précisé que la TVA figurant sur la note de débit est déduite de la TVA récupérable comptabilisée.

De ce fait, la colonne comparative de l'état de résultat présenté ainsi que les notes correspondantes au 31-12-2014 ont été retraités rétrospectivement en pro-forma pour traduire ce changement et assurer la comparabilité des états financiers.

Il est à préciser que les services relatifs à des interventions spécifiques continuent à faire l'objet d'une facturation et sont comptabilisés parmi les revenus de PGH.

**3- Etat de résultat et Etat des flux de trésorerie :**

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

**4- Evénements postérieurs à la date de clôture :**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

**III- NOTES EXPLICATIVES :**

**III-1 ACTIFS :**

**NOTE 1/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les amortissements sont détaillés dans le tableau des immobilisations et des amortissements présenté ci-après :

Désignations	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS									
--------------	----------------	----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--



**POULINA GROUP HOLDING S.A.**  
**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**  
**AU 31 DECEMBRE 2015**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Solde au 31/12/2014	Nouvelles Acquisitions 2015	Cessions 2015	Reclassements 2015	Cumul au 31/12/2015	Cumul au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Transfert de charges	Dotations nettes de transfert	Régul Amt. sur cessions	Cumul au 31/12/2015	V.C.N.		
												31/12/2015	31/12/2014	
<b>Immobilisations Incorporelles</b>														
Logiciels	4 831	0	0	0	4 831	4 831	0	0	0	0	4 831	0		
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>4 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 831</b>	<b>4 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 831</b>	<b>0</b>		
<b>Immobilisations Corporelles</b>														
Terrains	1 692 295	534 058	0	0	2 226 353	0	0	0	0	0	0	2 226 353	1 692 295	
Constructions	1 087 601	0	0	0	1 087 601	286 935	54 380	- 37 770	16 610	0	341 315	746 286	800 666	
Matériel de Transport	3 867 229	1 218 728	- 870 985	0	4 214 972	2 190 666	665 493	- 462 227	203 267	- 698 180	2 157 980	2 056 993	1 676 566	
Installations générales ag & amé. Divers	134 290	137 172	0	5 975	277 437	43 505	27 014	- 18 763	8 251	0	70 519	206 918	90 780	
Equipements de bureaux et matériel informatique	1 817 088	218 037	- 6 980	0	2 028 145	789 853	251 018	- 174 348	76 670	- 5 694	1 035 177	992 968	1 027 230	
Petit matériel d'exploitation	17 054	28 642	0	0	45 696	10 874	4 859	- 3 375	1 484	0	15 733	29 963	6 180	
Immobilisations corporelles en cours	5 975	5 016 155	0	- 5 975	5 016 154	0	0	0	0	0	0	5 016 154	5 975	
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>8 621 534</b>	<b>7 152 792</b>	<b>- 877 965</b>	<b>0</b>	<b>14 896 361</b>	<b>3 321 835</b>	<b>1 002 765</b>	<b>- 696 483</b>	<b>306 282</b>	<b>- 703 873</b>	<b>3 620 726</b>	<b>11 275 635</b>	<b>5 299 699</b>	
<b>Totaux</b>	<b>8 626 364</b>	<b>7 152 792</b>	<b>- 877 965</b>	<b>0</b>	<b>14 901 190</b>	<b>3 326 664</b>	<b>1 002 765</b>	<b>- 696 483</b>	<b>306 282</b>	<b>- 703 873</b>	<b>3 625 556</b>	<b>11 275 635</b>	<b>5 299 699</b>	

### **1-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 4 831 DT, il se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Logiciels</i>	4 831	4 831	0
<b><i>Total Brut</i></b>	<b>4 831</b>	<b>4 831</b>	<b>0</b>
<b><i>Amortissements</i></b>	<b>- 4 831</b>	<b>- 4 831</b>	<b>0</b>
<b><i>Total Net</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **1-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 14 896 361 DT, contre un solde brut débiteur de 8 621 534 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Terrains</i>	2 226 353	1 692 295	534 058
<i>Constructions</i>	1 087 601	1 087 601	0
<i>Matériel de transport</i>	4 214 972	3 867 230	347 742
<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	2 028 145	1 817 088	211 057
<i>Installations générales. ag. Am. Divers</i>	277 437	134 291	143 146
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	45 696	17 054	28 642
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	5 016 154	5 975	5 010 179
<b><i>Total Brut</i></b>	<b>14 896 361</b>	<b>8 621 534</b>	<b>6 274 827</b>
<b><i>Amortissements</i></b>	<b>- 3 620 726</b>	<b>- 3 321 835</b>	<b>- 298 892</b>
<b><i>Total Net</i></b>	<b>11 275 635</b>	<b>5 299 699</b>	<b>5 975 936</b>

✓ Les acquisitions de l'exercice se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

<i>Eléments</i>	<i>Montants</i>
<i>Terrains</i>	534 058
<i>Matériel de transport (i)</i>	1 218 728
<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	218 037
<i>Installations générales agencements et aménagements divers</i>	137 172
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	28 642
<i>Construction en cours (ii)</i>	5 016 155
<b><i>Total acquisitions</i></b>	<b>7 152 792</b>

(i) Dont 1 159 780 DT financés par contrats de leasing.

(ii) Financée par un contrat Ijara contracté auprès de la banque Zitouna.

✓ Les cessions de l'exercice s'analysent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Valeurs d'origine	VCN	Prix de cessions	Plus-values	Moins-values
Matériel de transport	870 985	172 805	258 905	+ 173 525	- 87 424
Matériel informatique	6 980	1 286	1 050	+ 129	- 365
<b>Total</b>	<b>877 965</b>	<b>174 091</b>	<b>259 955</b>	<b>173 654</b>	<b>- 87 790</b>

**NOTE 2 / IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde net débiteur de 361 039 692 DT contre un solde au 31/12/2014 de 327 158 291 DT. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
Titres de participation	360 795 667	326 871 606	33 924 061
Provisions pour dépréciation	0	0	0
<b>Titres de participation nets</b>	<b>360 795 667</b>	<b>326 871 606</b>	<b>33 924 061</b>
Prêts	244 025	286 685	-42 660
<b>Total</b>	<b>361 039 692</b>	<b>327 158 291</b>	<b>33 881 401</b>

Au 31/12/2015 les titres de participations se détaillent comme suit :

Titres	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014		Acquisitions et Cessions 2015	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions	Cessions
POULINA S.A.	636 225	32 418 647	636 224	32 418 580	67	
ALMES S.A.	1 742 400	11 437 797	1 742 400	11 437 797		
CEDRIA	11 502	1 030 235	11 502	1 030 235		
ENNAJAH	38 953	1 352 448	38 953	1 352 448		
ESSANAUBAR	164 893	1 581 765	14 893	81 765	1 500 000	
OASIS	52 668	1 652 905	52 668	1 652 905		
SABA	211 407	2 830 241	211 407	2 830 241		
SELMA	74 384	1 043 658	74 384	1 043 658		
SIDI OTHMAN	12 724	769 449	12 724	769 449		
AGRICOLE DICK	283 708	1 446 831	283 707	1 446 816	15	
AGRICOLE EL JENENE	100	1 000	100	1 000		
SNA S.A.	2 784 439	22 338 796	2 147 789	15 209 580	7 129 216	
EL MAZRAA	1 186 621	3 916 272	1 069 620	2 611 942	1 304 317	
ZAHRET MORNAG S.A.	73 471	2 803 666	73 471	2 803 666		
AGROBUSINESS	137 995	8 009 674	137 994	8 009 486	188	

Titres	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014		Acquisitions et Cessions 2015	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions	Cessions
ASTER TRAINING	95 014	950 136	20 014	200 136	750 000	
I.T.C S.A.	479	4 583	479	4 583		
G.I.P.A S.A.	129 858	8 785 230	129 858	8 785 230		
MED OIL COMPANY	242 375	2 625 423	242 375	2 625 423		
POULINA TRADING	786	1 057	786	1 057		
ROMULUS VOYAGES	701	40 681	701	40 681		
TRANSPPOOL	7 443	838 384	7 443	838 384		
INDUSTRIE ET TECHNIQUE	4 799 995	54 884 400	4 799 994	54 884 390	10	
GAN	292 329	1 604 893	292 329	1 604 893		
M.B.G	82 328	8 595 365	58 178	3 596 850	4 998 515	
P.A.F.	540 940	1 582 260	540 940	1 582 260		
PROMETAL PLUS	20	6 940	20	6 940		
POULINA BATIMENT	32 870	165 894	32 870	165 894		
PPM	982	29 387	982	29 387		
UNIPACK	1 832 671	19 193 379	1 832 671	19 193 379		
LE PASSAGE	5 337	22 406 827	5 337	22 406 827		
T'PAP	190 489	652 474	185 489	602 474	50 000	
CARTHAGO	266 764	29 985 210	115 043	12 893 873	17 091 337	
EL MAZRAA MARKET	2 960 708	61 138 065	2 960 708	61 138 065		
ETTAAMIR	914 994	25 563 011	914 994	25 498 259	64 752	
ETTAAMIR NEGOCE	2 000	2 690	2 000	2 690		
TDS	23 995	2 399 500	23 995	2 399 500		
NORDPACK	500	5 000	500	5 000		
BANQUE ZITOUNA	2 000 000	4 000 000	2 000 000	4 000 000		
LARIA INTERNATIONAL	1	100	1	100		
MEDFACTOR	9 995	999 500	9 995	999 500		
AGROMED	483 000	415 306	1 095 267	1 057 348		- 642 041
CHAHRAZED	1 437	14 370	1 437	14 370		
KISSES	245 000	2 450 000	245 000	2 450 000		
ENNAKL Automobiles S.A.	666 767	8 485 232	652 947	8 332 560	152 672	
TECHNOFLEX	5 000	50 000	5 000	50 000		
BRIQUETERIE BIR M'CHERGA	43 649	5 139 150	37 649	4 539 150	600 000	
LINPACK	15 000	150 000	15 000	150 000		
CM LASER	1 000	15 000	1 000	15 000		
BITUMEX	1 325	132 500	1 325	132 500		
CLOUD TEMPLE TUNISIA SA	122 496	1 224 960	122 496	1 224 960		
TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	247 500	2 685 375	247 500	2 685 375		
STE TAZOGRANE	1 500	15 000	1 500	15 000		
ZITOUNA TAMKEEN	900 000	900 000		0	900 000	
GREEN LABEL OIL	1 000	10 000		0	10 000	
INTRINSEQUE AFRIQUE	1 500	15 000		0	15 000	
<b>Total</b>		<b>360 795 667</b>		<b>326 871 606</b>	<b>34 566 103</b>	<b>- 642 041</b>

✓ Les mouvements sur titres de participation de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

<b>Mouvements sur titres de participation 2015 : Acquisitions</b>			
<b>Titre</b>	<b>Nature de l'acte</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Valeurs d'acquisition</b>
CARTHAGO	Acquisition	149 221	17 091 337
M.B.G.	Acquisition	24 150	4 998 515
SNA	Acquisition	556 650	6 329 216
ETTAAMIR	Acquisition	0	64 752
EL MAZRAA	Acquisition	117 000	1 304 317
GREEN LABEL OIL	Acquisition	1 000	10 000
EL MAZRAA	Acquisition	1	14
AGROBUSINESS	Acquisition	1	188
INDUSTRIE ET TECHNIQUE	Acquisition	1	10
POULINA	Acquisition	1	67
ENNAKL Automobiles	Acquisition	13 820	152 672
DICK	Acquisition	1	15
<b>Total des acquisitions</b>			<b>29 951 103</b>
<b>Mouvements sur titres de participation 2015 : Souscriptions</b>			
<b>Titre</b>	<b>Nature de l'acte</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Valeurs de Souscription</b>
BBM	Souscription	6 000	600 000
SNA	Souscription	80 000	800 000
T'PAP	Souscription	5 000	50 000
INTRINSEQUE AFRIQUE	Souscription	1 500	15 000
ASTER TRAINING	Souscription	75 000	750 000
ZITOUNA TAMKEEN	Souscription	900 000	900 000
ESSANA OUBER	Souscription	150 000	1 500 000
<b>Total des souscriptions</b>			<b>4 615 000</b>
<b>Total des acquisitions et des souscriptions</b>			<b>34 566 103</b>
<b>Mouvements sur titres de participation 2015 : Cessions</b>			
<b>Titre</b>	<b>Nature de l'acte</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Valeur de cession (CMUP)</b>
AGROMED *	Cession	665 067	642 041
<b>Total des cessions</b>			<b>642 041</b>

(\*) La cession des 665 067 actions AGROMED en 2015 a été réalisée pour un montant de 565 307 DT et a dégagé une moins-value de - 76 734 DT.

### **NOTE 3 / CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 2 873 481 DT contre un solde de 2 430 233 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variations</b>
Clients (i)	2 823 132	2 360 981	462 151
Clients, effets à recevoir	50 348	69 251	- 18 903
<b>Total</b>	<b>2 873 481</b>	<b>2 430 233</b>	<b>443 248</b>

- (i) Il s'agit de créances sur les sociétés du groupe relatives aux prestations réalisées ainsi qu'aux notes de débit relatives à la répartition des charges communes.

**NOTE 4/ AUTRES ACTIFS COURANTS :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 3 390 220 DT contre un solde débiteur de 2 813 101 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Etat, Impôt sur les bénéfices</i>	3 143 368	2 755 846	387 522
<i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaire</i>	239 296	0	239 296
<i>Produits à recevoir</i>	0	48 125	- 48 125
<i>Charges constatées d'avance</i>	6 804	3 088	3 716
<i>Personnel avances et acomptes</i>	1 043	5 035	- 3 992
<i>Créances sur cessions d'immobilisations</i>	- 292	1 007	- 1 299
<b>Total</b>	<b>3 390 220</b>	<b>2 813 101</b>	<b>577 119</b>

**NOTE 5/ PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 334 226 DT contre un solde débiteur de 401 372 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Placements courants</i>	334 226	1 372	332 854
<i>Placements en Billets de trésorerie</i>	0	400 000	- 400 000
<b>Total</b>	<b>334 226</b>	<b>401 372</b>	<b>- 67 146</b>

**NOTE 6/ LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 46 428 DT contre un solde débiteur de 339 270 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Banques</i>	9 529	310 228	- 300 699
<i>Caisses</i>	36 898	29 042	7 856
<b>Total</b>	<b>46 428</b>	<b>339 270</b>	<b>-292 842</b>

La trésorerie de la société PGH à la clôture de l'exercice 2015 se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
Liquidités et équivalents de liquidités	46 428	339 270	- 292 842
Découverts Bancaires	- 1 421 405	- 534 348	- 887 057
<b>Total</b>	<b>- 1 374 977</b>	<b>- 195 078</b>	<b>- 1 179 899</b>

### III-2 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

#### NOTE 7/ CAPITAUX PROPRES :

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 351 541 338 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
Capital social	180 003 600	180 003 600	0
Réserves légales	14 925 814	12 223 856	2 701 958
Autres réserves (y compris les primes d'émission)	92 428 860	80 692 860	11 736 000
Résultats reportés	408	983	- 575
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>287 358 682</b>	<b>272 921 299</b>	<b>14 437 383</b>
Résultat de l'exercice	64 182 656	54 038 175	10 144 481
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>351 541 338</b>	<b>326 959 474</b>	<b>24 581 864</b>

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
Arrêté au 31 Décembre 2015							
(Exprimé en TND)							
	Capital social	Autres réserves (y compris primes d'émission)	Réserve Légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes à payer	Total
<b>Total Capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>180 003 600</b>	<b>80 692 860</b>	<b>12 223 856</b>	<b>983</b>	<b>54 038 175</b>	<b>0</b>	<b>326 959 474</b>
Affectation 2014		+ 11 736 000	+ 2 701 958	- 575	- 54 038 175	+ 39 600 792	0
Dividendes						- 39 600 792	- 39 600 792
<b>Résultat au 31/12/2015</b>					+ 64 182 656		<b>+ 64 182 656</b>
<b>Total Capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>180 003 600</b>	<b>92 428 860</b>	<b>14 925 814</b>	<b>408</b>	<b>64 182 656</b>	<b>0</b>	<b>351 541 338</b>

Le bénéfice par action de valeur nominale de 1 DT s'élève en 2015 à 0,357 DT contre 0,300 DT en 2014.

**NOTE 8 / EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 18 612 692 DT contre un solde créditeur de 6 545 810 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Echéances a + 1 an sur Crédit Attijari Bank</i>	4 933 792	0	4 933 792
<i>Echéances a + 1 an sur Mourabha Zitouna Bank</i>	4 147 735	0	4 147 735
<i>Echéances a + 1 an sur Crédit U.B.C.I.</i>	4 285 714	5 714 286	- 1 428 572
<i>Echéances à + 1 an sur Crédit U.I.B</i>	26 503	30 920	- 4 417
<i>Echéances a + 1 an sur Ijara Zitouna Bank</i>	3 943 973	0	3 943 973
<i>Echéances à + 1 an sur Crédits Leasing</i>	1 274 975	800 604	474 371
<b>Total</b>	<b>18 612 692</b>	<b>6 545 810</b>	<b>12 066 882</b>

**NOTE 9 / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 193 463 DT contre un solde créditeur de 1 143 881 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Fournisseurs locaux et comptes rattachés</i>	1 042 647	991 818	50 829
<i>Fournisseurs étrangers</i>	67 960	3 657	64 303
<i>Fournisseurs, retenues de garantie</i>	4 340	4 340	0
<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	11 016	97 117	- 86 101
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	67 500	46 948	20 552
<b>Total</b>	<b>1 193 463</b>	<b>1 143 881</b>	<b>49 582</b>

**NOTE 10 / AUTRES PASSIFS COURANTS :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 820 333 DT contre un solde créditeur de 1 356 709 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Personnel, rémunérations dues</i>	9 506	6 524	2 982
<i>Prêts CNSS</i>	1 916	2 908	- 992
<i>Retenues à la source sur personnel</i>	159 572	144 588	14 984
<i>Retenues à la source sur tiers</i>	29 577	16 558	13 019
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	33	627	- 594

Associés, dividendes à payer	16 598	2 836	13 762
CNSS	431 536	338 887	92 649
Etat, taxes sur le Chiffre d'affaires	0	20 084	- 20 084
Charges à payer	935 620	660 958	274 662
Créditeurs divers	235 974	162 740	73 234
<b>Total</b>	<b>1 820 333</b>	<b>1 356 709</b>	<b>463 624</b>

**NOTE 11 / CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :**

Au 31/12/2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 5 791 855 DT contre un solde créditeur de 2 436 091 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variations
Echéances à moins d'un an sur Crédits Bancaires	3 801 181	1 490 413	2 310 768
Echéances à moins d'un an sur Crédits Leasing	569 270	411 330	157 940
Découverts bancaires	1 421 405	534 348	887 057
<b>Total</b>	<b>5 791 855</b>	<b>2 436 091</b>	<b>3 355 764</b>

**NOTE 12 / REVENUS ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :**

Au 31/12/2015, les revenus ont totalisé 70 683 912 DT contre un total de 59 645 286 DT au 31/12/2014.

La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014 (Pro-forma)	Solde au 31/12/2014	Variations
Prestations de Services	5 856 806	7 195 408	11 841 698	- 1 338 602
Dividendes Reçus	64 827 106	52 448 878	52 448 878	12 378 228
Autres produits d'exploitation	1 000	1 000	1 000	0
<b>Total</b>	<b>70 684 912</b>	<b>59 645 286</b>	<b>64 291 576</b>	<b>11 039 626</b>

**NOTE 13 / CHARGES DE PERSONNEL :**

Au 31/12/2015, les charges de personnel ont totalisé 2 403 892 DT contre un total de 3 639 939 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014 (Pro-forma)	Solde au 31/12/2014	Variations
Salaires et compléments de salaires	2 117 285	3 191 391	5 007 291	- 1 074 105
Charges sociales légales	286 607	448 548	703 772	- 161 942
<b>Total</b>	<b>2 403 892</b>	<b>3 639 939</b>	<b>5 711 063</b>	<b>- 1 236 047</b>

**NOTE 14 / DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :**

Les dotations aux amortissements et aux provisions présentent une charge de 306 282 DT en 2015 contre un produit de 618 446 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014 (Pro-forma)</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	306 282	618 446	970 341	- 312 164
<b>Total</b>	<b>306 282</b>	<b>618 446</b>	<b>970 341</b>	<b>- 312 164</b>

**NOTE 15 / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

Au 31/12/2015, les autres charges d'exploitation ont totalisé 2 792 690 DT contre un total de 3 158 382 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014 (Pro-forma)</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Electricité, eau et carburant</i>	157 035	267 717	420 048	- 110 682
<i>Sous-traitance, fournitures et consommables</i>	119 699	228 098	357 886	- 108 399
<i>Locations</i>	828 446	407 251	638 976	421 195
<i>Entretien et réparations</i>	105 617	264 841	415 252	- 159 224
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	898 181	1 077 971	1 691 335	- 179 790
<i>Publicités</i>	36 801	56 699	88 961	- 19 898
<i>Transport, déplacements et missions</i>	105 036	180 720	283 551	- 75 684
<i>Cadeaux et réceptions</i>	47 052	66 411	104 200	- 19 359
<i>Primes d'assurance</i>	41 269	58 789	92 522	- 17 520
<i>Frais postaux et frais de télécommunications</i>	80 055	110 790	173 830	- 30 735
<i>Impôts et taxes</i>	206 994	168 475	264 337	38 519
<i>Charges diverses ordinaires</i>	111 669	197 942	310 572	- 86 273
<i>Jetons de présence</i>	40 000	50 988	80 000	- 10 988
<i>Subventions et dons</i>	14 837	21 689	34 030	- 6 852
<b>Total</b>	<b>2 792 690</b>	<b>3 158 382</b>	<b>4 955 500</b>	<b>- 365 690</b>

**NOTE 16/ CHARGES FINANCIERES NETTES :**

Au 31/12/2015, les charges financières nettes ont totalisé un produit net de 1 126 401 DT contre des produits financiers nets de 1 814 482 DT au 31/12/2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014 (Pro-forma)</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Charges d'intérêt</i>	1 022 651	662 428	1 039 350	360 223
<i>Autres charges financières</i>	40 903	42 089	66 037	-1 185
<i>Produits financiers</i>	-7 327	-12 464	-12 464	5 137
<i>Pertes de change</i>	2 819	2 715	4 259	105
<i>Gains de change</i>	-702	-2 049	-2 049	1 347
<i>Charges nettes sur cessions des titres de participation</i>	76 734	13 472	21 137	63 263
<i>Produits nets sur cessions des titres de participation</i>	-8 678	-2 520 672	-2 520 672	2 511 994
<b><i>Total</i></b>	<b>1 126 401</b>	<b>-1 814 482</b>	<b>-1 404 402</b>	<b>2 940 883</b>

**NOTE 17/ AUTRES GAINS ORDINAIRES :**

Au 31/12/2015, les autres gains ordinaires ont totalisé 178 543 DT contre 50 214 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014 (Pro-forma)</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Produits nets sur cessions d'immobilisations</i>	176 653	49 145	49 145	127 509
<i>Autre produits exceptionnels</i>	1 890	1 070	1 070	820
<b><i>Total</i></b>	<b>178 543</b>	<b>50 214</b>	<b>50 214</b>	<b>128 329</b>

**NOTE 18 / AUTRES PERTES ORDINAIRES :**

Au 31/12/2015, les autres pertes ordinaires ont totalisé 38 137 DT contre 44 323 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2015</i>	<i>Solde au 31/12/2014 (Pro-forma)</i>	<i>Solde au 31/12/2014</i>	<i>Variations</i>
<i>Charges nettes sur cessions d'immobilisations</i>	38 137	28 249	44 323	9 888
<b>Total</b>	<b>38 137</b>	<b>28 249</b>	<b>44 323</b>	<b>9 888</b>

**NOTE 19 / INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :****1- Opérations d'achats inter groupe de biens et de prestations de services et soldes fournisseurs correspondants au 31/12/2015 :**

Les achats Hors TVA réalisées auprès des sociétés liées au groupe PGH, et les soldes fournisseurs correspondants arrêtés au 31/12/2015, se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

<b>Sociétés liées au groupe</b>	<b>2015</b>		<b>2014</b>	
	<b>Achats HTVA</b>	<b>Soldes Fournisseurs</b>	<b>Achats HTVA</b>	<b>Soldes Fournisseurs</b>
<i>Société GIPA</i>	102	30	96	32
<i>Société Aster Informatique</i>	170 133	54 813	89 078	5 572
<i>Société Aster Training</i>	330 028	2 006	353 474	26 507
<i>Société El Mazraa Market (Ex. Ezzahia)</i>	119 594	-7 930	59 443	0
<i>Société Romulus</i>	2 885	-2 206	66 940	0
<i>Société El Mazraa</i>	101 619	15 268	94 478	6 219
<i>Société Dick</i>	32 360	5 778	32 819	3 452
<i>Société Agro Business</i>	56 686	119	0	5 740
<i>Société Med Oil</i>	7 095	0	11 776	1 406
<i>Société Oasis</i>	12 638	3 225	12 280	2 547
<i>Société GAN</i>	47 836	4 840	14 702	1 979
<i>Société Essanaoubar</i>	43 426	10 911	40 976	5 754
<i>Société Carthago</i>	457	545	0	0
<i>Société Saba</i>	77	0	0	0
<i>Société Industrie Technique</i>	-31	0	415	0
<i>Société Global Trading</i>	12 410	1 044	15 534	1 401
<i>Société Stéo</i>	-979	0	451	0
<i>Société Sokapo</i>	4 002	1 479	8 207	1 480
<i>Société Ettamir Négoce</i>	717	0	0	0
<i>Société MBG</i>	0	0	11 227	0
<i>Société Proinject</i>	0	98	82	0
<b>Total</b>	<b>941 056</b>	<b>90 020</b>	<b>811 978</b>	<b>62 089</b>

**2- Opérations de ventes intergroupe de biens et de prestations de services, et soldes clients correspondants au 31/12/2015 :**

Les ventes en Hors TVA réalisées avec des sociétés liées au groupe PGH, et les soldes clients correspondants arrêtés au 31/12/2015, se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2015		2014	
	Ventes en HTVA	Soldes Clients	Ventes en HTVA	Soldes Clients
Société Aster Informatique	0	16 032	12 448	0
Société Aster training	0	121 688	643 027	144 041
Société PoolSider	0	0	7 080	3 045
Société GAN	230 784	79 241	509 086	31 788
Société Paf	69 097	30 655	290 718	19 905
Société STEO (Ex. Gan Distribution)	25 612	12 485	63 681	5 123
Société MBG	168 759	88 703	309 584	0
Société Transpool	7 927	6 847	37 194	5 440
Société SCI	14 150	8 237	35 701	12 491
Société Industrie Technique	1 954	847	4 150	0
Société Briqueterie Bir Mchergua	46 867	19 548	94 490	15 830
Société Le Passage	25 256	14 596	45 110	13 345
Société El Mazraa	437 772	240 317	1 201 505	0
Société Dick	447 708	288 709	588 521	79 966
Société Maghreb Industrie	0	1 027	82 924	14 779
Société Med Oil	279 424	124 331	750 287	63 892
Société FMA	0	717	2 100	0
Société Yasmine	48 223	30 761	231 020	48 546
Société PPM	62 160	39 323	127 100	9 909
Société Ettaamir Négoce	2 139	2 293	82 151	59 388
Société Essanaoubar	24 876	8 019	130 642	11 281
Société Unipack	71 455	40 440	135 872	19 108
Société Almés	0	0	802 917	97 902
Société Agricole Saouef	78 074	37 689	122 367	35 661
Société T'PAP	58 882	32 067	149 591	21 838
Société Global Trading	72 655	36 244	211 353	109 771
Société Selma	774	333	5 551	0
Société Ettaamir	32 377	19 304	72 592	11 836
Société Avipack	5 550	3 524	17 078	814
Société Prometal Plus	5 846	3 091	9 215	3 409
Société Sud Pack	27 389	22 795	64 833	21 162
Société Carthago Béton Cellulaire	0	200	17 600	3 836
Société Carthago Briques	0	0	3 500	1 181
Société El Jenene	15 231	10 575	64 658	13 996
Société Ennajeh	11 882	6 643	47 103	8 270
Société Les Fruits de Carthage	0	163	0	0

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2015		2014	
	Ventes en HTVA	Soldes Clients	Ventes en HTVA	Soldes Clients
<i>Société Med Industries (Ex. Medwoods)</i>	0	13 058	50 396	8 047
<i>Société Oasis</i>	18 723	31 115	103 257	44 693
<i>Société Proinject</i>	117 877	69 664	228 217	71 930
<i>Société Romulus</i>	2 175	858	5 938	751
<i>Société Saba</i>	29 876	24 955	68 373	9 167
<i>Société Sovit (Ex. Salambo Céramic)</i>	0	0	1 650	1 240
<i>Société Sidi Othman</i>	53 488	29 435	106 204	17 937
<i>Tunisie Développement SICAR</i>	0	0	185 620	22 539
<i>Société Technoflex</i>	33 019	10 467	73 794	10 239
<i>Société Orcade Négoce</i>	631	1 867	1 150	1 151
<i>Société Medfactor</i>	0	3 232	13 235	5 110
<i>Société G.P.L</i>	0	0	38 499	9 997
<i>Société Poulina Trading</i>	210	0	0	3 423
<i>Société Chahrazed</i>	21 295	20 029	64 959	15 765
<i>Société Sokapo</i>	53 806	21 451	119 381	43 657
<i>Société ITC</i>	0	22 625	58 344	0
<i>Société Cedria</i>	163 489	69 417	539 887	77 468
<i>Société SNA</i>	522 424	224 039	1 115 778	165 815
<i>Société GIPA</i>	406 514	219 923	568 071	148 745
<i>Société Carthago</i>	218 461	96 365	370 884	34 341
<i>Société Equipement</i>	63 453	24 549	75 601	13 021
<i>Société Elborak</i>	4 597	6 373	28 968	2 068
<i>Société Kisses</i>	8 841	6 275	34 268	11 919
<i>Société El Mazraa Market (Ex. Ezzahia)</i>	23 333	52 277	14 334	211 553
<i>Société Sozam (Ex. Zahrat Mornag)</i>	220 486	123 528	381 208	69 461
<i>Société Agrobusiness</i>	0	15 037	0	0
<i>Société Laria International</i>	0	0	12 390	0
<i>Société Gipa Trading</i>	0	0	88 265	0
<i>Société IBP</i>	803	1 699	2 300	1 770
<i>Société Nutrimix</i>	15 176	1 938	92 322	0
<i>Société Linpack</i>	0	4 324	76 704	70 159
<i>Société CGB</i>	0	0	6 800	5 253
<b>Total</b>	<b>4 251 503</b>	<b>2 441 943</b>	<b>11 499 538*</b>	<b>1 964 770</b>

(\*) Le montant de 11 499 538 DT tient compte des transferts de charges qui étaient comptabilisés en 2014 en chiffre d'affaires (Voir Note II-2-c).

**NOTE 20 / ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

Les engagements hors bilan ainsi que les garanties données par la société PGH au 31-12-2015 se détaillent comme suit :

<b>Sociétés Cautionnées</b>	<b>Montant de la caution en DT</b>	<b>Date d'octroi</b>	<b>Banque</b>
SOKAPO	1 300 000	15/12/2010	AMEN BANK
MED OIL COMPANY	5 750 000	25/02/2011	BNA
PAF	1 780 000	30/09/2011	BT
MED OIL COMPANY	4 870 000	08/10/2011	BT
EL MAZRAA	3 500 000	14/11/2011	UBCI
EL MAZRAA	4 500 000	25/11/2011	UBCI
EL MAZRAA	3 000 000	30/11/2011	UBCI
CARTHAGO	2 715 000	14/12/2011	BT
CEDRIA	2 000 000	16/12/2011	QNB
PAF	2 000 000	16/12/2011	QNB
MED OIL COMPANY	2 000 000	21/12/2011	QNB
EL MAZRAA MARKET EX EZZEHIA	5 000 000	29/12/2011	BNA
GIPA	4 600 000	28/09/2012	BNA
STE AGRICOLE DICK	6 000 000	28/09/2012	UIB
MED OIL COMPANY	5 850 000	28/09/2012	BNA
GIPA	1 400 000	03/10/2012	BNA
GAN	6 865 000	03/10/2012	STB
SOKAPO	720 000	03/10/2012	AMEN BANK
ALMES	2 500 000	06/10/2012	UIB
INDUSTRIE&TECHNIQUE	1 000 000	18/10/2012	AMEN BANK
EL MAZRAA	3 000 000	18/10/2012	BTK
GAN	5 000 000	30/11/2012	BT
SABA	5 000 000	30/11/2012	BT
SNA	5 000 000	30/11/2012	BT
EL MAZRAA	6 500 000	30/11/2012	UBCI
SNA	5 000 000	24/12/2012	ATB
ALMES	5 000 000	25/12/2012	ATB
STE AGRICOLE DICK	5 000 000	25/12/2012	ATB
MED OIL COMPANY	5 000 000	25/12/2012	ATB
KISSES	2 000 000	18/02/2013	UBCI
SABA	7 500 000	02/05/2013	ATTIJARI BANK
STE AGRICOLE DICK	2 950 000	08/05/2013	AMEN BANK
EL MAZRAA	1 710 000	08/05/2013	AMEN BANK
ALMES	6 000 000	21/06/2013	ATB
MED OIL COMPANY	4 000 000	21/06/2013	ATB
ALMES	2 500 000	16/07/2013	AMEN BANK
MED OIL COMPANY	1 450 000	27/09/2013	QNB
GAN	2 000 000	29/10/2013	STB
SABA	2 800 000	25/11/2013	BNA
UNIPACK	5 000 000	25/11/2013	BNA
NUTRIMIX	6 200 000	06/12/2013	BIAT
YASMINE	6 000 000	11/12/2013	UIB

Sociétés Cautionnées	Montant de la caution en DT	Date d'octroi	Banque
ETTAMIR	6 000 000	31/01/2014	UBCI
GIPA	6 000 000	31/01/2014	UBCI
UNIPACK	10 000 000	19/03/2014	STB
EL MAZRAA	1 050 000	27/03/2014	ATTIJARI BANK
GAN	2 000 000	23/05/2014	BH
ALMES	7 000 000	26/05/2014	BH
CARTHAGO	2 000 000	26/05/2014	BH
CEDRIA	7 000 000	26/05/2014	BH
MBG	500 000	26/05/2014	BH
MED OIL COMPANY	2 000 000	26/05/2014	BH
PAF	2 200 000	26/05/2014	BH
SNA	8 000 000	26/05/2014	BH
EL MAZRAA	2 880 000	10/06/2014	BIAT
SNA	6 000 000	21/06/2014	ATB
CEDRIA	6 000 000	21/06/2014	ATB
GAN	4 000 000	21/06/2014	ATB
SPI	4 000 000	30/06/2014	AMEN BANK
GAN	5 305 000	23/07/2014	STB
T'PAP	3 000 000	17/09/2014	BNA
CARTHAGO	3 305 000	09/10/2014	STB
EL JENENE	5 000 000	17/10/2014	BTK
EL MAZRAA	3 060 000	23/10/2014	AMEN BANK
SNA	2 000 000	05/11/2014	ZITOUNA BANQUE
STE AGRICOLE DICK	2 625 000	11/11/2014	BT
EL MAZRAA	4 800 000	12/11/2014	BT
EL MAZRAA	2 120 000	24/11/2014	STB
SNA	6 200 000	25/11/2014	STB
TRIANON	4 000 000	16/12/2014	AL BARAKA BANK
EL JENENE	5 000 000	29/12/2014	ATB
EL MAZRAA	7 500 000	02/01/2015	BH
MED INDUSTRIES	1 960 000	19/01/2015	BNA
ALMES	5 000 000	03/02/2015	BT
MED OIL COMPANY	1 937 000	03/02/2015	ATTIJARI BANK
GAN	4 640 000	09/02/2015	BT
GIPA	2 720 000	16/02/2015	STB
ALMES	6 000 000	18/02/2015	UBCI
STE AGRICOLE DICK	10 000 000	18/02/2015	UBCI
GIPA	3 120 000	18/02/2015	BT
MED OIL COMPANY	12 150 000	18/02/2015	BNA
GPL	3 930 000	02/03/2015	BIAT
PAF	4 000 000	02/03/2015	BIAT
MED OIL COMPANY	3 000 000	02/04/2015	AL BARAKA BANK
MED OIL COMPANY	3 105 677	02/04/2015	AL BARAKA BANK
STE AGRICOLE DICK	500 000	04/04/2015	UIB
GAN	3 000 000	04/04/2015	UIB
MED OIL COMPANY	11 800 000	04/04/2015	UIB
PPM	1 600 000	04/04/2015	UIB
YASMINE	2 000 000	04/04/2015	UIB
GIPA	4 440 000	14/04/2015	BNA

<b>Sociétés Cautionnées</b>	<b>Montant de la caution en DT</b>	<b>Date d'octroi</b>	<b>Banque</b>
GIPA	7 440 000	21/04/2015	BIAT
UNIPACK	2 005 000	19/05/2015	BT
CEDRIA	2 280 000	12/06/2015	STB
EL MAZRAA	3 500 000	18/06/2015	ATTIJARI BANK
MED OIL COMPANY	2 500 000	18/06/2015	ATTIJARI BANK
SAOUEF	10 000 000	08/07/2015	UIB
EL MAZRAA	6 000 000	07/08/2015	BIAT
ESSANA OUBER	560 000	03/09/2015	BIAT
STE D'EQUIPEMENTS	5 100 000	03/09/2015	BIAT
GAN	3 000 000	29/09/2015	UIB
MBG	4 000 000	29/09/2015	UIB
MED OIL COMPANY	4 000 000	29/09/2015	UIB
CEDRIA	2 000 000	30/09/2015	ATTIJARI BANK
CHAHRAZED	1 750 000	05/10/2015	AMEN BANK
UNIPACK	4 500 000	05/10/2015	ATTIJARI BANK
GREEN LABEL OIL	6 000 000	08/10/2015	BIAT
STE AGRICOLE DICK	10 000 000	10/11/2015	BNA
SNA	2 250 000	30/11/2015	STB
PAF	3 650 000	03/12/2015	UIB
CARTHAGO	3 980 000	03/12/2015	BT
ETTAMIR	5 000 000	16/12/2015	ATTIJARI BANK
ESSANA OUBER	510 000	17/02/2016	AMEN BANK
EL MAZRAA	7 000 000	31/09/2013	ATTIJARI BANK
<b>Total</b>	<b>474 432 677</b>		

**RAPPORT GENERAL**  
**DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
*Avis d'auditeurs indépendants*  
*Etats financiers individuels*  
*Exercice clos au 31 Décembre 2015*

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport d'audit légal des états financiers de la société Poulina Group Holding SA relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :**

Nous avons audité les états financiers de la société Poulina Group Holding S.A. arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société et font apparaître un total net de bilan de **378 959 681 Dinars** et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de **64 182 656 Dinars**. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité de l'auditeur :**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers :**

(i) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, sont comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de **57 885 877 Dinars.**

Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales.

A notre avis, et sous réserve du point (i) ci-dessus indiqué, les états financiers ci-annexés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « POULINA GROUP HOLDING S.A. », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **4. Vérifications spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le projet de rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifiée par la Loi N° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'Article 19 du Décret N° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société Poulina Group Holding S.A. conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2016,

### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

***Salah MEZIOU***

***Mohamed FESSI***

**RAPPORT SPECIAL**  
**DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
*Avis d'auditeurs indépendants*  
*Etats financiers individuels*  
*Exercice clos au 31 Décembre 2015*

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1- *Souscriptions, acquisitions et cessions des titres de participation :***

Les souscriptions, les acquisitions et les cessions de titres de participation dans les sociétés du Groupe PGH sont présentées à la **Note 2** annexée aux états financiers. Le montant total des acquisitions et souscriptions auprès des sociétés du groupe réalisées en 2015 s'élèvent à **34 566 103 DT**. Le montant total des titres de participations cédés en 2015 s'élèvent à **642 041 DT** pour un prix de **565 307 DT**.

**2- *Engagements de la société envers les dirigeants :***

La rémunération brute annuelle servie par PGH au Président Directeur Général au titre de l'année 2015 telle que décidée par le Conseil d'administration s'élève à **562 786 Dinars**.

La rémunération brute annuelle servie par les sociétés du Groupe PGH à un Administrateur telle que décidée par le conseil d'administration de la société du groupe concernée au titre de l'année 2015 s'élève à **145 000 Dinars**.

**3- *Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées :***

Les achats et les ventes réalisés par la société PGH avec ses parties liées sont présentés dans la **Note 19** relative aux informations sur les parties liées. Le montant total des ventes réalisées en 2015 s'élève en HTVA à **4 251 503 DT**. Celui des achats, au cours de 2015, s'élève en HTVA à **941 056 DT**.

D'autre part, au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

#### 4- Crédits bancaires :

Au cours de l'exercice 2015, la société PGH a contracté trois crédits bancaires selon les conditions suivantes :

Banque	Nature	Date de souscription	Durée	Montant en Dinars	Taux
Attijari Bank	Crédit Bancaire	27/12/2015	5 ans	6 000 000	TMM + 1,5 %
Zitouna Bank	Ijara	27/02/2015	9 ans	4 711 520	8,03 %
Zitouna Bank	Mourabaha	31/08/2015	5 ans et 1 mois	4 998 515	6,63 %

Tunis, le 30 Avril 2016,

#### LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

*Salah MEZIOU*

*Mohamed FESSI*

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA ( F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

SOCIETE LAND'OR

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2015

(Exprimé en DT)

ACTIFS	Notes	31-déc.-2015	31-déc.-2014	Variation en Valeur
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs Immobilisés</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	2 577 868	2 473 814	104 054
Moins (Amortissement)		<1 351 532>	<1 139 760>	<211 772>
<b>Total Immobilisations Incorporelles</b>		<b>1 226 336</b>	<b>1 334 054</b>	<b>&lt;107 718&gt;</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	38 099 094	37 296 470	802 624
Moins (Amortissement)		<14 375 113>	<12 465 920>	<1 909 193>
<b>Total Immobilisations Corporelles</b>		<b>23 723 981</b>	<b>24 830 550</b>	<b>&lt;1 106 569&gt;</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	3 896 220	3 896 220	-
Moins (Provisions)		<2 065 864>	<2 065 864>	-
<b>Total Immobilisations Financières</b>		<b>1 830 356</b>	<b>1 830 356</b>	<b>-</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>26 780 673</b>	<b>27 994 960</b>	<b>&lt;1 214 287&gt;</b>
<b>Autres Actifs Non Courants</b>	3.4	<b>890 465</b>	<b>1 997 953</b>	<b>&lt;1 107 488&gt;</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>27 671 138</b>	<b>29 992 913</b>	<b>&lt;2 321 775&gt;</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	3.5	12 864 756	12 797 811	66 945
Moins (Provisions)		<284 288>	<202 365>	<81 923>
<b>Total des Stocks</b>		<b>12 580 468</b>	<b>12 595 446</b>	<b>&lt;14 978&gt;</b>
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	25 100 536	21 811 000	3 289 536
Moins (Provisions)		<4 721 979>	<4 467 074>	<254 905>
<b>Total des Clients Et Comptes Rattachés</b>		<b>20 378 557</b>	<b>17 343 926</b>	<b>3 034 631</b>
Autres Actifs Courants	3.7	3 000 888	2 637 330	363 557
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.8	394 369	740 040	<345 671>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>36 354 282</b>	<b>33 316 742</b>	<b>3 037 540</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>64 025 420</b>	<b>63 309 655</b>	<b>715 765</b>

**SOCIETE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2015**

*(Exprimé en DT)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-2015	31-déc.-2014	Variation en Valeur
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital Social		4 846 875	4 846 875	-
Réserves		131 068	131 068	-
Réserve Spéciale D'Investissement		10	10	-
Autres Capitaux Propres		12 382 151	12 393 017	<10 866>
Résultats Reportés		<5 762 838>	<39 731>	<5 723 107>
Résultat De l'Exercice		2 291 106	<5 723 107>	8 014 213
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	4.1	<b>13 888 372</b>	<b>11 608 132</b>	<b>2 280 240</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs Non Courants</b>				
Emprunts	4.2	10 195 995	12 613 955	<2 417 960>
Provisions	4.3	460 000	641 470	<181 470>
<b>Total Des Passifs Non Courants</b>		<b>10 655 995</b>	<b>13 255 425</b>	<b>&lt;2 599 430&gt;</b>
<b>Passifs Courants</b>				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	11 131 223	9 341 977	1 789 246
Autres Passifs Courants	4.5	3 150 267	2 587 040	563 227
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	25 199 563	26 517 081	<1 317 518>
<b>Total Des Passifs Courants</b>		<b>39 481 053</b>	<b>38 446 098</b>	<b>1 034 955</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>50 137 048</b>	<b>51 701 523</b>	<b>&lt;1 564 475&gt;</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>64 025 420</b>	<b>63 309 655</b>	<b>715 765</b>

**SOCIETE LAND'OR**  
**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2015**

*(Exprimé en DT)*

ETAT DE RESULTAT	Notes	31-déc.-2015	31-déc.-2014	Variation en Valeur
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus		64 069 280	64 710 614	<641 334>
Autres Produits d'Exploitation		2 184 183	689 617	1 494 565
<b>Total Des Produits D'exploitation</b>	5.1	<b>66 253 463</b>	<b>65 400 231</b>	<b>853 231</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation de Stocks des Produits Finis		569 468	<162 565>	732 033
<b>Achats Consommés</b>	5.2	<b>35 310 983</b>	<b>39 131 589</b>	<b>&lt;3 820 606&gt;</b>
Achats		35 894 573	36 618 134	<723 561>
Variations Des Stocks		<583 590>	2 513 455	<3 097 045>
Autres achats	5.3	1 913 990	2 021 238	<107 248>
Charges De Personnel	5.4	7 941 404	5 895 049	2 046 355
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	3 819 283	10 596 108	<6 776 825>
Autres Charges D'exploitation	5.6	10 699 273	10 586 578	112 695
<b>Total Des Charges D'exploitation</b>		<b>60 254 401</b>	<b>68 067 997</b>	<b>&lt;7 813 596&gt;</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 999 062</b>	<b>&lt;2 667 766&gt;</b>	<b>8 666 828</b>
Charges Financières Nettes	5.7	3 360 774	3 022 473	338 301
Autres Gains Ordinaires	5.8	198 653	105 883	92 771
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>2 836 941</b>	<b>&lt;5 584 356&gt;</b>	<b>8 421 298</b>
Impôt sur les bénéfices	5.9	545 835	138 751	407 085
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 291 106</b>	<b>&lt;5 723 107&gt;</b>	<b>8 014 213</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/12/2015

*(Exprimé en DT)*

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31-déc.-2015	31-déc.-2014
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		2 291 106	<5 723 107>
Ajustements pour:			
Amortissements et provisions		3 819 283	10 596 108
QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		<10 866>	<30 024>
Charges d'intérêts		1 041 013	978 201
Différence de change sur comptes de trésorerie		87 058	22 124
Plus-value sur cession d'immobilisations		<53 766>	<16 000>
Variations des:			
Variation des stocks		<66 945>	2 244 421
Variation des créances		<3 289 536>	<3 862 394>
Variation des autres actifs		<233 407>	526 648
Variation des fournisseurs et autres passifs		3 189 142	<5 716 017>
<b>Flux provenant des/&lt;affectés aux&gt; activités d'exploitation</b>		<b>6 773 082</b>	<b>&lt;976 293&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		<1 439 188>	<2 490 754>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles		53 766	16 000
Décaissements provenant des autres actifs non courants		<542 622>	<1 595 946>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	< 400>
<b>Flux provenant des affectés aux activités d'investissement</b>		<b>&lt;1 928 043&gt;</b>	<b>&lt;4 071 100&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Remboursement/ encaissement financement de stock et Autres crédit de gestion		434 598	1 250 649
Encaissement subventions		-	788 629
Remboursement des emprunts		<3 624 283>	<2 126 437>
<b>Flux provenant des/&lt;affectés aux&gt;activités de financement</b>		<b>&lt;3 189 685&gt;</b>	<b>&lt;87 160&gt;</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités Et équivalents de liquidités</b>		<b>&lt;87 058&gt;</b>	<b>&lt;22 124&gt;</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>1 568 296</b>	<b>&lt;5 156 677&gt;</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<b>&lt;15 264 513&gt;</b>	<b>&lt;10 107 836&gt;</b>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<b>&lt;13 696 217&gt;</b>	<b>&lt;15 264 513&gt;</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Exercice arrêté au 31 Décembre 2015**

**Chiffres exprimés en dinars tunisiens**

### **Présentation de la société :**

La Société LAND'OR SA ("Land'Or " ou " société ") est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

### **Faits marquants de l'exercice :**

A partir du 01 janvier 2015, la société Land'Or a procédé à un changement des taux utilisés pour l'amortissement de ses immobilisations. Ce choix est motivé afin de rapprocher les coûts à la consommation des avantages économiques associés à ces immobilisations (Pour plus de détails se référer à la note 2.1).

### **1 REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

### **2 PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### ***2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliqués par la société sont les suivants :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques.	3
Dépôt de marques	3
Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériel industriel	20
Outillage industriel	10-15
A.A. matériel et outillage industriel	20
Matériel de transport des biens	7
Matériel de transport des personnes	10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35
Equipement de bureau	10
Matériel informatique	7

A partir du 01 janvier 2015 la société Land'Or a procédé à un changement d'estimation des durées utilisées pour le calcul de l'amortissement de ses immobilisations. Ce changement a été fait dans le but de rapprocher l'amortissement de la période à la durée de consommation des avantages économiques des immobilisations.

Les nouveaux taux d'amortissement (nouvelles durées d'utilité) ont été déterminés sur la base des éléments suivants :

- Rapport d'un expert en la matière pour les immobilisations corporelles
- Rapport de l'intégrateur de SAP pour la licence SAP.

Ce changement d'estimation comptable a été appliqué d'une façon prospective conformément à la Norme Comptable Relative aux Modifications Comptables (NCT 11). La dotation aux amortissements est ainsi calculée en appliquant aux nouvelles durées de vie restantes à la valeur comptable nette au 31 décembre 2014.

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

## **2.2 Frais préliminaires et charges à répartir**

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

### **2.3 Contrats de location financement**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.4 Valeurs d'exploitation**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

### **2.5 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

### **2.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

## **2.7 Provisions pour risques et charges**

### **> Provisions pour litiges**

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

### **> Provisions pour indemnités de départ à la retraite**

La provision pour indemnité de départ à la retraite correspond à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

## **2.8 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## **2.9 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

### 3 ACTIF

#### **3.1. Immobilisations incorporelles :**

Le détail de cette rubrique au 31/12/2015 est le suivant :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Logiciels Informatiques	2 486 705	2 410 343
Dépôts de marques	49 264	49 264
Immobilisations incorporelles en cours	41 899	14 207
<b>Total brut</b>	<b>2 577 868</b>	<b>2 473 814</b>
Amortissements	<1 351 532>	<1 139 760>
	<b>1 226 336</b>	<b>1 334 054</b>

#### **3.2. Immobilisations corporelles :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 868 627	3 800 441
Installations techniques	4 188 453	4 170 919
Matériel industriel	15 605 251	15 526 908
Outillage industriel	1 842 226	1 687 322
Matériel de transport des biens	111 597	101 386
Matériel de transport des personnes	344 958	356 312
Matériel de transport acquis en leasing* (Note 1)	2 834 914	1 227 850
Equipement de bureau	262 897	258 911
Matériel informatique	1 155 262	1 099 967
Immobilisations en cours	197 428	1 378 973
<b>Total brut</b>	<b>38 099 094</b>	<b>37 296 470</b>
Amortissement	<14 375 113>	<12 465 920>
<b>Total net</b>	<b>23 723 981</b>	<b>24 830 550</b>

Note 1 : Les immobilisations à statut juridique particulier représentent les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de leasing. Il s'agit de matériel de transport dont la liste des contrats est la suivante :

N° de Contrat	VB au 31/12/2015	Amortissement Cumulé	VCN 2015
269630	34 081	27 739	6 342
105059	46 735	31 987	14 748
117215	183 118	37 404	145 714
117240	407 027	103 383	303 644
117598	104 494	24 692	79 802
117690	82 980	16 444	66 536
291040 / 291030	369 415	101 789	267 626
119960	263 939	29 327	234 612
119961	495 798	82 633	413 165
119962	520 500	57 833	462 667
121235	155 482	25 914	129 568
121242	99 185	16 531	82 654
121825	72 160	8 018	64 142
<b>Total</b>	<b>2 834 914</b>	<b>563 694</b>	<b>2 271 220</b>

Les montants restants à payer (en principal) au titre des contrats de leasing s'élèvent à 667.713 DT pour la partie courante et à 1.364.013 DT pour la partie non courante (entre 1 et 5 ans).

En 2009 la société LAND'OR a effectué une opération de réévaluation libre, l'amortissement des actifs réévalués est effectué sur la base des nouvelles durées de vie. La plus-value constatée en 2009 s'élève à 3.052.403 DT.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles et des amortissements est présenté en annexe (1).

### 3.3. Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Titres de participation	2 261 635	2 261 635
Dépôts et cautionnements	800	800
Créances immobilisées	1 633 785	1 633 785
<b>Total brut</b>	<b>3 896 220</b>	<b>3 896 220</b>
Provision pour dépréciation	< 2 065 864 >	< 2 065 864 >
<b>Total net</b>	<b>1 830 356</b>	<b>1 830 356</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participation	Montant libéré en Devise	Montant libéré en DT	Provision	Montant net
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799	<226 799>	-
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940	-	199 940
LAND'OR MAROC (*)	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616	-	1 629 616
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280	<205 280>	-

(\*) La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux événements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

Le management de Land'Or a adopté (suite la décision du Conseil d'Administration en date du 07/05/2015) un plan de restructuration de la filiale marocaine, se détaillant comme suit :

- > Augmentation de capital par conversion d'une partie de la créance de Land'Or Maroc 7.000 KDT
- > Abandon de créance : pour un montant équivalent à la marchandise détruite suite à l'incident de qualité 3.000 KDT
- > Conversion du reliquat de la créance en un crédit remboursable sur une période de 7 ans à partir de 2016 3.115 KDT

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016.

Sur un autre plan, et afin de maintenir et développer son activité au Maroc, la société vient de conclure un accord de partenariat avec un important groupe marocain, leader dans la distribution des produits de grande consommation au Maroc. En vertu de ce partenariat, ledit groupe se voit attribuer la distribution des produits Land'Or sur tout le territoire marocain. Land'Or Maroc, qui va garder le statut de client et de vis-à-vis de Land'Or au Maroc, assurera le bon déroulement du partenariat de distribution et le développement des ventes pour les marques distributeurs (« MDD »).

#### Créances immobilisées

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850.000 euros l'équivalent de 1.633.785 DT à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010. Compte tenu de l'évolution du contexte politique et économique en Libye, le management a décidé de provisionner à 100% les créances immobilisées ainsi que la participation dans la filiale Libyenne.

La provision pour dépréciation des immobilisations financières constatée par la société en 2014, s'élève au 31/12/2015 à 2.065.864 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Provision
Titres de participation ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	226 799
Titres de participation LAND'OR USA HOLDING INC	205 280
Créances immobilisées	1 633 785
<b>Total</b>	<b>2 065 864</b>

#### 3.4. Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Frais préliminaires	2 542 939	2 542 939
Charges à répartir	9 601 938	9 059 317
<b>Total brut</b>	<b>12 144 877</b>	<b>11 602 256</b>
Résorptions	<11 254 412>	< 9604 303>
<b>Total net</b>	<b>890 465</b>	<b>1 997 953</b>

Les capitalisations de l'exercice 2015 s'élevant à 542.621 DT se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Conception d'emballage et logo	77 062
Compagne Marketing	188 261
Charges à répartir Projets performance	277 298
<b>Total</b>	<b>542 621</b>

### 3.5. Stocks :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Matières premières	5 468 049	5 605 228
Emballages	1 429 919	1 650 508
Matières consommables	56 720	53 811
Produits finis et en-cours	2 921 827	3 514 522
Stocks divers	1 338 438	1 262 387
Stocks en transit	1 649 803	711 355
<b>Total brut</b>	<b>12 864 756</b>	<b>12 797 811</b>
Provision pour dépréciation	<284 288>	< 202 365>
<b>Total net</b>	<b>12 580 468</b>	<b>12 595 446</b>

### 3.6. Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Clients	23 221 126	20 180 713
Effets à recevoir	91 719	237 299
Effets impayés	266 860	167 954
Chèques impayés	1 520 831	1 225 034
<b>Total brut</b>	<b>25 100 536</b>	<b>21 811 000</b>
Provision pour dépréciation	<4 721 979>	<4 467 074>
<b>Total net</b>	<b>20 378 557</b>	<b>17 343 926</b>

Les comptes clients au 31.12.2015 incluent une créance pour un montant de 16.557.076 DT (équivalent de 7.462.176 euros) sur la filiale marocaine LAND'OR Maroc, entièrement détenue par Land'Or. Le solde important de cette créance est dû aux retards de recouvrement occasionnés principalement par un incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015.

Cette créance a été provisionnée à hauteur de 3.000 KDT (pour plus de détails, se référer à la note 3.3)

### 3.7. Autres actifs courants:

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Personnel	64 520	149 595
Avances fournisseurs	241 402	284 604
Etat crédit d'impôt	2 106 452	1 722 217
Débiteurs divers	334 945	568 665
Créances sur des parties liées	114 185	114 185
Compte de régularisation actif	468 320	257 150
<b>Total brut</b>	<b>3 329 824</b>	<b>3 096 416</b>
Provision pour dépréciation	<328 936>	<459 086>
<b>Total net</b>	<b>3 000 888</b>	<b>2 637 330</b>

### 3.8. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Valeurs à l'encaissement.	390 752	731 152
Banques	1 238	3 913
Autres Valeurs	405	405
Caisses	1 974	4 570
<b>Total</b>	<b>394 369</b>	<b>740 040</b>

#### 4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

##### 4.1 Capitaux propres:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
Capital social	4 846 875	4 846 875	-
Résultats reportés	<5 762 838>	<39 731>	<5 723 107>
Autres capitaux propres	12 382 151	12 393 017	<10 866>
Réserves	131 068	131 068	-
Réserve spéciale d'investissement	10	10	-
Résultat de l'exercice	2 291 106	<5 723 107>	8 014 213
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>13 888 372</b>	<b>11 608 132</b>	<b>2 280 240</b>

##### 4.2. Emprunts:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Echéances à plus d'un an :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Crédits BT	2 055 882	3 008 823
Crédits UBCI	-	150 000
Crédits BH	3 393 722	4 038 477
Crédits ATIJARI	1 382 378	1 669 172
Crédits BTK	2 000 000	2 000 000
Dette de location financière	1 364 013	1 747 483
<b>Total emprunt</b>	<b>10 195 995</b>	<b>12 613 955</b>

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les concours bancaires et autres passifs financiers à court terme.

##### 4.3. Provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Provisions diverses	460 000	641 470
<b>Total</b>	<b>460 000</b>	<b>641 470</b>

##### 4.4. Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	2 667 201	3 574 462
Fournisseurs étrangers	1 588 234	429 994
Fournisseurs d'immobilisations	19 097	426 067
Fournisseurs, retenue de garantie	79 404	102 809
Fournisseurs, factures non parvenues	1 670 208	734 135
Obligations cautionnées	330 795	222 716
Effets à payer	4 776 284	3 851 794
<b>Total</b>	<b>11 131 223</b>	<b>9 341 977</b>

#### **4.5. Autres passifs courants :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>
Rémunérations dues au personnel	1 295 357	1 245 732
Etat et collectivités locales	469 259	246 220
Créditeurs divers	513 676	467 873
Compte régularisation passif	871 975	627 215
<b>Total</b>	<b><u>3 150 267</u></b>	<b><u>2 587 040</u></b>

#### **4.6. Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	286 793	266 976
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	1 041 176
Echéances à moins d'1 an UBCI	150 000	150 000
Echéance à moins d'1 an BH	673 899	589 583
Financement de stock et préfinancement export	5 025 000	4 225 000
Financement en devise	10 279 161	9 552 215
Concours bancaires	3 811 425	6 452 338
Dettes de location financière à moins d'un an	667 713	573 000
Financement factures	3 114 600	3 480 002
Intérêts courus	149 796	186 791
<b>Total</b>	<b><u>25 199 563</u></b>	<b><u>26 517 081</u></b>

## 5 *Compte de résultat*

### 5.1. Produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Chiffre d'affaires local	52 529 280	53 696 422
Chiffre d'affaires export	11 540 000	11 014 192
Autres produits d'exploitation	2 184 183	689 617
<b>Total</b>	<b>66 253 463</b>	<b>65 400 231</b>

### 5.2. Achats Consommés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Achats matières premières	28 281 995	28 556 513
Achats emballages et autres matières consommables	6 674 128	7 350 268
Achats en transit	938 450	711 354
Variation de stocks	354 860	3 224 808
Variation de stocks en transit	<938 450>	<711 354>
<b>Total</b>	<b>35 310 983</b>	<b>39 131 589</b>

### 5.3. Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Autres achats stockables	414 701	867 223
Achats non stockables	1 499 289	1 154 015
<b>Total</b>	<b>1 913 990</b>	<b>2 021 238</b>

### 5.4. Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Salaires et compléments de salaires	6 785 438	5 186 330
Charges sociales légales	1 155 966	708 719
<b>Total</b>	<b>7 941 404</b>	<b>5 895 049</b>

### 5.5. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dotations aux amortissements	3 794 074	4 644 284
Dotations aux provisions	1 035 774	6 708 212
<b>Total</b>	<b>4 829 848</b>	<b>11 352 496</b>
Reprise sur provisions	<1 010 565>	<756 388>
<b>Total Net</b>	<b>3 819 283</b>	<b>10 596 108</b>

Le détail des dotations aux amortissements est présenté en annexe (1) et (2).

A partir du 01 janvier 2015 la société Land'Or a procédé à un changement d'estimation des durées utilisées pour le calcul l'amortissement de ses immobilisations. Ce choix est motivé afin de rapprocher les coûts à la consommation des avantages économiques futurs associés à ces immobilisations. La différence entre la dotation aux amortissements de 2015 calculée selon les nouvelles et les anciennes durées s'élève à 1.504.974 DT.

**5.6. Autres charges d'exploitation :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Services extérieurs	3 434 214	3 260 257
Autres services extérieurs	6 656 744	6 950 507
Charges diverses ordinaires	275 594	58 690
Impôts et taxes	332 721	317 124
<b>Total</b>	<b>10 699 273</b>	<b>10 586 578</b>

**5.7. Charges financières nettes :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	249 062	312 427
Intérêts relatifs au crédit UBCI	15 943	28 586
Intérêts relatifs au crédit BH	255 408	280 170
Intérêts relatifs au crédit ATTIJARI	133 305	147 183
Intérêts relatifs au crédit BTK	151 957	151 385
Autres intérêts	235 337	58 450
Différence de change	121 518	150 813
Intérêts sur crédits de gestion et autre frais financiers	2 198 244	1 893 459
<b>Total</b>	<b>3 360 774</b>	<b>3 022 473</b>

**5.8. Autres Gains Ordinaires :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Produits divers ordinaires	-	16 000
Autres gains ordinaires	198 653	89 883
<b>Total</b>	<b>198 653</b>	<b>105 883</b>

**5.9. Impôt sur les sociétés :**

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2015 à 545.835 DT, le décompte fiscal est présenté en annexe (3)

## **6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

### **6.1. Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

### **6.2. Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :**

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

En 2015, la société a adopté la méthode autorisée pour la détermination des liquidités et équivalents de liquidités.

Pour des fins comparatives, les chiffres au 31/12/2014 ont été retraités.

### **6.3. Méthode de présentation de l'état de flux de trésorerie :**

En 2015, la société a procédé à un changement au niveau de la méthode de présentation de l'état de flux de trésorerie en adoptant la méthode autorisée, et ceci pour des considérations d'harmonisation de présentation des états financiers.

Pour des fins comparatives, les chiffres au 31/12/2014 ont été retraités.

## 7. NOTES COMPLEMENTAIRES.

### 7.1. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Aucun événement significatif n'a été survenu après la date de clôture.

### 7.2. Informations sur les parties liées

#### 7.2.1. Transactions avec les parties liées.

#### Chiffre d'affaires réalisé par Land'Or avec les sociétés du groupe

- Une convention de location de bureaux et divers matériels a été conclue le premier janvier 2003 avec la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA (« LFS »). Un avenant a été conclu en 2014. Le montant annuel des loyers facturés par Land'Or au titre de l'exercice 2015 s'élève à 180.000 DT. Par ailleurs, Land'Or a facturé à LFS un montant de 1.497.600 DT au titre de la location de véhicules.
- Le montant de vente de marchandise par Land'Or à Land'Or Maroc s'élève au titre de l'exercice 2015 à 5.855.386 DT.

#### Prestations facturées par les sociétés du groupe:

LFS a facturé à Land'Or au titre de l'exercice 2015 des prestations s'élevant à 4.510.309 DT qui se détaillent comme suit :

- Prestation de services : 2.420.150 DT
- Transport Marchandises : 2.090.159DT

#### Garanties, sûretés réelles et cautions données

La société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 225.000 DT en principal contracté par la société LFS, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2015 s'élève à 96.447 DT.

Le montant de la caution solidaire est de 338.000 DT.

#### 7.2.2. Soldes avec les parties liées

En DT	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>Créance commerciale</b>		
LFS	894 258	735 235
Land'Or Maroc*	16 557 076	12 958 413
<b>Total créance commerciale</b>	<b>17 451 334</b>	<b>13 693 648</b>
<b>Avances</b>		
Land'Or Maroc	17 131	17 131
LAND'OR USA HOLDING INC**	97 054	97 054
<b>Total avances</b>	<b>114 185</b>	<b>114 185</b>
<b>Dette commerciale</b>		
LFS	<1 262 067>	<1 776 584>
<b>Total Dette commerciale</b>	<b>&lt; 1 262 067 &gt;</b>	<b>&lt;1 776 584&gt;</b>

\*Solde provisionné à hauteur de 3.000.000 DT

\*\* Solde intégralement provisionné

### **7.2.3. Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants**

Au cours l'exercice 2015, Land' Or a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération brute de 641.199 DT.

## Annexe (1)

### TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2015

RUBRIQUE	VALEUR BRUTE 01/01/15	ACQUISIT° 2015	RECLASSEMENT 2015	VALEUR CESSION 2015	VB AU 31/12/2015	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2015	RETRAITEMENT 2015	REPRISE /CESSION 2015	AMORT. CUMUL. 2015	VCN 2015
BATIMENT INDUSTRIEL	6 135 481	-	-	-	<b>6 135 481</b>	908 033	205 539	-	-	1 113 572	<b>5 021 909</b>
EQUIPEMENT DE BUREAU	258 911	3 986	-	-	<b>262 897</b>	150 575	9 679	-	-	160 254	<b>102 643</b>
IMMO. A STATUT JURIDIQUE PART.	1 227 850	326 828	1 280 236	-	<b>2 834 914</b>	183 529	380 165	-	-	563 694	<b>2 271 220</b>
IMMOBILISATIONS CORP. EN COURS	1 378 973	103 137	-1 284 682	-	<b>197 428</b>	0	-	-	-	0	<b>197 428</b>
INST.G.AA CONST.	3 800 441	68 186	-	-	<b>3 868 627</b>	1 281 025	144 504	-	-	1 425 529	<b>2 443 098</b>
INSTAL. TECHNIQ.	4 170 919	13 088	4 446	-	<b>4 188 453</b>	1 687 974	329 317	-	-	2 017 291	<b>2 171 162</b>
MAT.DE TRANSP. DE PERS.	356 312	11 648	-	-23 002	<b>344 958</b>	221 227	19 430	-	23 002	217 655	<b>127 303</b>
MAT.DE TRANSP.BIENS	101 386	10 211	-	-	<b>111 597</b>	100 771	1 349	-	-	102 120	<b>9 477</b>
MAT.INDUSTRIEL	15 526 908	78 343	-	-	<b>15 605 251</b>	6 418 837	658 654	-	-	7 077 491	<b>8 527 760</b>
MAT.INFORMATIQUE	1 099 967	55 295	-	-	<b>1 155 262</b>	527 811	105 488	-	-	633 299	<b>521 963</b>
OUTILLAGE INDUST.	1 687 322	154 904	-	-	<b>1 842 226</b>	986 138	78 070	-	-	1 064 208	<b>778 018</b>
TERRAIN NU	1 321 600	-	-	-	<b>1 321 600</b>	-	-	-	-	-	<b>1 321 600</b>
TERRAIN BATI	230 400	-	-	-	<b>230 400</b>	-	-	-	-	-	<b>230 400</b>
<b>Total général</b>	<b>37 296 470</b>	<b>825 626</b>	-	<b>-23 002</b>	<b>38 099 094</b>	<b>12 465 920</b>	<b>1 932 195</b>	-	<b>23 002</b>	<b>14 375 113</b>	<b>23 723 981</b>

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 31/12/2015**

RUBRIQUE	VALEUR BRUTE 01/01/2015	ACQUISITION 2015	RECLASSEMENT 2015	CESSION 2015	VALEUR BRUTE 31/12/2015	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2015	RETRAITEMEN T 2015	REPRISE / CESSION 2015	CUMUL AMORT 2015	V.C.NET AU 31/12/2015
LOGICIEL INFORMATIQUE	2 410 343	62 155	14 207	-	<b>2 486 705</b>	1 101 153	207 019	-	-	1 308 172	<b>1 178 533</b>
DEPOT DE MARQUE	49 264	-	-	-	<b>49 264</b>	38 608	4 752	-	-	43 360	<b>5 904</b>
IMMOBILISATIONS INCORP.EN COURS	14 207	41 899	-14 207	-	<b>41 899</b>	-	-	-	-	-	<b>41 899</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 473 814</b>	<b>104 054</b>	-	-	<b>2 577 868</b>	<b>1 139 761</b>	<b>211 771</b>	-	-	<b>1 351 532</b>	<b>1 226 336</b>

## Annexe (2)

**TABLEAU DE RESORPTION DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS AU 31/12/2015**

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VALEUR COMPTALBE NETTE
	Au	Capitalisation	Au	Au	Dotations	Au	31/12/2015
	01/01/2015	2015	31/12/2015	01/01/2015	2015	31/12/2015	
Frais préliminaires	2 542 939	-	2 542 939	2 452 409	55 475	2 507 884	35 055
Charges à répartir	9 059 317	542 621	9 601 938	7 151 894	1 594 634	8 746 528	855 410
<b>Total</b>	<b>11 602 256</b>	<b>542 621</b>	<b>12 144 877</b>	<b>9 604 303</b>	<b>1 650 109</b>	<b>11 254 412</b>	<b>890 465</b>

## Annexe (3)

### TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
<b>BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (1) (après modifications comptables)</b>	<b>2 291 106</b>	
<b>A REINTEGRER</b>	<b>2 511 584</b>	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	8 515	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	19 502	
Provisions constituées (Créances client)	521 486	
Provisions constituées (stock)	284 287	
Jetons de présence dépassant les frais de présence	37 000	
impôt sur les sociétés	545 835	
Taxe sur les voyages	1 470	
Amendes et pénalités non déductibles	22 220	
Pertes de changes non réalisées	841 269	
Autres Réintégrations	230 000	
<b>A DEDUIRE</b>		<b>1 571 059</b>
Reprise sur provision clients		381 581
Reprise pour provision de stock non déduite initialement		202 365
Gains de changes non réalisées		560 493
Reprise sur Autres réintégrations		426 620
<b>RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS</b>		
Bénéfice	<b>3 231 634</b>	
Déficit		
Provisions pour créances douteuses et pour dépréciation des actions cotées en bourse des sociétés de leasing et de factoring		240 621
<b>RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES REPORTS DEFICITAIRES</b>		
Bénéfice	<b>2 991 013</b>	
<b>RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		
Bénéfice	<b>2 991 013</b>	
<b>RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE</b>		
Bénéfice	<b>2 991 013</b>	
Déficit		
Base de déduction du bénéfice / Export	<b>2 991 013</b>	
Bénéfice sur exportation	17,51%	<b>523 671</b>
<b>BASE DE L'IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20%</b>	<b>2 467 342</b>	
<b>BASE DE L'IMPÔT MINIMUM Marché local</b>	<b>64 247 717</b>	
<b>BASE DE L'IMPÔT MINIMUM Export</b>	<b>11 546 778</b>	
<b>RESULTAT NET FISCAL</b>		
Bénéfice Marché local	<b>2 467 341</b>	
Bénéfice Export	<b>523 671</b>	
Déficit		
<b>IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 20%</b>	<b>493 468</b>	
<b>IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 10% (export)</b>	<b>52 367</b>	
<b>IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 20 %</b>	<b>0</b>	
<b>Minimum d'impôt 0,2% du CA local TTC</b>	<b>128 495</b>	
<b>Minimum d'impôt 0,1% du CA Export</b>	<b>11 547</b>	

## Annexe (4)

### SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2015

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2015	2014
(1) Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues		. <i>Marge Commerciale</i>	-	-
(2) Revenus et autres produits d'exploitation	66 253 463					
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	569 468			
Production Immobilisée						
<b>Total</b>	<b>66 253 463</b>	<b>Total</b>	<b>569 468</b>	. <i>Production</i>	<b>65 683 995</b>	<b>65 562 796</b>
. (2) Production	65 683 995	Achats consommés	35 310 983	. <i>Marge sur coût matières</i>	<b>30 373 012</b>	<b>26 431 207</b>
. (1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	12 280 542			
. (2) Marge sur coût matière	30 373 012					
. Subvention d'exploitation						
<b>Total</b>	<b>30 373 012</b>	<b>Total</b>	<b>12 280 542</b>	. <i>Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)</i>	<b>18 092 470</b>	<b>14 140 515</b>
. Valeur Ajoutée Brute	<b>18 092 470</b>	Impôts et taxes	332 721			
		Charges de personnel	7 941 404	. <i>Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation</i>	<b>9 818 345</b>	<b>7 928 342</b>
		<b>Total</b>	<b>8 274 125</b>			
. Excédent brut d'exploitation	<b>9 818 345</b>	ou Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	198 653	Autres charges ordinaires	-			
Produits financiers	-	Charges financières	3 360 774			
Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	3 819 283			
		Impôt sur le résultat ordinaire	545 835	. <i>Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)</i>	<b>2 291 106</b>	<b>- 5 723 107</b>
<b>Total</b>	<b>10 016 998</b>	<b>Total</b>	<b>7 725 892</b>			
. Résultat positif des Activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	<b>2 291 106</b>			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-	. <i>Résultat Net après Modifications Comptables</i>	<b>2 291 106</b>	<b>- 5 723 107</b>
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>2 291 106</b>			

## Annexe (5)

### 1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées et Autres	Observations
<b>1- Engagements donnés</b>					
1-a Garanties personnelles					
Cautionnement	<b>338 000</b>				Caution solidaire LFS
Aval	-				
Autres garanties	-				
1-b Garanties réelles					
Hypothèque	3 489 303	BT			en 1er rang lot de terrain SELMA II
	-	STB			en rang utile lot de terrain SELMA II
	157 992	UBCI			en rang utile lot de terrain SELMA II
	4 869 286	BH			en rang utile lot de terrain SELMA II
	2 016 220	ATIJARI			
	2 601 093	BANK			en rang utile lot de terrain SELMA II
	-	BTK			en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	3 489 303	BT			en 1er rang Fond de commerce et matériel
	-	STB			en rang utile Fond de commerce et matériel
	157 992	UBCI			en rang utile Fond de commerce et matériel
	4 869 286	BH			en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 016 220	ATIJARI			en rang utile Fond de commerce et matériel
	-	BANK			en rang utile Fond de commerce et matériel
	2 601 093	BTK			en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues	-				
1-d Créances à l'exportation	-				
1-e Abandon de créances	-				
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles	-				
<b>Total</b>					
<b>2- Engagements reçus</b>					
2-a Garanties personnelles	-				
Cautionnement	-				
Aval	-				
Autres garanties	-				
2-b Garanties réelles	-				
Hypothèque	-				
Nantissement	-				
2-c Effets escomptés non échues	2 023 589				
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)	-				
2-e Abandon de créances	-				
<b>Total</b>					
<b>3- Engagements réciproques</b>					
Loyer de leasing	<b>1 896 649</b>				Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé	-				
Avals et Cautions	1 748 986				
Crédit documentaire	800 000				
Refinancement	-				
Factures visées	-				
Personnel congés à payer supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-				
<b>Total</b>					

## Annexe (6)

### TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2015

*(Exprimé en dinars)*

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserve Spéciale de Réévaluation	Autres Réserves	Subvention d'invest.	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	4 700 000	81 068	9 464 000	3 052 404	50 010	53 514	-2 188 559	2 148 828	<b>17 361 263</b>
Affectation et imputations (AGO 07/07/2014)	-	-	-146 875	-	-	-	2 148 828	-2 148 828	-146 875
Augmentation de capital (AGE 07/07/2014)	146 875	-	-	-	-	-	-	-	146 875
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-30 024	-	-	-30 024
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-5 723 107	-5 723 107
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	4 846 875	81 068	9 317 125	3 052 404	50 010	23 490	-39 731	-5 723 107	<b>11 608 132</b>
Affectation et imputations (AGO 15/06/2015)	-	-	-	-	-	-	-5 723 107	5 723 107	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-10 866	-	-	-10 866
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	2 291 106	2 291 106
Soldes au 31/12/2015 avant affectation	4 846 875	81 068	9 317 125	3 052 404	50 010	12 624	-5 762 838	2 291 106	<b>13 888 372</b>

## **SOCIETE LAND'OR**

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE** **CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «Land'Or S.A.» (« Land'Or » ou « Société ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

#### ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «Land'Or S.A.» comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 64.025.420 DT, un résultat net bénéficiaire de 2.291.106 DT et des flux d'exploitation positifs de 6.773.082 DT.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers.***

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en TUNISIE, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société « Land'Or SA ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité du commissaire aux comptes.***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des

procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, tel qu'il est en vigueur dans la Société, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la Société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

### ***Opinion.***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «Land'Or SA» au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observations***

#### ***1- Land'Or Maroc.***

Ainsi qu'il en est fait mention dans les notes 3.3 et 3.6 aux états financiers, l'engagement financier de Land'Or dans la filiale « Land'Or Maroc » s'élève au 31 décembre 2015 à 18.204 KDT. Land'Or Maroc a connu des problèmes d'exploitation et des difficultés financières, en 2013 suite à un incident technique, et en 2014 suite au blocage d'importation de tout produit d'origine animale provenant de la Tunisie proclamé par les autorités marocaines et lié au problème de la fièvre aphteuse en Tunisie. Ce blocage qui a été décrété en septembre 2014, a été levé le 07 mai 2015. Les ventes réalisées courant 2015 avec Land'Or Maroc sont de l'ordre de 5.855 KDT.

Compte tenu de l'intérêt que revêt le marché marocain dans le plan de développement stratégique de Land'Or et de la reprise de l'activité normale de la filiale marocaine, le management de Land'Or a préparé un projet de plan de redressement de la filiale sur la base duquel une provision de 3.000 KDT a été constituée en 2014 au titre de la créance de ladite filiale.

Au 04 Avril 2016, Land'Or a déposé auprès de la Banque Centrale de la Tunisie, une demande d'approbation d'un plan de restructuration financière de Land'Or Maroc. Par ailleurs, une convention est en cours de finalisation avec un nouveau partenaire local au Maroc qui pourrait permettre à Land'Or Maroc de renforcer sa présence sur le marché marocain.

Compte tenu des perspectives encourageantes sur ce marché stratégique enregistrées en 2015 et confirmées en début de 2016 et du plan de restructuration en cours, le Conseil d'Administration considère que la provision de 3.000 KDT, constituée en 2014, couvre le risque éventuel lié à l'engagement financier de Land'Or dans Land'Or Maroc.

## ***2- Révision de la durée d'utilisation des immobilisations.***

Ainsi qu'il est fait mention dans la note 2.1 aux états financiers, le Conseil d'Administration de la Société a opté pour une révision des durées de vie pour certaines immobilisations corporelles et incorporelles et ce, en adoptant des durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées d'une façon prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts externes.

La dotation de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015 ainsi calculée en application des nouvelles durées de vie économiques est inférieure de 1.505 KDT par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

- 1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.
- 2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par « LAND'OR SA » eu égard à la réglementation en vigueur.
- 3- Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**TUNIS, le 2 mai 2016**

***F.M.B.Z. KPMG TUNISIE***  
***Hassen BOUAITA***  
***Directeur Associé***

***les Commissaires aux Comptes Associés***  
***M.T.B.F***  
***Ahmed BELAIFA***

## **SOCIETE LAND'OR**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre Conseil d'Administration ne nous a informés d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

#### ***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les principales caractéristiques.

### **1- Conventions de prestations de services avec LAND'OR FOODS ET SERVICES SA (« LFS »).**

- Une convention de prestation de service et de logistique a été signée en 2003 et qui porte sur la location par Land'Or S.A de bureaux et de divers matériels à LFS.

Le produit comptabilisé en 2015 au titre de cette convention et de l'avenant conclu en 2014 s'élève à : 1.677.600 DT en hors taxes.

Le solde du compte client LFS arrêté au 31/12/2015 est débiteur de 894.258 DT.

- La société LFS assure au profit de la société Land'Or S.A les prestations suivantes :
  - Entretien et réparation
  - Commercialisation des produits Land'Or S.A.
  - Suivi des litiges clients.
  - Gestion de dépôts
  - Recouvrement des créances Land'Or S.A.
  - Prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LFS et réglés par Land'Or S.A.

La charge comptabilisée en 2015 par Land'Or S.A au titre des prestations fournies par LFS s'élève à 4.510.309 DT en hors taxes.

Le solde du compte fournisseur LFS chez Land'Or S.A arrêté au 31/12/2015 est créditeur de 1.262.067 DT.

- Par ailleurs, la société Land'Or S.A s'est portée caution solidaire pour le remboursement des crédits de gestion de 225.000 DT en principal contractés par LFS auprès de la Banque de Tunisie. Le montant de la caution solidaire est de 338.000 DT.

### **2- Relation avec la Filiale Marocaine LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARL (« Land'Or Maroc»).**

- Land'Or S.A a réalisé un chiffre d'affaires de 5.855.386 DT au titre de la vente de produits finis à Land'Or Maroc en 2015.

Le solde du compte client Land'or Maroc arrêté au 31/12/2015 est débiteur de 16.557.076 DT.

- Le compte courant actionnaire Land'Or Maroc est débiteur dans les livres de Land'Or S.A de 17.131 DT au 31 décembre 2015.

### **3- Relation avec la Filiale Américaine « LAND'OR USA »**

- Le compte courant actionnaire LAND'OR USA est débiteur dans les livres de Land'Or S.A de 97.054 DT au 31 décembre 2015. Ce solde a été totalement provisionné.

#### 4- Emprunts :

- Les emprunts bancaires conclus par la société et produisant leur effet au 31 décembre 2015 se présentent comme suit (Montants en DT) :

Banque	Montant en principal	Taux d'intérêts	Modalité de remboursement	Garanties	Solde au 31.12.2015	Décision du conseil d'administration
UBCI	1 500 000	7,10%	Remboursable sur 12 ans dont 2 années de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel. Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	150 000	31/05/2004
BH	700 000	TMM+2%	Remboursable sur 7 ans	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel. Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia .	90 157	02/07/2009
BH	1 500 000	TMM+2%	Remboursable sur 7 ans dont 1 année de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	1 206 531	01/03/2012
BT	1 500 000	TMM+2,25%	Remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	1 147 059	26/04/2013
BT	3 000 000	TMM+2,25%	Remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel Hypothèque en rang utile en sur la propriété sise à Khelidia	1 950 000	01/03/2012
BH	3 000 000	5,24%	Remboursable sur 10 ans dont 2 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	2 770 932	26/04/2013
BTK	2 000 000	BEI+2,75%	Remboursable sur 8 ans dont 3 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds de commerce constitué d'une unité commerciale et financière de fabrication de produits agroalimentaire Hypothèque immobilière de rang utile	2 000 000	21/11/2013
Attijari Bank	2 000 000	TMM+2,5%	Remboursable sur 7 ans dans une année de franchise	Nantissement en rang utile du fonds, de commerce d'une unité d'industries alimentaires. Une hypothèque immobilière en rang disponible.	1 669 172	07/05/2013

- Au 31 décembre 2015, les dettes de la société Land'Or S.A liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 2.031.726 DT dont 667.713 DT à moins d'un an et 1.364.013 DT à plus d'un an.
- Au 31 décembre 2015, les dettes de la société Land'Or S.A liées aux opérations de financement à court terme (crédits de gestion et concours bancaires) s'élèvent à 22.230.175 DT. Elles se détaillent comme suit :

#### Banque

#### Montants en DT

- BTK	3 047 942
- BT	11 551 934
- Attijari Bank	742 273
- BH	4 826 097
- STB	1 614 808
- UBCI	447 121

**Total**

-----  
**22 301 175**

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants.**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2015 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 35.000 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration. L'allocation allouée au Comité Permanent d'Audit est de 6.000 DT bruts.
- La rémunération annuelle brute du Président Directeur Général, a été fixée par décision du conseil d'administration du 22 août 2013. Elle est payable sur 12 mensualités.
- Le Directeur Général Adjoint et de l'administrateur salarié perçoivent des salaires mensuels bruts de 15.505 DT et 10.685 DT, respectivement. En plus de cette rémunération, le Directeur Général adjoint bénéficie d'une prime de rendement et l'administrateur salarié bénéficie d'une prime de rendement, une prime de productivité et une prime de bilan.
- Outre les rémunérations sus mentionnées, le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié bénéficient de la prise en charge, par la société, du carburant, des vignettes et des frais d'assurance relatifs aux voitures de fonction mises à leurs dispositions.
- Les obligations et engagements de la Société Land'Or S.A envers son Président Directeur Général, son Directeur Général Adjoint et ses administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

En DT	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateur Salarié <sup>1</sup>	
	Charges de l'exercice 2015	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice 2015	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice 2015	Passif au 31/12/2015
Salaires	284.986	-	186.055	-	129.174	-
Primes	-	-	15.504	-	25.480	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

**TUNIS, le 2 mai 2016**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Hassen BOUAITA**  
**Directeur Associé**

**les Commissaires aux Comptes Associés**  
**M.T.B.F**  
**Ahmed BELAIFA**

<sup>1</sup> La rémunération de l'administrateur salarié n'a pas fait l'objet d'une décision du conseil d'administration.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SOCIETE NEW BODY LINE**

*SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE*

La Société New Body Line- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Kaïs BOUHAJJA.

NBL.SA

**BILAN – ACTIFS**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2015	2014
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3.1	179 830	29 184
Moins: amortissements	3.1	< 72 933>	<26 622>
		<b>106 897</b>	<b>2 562</b>
Immobilisations corporelles	3.2	4 053 301	3 700 836
Moins : amortissements	3.2	< 2 079 281>	<1 790 449>
		<b>1 974 020</b>	<b>1 910 387</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>2 080 917</b>	<b>1 912 949</b>
Autres actifs non courants	3.3	0	151 766
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>2 080 917</b>	<b>2 064 715</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	3.4	1 447 967	1 433 811
Moins : provisions	3.4	<0>	<0>
		<b>1 447 967</b>	<b>1 433 811</b>
Clients et comptes rattachés	3.5	2 065 094	2 382 352
Moins : provisions	3.5	< 96 224>	<96 224>
		<b>1 968 870</b>	<b>2 286 128</b>
Autres actifs courants	3.6	91 803	16 450
Moins : provisions	3.6	< 13 700>	<14 645>
		<b>78 103</b>	<b>1 805</b>
Placements	3.7	1 690 741	6 117 712
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	5 659 849	1 703 626
<b>Total des actifs courants</b>		<b>10 845 530</b>	<b>11 543 082</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>12 926 447</b>	<b>13 607 797</b>

NBL.SA

**BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2015	2014
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		3 864 000	3 864 000
Réserves		1 824 479	1 401 356
Primes d'émission		4 720 600	4 720 436
Résultat reportés		0	0
Autres capitaux propres		187 356	163 475
Avoir des actionnaires		< 64 789>	<205 296>
Compléments d'apport		36 069	0
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	3.9	<b>10 567 715</b>	<b>9 943 971</b>
Résultat de l'exercice		1 616 709	2 046 003
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>12 184 424</b>	<b>11 989 974</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risque & charges		0	0
Emprunts		0	0
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs & comptes rattachés	3.10	358 816	728 077
Autres passifs courants	3.11	383 207	889 746
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.12	0	0
<b>Total des passifs courants</b>		<b>742 023</b>	<b>1 617 823</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>742 023</b>	<b>1 617 823</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>12 926 447</b>	<b>13 607 797</b>

NBL.SA

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2015	2014
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	4.1	6 357 439	6 754 139
Autres produits d'exploitation		50 582	75 742
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>6 408 021</b>	<b>6 829 881</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation stocks produits finis et encours		18 571	46 330
Achats de marchandises consommées	4.2	2 381 050	2 559 372
Charges de personnel	4.3	1 588 141	1 366 501
Dotations aux amortissements & aux provisions	4.4	485 965	376 070
Autres charges d'exploitation	4.5	418 764	426 976
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>4 892 491</b>	<b>4 775 249</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 515 530</b>	<b>2 054 632</b>
<b>Produits financiers nets</b>			
Produits financiers nets	4.6	8 172	136 268
Autres gains ordinaires	4.7	3 128	20 450
Autres pertes ordinaires		< 202>	0
Produits des placements	4.8	292 128	114 937
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AV. IMPOT</b>		<b>1 818 756</b>	<b>2 326 287</b>
Impôt sur les sociétés	4.9	< 202 047>	<280 284>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AP. IMPOT</b>		<b>1 616 709</b>	<b>2 046 003</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 616 709</b>	<b>2 046 003</b>
Modifications comptables		0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>1 616 709</b>	<b>2 046 003</b>

NBL.SA

**Etat de flux de trésorerie**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2015	2014
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>1 616 709</b>	<b>2 046 003</b>
<b>Ajustement :</b>		<b>&lt; 84 401&gt;</b>	<b>52 779</b>
Amortissements et provisions		485 965	376 070
Variation des stocks		< 14 156>	<36 373>
Variation créances		317 258	<836 033>
Variation autres actifs courants		< 75 353>	10 297
Variation des fournisseurs		< 369 261>	241 644
Variation autres dettes		< 506 539>	455 963
Quote part subvention d'investissement		< 30 163>	<24 758>
Plus/moins valeur sur cession d'immobilisation		0	0
Transfert de charge		0	0
Dividendes non réglés		< 529>	<364>
Incidence variation du taux de change		108 377	<133 667>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>1 532 308</b>	<b>2 098 782</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décais affectés à l'acquisition d'immb corp et incorp		< 503 111>	<588 226>
Encais provenant de la cession d'immb corp et incorp		0	0
Décais affectés à l'acquisition d'immb financières.		0	<1 090 433>
Encais provenant de la cession d'immb financières.		4 426 971	0
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>3 923 860</b>	<b>&lt;1 678 659&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement suite à l'émission des actions		0	0
Dividendes payés		< 1 622 352>	<1 545 236>
Encaissement subvention		54 044	84 896
Décaissement pour acquisition des actions propres		< 64 789>	<189 948>
Encaissement provenant de la cession des actions propres		241 529	0
Remboursement des emprunts (principal)		0	<15 752>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>&lt; 1 391 568&gt;</b>	<b>&lt;1 666 040&gt;</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>&lt; 108 377&gt;</b>	<b>133 667</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>3 956 223</b>	<b>&lt;1 112 250&gt;</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 703 626</b>	<b>2 815 876</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	5.1	<b>5 659 849</b>	<b>1 703 626</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET REFERENTIEL COMPTABLE**

La « **NEW BODY LINE. SA** » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 3 864 000 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.

Les états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de la Société « **NEW BODY LINE. SA** » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### Unité monétaire :

Les états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

### Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées de vies estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 DT, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Logiciels	33%
Frais préliminaires	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

### La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode FIFO. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé par l'application d'une décote de 25% sur le prix de vente.

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication. Ce cout est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production, au cout de production déterminé comme précisé ci-dessus.

#### Evaluation des placements à l'inventaire :

A la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

#### Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

#### Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères

Pour les éléments monétaires en monnaies étrangères :

- les créances clients ainsi que les comptes de trésoreries sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice

- les passifs monétaires en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice

#### Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

#### L'impôt sur les sociétés :

En plus des avantages fiscaux prévus par le droit commun la société « **NEW BODY LINE. SA** » bénéficie aussi des avantages prévus pour sociétés totalement exportatrices. La méthode de constatation de la charge d'impôt sur les sociétés est celle de l'impôt exigible.

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde net des immobilisations incorporelles totalise, au 31 décembre 2015, un montant de 106 897DT contre 2 562 DT au 31 décembre 2014. Ces comptes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Logiciels</i>	34 235	24 184
<i>Site Web</i>	5 000	5 000
<i>Concessions de marques, marques</i>	140 595	0
<b>Total</b>	<b>179 830</b>	<b>29 184</b>
<i>Moins : Amortissements</i>	<72 933>	<26 622>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>106 897</b>	<b>2 562</b>

Voir en annexe le tableau d'amortissement des immobilisations

#### 3.2 Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 974 020 DT contre 1 910 387DT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Inst générales, agencements et aménagements de construction</i>	207 131	207 131
<i>Matériel industriel principal</i>	2 819 217	2 608 626
<i>Matériel industriel auxiliaire</i>	383 039	335 157
<i>Outillages industriels</i>	3 539	3 539
<i>Matériel de transport</i>	32 547	32 547
<i>Inst générales, agencements &amp; aménagement divers</i>	393 160	393 160
<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	96 767	86 559
<i>Matériel laboratoire</i>	39 087	34 117
<i>Immobilisation encours</i>	78 814	0
<b>Total</b>	<b>4 053 301</b>	<b>3 700 836</b>
<i>Moins : Amortissements</i>	<2 079 281>	<1 790 449>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 974 020</b>	<b>1 910 387</b>

Voir en annexe le tableau d'amortissement des immobilisations.

#### 3.3 Autres actifs non courants :

Le solde des autres actifs non courants présente un solde nul au 31 décembre 2015 contre un solde 151 766 au 31 décembre 2014. Les autres actifs non courants sont composés principalement des frais nécessaires et liés à l'opération d'introduction en bourse effectuée en 2013. Ces derniers se détaillent comme suit :

<i><b>Frais préliminaires</b></i>	<i><b>Montant</b></i>
<i>Commissions :</i>	268 923
<i>Honoraires :</i>	21 890
<i>Insertion publicitaire :</i>	3 063
<i>Nouvelle admission de la société :</i>	2 131
<i>Placement de garanti :</i>	16 204
<i>Publicité et assistance à la communication :</i>	88 954
<i>Réception :</i>	24 100
<i>Frais de recherche :</i>	50 000
<i>Subvention reçue</i>	<20 055>
<b><i>Total :</i></b>	<b>455 210</b>
<i>Résorption frais préliminaires :</i>	< 455 210>
<b><i>Solde net frais préliminaires :</i></b>	<b>0</b>

### 3.4 Stocks

Le solde net des stocks s'élève à 1 377 658 DT, au 31 décembre 2015, contre 1 447 967 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Matières premières atelier tricotage</i>	436 813	527 183
<i>Matières premières atelier confection</i>	24 063	11 896
<i>Matières atelier finissage</i>	90 251	44 634
<i>Matières premières atelier teinture</i>	44 635	66 331
<i>Matières pièces de rechange</i>	244 245	157 236
<i>Emballages</i>	780	780
<i>Produits intermédiaires</i>	389 974	525 878
<i>Produits finis</i>	156 213	99 873
<i>Stock en transit</i>	60 993	0
<b><i>Solde net</i></b>	<b><u>1 447 967</u></b>	<b><u>1 433 811</u></b>

### 3.5 Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 968 870 DT contre 2 286 128 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Clients locaux</i>	83 798	94 418
<i>Clients étrangers</i>	1 885 072	2 191 710
<i>Clients douteux</i>	96 224	96 224
<b><i>Total</i></b>	<b><u>2 065 094</u></b>	<b><u>2 382 352</u></b>
<i>Moins : Provisions</i>	<u>&lt;96 224&gt;</u>	<u>&lt;96 224&gt;</u>
<b><i>Solde net</i></b>	<b><u>1 968 870</u></b>	<b><u>2 286 128</u></b>

### 3.6 Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants s'élève, au 31 décembre 2015, à 78 103DT contre 1 805DT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Frs avances et acomptes</i>	16 500	14 645
<i>Personnel avances et acomptes</i>	0	0
<i>Charges constatées d'avance</i>	833	1 807
<i>Crédit TVA à reporter</i>	9 007	0
<i>IS à reporter</i>	65 463	0
<i>Produits à recevoir</i>	0	0
<i>Arrondissement rémunération</i>	0	<2>
<b>Total</b>	<u>91 803</u>	<u>16 450</u>
<i>Provision</i>	<u>&lt; 13 700&gt;</u>	<u>&lt;14 645&gt;</u>
<b>Solde net</b>	<b>78 103</b>	<b>1 805</b>

### 3.7 Placements :

Le solde net des placements s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 690 741 DT contre un solde de 6 117 712 DT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Comptes en devises</i>	0	0
<i>Titres SICAV</i>	707 588	1 117 712
<i>Titres SICAV 1056</i>	183 153	0
<i>Billet de trésorerie</i>	800 000	5 000 000
<b>Total</b>	<u>1 690 741</u>	<u>6 117 712</u>
<i>Moins : Provision</i>	<u>&lt;0&gt;</u>	<u>&lt;0&gt;</u>
<b>Total</b>	<b>1 690 741</b>	<b>6 117 712</b>

### 3.8 Liquidités & équivalents de liquidités :

Le solde net des liquidités et équivalents de liquidités s'élève, au 31 décembre 2015, à 5 659 849 DT contre 1 703 626 DT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>UBCI Dinars</i>	1 390	12 177
<i>UBCI 2 Dinars</i>	4 586	288
<i>UBCI EURO</i>	1 583 088	682 720
<i>TSI de régulation</i>	3 014	3 879
<i>TSI</i>	21	969
<i>BIAT Dinars</i>	52 951	2 498
<i>BIAT EURO</i>	4 014 761	1 000 557
<i>Caisse</i>	38	538
<b>Total</b>	<u>5 659 849</u>	<u>1 703 626</u>

### **3.9 Capitaux propres :**

Le solde des capitaux propres avant résultat s'élève, au 31 décembre 2015, à 10 567 715 DT contre 9 943 971 DT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Capital social</i>	3 864 000	3 864 000
<i>Autres capitaux propres</i>	187 356	163 475
<i>Réserves</i>	1 824 479	1 401 356
<i>Primes d'émission</i>	4 720 600	4 720 436
<i>Avoir des actionnaires</i>	<64 789>	<205 296>
<i>Compléments d'apport</i>	36 069	0
<i>Résultats reportées</i>	0	0
<b>Total</b>	<b>10 567 715</b>	<b>9 943 971</b>

Tableau de variation des capitaux propres : voir annexe.

### **3.10 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève, au 31 décembre 2015, à 358 816 DT contre 728 077 DT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Fournisseurs locaux</i>	209 140	112 278
<i>Fournisseurs étrangers</i>	126 428	589 520
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	23 248	26 279
<b>Total</b>	<b>358 816</b>	<b>728 077</b>

### **3.11 Autres passifs courants**

Le solde des autres passifs courants s'élève, au 31 décembre 2015, à 383 207 DT contre 889 746 DT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Personnel Rémunérations dues</i>	159 941	133 338
<i>PDG Rémunérations dues</i>	15 013	16 716
<i>Personnel -opposition salaires</i>	171	171
<i>Avances personnel</i>	0	<1 232>
<i>Dettes provisionnées / congés payés</i>	43 274	35 754
<i>R/S à payer</i>	16 585	15 377
<i>R/S sur marché</i>	368	454
<i>R/S sur honoraires</i>	338	369
<i>R/S loyer</i>	493	493

<i>R/S commission</i>	1 030	0
<i>TVA à payer</i>	0	0
<i>Crédit TVA à reporter</i>	0	<2 731>
<i>TCL</i>	836	948
<i>Autres taxes</i>	18	107
<i>CNSS</i>	101 482	95 425
<i>Charges à payer</i>	31 634	121 653
<i>Impôt à liquider</i>	0	201 102
<i>Intérêts perçus d'avance</i>	11 495	271 438
<i>Dividende à distribuer</i>	529	364
<b>Total</b>	<b>383 207</b>	<b>889 746</b>

## 4. Notes sur l'état de résultat

### 4.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation nets se sont élevés, au 31 décembre 2015, à 6 357 439 DT contre 6 754 139 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Lingerie femme</i>	1 105 452	1 075 709
<i>Lingerie homme</i>	176 103	214 634
<i>Lingerie intelligente</i>	5 075 884	5 463 796
<b>Total</b>	<b>6 357 439</b>	<b>6 754 139</b>

### 4.2 Achat consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2015, à 2 381 050DT contre 2 559 372 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Achat stocké matière première tricotage</i>	1 199 425	1 562 224
<i>Achat stocké matière première confection</i>	264 716	212 619
<i>Achat stocké matière première teinture</i>	359 826	399 602
<i>Achat stocké première accessoires emballage</i>	202 719	162 520
<i>Autres approvisionnements</i>	141 637	103 645
<i>Achat non stockées</i>	245 454	222 523
<i>RRR obtenues achats</i>	0	<21 058>
<i>Variation des stocks de marchandises</i>	< 32 727>	<82 703>
<b>Total</b>	<b>2 381 050</b>	<b>2 559 372</b>

### 4.3 Charges du personnel

Les charges du personnel se sont élevées au, 31 décembre 2015, à 1 588 141 DT contre 1 366 501DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Salaires et compléments de salaire</i>	1 190 012	1 065 705
<i>Congés payés</i>	78 776	65 791
<i>Charges patronales</i>	202 520	177 864
<i>Autres charges de Personnel</i>	116 833	57 141
<b>Total</b>	<b>1 588 141</b>	<b>1 366 501</b>

#### **4.4 Dotation aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées, au 31 décembre 2015, à 485 965 DT contre 376 070DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	335 143	251 156
<i>Dotations aux provisions des autres actifs</i>	0	14 645
<i>Résorption frais préliminaires</i>	151 767	151 721
<i>Reprise sur provision</i>	< 945 >	< 41 452 >
<b>Total</b>	<b>485 965</b>	<b>376 070</b>

#### **4.5 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitations se sont élevées, au 31 décembre 2015, à 418 764DT contre 426 976 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Services extérieurs</i>	120 084	145 039
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	95 328	95 377
<i>Jeton de présence</i>	11 000	7 000
<i>Transport</i>	56 296	32 681
<i>Missions et réception</i>	106 081	107 013
<i>Frais postaux et télécommunication</i>	15 025	13 811
<i>Commissions et frais bancaires</i>	7 754	10 594
<i>Impôt et taxes</i>	7 196	13 861
<i>Dons</i>	0	1 600
<i>Transfert de charge</i>	0	0
<b>Total</b>	<b>418 764</b>	<b>426 976</b>

#### **4.6 Produits financiers nets**

Les produits financiers nets se sont élevés, au 31 décembre 2015, à 8 172 DT contre 136 268DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Intérêts</i>	< 12 501 >	< 766 >
<i>Escomptes accordés</i>	17 173	28 657
<i>Pertes de changes</i>	< 8 401 >	< 53 492 >
<i>Gain de change</i>	13 592	161 869
<i>Escomptes obtenus</i>	< 1 691 >	0
<b>Total</b>	<b>8 172</b>	<b>136 268</b>

#### **4.7 Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires se sont élevés, au 31 décembre 2015, à 3 128 DT contre 20 450 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Autres gains ordinaires</i>	3 128	20 450
<b><i>Total</i></b>	<b>3 128</b>	<b>20 450</b>

#### **4.8 Produits de placements**

Les produits de placements se sont élevés, au 31 décembre 2015, à 292 128 DT contre un solde de 114 937 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>Revenus de capitaux mobiliers</i>	292 128	114 937
<b><i>Total</i></b>	<b>292 128</b>	<b>114 937</b>

#### **4.9 Impôts sur les sociétés**

**Bénéfice comptable avant impôt 2015 :** **1 818 756**

Réintégration des provisions pour risque et charges	0
Réintégration pertes de changes non réalisées	8 401
Réintégration timbre de voyage	600
Réintégration Commissions et honoraires non portés sur la D.Emp.	4 500
Réintégration gain de changes N-1	161 868
Réintégration RRR Accordés	26 318
Déductions gains de changes	-13 592
Déduction reprise sur provisions	-945
Déduction + value titre SICAV	-5 952
Déductions pertes de changes N-1	-53 492

**Bénéfice fiscal après déductions et réintégration :** **1 946 463**

CA Export	96,20%	6 115 710
CA local	3,80%	241 729

**Bénéfice fiscal après déductions et réintégration :** **1 946 463**

Revenus accessoires (Plus-value réalisée sur titres SICAR)	-
<b>Base de calcul des bénéfices provenant de l'exploitation</b>	<b>1 946 463</b>

Bénéfice fiscal export 2015 1 872 453

**Impôt au titre des bénéfices provenant de l'export** **187 245**

Bénéfice hors export 74 010

**Impôt Société 20%** **14 802**

**Impôt Société** **202 047**

Minimum d'impôt 0.1 % CA à l'export 6 116

Minimum d'impôt critère CA local TTC 0,2 % 570

**Impôt société dû 2015** **202 047**

## 5. Notes sur l'état des flux de trésorerie :

### 5.1 Trésorerie à la clôture de l'exercice :

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 enregistre un solde positif qui s'élève à 5 659 849 DT, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<i>UBCI Dinars</i>	1 390	12 177
<i>UBCI 2 Dinars</i>	4 586	288
<i>UBCI EURO</i>	1 583 088	682 720
<i>TSI de régulation</i>	3 014	3 879
<i>TSI</i>	21	969
<i>BIAT Dinars</i>	52 951	2 498
<i>BIAT EURO</i>	4 014 761	1 000 557
<i>Caisse</i>	38	538
<b>Total</b>	<b>5 659 849</b>	<b>1 703 626</b>

## **6. Informations sur les parties liées :**

La société « **New Body Line. SA** » a conclu un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut mensuel de 3 000 DT. Ainsi la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 36 000 DT.

## 7. Tableau détaillé des immobilisations incorporelles

Libellé	Valeur brute				Amortissement				VCN
	VB 31/12/2014	Acquisition	Cession	VB 31/12/2015	Amortissement cumulé 31/12/2014	Dotation 2015	Cession	Amortissement cumulé 31/12/2015	
logiciel	24 184	10 051	-	34 235	21 622	2 784	-	24 406	9 829
Site Web	5 000	-	-	5 000	5 000	-	-	5 000	-
Concessions de marques, marques	-	140 595	-	140 595	-	43 527	-	43 527	97 068
<b>Total</b>	<b>29 184</b>	<b>150 646</b>	<b>-</b>	<b>179 830</b>	<b>26 622</b>	<b>46 311</b>	<b>-</b>	<b>72 933</b>	<b>106 897</b>

## 8. Tableau détaillé des immobilisations corporelles

Libellé	Valeur brute				Amortissement				VCN
	VB 31/12/2014	Acquisition	Reclassement	VB 31/12/2015	Amortissement cumulé 31/12/2014	Dotation	Cession	Amortissement cumulé 31/12/2015	
L.A.A construction	207 131	-	-	207 131	15 645	20 713	-	36 358	170 773
Matériel industriel principal	2 608 626	210 591	-	2 819 217	1 285 193	201 122	-	1 486 315	1 332 902
Matériel industriel auxiliaire	335 157	47 882	-	383 039	157 426	28 022	-	185 448	197 591
Outillage industriel	3 539	-	-	3 539	3 539	-	-	3 539	-
Matériel de transport	32 547	-	-	32 547	11 391	6 509	-	17 900	14 647
Agencements aménagements et installations	393 160	-	-	393 160	246 492	22 044	-	268 536	124 624
Matériel informatique et bureautique	86 559	10 208	-	96 767	68 181	6 720	-	74 901	21 866
Matériel laboratoire	34 117	4 970	-	39 087	2 582	3 702	-	6 284	32 803
Immobilisation encours	-	78 814	-	78 814	-	-	-	-	78 814
<b>Total</b>	<b>3 700 836</b>	<b>352 465</b>	<b>-</b>	<b>4 053 301</b>	<b>1 790 449</b>	<b>288 832</b>	<b>-</b>	<b>2 079 281</b>	<b>1 974 020</b>

## 9. Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Autres capitaux propres	Réserves légales	Réserves Facultatives	Rt réporté	Résultat Net	Avoir des actionnaires	Prime d'émission	Compléments d'apport	Total
Solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2014	3 864 000	163 475	214 930	1 186 426	-	2 046 003	- 205 296	4 720 436	-	11 989 974
Affectation de résultat PV AGO du 10/06/2015	-	-	102 300	1 507 071	436 632	- 2 046 003	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	54 044	-	-	-	-	-	-	-	54 044
Amortissement subvention d'investissement	-	- 30 163	-	-	-	-	-	-	-	- 30 163
Distribution des dividendes	-	-	-	- 1 186 248	- 436 632	-	-	-	-	- 1 622 880
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	1 616 709	-	-	-	1 616 709
Rachat des actions propres	-	-	-	-	-	-	140 507	164	36 069	176 740
Solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2015	3 864 000	187 356	317 230	1 507 249	-	1 616 709	- 64 789	4 720 600	36 069	12 184 424

## 10.Soldes intermédiaires de gestion :

Schéma des soldes intermédiaires de gestion						
(exprimé en dinars)						
PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2015	2014
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	6 408 021	Production	2 399 621	<b>Marge commerciale</b>	<b>4 008 400</b>	<b>4 224 179</b>
Marge Commerciale	4 008 400	Autres charges externes	411 568			
				<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>3 596 832</b>	<b>3 811 064</b>
Valeur Ajoutée Brute	3 596 832	Impôts et taxes	7 196			
		Charges de personnel	1 588 141			
				<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>2 001 495</b>	<b>2 430 702</b>
Excédent brut d'exploitation	2 001 495	Dot aux amortissements				
Autres gains ordinaires	3 128	et aux provisions nettes de reprises	485 965			
Produits financiers	292 128	Charges financières	< 8 172>			
Transferts de charges		Autres pertes ordinaires	202			
		Impôt sur le résultat ordinaire	202 047			
				<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>1 616 709</b>	<b>2 046 003</b>
Résultat des activités ordinaires	1 616 709			<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>1 616 709</b>	<b>2 046 003</b>

# Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2015

## *Messieurs les actionnaires ;*

En exécution de la mission d'audit que vous nous avez confiée lors de votre Assemblée Générale tenue le 10 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres positifs de 12 184 425 DT, y compris le résultat de l'exercice s'élevant à 1 616 709 DT et une variation de trésorerie positive s'élevant à 3 956 223 DT.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

## *I- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :*

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## *II- Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appréciés pour fonder notre opinion d'audit assortie de réserve.

### ***III- Fondement de l'opinion avec réserve***

La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock de produits finis et encours de production en fin d'exercice. La société a évalué ce stock sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Aussi, lors de l'application de cette marge la société se réfère à un prix de vente en euro qu'elle convertit au taux de clôture. Cela induit systématiquement la valorisation du stock par la prise en compte dans sa valeur d'un effet de change. Le stock total de produit finis et encours de production de la société « **NEW BODY LINE. SA** » s'élève au 31 décembre 2015 à 546 187 DT.

### ***IV- Opinion avec réserve***

A notre avis et sous réserves du point décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société« **NEW BODY LINE. SA** » au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

### ***V- Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles et à l'exception du point soulevé dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, qu'à l'exception des faiblesses inhérentes aux méthodes de calcul de coût de stock de produits finis et encours de production, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Enfin, la société n'a pas respecté les dispositions règlementaires prévues par l'article 51 nouveau de la loi n°95-44 relative au registre de commerce et portant obligation de dépôt, au registre de commerce, des états financiers 2013 et 2014 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

*Tunis, le 22 Avril 2016*

*Le Commissaire aux comptes*

**Kais BOUHAJJA**

# **Rapport spécial sur les conventions soumises à autorisation, audit et approbation au titre de l'exercice clos le 31/12/2015**

*Messieurs les actionnaires ;*

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre Conseil d'Administration ne nous a communiqué aucun avis se rapportant à des conventions ou opérations particulières visées par le dit article et relatives à l'exercice 2015.

## **A-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. La société « **NEW BODY LINE. SA** » a conclu en 2004 un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 5 000 DT par mois. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 5 juin 2001.

Cependant un 1<sup>er</sup> avenant de cette convention a été conclu, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour ramener le montant du loyer de 5 000 DT à 1 000 DT et un 2<sup>ème</sup> avenant de cette convention a été conclu, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour ramener le montant du loyer de 1 000 DT à 3 000 DT. Ainsi, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 36 000 DT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2009.

## **B-Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

**B.1-** Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Président Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Président Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT ; et
- La prise en charge de la contribution de la CNSS

**B.2-** Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>Charge de l'exercice</b>	<b>Passifs</b>
Avantages à court terme PDG	95 465	15 013
Prise en charge de la CNSS PDG	2 105	421
<b>Total :</b>	<b>97 570</b>	<b>15 434</b>

	<b>Charge de l'exercice</b>	<b>Passifs</b>
Avantages à court terme DGA	15 728	1 000
Prise en charge de la CNSS DGA	1 444	362
<b>Total :</b>	<b>17 172</b>	<b>1 362</b>

**B.3-** Les obligations et engagements vis-à-vis des administrateurs :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence à la décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs membres du comité permanent d'audit sont en outre rémunérés au titre de leurs fonctions suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 Septembre 2013.

Il est à signaler, que les rémunérations constatées en tant que charge à payer au niveau des comptes 2015 se détaillent comme suit :

- 7 500 DT au titre des jetons de présence ; et
- 3 000 DT au titre des rémunérations des membres du comité permanent d'audit.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 22 Avril 2016*  
*Le commissaire aux comptes*

**Kais BOUHAJJA**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT**

#### **« TUNINVEST-SICAR »**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

La société TUNINVEST - SICAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH.

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre				31 Décembre	
	Notes	2015	2014		Notes	2015	2014
<b>ACTIFS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations financières		3 806 168	3 806 168	Capital social		966 000	966 000
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)	Réserves		483 000	483 000
				Résultats reportés		5 034 080	5 345 818
	3	2 946 068	2 946 068	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		6 483 080	6 794 818
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 946 068</b>	<b>2 946 068</b>	Résultat de l'exercice		(736 222)	654 262
				<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	7	<b>5 746 858</b>	<b>7 449 080</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS</b>			
Autres actifs courants	4	1 228 190	599 797	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Placements et autres actifs financiers	5	4 754 842	5 475 336	Provision pour risques et charges	8	1 753 054	-
Liquidités et équivalents de liquidités	6	592	532	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 753 054</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>5 983 624</b>	<b>6 075 665</b>	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
				Autres passifs courants	9	1 429 780	1 572 653
				<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 429 780</b>	<b>1 572 653</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>8 929 692</b>	<b>9 021 733</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>8 929 692</b>	<b>9 021 733</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des titres	10	1 040 316	844 672
Autres revenus	11	725	438
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>1 041 041</u>	<u>845 110</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges nettes sur cession de titres	12	244	27 439
Diverses charges d'exploitation	13	207 404	161 719
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>207 648</u>	<u>189 158</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>833 393</u>	<u>655 952</u>
Dotations aux provisions pour élément exceptionnel	8	(1 753 054)	-
Autres gains ordinaires	9	277 265	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>(642 396)</u>	<u>655 952</u>
Impôts sur les sociétés	14	(93 826)	(1 690)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>(736 222)</u>	<u>654 262</u>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2015	2014
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		(736 222)	654 262
Ajustements pour :			
Dotations aux provisions	8	1 753 054	-
Variation des :			
Autres actifs courants	4	(628 393)	(80 756)
Placements et autres actifs financiers	5	720 494	685 363
Autres passifs courants	9	(142 873)	84 804
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		966 060	1 343 673
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	3	-	(377 814)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-	(377 814)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Distribution des dividendes	7	(966 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(966 000)	(966 000)
<b>Variation de trésorerie</b>		60	( 141)
Trésorerie au début de l'exercice	6	532	673
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	592	532

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### **2-1 : Portefeuille titres**

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

### **2-2 : Les titres de placement**

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

### NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Titres de participation	3 206 068	3 206 068
Titres immobilisés	500 100	500 100
Obligations de l'Etat	100 000	100 000
Montant brut	<u>3 806 168</u>	<u>3 806 168</u>
<b>A déduire :</b>		
Provisions pour dépréciation	(860 100)	(860 100)
Montant net	<u>2 946 068</u>	<u>2 946 068</u>

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 860.100, se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100
<b><u>Total</u></b>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2015**

***I- Titres de participation***

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	158 339	10,000	3,158	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	366 153	10,000	3,078	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22,16%
* Société Hydrosol Fondation	10 639	100,000	21,252	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	110 203	5,000	5,243	577 814	Souscription et actions gratuites	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	33 828	5,000	2,210	74 772	Souscription et actions gratuites	3,45%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%
				3 206 068		

**ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2015**

***II- Titres Immobilisés***

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					500 100	

#### NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Variation</u>
- Etat, excédent d'impôt (voir note 15)	120 393	212 848	(92 455)
- Etat, TVA à reporter	166	166	-
- Avances sur taxation d'office (a)	1 104 345	304 345	800 000
- VISUAL 2 M Industrie (b)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (c)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 258	14 258	-
- Produits à recevoir	32 353	111 505	(79 152)
<u>Montant brut</u>	<u>1 537 171</u>	<u>908 778</u>	<u>628 393</u>
A déduire :			
- Provisions (d)	(308 981)	(308 981)	
<u>Montant net</u>	<u>1 228 190</u>	<u>599 797</u>	

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

La société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'est redevable que du reliquat du principal soit D : 417.380, intégralement payé en 2016.

(b) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(c) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(d) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<b><u>Total</u></b>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

#### NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Variation</u>
- Actions	744	744	-
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	4 292 044	5 425 426	(1 133 382)
* Amen Première	433 791	4 292 044	(3 858 253)
* Sicav Amen	18 524	433 791	(415 267)
* Sicav Amen Trésor	9 739	18 524	(8 785)
		<u>9 739</u>	
		10 170	
<b><u>Total</u></b>	<u>4 754 842</u>	<u>529</u>	<u>(5 415 687)</u>

#### NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Amen Bank	372	431
- Tunisie Valeurs	122	40
- Amen Invest	98	61
<b><u>Total</u></b>	<u>592</u>	<u>532</u>

## NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Capital social	966 000	966 000
- Réserve légale	(A) & (B) 483 000	483 000
- Résultats Reportés	(B) 5 034 080	5 345 818
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>6 483 080</u>	<u>6 794 818</u>
Résultat de l'exercice (1)	(736 222)	654 262
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C) <u>5 746 858</u>	<u>7 449 080</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	(0,762)	0,677

(A) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(B) : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 Décembre 2015, D : 4.766.218 et se détaillent comme suit :

- Réserve légale excédentaire	386 400
- Résultats Reportés	4 379 818

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

**Note 7****TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES****PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Capital social</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	966 000	483 000	6 053 217	258 601	7 760 818
Affectations approuvées par l'AGO du 06 Juin 2014			258 601	(258 601)	-
Distribution des Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2014				654 262	654 262
<b>Solde au 31 Décembre 2014</b>	966 000	483 000	5 345 818	654 262	7 449 080
Affectations approuvées par l'AGO du 29 Mai 2015			654 262	(654 262)	-
Distribution des Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2015				(736 222)	(736 222)
<b>Solde au 31 Décembre 2015</b>	966 000	483 000	5 034 080	(736 222)	5 746 858

## NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007. Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office soit D : 1.521.723 et le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331.

## NOTE 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, impôts et taxes à payer	128	101
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses charges à payer (b)	1 180 127	1 324 732
- Créiteurs Divers	9 525	7 820
<u>Total</u>	<u>1 429 780</u>	<u>1 572 653</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un montant de D : 1.161.351 la rémunération variable de la société " Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

Les rémunérations variables enregistrées au titre des exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 ont été révisées vers la baisse pour un montant de D : 277.265 et ce, suite à la constatation d'une provision en couverture du risque fiscal. (Voir note 8)

## NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Dividendes des titres de participation	860 025	622 888
- Dividendes des titres SICAV	2 753	47 416
- Plus value sur titres SICAV	171 388	170 745
- Revenus de l'emprunt obligataire national	6 150	3 623
<u>Total</u>	<u>1 040 316</u>	<u>844 672</u>

## NOTE 11 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Intérêts des comptes courants	725	144
<u>Total</u>	<u>725</u>	<u>144</u>

## NOTE 12 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	32	27 439
- Perte de change	212	-
<u>Total</u>	<u>244</u>	<u>27 439</u>

## NOTE 13 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	176 339	131 425
- Publicité, publications, relations publiques	4 856	3 243
- Frais de négociation des titres	7 168	7 050
- Services bancaires et assimilés	252	210
- Jetons de présence	11 000	12 000
- Cotisations et dons	4 000	4 000
- Autres charges	1 707	248
- T.C.L	2 082	1 690
- Contribution conjoncturelle	-	1 853
<u>Total général</u>	<u>207 404</u>	<u>161 719</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 147.689, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

## NOTE 14 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>(642 396)</b>	<b>655 952</b>
<b>A déduire</b>		
- Dividendes	(862 778)	(665 396)
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(149 365)	(168 382)
<b>A réintégrer</b>		
- Provisions Risques et charges	1 753 054	-
- Prise en charge de retenue à la source	1 145	-
- Moins values sur cessions de titres SICAV	32	27 439
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	168 382	148 534
- Contribution conjoncturelle	-	1 853
<b><u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u></b>	<b><u>268 074</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>Impôt au taux de 35%</b> <i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>	<b><u>93 826</u></b>	<b><u>1 690</u></b>
<b>A imputer</b>		
- Excédent d'impôt antérieur	(212 848)	(214 380)
- Retenues sur placements et autres	(1 371)	(158)
<b><u>Impôt à reporter</u></b>	<b><u>(120 393)</u></b>	<b><u>(212 848)</u></b>

# **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les Actionnaires,

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 22 Mai 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 8.929.692 et un déficit de D : 736.222, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **Responsabilité de l'auditeur**

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

4 - A notre avis, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

5 - La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'est redevable que du reliquat du principal soit D : 417.380, payé intégralement en 2016.

La société a provisionné, en 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

## Vérifications et informations spécifiques

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

**DELTA CONSULT**

Walid BEN SALAH

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ◆ Convention antérieurement autorisée

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2015. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 147.689, réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D : 21.928 et D : 125.761.

Les rémunérations variables enregistrées au titre des exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 ont été révisées vers la baisse pour un montant de D : 277.265, suite à la constatation de la provision en couverture du risque fiscal.

Ainsi, le cumul de la rémunération variable du gestionnaire non encore servie, a été arrêté à la date du 31 Décembre 2015, à D : 1.161.351.

Le conseil d'administration réuni le 23 mars 2016, a autorisé le paiement de cette rémunération.

◆ Conventions nouvelles

Au cours de l'exercice 2015, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune nouvelle convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 18 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

**DELTA CONSULT**

Walid BEN SALAH

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**La Société Assurances Maghrebria**

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société Assurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Sami MANJOUR & Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.**

**BILAN CONSOLIDE** (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015			31/12/2014
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
<b>Actifs incorporels</b>					
Ecart d'acquisition	1.1	329 727,225	82 431,805	247 295,420	263 781,781
Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels	1.2	1 075 824,648	948 560,998	127 263,650	47 871,038
		<b>1 405 551,873</b>	<b>1 030 992,803</b>	<b>374 559,070</b>	<b>311 652,819</b>
<b>Actifs corporels</b>					
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport	1.3	6 950 543,334	5 375 450,944	1 575 092,390	1 565 060,457
		<b>6 950 543,334</b>	<b>5 375 450,944</b>	<b>1 575 092,390</b>	<b>1 565 060,457</b>
<b>Placements</b>	1.4				
<b>Terrains et constructions</b>					
Terrains et constructions d'exploitation	1.4.1	10 509 658,569	1 763 767,939	8 745 890,630	7 894 220,972
Terrains et constructions hors exploitation	1.4.2	18 453 788,496	6 721 212,964	11 732 575,532	12 239 254,107
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>					
Parts dans des entreprises liées		-		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	1.4.3	65 381 973,201	6 443 589,629	58 938 383,572	58 183 110,730
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.4.4	287 183 260,296		287 183 260,296	242 985 475,870
Avances sur Police vie		381 854,179		381 854,179	373 382,642
Dépôts et cautionnements		1 740,000		1 740,000	1 740,000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		1 022 305,899		1 022 305,899	1 049 832,278
<b>Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de</b>		<b>8 583 442,996</b>		<b>8 583 442,996</b>	<b>8 089 982,360</b>
		<b>391 518 023,636</b>	<b>14 928 570,532</b>	<b>376 589 453,104</b>	<b>330 816 998,959</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>					
Provisions pour primes non acquises (non vie)		12 581 246,905		12 581 246,905	15 121 257,290
Provisions mathématiques (vie)		265 226,283		265 226,283	283 049,211
Provisions pour sinistres (non vie)		20 053 346,859		20 053 346,859	21 161 250,338
Provisions pour sinistres (vie)		638 643,749		638 643,749	509 232,074
		<b>33 538 463,796</b>	<b>-</b>	<b>33 538 463,796</b>	<b>37 074 788,913</b>
<b>Créances</b>	1.5				
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>					
Primes acquises et non émises		9 054 832,723		9 054 832,723	8 424 476,419
<b>Autres créances nées d'opérations d'assurances directes</b>					
Primes à recevoir	1.5.1	21 360 329,090	4 709 843,072	16 650 486,018	17 576 132,766
Primes à annuler (non vie)	-	<b>1 852 998,000</b>		<b>- 1 852 998,000</b>	<b>- 946 551,387</b>
Primes à annuler (vie)	-	<b>34 064,307</b>		<b>- 34 064,307</b>	<b>- 25 901,903</b>
Autres Créances diverses	1.5.2	9 751 478,261	4 319 839,661	5 431 638,600	4 475 363,351
Comptes courants co-assureurs		150 357,600		150 357,600	3 189 080,756
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>					
Comptes courants des cédantes		4 112 599,495		4 112 599,495	467 550,480
Autres créances nées d'opérations de réassurance		-		-	413 043,092
<b>Autres créances</b>					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		868 769,874		868 769,874	1 645 748,899
Etat impôt différé		5 770,226		5 770,226	5 770,226
Débiteurs divers	1.5.3	8 683 694,092		8 683 694,092	7 234 887,233
		<b>52 100 769,054</b>	<b>9 029 682,733</b>	<b>43 071 086,321</b>	<b>42 459 599,932</b>
<b>Autres éléments d'actif</b>					
Valeurs à l'encaissement		13 847 408,797		13 847 408,797	13 442 066,107
Avoir en banque, CCP et caisse		961 330,061		961 330,061	11 321 431,873
Charges reportées		3 798 359,480		3 798 359,480	3 839 262,670
Intérêts et loyers acquis non échus		9 880 023,953		9 880 023,953	8 098 589,115
Autres comptes de régularisation		818 530,351		818 530,351	508 799,064
		<b>29 305 652,642</b>	<b>-</b>	<b>29 305 652,642</b>	<b>37 210 148,829</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>514 819 004,335</b>	<b>30 364 697,012</b>	<b>484 454 307,323</b>	<b>449 438 249,909</b>

## BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		30 000 000,000	30 000 000,000
Réserves consolidés	2.1	34 253 046,568	27 581 364,346
Intérêts minoritaires	2.2	13 814 525,170	10 747 460,202
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>78 067 571,738</b>	<b>68 328 824,548</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>12 552 529,636</b>	<b>12 291 738,676</b>
Résultats consolidés	2.3	9 390 366,036	8 669 488,862
Intérêts minoritaires	2.4	3 162 163,600	3 622 249,815
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>90 620 101,374</b>	<b>80 620 563,224</b>
<b>Passif</b>			
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>		<b>449 342,360</b>	<b>427 562,000</b>
Autres provisions		449 342,360	427 562,000
<b>Provisions techniques brutes</b>			
Provisions pour primes non acquises		33 143 365,805	33 156 897,640
Provisions mathématiques ( vie )		157 599 181,349	142 782 627,853
Provision pour frais de gestion ( vie )		1 459 263,777	1 452 823,922
Provisions pour sinistres (vie)		13 363 158,335	12 389 373,435
Provisions pour sinistres (non vie)		119 240 520,460	112 477 499,789
Prévisions de recours à encaisser	-	7 141 478,597	5 996 199,204
Provisions mathématiques des rentes (non vie)		1 363 651,586	1 156 808,792
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 600 793,332	2 087 608,759
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		1 724 538,807	1 218 374,502
Provisions pour risques en cours		-	607 490,224
Provisions pour égalisation (non vie)		4 300 000,000	4 515 000,000
Provisions pour égalisation (vie )		1 050 000,000	900 000,000
<b>Provisions pour contrats en unités de comptes</b>		<b>8 583 442,357</b>	<b>8 089 981,705</b>
		<b>337 286 437,211</b>	<b>314 838 287,417</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>	2.5	<b>19 478 563,903</b>	<b>21 958 800,900</b>
<b>Autres dettes</b>			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		1 468 336,593	1 444 939,030
Comptes courants de co-assureurs		885 321,276	833 476,116
Dettes nées d'opérations de réassurance		23 446 433,696	20 510 912,215
Dépôts et cautionnements reçus		534 691,606	469 447,276
Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 476 889,268	2 108 748,395
Créditeurs divers	2.6	5 845 914,956	4 734 683,424
		<b>34 657 587,395</b>	<b>30 102 206,456</b>
<b>Autres passifs</b>			
Comptes de régularisation passif		1 962 275,080	1 490 829,912
		<b>1 962 275,080</b>	<b>1 490 829,912</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>393 834 205,949</b>	<b>368 817 686,685</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>484 454 307,323</b>	<b>449 438 249,909</b>

**ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE CONSOLIDÉ** (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2015	CESSIONS ET RÉTROCESSIO 31/12/2015	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2015	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2014
<b>Primes acquises</b>		<b>162 282 952,408</b>	<b>-43 375 747,421</b>	<b>118 907 204,987</b>	<b>115 219 251,197 **</b>
Primes émises et acceptées (non vie)		120 795 320,699	-39 184 877,938	81 610 442,761	78 916 852,603
Primes émises et acceptées (vie)		41 474 099,874	-1 650 859,098	39 823 240,776	37 806 169,284
Variation de la provision pour primes non acquises (non vie)		13 531,835	-2 540 010,385	-2 526 478,550	-1 503 770,690
<b>Produits de placements non vie alloués, transférés de l'état de résultat consolidé</b>		<b>4 966 460,847</b>		<b>4 966 460,847</b>	<b>5 131 815,330</b>
<b>Produits de placements vie</b>		<b>10 943 209,386</b>		<b>10 943 209,386</b>	<b>14 076 782,238 **</b>
<b>Plus values non réalisées sur placements vie</b>		<b>82 259,585</b>		<b>82 259,585</b>	<b>619 102,350 **</b>
<b>Autres produits techniques</b>		<b>59 882,201</b>		<b>59 882,201</b>	<b>112 616,657 **</b>
Autres produits techniques (non vie)		58 594,121		58 594,121	79 711,090
Autres produits techniques (vie)		1 288,080		1 288,080	32 905,567
<b>Charges de sinistres</b>		<b>-82 403 005,610</b>	<b>9 073 573,381</b>	<b>-73 329 432,229</b>	<b>-77 230 799,794 **</b>
<b>Montants payés</b>		<b>-74 666 200,039</b>	<b>10 052 065,185</b>	<b>-64 614 134,854</b>	<b>-64 153 111,843</b>
Montants payés (non vie)		-60 804 308,161	8 831 890,114	-51 972 418,047	-52 197 856,015
Montants payés ( vie)		-13 861 891,878	1 220 175,071	-12 641 716,807	-11 955 255,828
<b>Variation de la provision pour sinistres</b>		<b>-7 736 805,571</b>	<b>-978 491,804</b>	<b>-8 715 297,375</b>	<b>-13 077 687,951</b>
Variation de la provision pour sinistres (non vie)		-6 763 020,671	-1 107 903,479	-7 870 924,150	-9 691 704,327
Variation de la provision pour sinistres (vie)		-973 784,900	129 411,675	-844 373,225	-3 385 983,624
<b>Variation des autres provisions techniques</b>		<b>-14 426 691,485</b>	<b>-17 822,928</b>	<b>-14 444 514,413</b>	<b>-17 070 988,708 **</b>
Variation des provisions mathématiques des rentes (non vie)		-206 842,794		-206 842,794	-93 140,243
Variation des prévisions de recours (non vie)		1 145 279,393		1 145 279,393	-740 358,212
Variation de la provision pour risques en cours (non vie)		607 490,224		607 490,224	-607 490,224
Provisions mathématiques (vie)		-14 816 553,496	-17 822,928	-14 834 376,424	-14 925 229,805
Provisions pour frais de gestion (vie)		-6 439,855		-6 439,855	36 941,189
Provisions pour égalisation (vie)		-150 000,000		-150 000,000	-100 000,000
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		-506 164,305		-506 164,305	-259 724,265
Provisions pour contrats en unités de comptes (vie)		-493 460,652		-493 460,652	-381 987,148
<b>Participation aux bénéfices et ristournes (non vie)</b>		<b>-513 184,573</b>	<b>81 654,769</b>	<b>-431 529,804</b>	<b>-52 873,656</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		<b>-31 959 790,580</b>	<b>7 304 164,154</b>	<b>-24 655 626,426</b>	<b>-20 916 292,789 **</b>
<b>Frais d'acquisition</b>		<b>-21 540 329,160</b>		<b>-21 540 329,160</b>	<b>-21 793 445,537</b>
Frais d'acquisition (non vie)		-13 543 463,707		-13 543 463,707	-13 209 104,217
Frais d'acquisition (vie)		-7 996 865,453		-7 996 865,453	-8 584 341,320
<b>Frais d'acquisition reportés (non vie)</b>		<b>2 296,810</b>		<b>2 296,810</b>	<b>32 979,479</b>
<b>Frais d'administration</b>		<b>-10 421 758,230</b>		<b>-10 421 758,230</b>	<b>-7 167 088,514</b>
Frais d'administration (non vie)		-9 142 017,629		-9 142 017,629	-5 924 099,872
Frais d'administration (vie)		-1 279 740,601		-1 279 740,601	-1 242 988,642
<b>Commissions reçues des réassureurs</b>			<b>7 304 164,154</b>	<b>7 304 164,154</b>	<b>8 011 261,783</b>
Commissions reçues des réassureurs (non vie)			7 266 679,072	7 266 679,072	7 970 895,410
Commissions reçues des réassureurs (vie)			37 485,082	37 485,082	40 366,373
<b>Autres charges techniques</b>		<b>-2 376 849,496</b>		<b>-2 376 849,496</b>	<b>-3 270 766,994 **</b>
Autres charges techniques (non vie)		-1 953 883,767		-1 953 883,767	-2 919 804,686
Autres charges techniques (vie)		-422 965,729		-422 965,729	-350 962,308
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>		<b>215 000,000</b>		<b>215 000,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Charges de placements vie</b>		<b>-3 305 140,997</b>		<b>-3 305 140,997</b>	<b>-1 837 457,336 **</b>
<b>Moins values non réalisées sur placements vie</b>		<b>-268 921,927</b>		<b>-268 921,927</b>	<b>**</b>
<b>Produits de placements vie alloués, transférés à l'état de résultat consolidé</b>		<b>-977 677,620</b>		<b>-977 677,620</b>	<b>-1 338 519,375 **</b>
<b>Sous total : Résultat technique consolidé</b>		<b>42 318 502,139</b>	<b>-26 934 178,045</b>	<b>15 384 324,094</b>	<b>13 441 869,120 **</b>
<b>Résultat technique NON VIE</b>		<b>34 877 252,627</b>	<b>-26 652 567,847</b>	<b>8 224 684,780</b>	<b>5 192 051,770</b>
<b>Résultat technique VIE</b>		<b>7 441 249,512</b>	<b>-281 610,198</b>	<b>7 159 639,314</b>	<b>8 249 817,350</b>

**\*\*Rubriques retraitées pour les besoins de comparabilité**

**ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ** (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat technique consolidé</b>		15 384 324,094	13 441 869,120 **
<b>Produits des placements (non vie)</b>		10 574 251,755	10 366 076,329
Revenus des placements		5 777 223,900	5 157 305,793
Autres produits de placements		2 711 459,678	1 267 544,751
Reprises de corrections de valeurs sur placements		129 307,228	258 304,434
Profits provenant de la réalisation des placements		1 956 260,949	3 682 921,351
<b>Charges des placements (non vie)</b>		<b>-4 327 507,751</b>	<b>-3 824 892,697</b>
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<b>-1 648 898,278</b>	<b>-1 566 468,497</b>
Correction de valeur sur placements		<b>-1 955 425,706</b>	<b>-1 079 154,355</b>
Pertes provenant de la réalisation des placements		<b>-723 183,767</b>	<b>-1 179 269,845</b>
<b>Produits des placements non vie alloués, transférés à l'état de résultat technique</b>		<b>-4 966 460,847</b>	<b>-5 131 815,330</b>
<b>Produits des placements vie alloués, transférés de l'état de résultat technique</b>		977 677,620	1 338 519,375 **
<b>Autres produits non techniques</b>		72 673,128	88 943,569 **
<b>Autres charges non techniques</b>		<b>-195 812,059</b>	<b>-361 258,308 **</b>
<b>Autres produits (autres activités)</b>		346 904,138	118 049,722 **
<b>Autres charges (autres activités)</b>		<b>-833 352,132</b>	<b>-830 537,578 **</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		17 032 697,946	15 204 954,202
<b>Impôts sur le résultat exigible</b>		<b>-4 485 938,536</b>	<b>-2 918 985,752</b>
<b>Impôts différé</b>		5 770,226	5 770,226
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		12 552 529,636	12 291 738,676
<b>Résultat net de l'exercice</b>		12 552 529,636	12 291 738,676
<b>Part de la société mère</b>		9 390 366,036	8 669 488,862
<b>Part des actionnaires minoritaires</b>		3 162 163,600	3 622 249,815

\*\*Rubriques retraitées pour les besoins de comparabilité

## État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		151 594 482	141 918 236
Sommes versées pour paiement des sinistres		-69 169 525	-66 158 676
Encaissements des primes reçues (acceptations)		3 602 163	3 192 032
Décaissements de primes sur les cessions		-24 721 910	-30 555 579
Encaissements de sinistres sur les cessions		1 038 705	797 349
Commissions versées aux intermédiaires		-3 291 515	-2 570 542
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-16 788 941	-17 554 298
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		-150 311 570	-180 215 810
Encaissements liés à la cession de placements financiers		113 893 354	167 396 857
Remboursements de prêts		175 484	48 740
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-15 519 400	-15 964 356
Produits financiers reçus		3 046 291	3 539 471
Autres mouvements		-56 266	63 195
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>3.1</b>	<b>-6 508 648</b>	<b>3 936 618</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		-70 206	-139 524
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-332 346	-1 992 809
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		75 167	46 668
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-92 202	-3 847
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>3.2</b>	<b>-419 586</b>	<b>-2 089 512</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		-3 431 868	-3 239 021
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>3.3</b>	<b>-3 431 868</b>	<b>-3 239 021</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>11 321 432</b>	<b>12 713 347</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>961 330</b>	<b>11 321 432</b>

## LA METHODE DE CONSOLIDATION : L'INTEGRATION GLOBALE

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une **société consolidante** (**ASSURANCES MAGHREBIA S.A**) et les entreprises qui lui sont liées (**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**, **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A**, **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A** et **MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L**) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

La consolidation a pour objet de fournir une information économique complète sur la situation financière du **Groupe ASSURANCES MAGHREBIA**.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe ASSURANCES MAGHREBIA permet de :

- mettre en évidence tout le patrimoine dont le groupe a la gestion : biens immobiliers, matériel, placements financiers ... (bilan consolidé)
  
- présenter toutes les créances et dettes, à l'égard des tiers extérieurs au groupe, relatives aux entreprises comprises dans la consolidation. Ils présentent donc une réalité plus grande sur la véritable situation financière du groupe (bilan consolidé).
  
- mesurer le volume du chiffre d'affaires réalisé par le groupe. Il en est de même pour les résultats. On favorise aussi l'analyse des véritables performances de chaque entreprise incluse dans la consolidation (états de résultat consolidés).

### **1.1.1 LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION :**

Dans un ensemble de sociétés apparentées, la consolidation ne porte pas sur toutes les sociétés qui le composent. Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est

déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

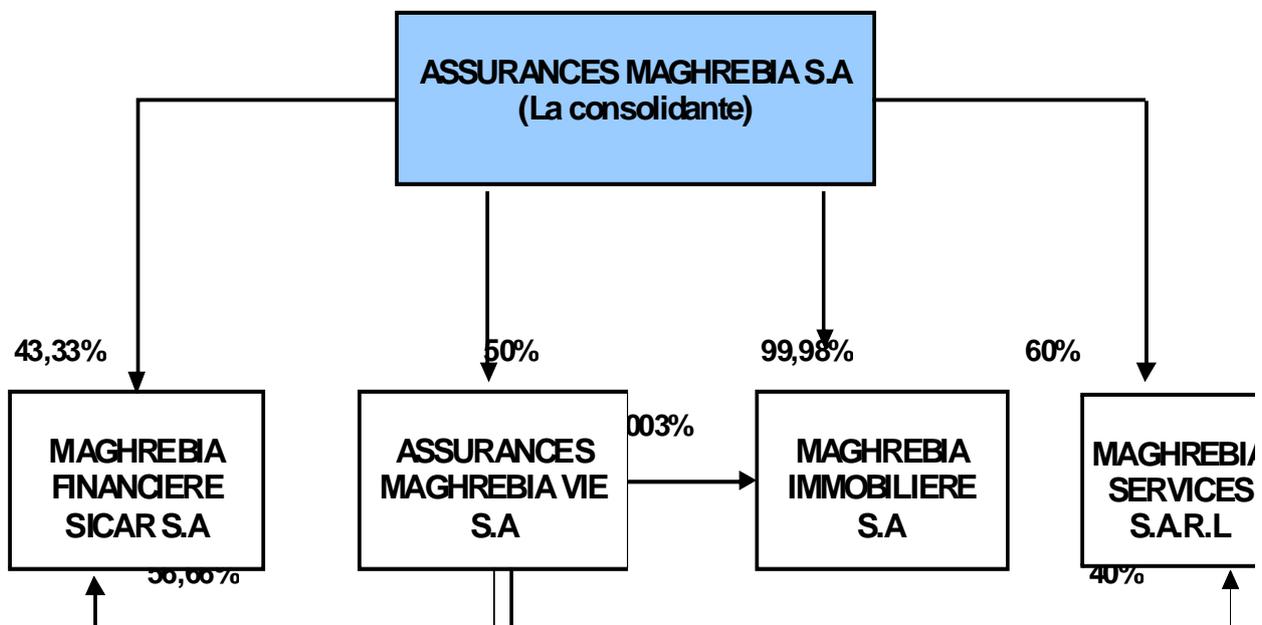
Les sociétés à retenir pour l'établissement des comptes consolidés sont :

- la société mère : **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**
- les filiales du Groupe : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA détient **99,98%** du capital de la Société MAGHREBIA IMMOBILIERE, **50%** du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, **43,33%** du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR et **60%** du capital de la société MAGHREBIA SERVICE.

Par ailleurs, la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient **56,66%** du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, **40%** du capital de la société MAGHREBIA SERVICES et **0.003%** du capital de la société MAGHREBIA IMMOBILIERE.

### ORGANIGRAMME DU GROUPE MAGHREBIA



POURCENTAGE DE CONTRÔLE :

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation et les méthodes applicables.

Le pourcentage de contrôle détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise. :

- soit **directement**,
- soit **indirectement**, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'entreprises sous contrôle exclusif.

**Notion de contrôle exclusif :**

*Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.*

	Direct	Indirect	% de contrôle	Méthode de consolidation
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	50%	0%	50%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	43,33%	56,66%	99,99%	Intégration globale (43,33% et 56,66% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE	99,98%	0,003%	99,983%	Intégration globale
MAGHREBIA SERVICES	60%	40%	100%	Intégration globale

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe ASSURANCES MAGHREBIA, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »

- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société « consolidante », à l'exception des titres des sociétés consolidées à valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres.

*Selon la norme n° 35 relative aux états financiers consolidés, pour établir les états financiers consolidés, les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ; afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique.*

### **POURCENTAGE D'INTERÊT :**

Le pourcentage d'intérêts, exprime la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre.

	Assurances Maghrebias	Assurances Maghrebias Vie	Maghrebias Financière Sicar	Maghrebias Immobilière	Maghrebias Services
<b>% D'intérêt du groupe</b>	<b>100%</b>	<b>50%</b>	<b>71,67%</b>	<b>99,982%</b>	<b>80%</b>
<b>Direct</b>	-	50%	43,33%	99,980%	60%
<b>Indirect</b>	-	-	28,33%	0,002%	20%
<b>% D'intérêt hors groupe</b>	<b>0%</b>	<b>50%</b>	<b>28,33%</b>	<b>0,018%</b>	<b>20%</b>

### **ECART D'ACQUISITION**

L'écart d'acquisition est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en:

Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.

Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un good will, amorti sur une durée de 20 ans.

### **Note 1 : Les actifs consolidés**

**Note (1.1) : L'écart d'acquisition**

La consolidation de la société MAGHREBIA SICAR fait apparaître un écart d'acquisition de 329 727,225 DT qui s'explique comme suit :

Libellés	VALEUR TOTALE
Valeur d'acquisition des titres en 2005	2 500 000,000
<b>Acquisition 2006</b>	<b>3 002 016,000</b>
Valeur d'acquisition des titres en 2006	5 502 016,000
<b>QP dans les CP à la date d'acquisition</b>	<b>2 672 288,775</b>
<b>ECART D'ACQUISITION</b>	<b>329 727,225</b>

**Note (1.2) : Actifs incorporels**

Les actifs incorporels du groupe comprennent :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
Conception & développement	77 381,600	40 140,600	37 241,000	92,78%
MAGHREBIA	41 657,333	16 830,000	24 827,333	147,52%
MAGHREBIA VIE	35 724,267	23 310,600	12 413,667	53,25%
Logiciels	808 122,639	733 683,081	74 439,558	10,15%
MAGHREBIA	614 278,716	539 839,158	74 439,558	13,79%
MAGHREBIA VIE	176 980,522	176 980,522	0,000	0,00%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	16 863,401	16 863,401	0,000	0,00%
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	190 320,409	190 320,409	0,000	0,00%
MAGHREBIA	188 709,789	188 709,789	0,000	0,00%
MAGHREBIA SERVICES	1 610,620	1 610,620	0,000	0,00%
<b>Total valeur brute</b>	<b>1 075 824,648</b>	<b>964 144,090</b>	<b>111 680,558</b>	<b>11,58%</b>
Amortissements	948 560,998	916 273,052	32 287,946	3,52%
<b>Total valeur nette</b>	<b>127 263,650</b>	<b>47 871,038</b>	<b>79 392,612</b>	<b>165,85%</b>

**Note (1.3) : Actifs corporels**

Les actifs corporels du groupe comprennent :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
Aménagements Agencements et Installations	2 605 315,231	2 554 424,429	50 890,802	1,99%
MAGHREBIA	2 404 364,157	2 403 165,157	1 199,000	0,05%
MAGHREBIA VIE	194 482,837	144 791,035	49 691,802	34,32%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	6 468,237	6 468,237	0,000	0,00%
Matériels de transport	984 525,837	935 545,837	48 980,000	5,24%
MAGHREBIA	802 440,836	753 460,836	48 980,000	6,50%
MAGHREBIA VIE	138 085,001	138 085,001	0,000	0,00%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	44 000,000	44 000,000	0,000	0,00%
Matériels informatique	2 097 310,093	1 925 492,679	171 817,414	8,92%
MAGHREBIA	1 892 524,622	1 732 146,046	160 378,576	9,26%
MAGHREBIA VIE	186 915,030	176 411,692	10 503,338	5,95%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	17 870,441	16 934,941	935,500	5,52%
Equipements de bureaux	1 148 859,144	1 117 452,833	31 406,311	2,81%
MAGHREBIA	990 677,026	987 356,526	3 320,500	0,34%
MAGHREBIA VIE	147 796,636	119 710,825	28 085,811	23,46%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	10 385,482	10 385,482	0,000	0,00%
Autres Immobilisations	114 533,029	90 258,304	24 274,725	26,89%
MAGHREBIA	73 392,623	65 771,823	7 620,800	11,59%
MAGHREBIA VIE	26 476,247	23 045,742	3 430,505	14,89%
MAGHREBIA SERVICES	14 664,159	1 440,739	13 223,420	917,82%
<b>Total valeur brute</b>	<b>6 950 543,334</b>	<b>6 623 174,082</b>	<b>327 369,252</b>	<b>4,94%</b>
Amortissements	5 375 450,944	5 058 113,625	317 337,319	6,27%
<b>Total valeur nette</b>	<b>1 575 092,390</b>	<b>1 565 060,457</b>	<b>10 031,933</b>	<b>0,64%</b>

**Note (1.4) : Placements**

**Note (1.4.1) : Terrains et constructions d'exploitation**

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
MAGHREBIA	10 509 658,569	9 559 476,778	950 181,791	9,94%
<b>Total valeur brute</b>	<b>10 509 658,569</b>	<b>9 559 476,778</b>	<b>950 181,791</b>	<b>9,94%</b>
Amortissements	1 763 767,939	1 665 255,806	98 512,133	5,92%
<b>Total valeur nette</b>	<b>8 745 890,630</b>	<b>7 894 220,972</b>	<b>851 669,658</b>	<b>10,79%</b>

**Note (1.4.2) : Terrains et constructions hors exploitation**

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
MAGHREBIA	14 355 557,496	14 355 557,496	0,000	0,00%
MAGHREBIA VIE	3 600 000,000	3 600 000,000	0,000	0,00%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	498 231,000	498 231,000	0,000	0,00%
<b>Total valeur brute</b>	<b>18 453 788,496</b>	<b>18 453 788,496</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>
Amortissements	6 721 212,964	6 214 534,389	506 678,575	8,15%
<b>Total valeur nette</b>	<b>11 732 575,532</b>	<b>12 239 254,107</b>	<b>-506 678,575</b>	<b>-4,14%</b>

**Note (1.4.3) : Actions et autres titres à revenu variable**

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles les sociétés du groupe n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
<b>Actions et titres cotés</b>	<b>49 625 665,583</b>	<b>45 895 291,700</b>	<b>3 730 373,883</b>	<b>8,13%</b>
MAGHREBIA	25 424 405,568	24 087 656,768	1 336 748,800	5,55%
MAGHREBIA VIE	23 548 490,521	21 218 568,252	2 329 922,269	10,98%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	652 769,494	589 066,680	63 702,814	10,81%
<b>Provision pour dépréciation des titres</b>	<b>-4 073 662,545</b>	<b>-958 622,922</b>	<b>-3 115 039,623</b>	<b>324,95%</b>
<b>Actions et titres non cotés</b>	<b>15 756 307,618</b>	<b>15 552 965,618</b>	<b>203 342,000</b>	<b>1,31%</b>
MAGHREBIA	10 167 624,479	9 917 624,479	250 000,000	2,52%

MAGHREBIA VIE	1 791 196,139	1 791 186,139	10,000	0,00%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	3 797 487,000	3 844 155,000	-46 668,000	-1,21%
<b>Provision pour dépréciation des titres</b>	<b>-2 369 927,084</b>	<b>-2 306 523,666</b>	<b>-63 403,418</b>	<b>2,75%</b>
<b>Total</b>	<b>58 938 383,572</b>	<b>58 183 110,730</b>	<b>755 272,842</b>	<b>1,30%</b>

#### Note (1.4.4) : Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
Bons de trésor assimilables	122 724 458,986	118 820 430,974	3 904 028,012	3,29%
MAGHREBIA	34 416 279,068	34 060 854,056	355 425,012	1,04%
MAGHREBIA VIE	88 308 179,918	84 759 576,918	3 548 603,000	4,19%
Emprunts obligataires	71 490 129,000	56 595 085,500	14 895 043,500	26,32%
MAGHREBIA	23 276 973,000	18 587 981,500	4 688 991,500	25,23%
MAGHREBIA VIE	48 213 156,000	38 007 104,000	10 206 052,000	26,85%
Placements à Court et Moyen Terme	92 968 672,310	67 569 959,396	25 398 712,914	37,59%
MAGHREBIA	67 418 098,000	49 026 593,200	18 391 504,800	37,51%
MAGHREBIA VIE	24 500 000,000	17 500 000,000	7 000 000,000	40,00%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	1 050 574,310	1 043 366,196	7 208,114	0,69%
<b>Total</b>	<b>287 183 260,296</b>	<b>242 985 475,870</b>	<b>44 197 784,426</b>	<b>18,19%</b>

#### Note (1.5) : Créances

##### Note (1.5.1) : Primes à recevoir

Il s'agit des montants des primes dus.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
MAGHREBIA	17 304 876,303	17 966 796,399	-661 920,096	-3,68%

MAGHREBIA VIE	4 055 452,787	3 154 953,094	900 499,693	28,54%
Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA	-4 709 843,072	-3 545 616,727	-1 164 226,345	32,84%
<b>Total</b>	<b>16 650 486,018</b>	<b>17 576 132,766</b>	<b>-925 646,748</b>	<b>-5,27%</b>

#### Note (1.5.2) : Autres créances diverses

Cette rubrique englobe :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
MAGHREBIA	9 294 985,907	7 275 423,802	2 019 562,105	27,76%
MAGHREBIA VIE	456 492,354	209 514,339	246 978,015	117,88%
Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA	-3 869 949,427	-2 938 300,505	-931 648,922	31,71%
Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA Vie	-449 890,234	-71 274,285	-378 615,949	531,21%
<b>Total</b>	<b>5 431 638,600</b>	<b>4 475 363,351</b>	<b>956 275,249</b>	<b>21,37%</b>

#### Note (1.5.3) : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
MAGHREBIA	6 135 110,064	6 018 785,449	116 324,615	1,93%
MAGHREBIA VIE	1 901 881,992	597 929,601	1 303 952,391	218,08%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	399 506,509	377 605,232	21 901,277	5,80%
MAGHREBIA SERVICES	52 150,649	79 072,013	-26 921,364	-34,05%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	195 044,878	161 494,938	33 549,940	20,77%
<b>Total</b>	<b>8 683 694,092</b>	<b>7 234 887,233</b>	<b>1 448 806,859</b>	<b>20,03%</b>

#### Note 2 : capitaux propres et passifs consolidés

#### Partage des capitaux propres et élimination des participations liées :

##### ➤ ASSURANCES MAGHREBIA :

Les réserves consolidées : 25 171 875,889 \*100% = 25 171 875,889 DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

- Les réserves consolidées :  $27\,681\,114,170 * 50\% - 5\,000\,000,000 = 8\,840\,557,085$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $27\,681\,114,170 * 50\% = 13\,840\,557,085$  DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

- Les réserves consolidées :  $5\,117\,235,346 * 71,67\% - (2\,331\,604,592 * 100\% +$

$2\,906\,649,627 * 50\%) = - 117\,616,640$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $5\,117\,235,346 * 28,33\% - (2\,331\,604,592 * 0\% +$

$2\,906\,649,627 * 50\%) = - 3\,402,233$  DT

➤ **MAGHREBIA IMMOBILERE :**

- Les réserves consolidées :  $772\,534,399 * 99,982\% - (323\,092,280 * 100\% + 10,000 * 50\%)$

=  $449\,295,488$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $772\,534,399 * 0,018\% - (323\,092,280 * 0\% + 10,000 * 50\%)$

=  $136,631$  DT

➤ **MAGHREBIA SERVICES :**

- Les réserves consolidées :  $236\,168,433 * 80\% - (210\,000 * 100\% + 140\,000 * 50\%)$

=  $- 91\,065,254$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $236\,168,433 * 20\% - (210\,000 * 0\% + 140\,000 * 50\%)$

=  $- 22\,766,313$  DT

**Note (2.1) Total réserves consolidées : 34 253 046,568 DT**

**Note (2.2) Total intérêts minoritaires : 13 814 525,170 DT**

**Partage des résultats après retraitements :**

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

- Les résultats consolidés :  $6\,582\,569,011 * 100\% = 6\,582\,569,011$ DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

-Les résultats consolidés :  $6\,445\,632,655 \times 50\% = 3\,222\,816,328$  DT

-Les intérêts minoritaires :  $6\,445\,632,655 \times 50\% = 3\,222\,816,328$  DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

-Les résultats consolidés :  $6\,325,493 \times 71,67\% = 4\,533,221$  DT

-Les intérêts des minoritaires :  $6\,325,493 \times 28,33\% = 1\,792,272$  DT

➤ **MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les résultats consolidés :  $-169\,928,295 \times 99,982\% = -169\,897,141$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $-169\,928,295 \times 0,018\% = -31,154$  DT

➤ **MAGHREBIA SERVICES :**

- Les résultats consolidés :  $-312\,069,228 \times 80\% = -249\,655,382$  DT

- Les intérêts des minoritaires :  $-312\,069,228 \times 20\% = -62\,413,846$  DT

**Note (2.3) Total résultats consolidées : 9 390 366,036 DT**

**Note (2.4) Total intérêts minoritaires : 3 162 163,600 DT**

**Note (2.5) : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires**

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	VAR	EN %
MAGHREBIA	18 716 356,961	21 340 366,330	-2 624 009,369	-12,30%
MAGHREBIA VIE	762 206,942	618 434,570	143 772,372	23,25%

<b>Total</b>	<b>19 478 563,903</b>	<b>21 958 800,900</b>	<b>-2 480 236,997</b>	<b>11,29%</b>
--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------

**Note (2.6) : Crédoeurs divers**

Le Solde de cette rubrique est alimenté principalement par le solde des comptes des actionnaires (dividendes à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>VAR</b>	<b>EN %</b>
<i>MAGHREBIA</i>	<i>3 877 654,040</i>	<i>2 299 959,627</i>	<i>1 577 694,413</i>	<i>68,60%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>1 804 930,441</i>	<i>2 178 806,077</i>	<i>-373 875,636</i>	<i>-17,16%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>75 621,679</i>	<i>170 449,208</i>	<i>-94 827,529</i>	<i>-55,63%</i>
<i>MAGHREBIA SERVICES</i>	<i>68 272,480</i>	<i>42 510,951</i>	<i>25 761,529</i>	<i>60,60%</i>
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	<i>19 436,316</i>	<i>42 957,561</i>	<i>-23 521,245</i>	<i>-54,75%</i>
<b>Total</b>	<b>5 845 914,956</b>	<b>4 734 683,424</b>	<b>1 111 231,532</b>	<b>23,47%</b>

**Note 3 : Etat de Résultat Technique Consolidé et Etat de Résultat Consolidé**

Afin d'améliorer la présentation des résultats du Groupe Maghrebria conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et en particulier la norme comptable tunisienne n°35, nous avons procédé à un changement de la présentation de certains comptes au niveau de l'état de résultat technique consolidé et l'état de résultat consolidé.

Cette présentation prend en considération l'activité des sociétés du Groupe. De ce fait, l'état de résultat technique présenté tiendrait compte des chiffres des deux compagnies d'assurances à savoir Assurances Maghrebria et Assurances Maghrebria Vie.

Pour des raisons de comparabilité, ce changement a été appliqué sur les données de l'exercice 2014.

Les rubriques concernées par la nouvelle présentation sont indiquées au niveau des états financiers (\*\*).

#### **Note 4 : Flux de trésorerie consolidé**

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

Les flux de trésorerie du groupe de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

#### **Note 4-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe MAGHREBIA**

Au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe se sont élevés à - 6 508 648,163 dinars contre 3 936 618 dinars au 31 décembre 2014.

#### **Note 4-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du groupe MAGHREBIA**

Au 31 décembre 2015, le mouvement lié aux activités d'investissement du groupe s'élève à -419 585,965 dinars contre -2 089 512 dinars fin décembre de l'exercice précédent.

#### **Note 4-3: Flux de trésorerie provenant des activités de financement du groupe MAGHREBIA**

Ce flux enregistré au 31 décembre 2015, un montant de -3 431 867,684 dinars contre -3 239 021 dinars au 31 décembre 2014.

La trésorerie au 31 décembre 2015 s'élève à 961 330,061 dinars contre 11 321 432,873 dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de -10 360 101,812 dinars.



**F.M.B.Z - KPMG TUNISIE**  
**Audit & Consulting**  
**Les Jardins du Lac**  
B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac  
Echkel  
Les berges du Lac, 1053 TUNIS



Certified Public Accountants, Consultants and Business Advisers

67, Rue JUGURTHA  
1082 Mutuelle ville-Tunis – Tunisie  
Tél : 00 216 71 8  
40 818 - Fax : 00 216 71 844 808  
Website: [www.hlb-tunisia.com](http://www.hlb-tunisia.com)  
E-mail : [admin@hbl-tunisia.com](mailto:admin@hbl-tunisia.com)

## **GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA » RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.**

### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » au 31 Décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Tunis, le 21 Avril 2016

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Sami MENJOUR



## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUICHE.

**Groupe DELICE**  
**BILAN CONSOLIDE**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

<b>Actifs</b>		<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		3 109 814	2 518 600
-Amortissements Immobilisations incorporelles		(2 075 258)	(1 877 592)
	(1)	<b>1 034 556</b>	<b>641 008</b>
Immobilisations corporelles		363 866 388	338 360 399
-Amortissements immobilisations corporelles		(178 208 255)	(152 266 670)
	(2)	<b>185 658 133</b>	<b>186 093 729</b>
Immobilisations financières		11 406 443	12 056 366
-Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(784 462)	(2 067 251)
	(3)	<b>10 621 981</b>	<b>9 989 115</b>
Autres actifs non courants	(4)	2 367 097	2 598 222
Actifs d'impôts différés	(5)	8 958 554	7 336 125
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>208 640 321</b>	<b>206 658 199</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		95 375 411	79 668 106
- Provisions pour dépréciation des stocks		(5 547 082)	(2 880 395)
	(6)	<b>89 828 329</b>	<b>76 787 711</b>
Clients et comptes rattachés		21 812 071	20 137 365
-Provisions dépréciation des clients		(2 925 561)	(2 848 625)
	(7)	<b>18 886 510</b>	<b>17 288 740</b>
Autres actifs courants		45 334 634	47 303 140
-Provisions dépréciation des autres actifs courants		(1 564 189)	(1 343 946)
	(8)	<b>43 770 445</b>	<b>45 959 194</b>
Placements et autres actifs financiers	(9)	15 500 000	15 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités		28 887 169	20 486 536
	(10)	<b>28 887 169</b>	<b>20 486 536</b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b>196 872 453</b>	<b>175 522 181</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>405 512 774</b>	<b>382 180 380</b>

**Groupe DELICE**  
**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Capital social	549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration	(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés	16 729 011	25 131 472
<b>Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice</b>	<b>93 610 827</b>	<b>102 013 288</b>
Résultat de l'exercice	40 048 335	25 825 670
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>133 659 162</b>	<b>127 838 958</b>
Intérêts des minoritaires	4 599 696	4 553 514
<b>Total des capitaux propres consolidés et intérêts des minoritaires</b>	<b>(11) 138 258 858</b>	<b>132 392 472</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	(12) 56 175 813	63 138 204
Provisions pour risques et charges	(13) 16 363 529	12 924 297
Autres passifs non courants	(14) 360 962	-
Passifs d'impôts différés	(15) 1 889 477	854 815
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>74 789 781</b>	<b>76 917 315</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	(16) 73 382 705	90 611 837
Autres passifs courants	(17) 41 663 704	26 367 434
Concours bancaires et autres passifs financiers	(10) 77 417 726	55 891 322
<b>Total des passifs courants</b>	<b>192 464 135</b>	<b>172 870 593</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>267 253 916</b>	<b>249 787 908</b>
<b>Total Capitaux propres et passifs</b>	<b>405 512 774</b>	<b>382 180 380</b>

**Groupe DELICE**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

		2015	2014
Revenus	(18)	714 952 675	647 588 213
Autres produits d'exploitation	(19)	15 849 489	12 807 509
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>730 802 164</b>	<b>660 395 722</b>
Variation des stocks des Produits Finis		24 854 402	(690 675)
Achats consommés	(20)	(564 263 677)	(501 025 458)
Charges de personnel	(21)	(60 134 871)	(52 702 542)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(22)	(33 252 784)	(25 667 082)
Autres charges d'exploitation	(23)	(40 112 463)	(38 769 810)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(672 909 393)</b>	<b>(618 855 567)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>57 892 771</b>	<b>41 540 155</b>
Charges financières nettes	(24)	(8 616 520)	(8 639 380)
Produits financiers	(25)	1 910 098	1 245 625
Autres gains ordinaires	(26)	300 797	225 449
Autres pertes ordinaires	(27)	(1 661 840)	(334 994)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>49 825 306</b>	<b>34 036 855</b>
Impôts sur les bénéfices		(10 299 189)	(9 637 815)
Impôt différé		587 768	857 455
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>40 113 885</b>	<b>25 256 495</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	65 550	(569 175)
<b>Résultat net consolidé (Part revenant au groupe)</b>		<b>40 048 335</b>	<b>25 825 670</b>
Nombre moyen des actions		54 907 262	54 907 262
<b>Résultat par action</b>		<b>0,729</b>	<b>0,470</b>

**Groupe DELICE**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars tunisiens)

		2015	2014
<b>Résultat net (Groupe)</b>		40 048 335	25 825 670
<u>Ajustement pour:</u>			
*Part revenant aux intérêts minoritaires	(11)	65 550	(569 175)
*Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(22)	33 252 784	25 667 082
*Variation des:			
-Autres actifs et passifs non courants		592 086	(1 521 667)
- Stocks		(15 707 304)	(26 186 567)
- Créances clients		(1 674 706)	(2 573 974)
- Autres actifs		1 968 507	19 450 888
- Fournisseurs et autres dettes		(17 229 132)	22 405 415
-Autres passifs courants		15 296 271	(4 402 132)
-Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(259 632)	2 244 787
*Impôt différé		(587 767)	(857 455)
*Intérêts Emprunts	(24)	747 881	1 094 784
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>56 512 873</b>	<b>60 577 656</b>
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(26 097 203)	(59 062 807)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		(649 923)	(1 499 881)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(26 747 126)</b>	<b>(60 562 688)</b>
Encaissement suite à l'augmentation du capital		-	6 000 000
Dividendes et autres distributions		(36 386 437)	-
Encaissements provenant des subventions d'investissement		-	1 183 640
Variation de trésorerie provenant des emprunts		33 627 064	(6 908 880)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(2 759 373)</b>	<b>274 760</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>27 006 374</b>	<b>289 728</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	(28)	<b>11 543 135</b>	<b>11 253 407</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(28)	<b>38 549 509</b>	<b>11 543 135</b>

## I. PRESENTATION DU GROUPE

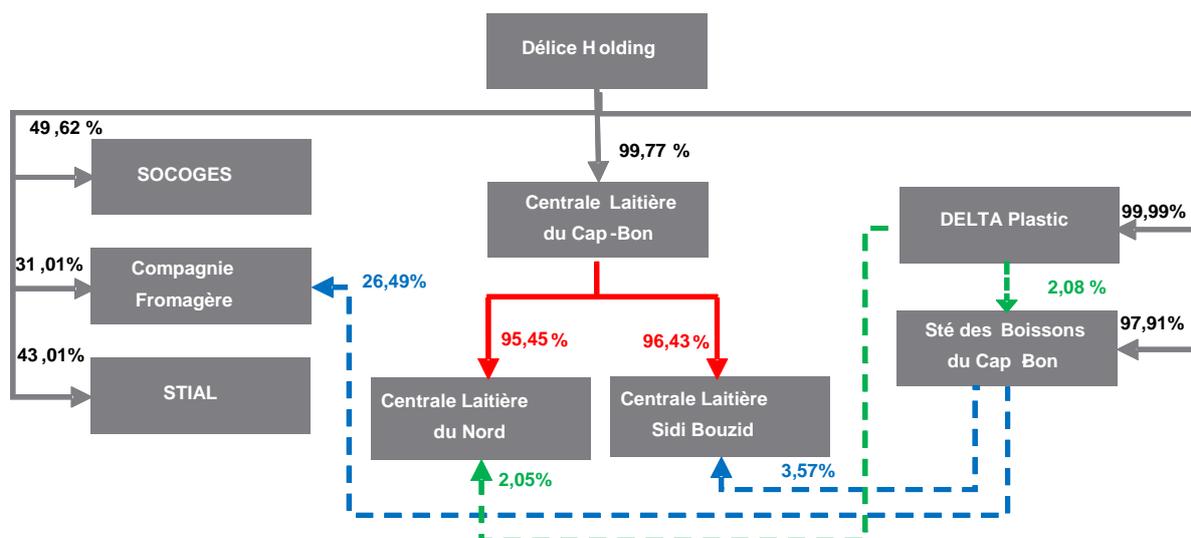
Le **Groupe DELICE** est composé de neuf sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL et SOCOGES exerçant dans *le secteur de l'industrie agro-alimentaire*.

- ✓ La société «DELICE Holding» est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2014. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2014, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2014, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.
  
- ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon «CLC» est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés sauf le yaourt et les boissons de toutes natures.
  
- ✓ La société Centrale Laitière Du Nord «CLN» est une société anonyme spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.
  
- ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد «CLSB» est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.
  
- ✓ La société des boissons du Cap-Bon «SBC» est une société anonyme spécialisée dans la fabrication, le stockage, le reconditionnement et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus, les boissons gazeuses et non gazeuses et celles à bases de fruits.

- ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication de produits destinés à l'alimentation humaine à partir de caillé de lait animal ou de dérivés de lait. Elle a été créée en 2008 dans le cadre d'un partenariat entre le Groupe DELICE et le groupe BONGRAIN.
  
- ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 sise à la zone industrielle de Soliman et spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société du groupe STIAL. Elle produit les bouteilles en plastique pour l'emballage des produits DUNUP.
  
- ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.
  
- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la commercialisation et la distribution de tous produits, notamment les produits laitiers, alimentaires, agricoles et industriels. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.

## II. Périmètre de consolidation au 31/12/2015

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



### **III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION**

#### **A. Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

##### **a. Contrôle exclusif**

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE Holding a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions (pactes) conclus avec les sociétés d'investissements à capital risque (SICAR) dans certaines sociétés, dans le calcul du pourcentage d'intérêts et de contrôle. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunt ».

## **b. Contrôle conjoint**

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

### **B. Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD), 43,01% par DELICE Holding et 6,99% par Monsieur Kamel Meddeb (frère du PDG de DELICE Holding).

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.
- Le conseil délègue au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 49,62% par DELICE Holding et 0,36% par Monsieur Kamel Meddeb gérant de la SOCOGES.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles au niveau de la société STIAL prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Société</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>% d'intérêts groupe</b>	<b>Type de contrôle</b>	<b>Méthode de comptabilisation</b>
DELICE Holding	100%	100%	Société mère	
CLC	97,45%	97,23%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	99,77%	99,77%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	100,00%	99,78%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	57,50%	57,49%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	49,62%	49,62%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

### **a. L'intégration globale**

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE Holding et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

### **b. L'intégration proportionnelle**

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

### **c. Traitement de l'écart d'acquisition**

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)<sup>1</sup>, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

---

<sup>1</sup> Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

## IV. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

### A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

### B. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

## **C. Stocks**

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;
- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...);
- Une quote-part des coûts indirects de production

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

## **D. Revenus**

Les revenus sont, soit les entrées de fonds ou autres augmentations d'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

## **E. Impôt différé**

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## V. NOTES EXPLICATIVES

### A. Notes relatives aux rubriques du bilan :

#### Notes 1 et 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à **186 692 689** dinars au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

<i>Montants en TND</i>	VB Dec14	Entrées 31/12/2015	Cession et reclassements	VB Decembre15	Amortissement cumulés 2014	Dotations 31/12/2015	Amortissements / cession	Amortissement cumulés 2015	VCN 2014	VCN 2015
Logiciels	2 025 710	593 255	-	2 618 965	1 830 672	187 707	-	2 018 379	195 038	600 586
Concessions de marques et brevets	46 920	58 713	-	105 633	46 920	-	-	46 920	-	58 714
Immobilisations incorporelles en cours	445 970	112 128	172 882	385 216	-	9 960	-	9 960	445 970	375 256
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 518 600</b>	<b>764 096</b>	<b>172 882</b>	<b>3 109 814</b>	<b>1 877 592</b>	<b>197 667</b>	<b>-</b>	<b>2 075 258</b>	<b>641 008</b>	<b>1 034 556</b>
Terrains	8 881 727	788 138	-	9 669 865	-	-	-	-	8 881 727	9 669 865
Constructions	42 040 713	5 309 593	146 966	47 203 340	10 424 368	2 178 061	-	12 602 428	31 616 345	34 600 911
Matériel industriel	181 953 094	19 492 120	142 088	201 303 126	91 614 298	15 594 794	80 714	107 128 378	90 338 796	94 174 748
Outils industriel	5 534 215	773 405	11 053	6 296 567	2 330 785	800 574	586	3 130 772	3 203 431	3 165 795
Matériel de transport	31 784 990	5 393 532	916 109	36 262 413	18 256 370	4 691 348	831 307	22 116 412	13 528 620	14 146 001
Agencements, aménagements et installations divers	38 038 092	4 381 318	281 163	42 138 247	17 936 172	3 519 061	86 527	21 368 706	20 101 920	20 769 541
Equipements de bureau	1 867 725	272 041	-	2 139 766	1 143 784	196 188	77	1 339 895	723 940	799 871
Matériel informatique	6 379 197	700 632	129 460	6 950 369	4 376 081	819 526	124 191	5 071 416	2 003 116	1 878 953
Matériel d'emballage	2 700 771	577 699	1 506 921	1 771 549	1 926 487	525 009	1 428 677	1 022 819	774 284	748 730
Frigos	1 781 327	184 392	-	1 965 719	1 755 612	34 645	-	1 790 256	25 715	175 463
Immobilisation à statut juridique particulier	1 626 579	-	-	1 626 579	616 100	221 154	-	837 254	1 010 480	789 325
Immobilisations en cours	15 651 821	12 687 561	21 858 338	6 481 045	-	-	-	-	15 651 821	6 481 045
Avances et acomptes sur immobilisations	120 145	-	62 344	57 801	-	-	-	-	120 145	57 801
Provisions constituées	-	-	-	-	1 886 614	(57 987)	28 708	1 799 919	(1 886 614)	(1 799 919)
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>338 360 399</b>	<b>50 560 431</b>	<b>25 054 442</b>	<b>363 866 388</b>	<b>152 266 670</b>	<b>28 522 372</b>	<b>2 580 787</b>	<b>178 208 255</b>	<b>186 093 729</b>	<b>185 658 133</b>
<b>Total immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>340 878 999</b>	<b>51 324 527</b>	<b>25 227 324</b>	<b>366 976 202</b>	<b>154 144 263</b>	<b>28 720 038</b>	<b>2 580 787</b>	<b>180 283 513</b>	<b>186 734 737</b>	<b>186 692 689</b>

**Note 3 : Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières nettes présentent un solde net de **10 621 981** dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Titres de participation (*)	10 257 299	11 107 211
Dépôts et cautionnements	1 014 836	871 067
Prêts au personnel	134 308	78 088
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>11 406 443</b>	<b>12 056 366</b>
Provisions sur titres de participation (*)	(772 674)	(2 055 463)
Provisions sur dépôts et cautionnements	(11 788)	(11 788)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>10 621 981</b>	<b>9 989 115</b>

(\*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Provision au 31/12/2015</b>
Titres de participation SDA Hafsia	4 330 000	-
Titres de participation Banque Zitouna	4 000 000	-
Titres de participation PPA	-	-
Titres de participation MED PLAST	600 000	600 000
Titres de participation SMADEA	173 770	-
Titres de participation Bonprix	173 071	172 674
Titres de participation BTS	43 526	-
Titres de participation SICAR SUD	21 882	-
Titres de participation SODINO	15 000	-
Titres de participation UNITED	50	-
Titres de participation Zitouna Tamkeen	900 000	-
	<b>10 257 299</b>	<b>772 674</b>

**Note 4 : Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants présentent un solde net de **2 367 097** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Ecart de conversion	125 148	585 841
charges reportées	2 241 949	2 012 381
<b>Total</b>	<b>2 367 097</b>	<b>2 598 222</b>

**Note 5 : Actifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de **8 958 554** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Actifs d'impôts différés CLN	3 803 865	3 021 150
Actifs d'impôts différés CF	1 943 619	1 960 244
Actifs d'impôts différés CLC	636 985	841 932
Actifs d'impôts différés STIAL	1 085 246	840 269
Actifs d'impôts différés SBC	428 470	384 192
Actifs d'impôts différés SOCOGES	768 714	-
Actifs d'impôts différés Delta plastic	291 655	288 338
<b>Actif d'impôt différé</b>	<b>8 958 554</b>	<b>7 336 125</b>

**Note 6 : Stocks**

Les stocks présentent un solde net de **89 828 329** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Matières premières et emballages	36 391 738	46 383 595
Produits finis	39 187 759	14 048 944
Stock pièces de rechanges	16 224 329	13 050 491
Matière consommable	2 055 837	4 763 067
Stocks divers	1 032 547	844 584
Produits en cours	414 228	544 551
Produits de nettoyage	28 973	32 874
<b>Total des stocks bruts</b>	<b>95 375 411</b>	<b>79 668 106</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	(5 547 082)	(2 880 395)
<b>Total des stocks nets</b>	<b>89 828 329</b>	<b>76 787 711</b>

**Note 7 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **18 886 510** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Clients locaux	16 544 928	14 003 205
Clients douteux	2 361 250	2 372 830
Clients effets escomptés non échus	1 930 132	2 879 483
Client, effets à recevoir	617 870	392 015
Clients étrangers	357 891	489 832
<b>Total brut</b>	<b>21 812 071</b>	<b>20 137 365</b>
Provisions sur créances clients	(2 925 561)	(2 848 625)
<b>Total net</b>	<b>18 886 510</b>	<b>17 288 740</b>

**Note 8 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent un solde net de **43 770 445** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Débiteurs divers	12 991 168	6 523 161
Fournisseurs avances et acomptes	7 315 040	18 624 612
Etat subventions à recevoir	10 932 297	8 846 706
Etat impôts et taxes	1 439 412	4 011 735
Produits à recevoir	7 963 484	5 077 746
Compte de personnel	43 123	-
Autres actifs courants	609 453	599 600
Acomptes provisionnels	1 634 420	1 840 322
Prêts aux personnels	957 046	1 038 302
Etat retenue à la source	892 893	382 889
Charges constatées d'avance	423 554	217 749
Dépôts et cautionnement	54 318	70 578
Comptes d'attente actif	27 570	16 358
Personnel avances et acomptes	50 856	53 382
<b>Total brut</b>	<b>45 334 634</b>	<b>47 303 140</b>
-Provisions dépréciation des autres actifs courants	(1 564 189)	(1 343 946)
<b>Total net</b>	<b>43 770 445</b>	<b>45 959 194</b>

**Note 9 : Placements et autres actifs financiers**

Les placements s'élèvent à **15 500 000** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Certificat de dépôt – échéance 10/04/2015	-	7 500 000
Certificat de dépôt – échéance 05/05/2015	-	7 500 000
Certificat de dépôt – échéance 11/07/2016	9 000 000	-
Certificat de dépôt – échéance 31/07/2016	6 500 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 500 000</b>	<b>15 000 000</b>

**Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **28 887 169** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Banques	25 875 934	18 305 339
Caisses	10 449	5 204
Intérêts courus / liquidité	-	91 178
Effet à l'escompte	300 679	-
Chèques à l'encaissement	2 700 107	2 084 815
<b>Total</b>	<b>28 887 169</b>	<b>20 486 536</b>

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **77 417 726** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Concours bancaires	5 837 660	23 852 223
Crédits financement cycle d'exploitation	50 200 000	12 220 000
Emprunts liés aux contrats de portage à moins d'un an	2 078 800	2 328 800
Emprunts échéance à moins d'un an	15 136 142	12 276 688
Effets escomptés non échus	1 930 132	2 879 483
Intérêts courus	2 234 992	2 334 128
<b>Total</b>	<b>77 417 726</b>	<b>55 891 322</b>

**Note 11 : Capitaux propres**

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Exercice clos le 31 Décembre 2015

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/ réserves	Intérêts des minoritaires/ résultat	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>-</b>	<b>25 001 566</b>	<b>101 883 382</b>	<b>5 714 825</b>	<b>(364 004)</b>	<b>107 234 203</b>
Affectation résultat			25 001 566	(25 001 566)	-	(364 004)	364 004	-
Distribution des dividendes					-	(71 583)		(71 583)
Subvention d'investissement			1 073 817		1 073 817	(30 567)		1 043 249
Modifications comptables			(832 527)		(832 527)	(2 367)		(834 894)
Variation du périmètre			(111 384)	2 002	(109 382)	(123 616)		(232 998)
Résultat consolidé de l'exercice 2014				25 823 669	25 823 669		(569 174)	25 254 495
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>25 131 472</b>	<b>25 825 670</b>	<b>127 838 958</b>	<b>5 122 688</b>	<b>(569 174)</b>	<b>132 392 472</b>
Affectation résultat			25 825 670	(25 825 670)	-	(569 174)	569 174	-
Distribution des dividendes			(35 142 645)		(35 142 645)	(14 063)		(35 156 708)
Subvention d'investissement			945 747		945 747	(37 542)		908 205
Modifications comptables			972		972			972
Variation du pourcentage d'intérêt			(32 205)		(32 205)	32 237		32
Résultat consolidé de l'exercice 2015				40 048 335	40 048 335		65 550	40 113 885
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2015</b>	<b>549 072 620</b>	<b>(472 190 804)</b>	<b>16 729 011</b>	<b>40 048 335</b>	<b>133 659 162</b>	<b>4 534 146</b>	<b>65 550</b>	<b>138 258 858</b>

**Note 12 : Emprunts**

Les emprunts présentent un solde de **56 175 813** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Emprunts bancaire	41 869 361	42 300 665
Emprunts fournisseurs d'immobilisations	1 474 763	5 311 890
Emprunts liés aux contrats de portage	12 627 200	14 706 000
Emprunts leasing	204 489	819 649
<b>Total</b>	<b>56 175 813</b>	<b>63 138 204</b>

**Note 13 : Provisions**

Les provisions présentent un solde de **16 363 529** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Provision pour risques et charges	10 939 923	8 956 288
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	5 423 606	3 968 008
<b>Total</b>	<b>16 363 529</b>	<b>12 924 296</b>

**Note 14 : Autres passifs non courants**

Les autres passifs non courants présentent un solde de **360 962** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Ecart de conversion	360 962	-
	<b>360 962</b>	<b>-</b>

**Note 15 : Passifs d'impôts différés**

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **1 889 477** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
CLC-Passif d'impôt différé	689 142	854 815
CLN-Passif d'impôt différé	1 200 335	-
	<b>1 889 477</b>	<b>854 815</b>

**Note 16 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **73 382 705** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Fournisseurs d'exploitation	50 599 080	45 198 254
Fournisseurs effets à payer	11 269 248	14 944 184
Fournisseurs d'immobilisations	7 306 361	11 201 588
Fournisseurs factures non parvenues	4 208 016	19 267 811
<b>Total</b>	<b>73 382 705</b>	<b>90 611 837</b>

**Note 17 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants présentent un solde de **41 663 704** dinars au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Clients avances et acomptes	2 072 564	3 432 360
Autres avoirs	478 115	3 572
Comptes de personnel	3 329 644	2 332 367
Etat impôts/taxes	5 062 416	5 245 875
Autres passifs courants	14 806 268	5 422 128
Retenues	352 975	11 865
Créditeurs divers	12 916 488	7 432 032
Cotisations sociales	2 579 895	2 362 450
Assurance au personnel	65 339	124 785
<b>Total</b>	<b>41 663 704</b>	<b>26 367 434</b>

## B. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

### Note 18 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **714 952 675** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Ventes SOCOGES	391 135 233	351 257 286
Ventes CLC	104 453 344	170 791 616
Ventes SBC	30 184 458	24 956 525
Ventes CLSB	61 346 954	23 905 170
Ventes CLN	73 843 658	21 262 966
Ventes STIAL	6 402 825	6 453 779
Ventes CF	10 690 717	9 207 302
Ventes Delta plastic	2 582 626	2 290 563
Ristournes et rabais	(2 197 919)	(2 030 278)
Subventions d'exploitations	36 510 779	39 493 284
<b>Total</b>	<b>714 952 675</b>	<b>647 588 213</b>

### Note 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **15 849 489** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Subventions stockage de lait	11 735 195	7 257 069
Autres subventions	313 616	301 840
Autres produits d'exploitation	1 675 888	3 366 113
Produits des activités annexes	737 662	842 096
Quote part subvention d'investissement	1 387 128	1 040 391
<b>Total</b>	<b>15 849 489</b>	<b>12 807 509</b>

**Note 20 : Achats consommés**

Les achats consommés s'élèvent à **564 263 677** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Achats matières premières	407 040 339	342 453 489
Achats emballages	121 837 226	132 175 638
Achat de prestation de services	1 463 729	2 454 476
Electricité	11 986 714	11 409 324
Achats matières consommables	13 337 935	5 842 405
Achats pièces de rechange	8 624 243	6 205 749
Achats de marchandises consommées	3 355 025	4 888 917
Carburants	1 736 130	1 521 066
Eaux	1 500 172	1 401 594
Gaz	2 296 205	1 632 121
Frais sur achats	69 090	87 017
Rabais et ristournes sur achats	(8 983 131)	(9 046 338)
<b>Total</b>	<b>564 263 677</b>	<b>501 025 458</b>

**Note 21 : Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à **60 134 871** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Appointements et salaires	47 560 770	41 837 792
Charges sociales	7 091 313	6 590 846
Autres charges de personnel	4 545 204	3 427 079
Cotisations assurance	937 584	846 825
<b>Total</b>	<b>60 134 871</b>	<b>52 702 542</b>

**Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **33 252 784** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	28 720 038	24 655 929
Dotations (nettes) aux provisions pour risques et charges	2 161 159	(297 271)
Dotations (nettes) aux provisions /des titres de participations	-	6 876
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	1 360 725	478 818
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	125 338	139 346
Dotations (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	885 524	922 132
Reprise sur provision Liquidité	-	(238 748)
<b>Total</b>	<b>33 252 784</b>	<b>25 667 082</b>

**Note 23 : Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **40 112 463** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Autres charges d'exploitation	11 894 003	12 301 706
Honoraires & rémunération d'intermédiaire	4 168 201	4 365 132
Charges locatives	5 071 476	5 812 024
charges divers ordinaires	1 868 431	1 903 440
Entretien & réparation	4 751 307	3 695 942
Redevances	2 558 657	2 618 032
Services extérieurs	2 567 815	2 286 304
Impôts et taxes	2 110 634	2 546 455
Sous-traitance	479 321	523 069
Charges d'assurance	1 239 065	1 103 473
Frais de télécommunications	455 890	452 887
Transport sur achats	216 938	475 190
Etudes et recherches	852 580	828 742
Transport sur ventes	1 933 471	368 632
Transfert de charge	(55 326)	(511 218)
<b>Total</b>	<b>40 112 463</b>	<b>38 769 810</b>

**Note 24 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent à **8 616 520** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Agios et intérêts bancaires	3 748 725	3 603 198
Intérêts sur emprunts	3 404 267	2 678 108
Pertes/gains de changes	715 647	1 263 290
Intérêts / Portage	747 881	1 094 784
<b>Total</b>	<b>8 616 520</b>	<b>8 639 380</b>

**Note 25 : Produits financiers**

Les produits financiers s'élèvent à **1 910 098** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Produits des placements	1 876 389	1 245 625
Intérêts des comptes courants	33 709	-
<b>Total</b>	<b>1 910 098</b>	<b>1 245 625</b>

**Note 26 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **300 797** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Produits sur cession d'immobilisations	66 145	92 686
Autres gains ordinaires	234 652	132 763
<b>Total</b>	<b>300 797</b>	<b>225 449</b>

**Note 27 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **1 661 840** dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Autres pertes ordinaires	1 142 513	289 369
Pertes sur cession d'immobilisations	519 327	45 625
<b>Total</b>	<b>1 661 840</b>	<b>334 994</b>

## C. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie :

### Note 28 : Trésorerie nette

<u>Liquidités, équivalents de liquidités et placements (A)</u>	<u>Solde au 31/12/2015</u>	<u>Solde au 31/12/2014</u>
Placements	15 500 000	15 000 000
Banques	25 875 934	18 305 339
Caisses	10 449	5 204
Effets à l'escompte	300 679	-
Chèques à l'encaissement	2 700 107	2 084 815
<b>Total (A)</b>	<b>44 387 169</b>	<b>35 395 358</b>

<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>	<u>Solde au 31/12/2015</u>	<u>Solde au 31/12/2014</u>
Concours bancaires	5 837 660	23 852 223
<b>Total (B)</b>	<b>5 837 660</b>	<b>23 852 223</b>

<b>Trésorerie nette (A-B)</b>	<b>38 549 509</b>	<b>11 543 135</b>
-------------------------------	-------------------	-------------------

## D. Autres notes :

### Note 29 : Evènements post clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 28 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

### Note 30 : Détermination du résultat par action :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Résultat net consolidé (A)</b>	<b>40 048 335</b>	<b>25 825 670</b>
Nombre des actions en début de période	54 907 262	54 907 262
Nombre des actions en fin de période	54 907 262	54 907 262
Nombre moyen des actions (B)	54 907 262	54 907 262
<b>Résultat par action en dinars (A/B)</b>	<b>0,729</b>	<b>0,470</b>

**Note 31 : Engagements hors bilan :**

1- Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2015 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Société</b>	<b>Montant</b>
Crédit Documentaire	CLN	6 445 250
	SBC	1 174 000
	CF	500 000
Cautions de Garantie	CLN	213 926
	CLSB	1 022 900
	CF	36 500
	STIAL	2 335 451
Engagement par Signature	SBC	71 300
	CLSB	1 954 697
<b>Total</b>		<b>13 754 024</b>

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- La « CLSB » a contracté des crédits en 2013 et 2014 auprès de la BIAT, l'ATB et Attijari Bank pour les montants respectifs de **6 MDT, 4 MDT et 8,5 MDT.**

En contre partie des crédits obtenus, la société a signé des contrats de garantie au profit des banques citées. Ces garanties comportent l'hypothèque sur l'immeuble abritant l'usine à Lassouda à Sidi Bouzid et le nantissement sur le fonds de commerce de la société et sur le matériel installé à l'usine.

- La société « Compagnie Fromagère » a nanti son fonds de commerce et son matériel au profit de la BIAT et ce au titre des emprunts contractés pour des montants respectifs de **3 MDT et 2 MDT.**
- La société « Delta Plastic » a obtenu en 2013 un crédit auprès d'Attijari Bank pour **500 000 dinars** et a donné en sureté et garantie à la banque :
  - Un nantissement sur son fonds de commerce ;
  - Un nantissement sur son matériel d'exploitation.
- La société « CLN » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre des crédits contractés au cours des exercices antérieurs auprès de l'Amen Bank et Bank Zitouna pour les montants respectifs de **2 500 000 dinars et 1 313 761 dinars.**
- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

<b>Banque</b>	<b>Montant</b>
Attijari Bank	2 669 457
Amen Bank	500 000
ATB	2 844 199
Zitouna Bank	410 000
BIAT	2 873 461
STB	2 248 000
<b>Total</b>	<b>11 545 117</b>

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

**Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société « Délice Holding » pour l'exercice clos du 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 405 512 774 dinars et un bénéfice consolidé de 40 048 335 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I- Rapport sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société « Délice Holding » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « Délice Holding », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

**Tunis, le 29 Avril 2016**

## **Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet M.S.Louzir**

**FINOR**

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Mohamed LOUZIR**

**Karim DEROUCHE**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **POULINA GROUP HOLDING -PGH -**

Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous , ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Salah MEZIOU et Mr Mohamed FESSI.

### ACTIFS

<i>ACTIFS NON COURANTS</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		12 354 751	12 364 398
Amortissements des immobilisations incorporelles		- 8 703 619	- 8 427 022
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1</b>	<b>3 651 133</b>	<b>3 937 376</b>
Immobilisations corporelles		1 540 964 488	1 410 892 979
Amortissements des immobilisations corporelles		- 700 183 325	- 652 927 087
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2</b>	<b>840 781 163</b>	<b>757 965 892</b>
Immobilisations financières		239 602 854	235 605 110
Provisions pour dépréciation		- 1 358 639	- 1 964 251
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>3</b>	<b>238 244 216</b>	<b>233 640 859</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>1 082 676 511</b>	<b>995 544 127</b>
Autres actifs non courants	<b>4</b>	7 569 728	4 849 767
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 090 246 239</b>	<b>1 000 393 894</b>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Stocks		444 244 273	426 490 166
Provisions sur stocks		- 5 705 116	- 2 608 514
<b>Stocks nets</b>	<b>5</b>	<b>438 539 157</b>	<b>423 881 653</b>
Clients et comptes rattachés		335 063 968	290 091 263
Provisions sur comptes clients		- 25 635 135	- 23 671 190
<b>Clients nets</b>	<b>6</b>	<b>309 428 832</b>	<b>266 420 073</b>
Autres actifs courants	<b>7</b>	141 540 809	131 831 209
Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	32 555 099	17 148 737
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	60 056 490	57 235 825
<b>Total des actifs courants</b>		<b>982 120 387</b>	<b>896 517 497</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2 072 366 626</b>	<b>1 896 911 390</b>

*Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.*

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Capital social		180 003 600	180 003 600
Réserves consolidées		359 454 535	329 067 091
Résultat consolidé		80 022 315	72 423 551
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>10</b>	<b>619 480 450</b>	<b>581 494 242</b>
<b>INTERETS DES MINORITAIRES</b>			
Part des minoritaires dans les réserves		11 520 725	14 688 404
Part des minoritaires dans le résultat		- 975 592	- 1 283 670
<b>Total des intérêts des minoritaires</b>	<b>11</b>	<b>10 545 133</b>	<b>13 404 734</b>
<b>Total des capitaux propres consolidés et des intérêts des minoritaires</b>		<b>630 025 583</b>	<b>594 898 976</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts		727 244 363	609 776 600
Provisions pour risques et charges		7 269 732	3 592 048
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>12</b>	<b>734 514 094</b>	<b>613 368 648</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>13</b>	235 364 917	192 022 301
Autres passifs courants	<b>14</b>	54 866 257	47 026 990
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>15</b>	417 595 775	449 594 476
<b>Total des passifs courants</b>		<b>707 826 949</b>	<b>688 643 766</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1 442 341 043</b>	<b>1 302 012 415</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>2 072 366 626</b>	<b>1 896 911 390</b>

*Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.*

<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Revenus	16	1 606 887 701	1 523 738 579
Autres produits d'exploitation	17	6 740 731	8 858 620
Production Immobilisée		60 936	229 871
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b>1 613 689 368</b>	<b>1 532 827 071</b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION</i></b>			
Achats de marchandises et d'approvisionnements consommés		- 1 090 999 471	- 1 044 061 705
Charges de personnel		- 98 050 909	- 94 362 342
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 86 278 030	- 79 987 905
Autres charges d'exploitation	18	- 198 321 292	- 178 043 498
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b>- 1 473 649 701</b>	<b>- 1 396 455 450</b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>140 039 667</b>	<b>136 371 621</b>
Charges financières nettes	19	- 66 997 928	- 60 836 101
Produits des placements		3 463 118	1 208 590
Autres gains ordinaires		4 493 065	2 043 931
Autres pertes ordinaires		- 2 639 078	- 4 948 936
Dotations aux amortissements sur Goodwill		- 448 138	- 448 138
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3	6 751 354	4 284 792
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b>84 662 061</b>	<b>77 675 759</b>
Impôt sur les bénéfices		- 5 615 338	- 6 535 878
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b>79 046 723</b>	<b>71 139 881</b>
Part des minoritaires dans le résultat		- 975 592	- 1 283 670
<b><i>RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE</i></b>		<b>80 022 315</b>	<b>72 423 551</b>

*Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Arrêté au 31/12/2015

(Exprimé en TND)

FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	31/12/2015	31/12/2014
Résultat consolidé de l'exercice	80 022 315	72 423 551
<b>Ajustements pour :</b>		
• Dotations aux amortissements et aux provisions	86 726 168	80 436 043
• Variation du BFR	- 25 397 087	- 27 777 830
• Plus ou moins-values de cession	- 4 177 375	371 672
• Transfert de charges	- 148 020	0
• Part des minoritaires dans le résultat	- 975 592	1 283 670
• Quote-part des subventions d'investissement inscrites en résultat	- 1 644 136	- 1 644 887
• Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	- 6 751 354	- 4 284 792
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>127 654 919</b>	<b>120 807 427</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
- Variation de trésorerie provenant des acquisitions et des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 137 542 735	- 172 305 528
- Variation de trésorerie provenant des acquisitions et des cessions d'immobilisations financières et autres actifs non courants	33 649	- 4 417 948
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>- 137 509 086</b>	<b>- 176 723 476</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
- Encaissements suite à la libération du capital	0	321 424
- Rachat d'actions propres	0	- 7 724 748
- Rachat d'actions auprès des actionnaires hors groupe	0	- 492 800
- Dividendes et autres distributions	- 46 214 242	- 39 694 922
- Incidence de la variation des taux de change sur la conversion des états financiers des sociétés étrangères	- 127 524	0
- Variation de trésorerie provenant des emprunts et des autres modalités de financement	130 901 869	68 808 426
- Subventions reçues	4 065 786	1 263 465
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>88 625 889</b>	<b>22 480 845</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>78 771 722</b>	<b>- 33 435 204</b>
- Trésorerie au début de l'exercice	- 77 241 478	- 43 806 274
- Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 530 244	- 77 241 478

*Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## POULINA GROUP HOLDING (P.G.H.)

### NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

#### **PRESENTATION DU GROUPE :**

La société mère POULINA GROUP HOLDING S.A. est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : secteur du tourisme).

Une augmentation du capital de PGH a été réalisée par appel public à l'épargne en 2008 et par la souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché Tunisien dans plusieurs secteurs activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

## **I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

### **I. 1- Référentiel comptable :**

Les états financiers consolidés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*
  
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ; et
- Convention de l'unité monétaire.

### **I. 2- Principes de consolidation :**

#### **I. 2. 1. Périmètre de consolidation :**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

#### **- Définition du périmètre de consolidation :**

- La société POULINA GROUP HOLDING S.A. est la société mère du groupe à consolider ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

#### **I. 2. 2. Méthode de consolidation :**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère POULINA GROUP HOLDING S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'en 2015, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, **96** sociétés ont fait l'objet d'une intégration globale et **2** sociétés ont fait l'objet d'une mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 Décembre 2015, figure à la Note **II.1**.

### **I. 2. 3. Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes :**

#### **I.2.3.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

#### **I.2.3.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :**

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

### **I. 2. 4. Ecart d'acquisition « Goodwill » :**

Conformément à la norme comptable nationale (NC 38) et internationale (IFRS 3), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de PGH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. De ce fait, il n'est pas constaté de goodwill. Toute différence entre la valeur comptable des apports et le montant du capital de PGH est enregistré dans les réserves consolidées.

Etant précisé que selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprise impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in-fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas destiné à être temporaire. Ce qui est le cas du groupe PGH.

Toutefois, un écart d'acquisition (Positif ou Négatif) a été comptabilisé suite aux acquisitions par le groupe de sociétés qui n'étaient pas avant le regroupement sous le contrôle du groupe. Il s'agit de :

- SOKAPO ;
- PROMETAL + ;
- S.C.I. ;
- F.M.A. ;
- MAGREB INDUSTRIE ;
- TMT ;
- CGB.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée de dix ans à partir de la date d'acquisition.

Le « Goodwill négatif » est porté au niveau de l'état de résultat de l'année d'acquisition.

### I-3 - Principes comptables d'évaluation et de présentation :

#### I. 3. 1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées.  
(Fonds de commerce : 5 % ; Logiciels : 33,33%).

#### I. 3. 2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

	<b>Taux</b>
Constructions	<b>5 %</b>
Installations Techniques Matériels et outillages industriels	<b>10 %</b>
Matériel de transport	<b>20 %</b>
Installations générales, Agencements et Aménagements	<b>10 %</b>
Matériel informatique	<b>15 %</b>
Mobilier et matériel de bureaux	<b>10 %</b>
Matériel d'emballage	<b>10 %</b>
Petit matériel d'exploitation	<b>33,33 %</b>

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur cessions d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

#### I. 3. 3. Titres de participation :

Les titres de participation PGH, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

#### **I. 3. 4. Titres mis en équivalence :**

Les titres mis en équivalence, figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

La mise en équivalence des titres de la société ENNAKL Automobiles S.A., dont la quasi-totalité ont été acquis à la fin de l'exercice 2012, a été effectuée sur la base des états financiers consolidés du groupe ENNAKL.

Par ailleurs, et selon le paragraphe 23 de la norme internationale IAS 28 « *Comptabilisation des participations dans des entreprises associées* » toute différence entre le coût de participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs est incluse dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

L'écart d'acquisition ainsi obtenu est amorti sur une période de 20 ans à partir de 1<sup>er</sup> Janvier 2013 compte tenu du contexte de l'opération d'acquisition. La dotation annuelle est déduite de quote-part du groupe PGH dans le résultat consolidé du groupe ENNAKL mis en équivalence.

#### **I. 3. 5. Stocks :**

Les stocks de produits et de travaux en cours sont évalués au plus bas entre leur coût de revient et leurs valeurs de réalisation nette.

Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré d'acquisition ou de fabrication.

Les marges estimées sur stocks provenant des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

#### **I. 3. 6. Placements et autres actifs financiers :**

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

#### **I. 3. 7. Impôt sur les sociétés :**

Les sociétés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en ayant recours aux réinvestissements exonérés des bénéficiaires. Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation des marges sur stocks.

Cependant, il n'a pas été tenu compte de l'impôt différé sur :

- Les provisions sur stocks et sur titres de participation hors groupe, comptabilisés au niveau des comptes individuels et réintégrés au niveau du résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux dégagés par les sociétés du groupe.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

### **I. 3. 8.      *Revenus :***

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

### **I. 3. 9.      *Etat des Flux de trésorerie et état de Résultat consolidés :***

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

## II. NOTES EXPLICATIVES :

### II. 1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe PGH de 2015, les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014		
1 POULINA GROUP HOLDING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Société mère	Intégration Globale
2 LES GRANDS ATELIERS DU NORD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
3 SOCIETE D'EQUIPEMENTS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
4 ASTER TRAINING	99,95%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
5 STE EL MAZRAA MARKET	99,96%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
6 AGRO BUSINESS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
7 MED OIL COMPANY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
8 POULINA TRADING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
9 P.A.F.	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
10 M.B.G	99,95%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
11 CARTHAGO	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
12 SELMA	99,99%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
13 Société de Construction Industrialisée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
14 HERMES INT BUSINESS LTD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
15 SOVIT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
16 EL BORAQ	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
17 MED FOOD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
18 STE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
19 FRUITS DE CARTHAGE	99,99%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
20 NUTRIMIX	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
21 Premix Sebri	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
22 INDUSTRIE ET TECHNIQUE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
23 ENNAJAH	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
24 POULINA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
25 STE AGR DICK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
26 STE AGRICOLE SAOUF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
27 OASIS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
28 ZAHRET MORNAG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
29 MED INDUSTRIE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
30 ASTER INFORMATIQUE	100,00%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
31 TRANSPPOOL	100,00%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
32 ALMES SA	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
33 MEDFACTOR	99,97%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
34 G.I.P.A SA	99,94%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
35 La Générale des Produits Laitiers	99,94%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
36 CHAHRAZED	99,68%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014			
37	I.B.P	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
38	CEDRIA	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
39	UNIPACK	100,00%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
40	PARTNER INVESTMENT	100,00%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
41	GLOBAL TRADING	100,00%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
42	STE DE NUTRITION ANIMALE	99,96%	99,96%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
43	Transport Maritime et Terrestre "TMT"	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
44	TECHNOFLEX	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
45	T'PAP	100,00%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
46	STE GENERALE NOUHOUD	99,98%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
47	CARTHAGO BRIQUES	100,00%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
48	TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	100,00%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
49	SOCIETE MARITIME AMIRA	100,00%	99,93%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
50	SIDI OTHMAN	99,99%	99,93%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
51	STE F.M.A	99,77%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
52	Idéal Industrie de l'Est Algérie	99,94%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
53	LINPACK	100,00%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
54	PROINJECT	99,99%	99,90%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
55	POOLSIDER	100,00%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
56	LE PASSAGE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
57	AVIPACK	99,77%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
58	Agro-Industrielle ESMIRALDA	99,94%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
59	MAGHREB INDUSTRIE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
60	STEO	100,00%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
61	YASMINE	100,00%	99,86%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
62	SOCIETE TAZOGRANE	100,00%	99,81%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
63	ATHENA FINANCES HOLDING OFFSHORE	99,80%	99,80%	99,91%	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
64	Compagnie Générale de bâtiment "CGB"	99,35%	99,78%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
65	STE AGRICOLE EL JENENE	99,76%	99,76%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
66	KELY DISTRIBUTION	99,79%	99,75%	99,75%	99,75%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
67	BRIQUETERIE BIR M'CHERGA	99,73%	99,73%	99,74%	99,74%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
68	CONCORDE TRADE COMPANY	99,58%	99,70%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
69	SABA	99,83%	99,64%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
70	ROMULUS VOYAGES	99,50%	99,50%	99,50%	99,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
71	ETTAAMIR NEGOCE	99,31%	99,17%	99,55%	99,55%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
72	ELIOS LOCALISATION	99,62%	99,08%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
73	ESSANA OUBAR	98,91%	98,91%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
74	EL MAZRAA	98,70%	98,71%	98,71%	98,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
75	CARTHAGO BETON CELLULAIRE	100,00%	98,17%	100,00%	98,46%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
76	MECAWAYS	97,39%	97,42%	97,43%	97,43%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
77	ORCADE NEGOCE	99,96%	97,42%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
78	GIPAM	97,38%	97,38%	98,22%	98,22%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014		
79 STE ETTAAMIR	96,32%	96,32%	96,32%	96,32%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
80 SICMA	96,44%	96,24%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
81 SOKAPO	95,03%	94,93%	95,02%	95,02%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
82 INTERNATIONAL TRADING COMPANY	93,46%	91,48%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
83 STE SUD PACK	84,98%	84,93%	85,00%	85,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
84 TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	79,98%	79,98%	79,98%	79,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
85 Sté Tunisienne Alimentaire du Sahel	79,97%	79,98%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
86 KISSES	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
87 BITUMEX	69,99%	69,98%	69,98%	69,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
88 MED OIL SENEGAL	70,01%	69,90%	70,00%	70,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
89 CARVEN	68,05%	68,01%	68,31%	68,31%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
90 IDEAL CERAMIQUE	67,23%	67,15%	67,27%	67,27%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
91 Poulina Bâtiments et Travaux Publics	60,25%	60,24%	60,25%	60,25%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
92 Poulina de Produits Métalliques "PPM"	59,98%	60,00%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
93 PROMETAL PLUS	60,04%	60,00%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
94 ORCADE CORPORATION	57,17%	57,18%	58,19%	58,19%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
95 LARIA international	49,98%	50,00%	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
96 GREEN LABEL OIL	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
1 MED INVEST COMPANY	48,85%	48,85%	48,99%	48,99%	Influence notable	Mise en équivalence
2 ENNAKL AUTOMOBILES	28,81%	28,18%	28,90%	28,36%	Influence notable	Mise en équivalence

## II. 2 Sociétés exclues du périmètre de consolidation en 2015 :

a) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 57 885 877 DT ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015 et restent parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2015. Les pourcentages d'intérêt et de contrôle dans ces sociétés se présentent comme suit :

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014		
Technique d'Emballage en Carton Lybie	92,34%	92,31%	92,36%	92,36%	Exclue du périmètre	Non consolidé
Africaine de Transformation de Métaux	67,46%	78,94%	67,45%	79,08%	Exclue du périmètre	Non consolidé
Sahel Lebda Lissinaat Mawed El Binaa	72,03%	72,00%	72,00%	72,00%	Exclue du périmètre	Non consolidé
Charika Afriquia Lissinaat Elajor	70,04%	69,81%	70,34%	70,34%	Exclue du périmètre	Non consolidé
Selja Lisinaat Elmothalajat	69,15%	68,91%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre	Non consolidé
Poulina Libye de Constructions et Travaux Publics	59,52%	59,02%	59,75%	59,75%	Exclue du périmètre	Non consolidé
LebdaLissinaat El Plastiquia El Moussahama	52,01%	51,98%	52,00%	52,00%	Exclue du périmètre	Non consolidé
Tarapols Li Intaj Alaf Hayawania	50,99%	50,95%	51,00%	51,00%	Exclue du périmètre	Non consolidé
Ettatouir Ettanmiaa El Omrania El Mochtaraka	36,15%	36,15%	60,00%	60,00%	Exclue du périmètre	Non consolidé
1 Achghal Ezzaouia Poulina Bouzguenda lilinchaet	33,14%	33,13%	55,00%	55,00%	Exclue du périmètre	Non consolidé

b) En 2015, la société PGH a cédé 665 067 actions AGROMED. Les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont passés de **87,98 %** en 2014 à **37,01 %** en 2015. La société AGROMED n'était pas consolidée en 2014 parce que cette dernière n'a pas traduit dans ses comptes les conventions et /ou accords conclus avec ses créanciers (banquiers, fournisseurs...) du fait que les dits accords peuvent éventuellement être remis en cause. La société AGROMED n'a pas été mise en équivalence en 2015 pour les mêmes raisons et du fait que le groupe a l'intention de céder le reliquat de sa participation dont le coût d'acquisition d'élève à 415 306 DT au 31-12-2015.

## II. 3. ACTIFS :

### Note 1 : Immobilisations incorporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31 Décembre 2015 à 3 651 133 DT contre 3 937 376 DT au 31 Décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Investissement de recherche et de développement</i>	67 063	67 047
<i>Concessions de marques, brevets et licences</i>	845 411	693 984
<i>Logiciels</i>	8 581 821	7 949 137
<i>Fonds commerciaux</i>	1 752 020	1 601 054
<i>Droits au bail</i>	87 000	81 000
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	7 811	510 413
<i>Goodwill net d'amortissements (i)</i>	1 013 626	1 461 763
<b>Total</b>	<b>12 354 751</b>	<b>12 364 398</b>
<i>Moins Amortissements (Hors Goodwill)</i>	- 8 703 619	- 8 427 022
<b>Total net</b>	<b>3 651 133</b>	<b>3 937 376</b>

### (i) Goodwill :

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises. Il présente au 31 Décembre 2015 un solde net d'amortissements de **1 013 626 DT**.

**Note 2 : Immobilisations corporelles :**

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31 Décembre 2015 à 840 781 163 DT contre 757 965 892 DT au 31 Décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Terrains</i>	77 047 057	61 316 618
<i>Constructions</i>	359 017 686	300 467 368
<i>Plantations et cheptel</i>	8 871 594	8 030 092
<i>Installations Techniques Matériel et outillages industriels</i>	657 241 434	592 031 814
<i>Matériel de Transport</i>	66 301 176	73 124 276
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	165 922 845	146 052 438
<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	21 842 870	21 087 852
<i>Matériel d'emballage</i>	23 091 258	22 561 391
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	17 772 871	17 357 511
<i>Immobilisations à statut juridique particulier</i>	11 725 493	11 808 493
<i>Immobilisations en cours</i>	132 130 204	157 055 125
<b>Total</b>	<b>1 540 964 488</b>	<b>1 410 892 979</b>
<i>Moins Amortissements</i>	- 700 183 325	- 652 927 087
<b>Total net</b>	<b>840 781 163</b>	<b>757 965 892</b>

**Note 3 : Immobilisations financières :**

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2015 à 238 244 216 DT contre 233 640 859 DT au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Titres de participation</i>	83 290 890	83 185 135
<i>Titres mis en équivalence</i>	144 599 891	141 478 175
<i>Prêts</i>	4 269 032	2 510 961
<i>Dépôts et cautionnements</i>	6 646 891	5 982 709
<i>Autres immobilisations financières</i>	796 151	2 448 130
<b>Total brut</b>	<b>239 602 854</b>	<b>235 605 110</b>
<i>Moins Provisions</i>	- 1 358 639	- 1 964 251
<b>Total net</b>	<b>238 244 216</b>	<b>233 640 859</b>

### 3-1 Titres de participation :

Le solde brut des titres de participation au 31 Décembre 2015 se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

Titres	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Africaine De Transformation de Métaux (i)	9 984 378	10 483 878	- 499 500
MAGASIN GENERAL	5 158 601	5 158 601	0
ICC	4 196 836	4 196 836	0
BANQUE ZITOUNA	4 000 000	4 000 000	0
ADACTIS	3 203 480	3 203 480	0
TUNIFIB	2 000 000	2 000 000	0
Cloud temple Tunisia	1 224 960	1 224 960	0
AGROMED	415 306	1 057 348	- 642 042
Société Bouzguenda frères (SBF)	0	1 000 000	- 1 000 000
AMEN BANK	728 710	728 710	0
SITS	670 000	670 000	0
BTP France	567 815	567 815	0
ACM	501 000	501 000	0
OXYMETAL France	324 267	324 267	0
UNIFACTOR	300 000	300 000	0
Daouajine Bouznika	226 001	226 001	0
LA MARINA	200 000	200 000	0
AMEN SICAR	167 882	167 882	0
BITUMEN	99 300	99 300	0
CM LASER	90 000	90 000	0
AFFICHE TUNISIE	70 000	70 000	0
BTS	50 500	50 500	0
SICAB	50 000	50 000	0
Société de gestion du technopôle de Sfax (SGTS)	50 000	50 000	0
NUTRISTAR INT	43 886	43 886	0
TUNICODE	39 000	39 000	0
MAILLE MODE	26 250	26 250	0
NEGOCIM	26 000	26 000	0
FIT	20 000	20 000	0
CONSORTIUM TUNISIEN DES COMPOSANTS AUTOMOBILE	12 500	12 500	0
COMPROAGRI	10 000	10 000	0
NORD PARK	10 000	10 000	0
O'clair	7 500	7 500	0
BANQUE POPULAIRE	220	226	- 6
ASHARIKA AL IFRIQUIA LISINAAT AL AAJOR	17 725 339	17 725 339	0
SAHEL LEBDA LISINAAT MAWED ALBINA	7 591 441	7 591 441	0
TEC LYBIE	7 264 398	7 264 398	0
POULINA LIBYE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLIC	6 341 449	6 341 449	0
GIPA LYBIE	2 958 611	2 958 611	0
EZZAOUIA	744 703	744 703	0
ETTATOUIR ETTANMIAA EL OMRANIA EL MOCHTARAKA	3 134 231	1 801 928	1 332 303
SHARIKAT LIBDA LISINAAT ALPLASTIKIA ALMOUSAHIMA	1 171 201	1 171 201	0
Trabols LIINTEJ ALAF	970 125	970 125	0

(Exprimés en TND)

Titres	31/12/2015	31/12/2014	Variations
INTRINSEC AFRIQUE S.A.	15 000	0	15 000
ZITOUNA TAMKEEN	900 000	0	900 000
<b>Total</b>	<b>83 290 890</b>	<b>83 185 135</b>	<b>105 755</b>

- (i) Il s'agit d'un remboursement aux filiales suite à l'annulation d'une augmentation du capital.

### 3-2 Titres mis en équivalence :

Au 31/12/2015, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de 144 599 890 DT et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Entreprise Associée	Titres mis en équivalence		Quote-part dans les réserves		Quote-part dans les résultats	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
MED INVEST COMPANY	38 279 390	34 860 506	-899 356	- 633 215	400 402	- 266 224
DEALER *	0	361 470	0	160 792	0	5 413
ENNAKL	106 320 500	106 256 199	- 1 731 270	- 7 296 349	6 350 952	4 545 603
<b>Total</b>	<b>144 599 890</b>	<b>141 478 175</b>	<b>- 2 630 626</b>	<b>- 7 768 772</b>	<b>6 751 354</b>	<b>4 284 792</b>

(\*) Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2015 le groupe PGH a cédé sa participation dans la société Dealer. De ce fait elle n'exerce plus d'influence notable sur cette dernière qui n'est plus mise en équivalence.

### Note 4 : Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2015 comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Frais préliminaires	5 521 535	2 648 754
Charges à répartir	1 143 684	2 201 012
Ecart de conversion	904 508	0
<b>Total</b>	<b>7 569 728</b>	<b>4 849 767</b>

**Note 5 : Stocks :**

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2015 à 438 539 157 DT contre 423 881 653 DT en 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Matières premières</i>	259 789 864	255 759 514
<i>Fournitures et consommables</i>	17 552 316	14 536 233
<i>Travaux en cours</i>	55 401 392	45 984 288
<i>Produits finis</i>	96 982 610	89 488 163
<i>Marchandises</i>	14 518 092	20 721 968
<b>Total</b>	<b>444 244 273</b>	<b>426 490 166</b>
<i>Provisions sur stocks</i>	- 5 705 116	- 2 608 514
<b>Total net</b>	<b>438 539 157</b>	<b>423 881 653</b>

**Note 6 : Clients et comptes rattachés :**

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 309 428 832 DT contre 266 420 073 DT en 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Clients</i>	163 585 519	128 715 544
<i>Clients, effets à recevoir</i>	66 113 356	53 189 264
<i>Clients étrangers</i>	105 365 093	108 186 455
<b>Total</b>	<b>335 063 968</b>	<b>290 091 263</b>
<i>Provisions clients</i>	- 25 635 135	- 23 671 190
<b>Total net</b>	<b>309 428 832</b>	<b>266 420 073</b>

**Note 7 : Autres actifs courants :**

Au 31 Décembre 2015, les autres actifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Etat, impôts et taxes</i>	85 566 805	73 781 214
<i>Débiteurs divers</i>	9 671 357	12 057 239
<i>Comptes de régularisations</i>	46 302 647	45 992 756
<b>Total</b>	<b>141 540 809</b>	<b>131 831 209</b>

**Note 8 : Placements et autres actifs financiers :**

Au 31 Décembre 2015, les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Échéances courantes sur prêts</i>	2 096	7 578
<i>Placements courants</i>	12 363 003	12 662 159
<i>Placements en billets de trésorerie</i>	20 190 000	4 500 000
<i>Provisions</i>	0	-21 000
<b>Total</b>	<b>32 555 099</b>	<b>17 148 737</b>

**Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2015 un montant de 60 056 490 DT contre 57 235 825 DT au 31 Décembre 2014 et s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Effets remis à l'escompte</i>	10 153 471	14 068 272
<i>Banques</i>	48 935 162	42 544 539
<i>Caisses</i>	967 857	623 014
<b>Total</b>	<b>60 056 490</b>	<b>57 235 825</b>

## II. 4. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS, INTERETS DES MINORITAIRES ET PASSIFS :

### Note 10 : Capitaux propres consolidés :

Les capitaux propres consolidés du groupe se présentent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600
<i>Réserves consolidées</i>	367 179 283	336 791 839
<i>Actions propres détenues</i>	- 7 724 748	- 7 724 748
<i>Résultat consolidé</i>	80 022 315	72 423 551
<b>Total</b>	<b>619 480 450</b>	<b>581 494 242</b>

### Note 11 : Intérêts des minoritaires :

Les intérêts des minoritaires ont atteint 10 545 133 DT au 31 Décembre 2015 contre un solde de 13 404 734 DT au 31 Décembre 2014. Ils s'analysent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>	11 520 725	14 688 404
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>	- 975 592	- 1 283 670
<b>Total</b>	<b>10 545 133</b>	<b>13 404 734</b>

### Note 12 : Passifs non courants :

Au 31 Décembre 2015, l'encours des passifs non courants dû par le groupe se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Emprunts et autres passifs financiers à long terme (i)</i>	727 244 363	609 776 600
<i>Provisions pour risques et charges</i>	7 269 732	3 592 048
<b>Total</b>	<b>734 514 094</b>	<b>613 368 648</b>

(i) Dont 94 120 000 Dinars fonds gérés de TDS.

**Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique a atteint 235 364 917 DT au 31 Décembre 2015 contre un solde de 192 022 301 DT au 31 Décembre 2014. Il s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Fournisseurs locaux</i>	117 707 890	86 652 263
<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	53 863 829	49 148 354
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	2 643 422	3 215 229
<i>Fournisseurs étrangers</i>	48 755 205	40 816 868
<i>Fournisseurs, factures non parvenues</i>	12 394 571	12 189 488
<b>Total</b>	<b>235 364 917</b>	<b>192 022 301</b>

**Note 14 : Autres passifs courants :**

Au 31 Décembre 2015, les autres passifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Clients avances et acomptes</i>	4 041 706	3 193 184
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	2 704 241	1 977 769
<i>Impôts et taxes</i>	4 705 040	11 967 494
<i>Comptes d'associés</i>	5 373 480	73 996
<i>Créditeurs divers</i>	34 306 856	24 519 754
<i>Provisions courantes</i>	3 734 935	5 294 793
<b>Total</b>	<b>54 866 257</b>	<b>47 026 990</b>

**Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Échéances à moins d'un an sur emprunts</i>	137 850 015	255 572 688
<i>Emprunts courants liés au cycle d'exploitation</i>	221 219 514	59 544 485
<i>Découverts bancaires</i>	58 526 246	134 477 303
<b>Total</b>	<b>417 595 775</b>	<b>449 594 476</b>

**II. 5. ETAT DE RESULTAT :****Note 16 : Revenus :**

Les revenus ont totalisé 1 606 887 701 DT au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Ventes de produits finis et prestations de services</i>	1 507 146 053	1 431 190 600
<i>Ventes de marchandises</i>	141 687 819	117 549 025
<i>Remises accordées</i>	- 41 946 171	- 25 001 046
<b>Total</b>	<b>1 606 887 701</b>	<b>1 523 738 579</b>

**Note 17 : Autres produits d'exploitation :**

Les autres produits d'exploitation ont totalisé 6 740 731 DT au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Quote-part des subventions d'investissements inscrites en résultat</i>	1 644 136	1 644 887
<i>Subventions d'exploitation</i>	4 607 966	5 021 398
<i>Autres produits d'exploitation</i>	488 629	2 192 334
<b>Total</b>	<b>6 740 731</b>	<b>8 858 620</b>

**Note 18 : Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation ont totalisé 198 321 292 DT au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Achats non stockés de fournitures</i>	53 550 479	46 899 040
<i>Services extérieurs</i>	139 457 263	126 596 870
<i>Impôts et taxes</i>	5 313 550	4 547 588
<b>Total</b>	<b>198 321 292</b>	<b>178 043 498</b>

**Note 19 : Charges financières nettes :**

Les charges financières nettes ont totalisé 66 997 928 DT au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Charges d'intérêt</i>	- 67 267 616	- 60 030 956
<i>Produits financiers nets</i>	1 549 505	590 499
<i>Pertes de change</i>	- 10 071 942	- 14 137 727
<i>Gains de change</i>	8 792 125	12 742 083
<b>Total</b>	<b>- 66 997 928</b>	<b>- 60 836 101</b>

**RAPPORT GENERAL**  
**DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

*Avis d'auditeurs indépendants*

*Etats financiers consolidés*

*Exercice clos au 31 Décembre 2015*

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport d'audit légal des états financiers consolidés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :**

Nous avons audité les états financiers consolidés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états financiers font apparaître un total net de bilan de **2 072 366 626 Dinars**, un total de capitaux propres consolidés de **619 480 450 Dinars** y compris un résultat net consolidé bénéficiaire de l'exercice de **80 022 315 Dinars**.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité de l'auditeur :**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers consolidés :**

1- Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de **57 885 877 DT** ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015 et restent parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2015.

2- La société Poulina Bâtiments, sous-traitant de plusieurs chantiers de travaux publics sur le territoire Libyen, a inscrit parmi ses éléments d'actifs un montant de **21 887 363 DT** relatif à des matériels, équipements de chantiers, créances et stocks se trouvant en Libye. Nous n'avons pas pu nous assurer de l'existence et de la réalité de ces actifs.

A notre avis, et sous réserve des points évoqués aux paragraphes **1 & 2** ci-dessus, les états financiers consolidés annexés aux pages **6 à 9** du présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe PGH, ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

### **4. Vérifications spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles et notamment à la vérification des informations contenues dans le rapport d'activité du groupe.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le projet de rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

**Tunis, le 30 Avril 2016,**

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

**Salah MEZIOU**

**Mohamed FESSI**

**Etats financiers annuels de SICAV**

**AMEN TRESOR SICAV**

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes HLB GSA Audit & Advisory représenté par Mr. Ghazi HANTOUS.

**BILAN AU 31/12/2015**

(Exprimé en Dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b><u>Au</u></b> <b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>Au</u></b> <b><u>31/12/2014</u></b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>50 489 659</b>	<b>47 440 824</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	3 174 533	3 079 460
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	44 314 134	44 361 364
c-Titres donnés en pension	3-1	3 000 992	0
d-Autres valeurs		0	0
<b>AC2-PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>16 002 728</b>	<b>13 899 913</b>
a-Placements monétaires	3-2	1 987 449	5 019 055
b-Disponibilités	3-3	14 015 279	8 880 858
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>	3-4	<b>10 348</b>	<b>9 009</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>66 502 735</b>	<b>61 349 746</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	3-5	<b>39 448</b>	<b>37 428</b>
<b>PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	3-6	<b>3 009 270</b>	<b>13 531</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 048 718</b>	<b>50 959</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	3-7	<b>60 874 520</b>	<b>58 865 135</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3-8	<b>2 579 497</b>	<b>2 433 652</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		388	169
b-Sommes distribuables de l'exercice		2 579 109	2 433 483
<b>ACTIF NET</b>		<b>63 454 017</b>	<b>61 298 787</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>66 502 735</b>	<b>61 349 746</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2015**  
(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-1	<b>2 528 459</b>	<b>2 259 766</b>
a-Dividendes		128 452	116 232
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 400 007	2 143 534
c-Revenus des autres valeurs		0	0
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-2	<b>828 590</b>	<b>820 920</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 357 049</b>	<b>3 080 686</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	3-9	<b>-476 200</b>	<b>-446 211</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 880 849</b>	<b>2 634 475</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CH 2-Autres charges</b>	3-10	<b>-90 646</b>	<b>-88 983</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 790 203</b>	<b>2 545 492</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		<b>-211 094</b>	<b>-112 009</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 579 109</b>	<b>2 433 483</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>211 094</b>	<b>112 009</b>
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-253 483	-72 073
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		88 347	3 889
_Frais de négociation de titres		-524	-632
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 624 543</b>	<b>2 476 676</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**AU 31/12/2015**

(Exprimé en Dinars)

	<u>Du 01/01/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u>
	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>2 624 543</u></b>	<b><u>2 476 676</u></b>
a-Résultat d'exploitation	2 790 203	2 545 492
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-253 483	-72 073
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88 347	3 889
d-Frais de négociation de titres	-524	-632
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>-2 594 950</u></b>	<b><u>-2 292 018</u></b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>2 125 637</u></b>	<b><u>-636 593</u></b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>110 481 757</b>	<b>76 411 497</b>
_Capital	107 281 003	74 325 882
_Régularisation des sommes non distribuables	-99 445	-32 814
_Régularisation des sommes distribuables	3 300 199	2 118 429
_Droits d'entrée	0	0
<b>b-Rachats</b>	<b>-108 356 120</b>	<b>-77 048 090</b>
_Capital	-105 121 441	-74 886 868
_Régularisation des sommes non distribuables	114 928	32 875
_Régularisation des sommes distribuables	-3 349 607	-2 194 097
_Droit de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 155 230</b>	<b>-451 935</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a-En début de l'exercice	<b>61 298 787</b>	<b>61 750 722</b>
b-En fin de l'exercice	<b>63 454 017</b>	<b>61 298 787</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u></b>		
a-En début de l'exercice	<b>578 113</b>	<b>583 616</b>
b-En fin de l'exercice	<b>599 322</b>	<b>578 113</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,876</b>	<b>106,032</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>4,209</b>	<b>3,865</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,82%</b>	<b>3,87%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2015**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur du marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2-Autres créiteurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges »

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités » .A la date de clôture, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

## 3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2015 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	3 174 533
Obligations	2	32 108 227
Bons de trésor assimilables	3	12 205 907
Titres donnés en pension	4	3 000 992
<b>Total</b>		<b>50 489 659</b>

#### (1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	16	1 635	1 662	0,00%
BH OBLIGATAIRE SICAV	30 845	3 122 312	3 172 871	5,00%
<b>TOTAL</b>		<b>3 123 948</b>	<b>3 174 533</b>	<b>5,00%</b>

**(2) Obligations**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	219 999	229 476	0,36%
AB 2008 TA	5 000	266 667	275 191	0,43%
AB 2008 TAA	3 995	213 068	219 878	0,35%
AB 2008 TB	15 000	975 000	1 008 564	1,59%
AB 2009 CA	5 000	300 000	303 324	0,48%
AB 2010	17 800	1 186 667	1 204 438	1,90%
AB 2012B	5 000	350 000	355 048	0,56%
AB 2012BB	11 000	769 923	781 029	1,23%
AB 2014A	5 000	500 000	524 808	0,83%
AB 2014A1	5 000	500 000	524 808	0,83%
ABSUB0922T+	1 784	124 880	126 914	0,20%
AIL 2011-1	5 000	100 000	103 116	0,16%
AIL 2013	10 000	600 000	619 736	0,98%
AIL 2014-1	10 000	800 000	819 656	1,29%
AIL 2015-1	4 000	400 000	410 157	0,65%
ATILESG152A1	5 000	500 000	500 588	0,79%
ATL 2008	5 000	300 000	306 060	0,48%
ATL 2011	5 000	400 000	417 644	0,66%
ATL 2011-1	5 000	400 000	417 644	0,66%
ATL 2012-1	20 000	800 000	823 120	1,30%
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	830 202	1,31%
ATL 2013-2TF	1 500	150 000	151 110	0,24%
ATL 2014-1TF	2 500	200 000	209 254	0,33%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	211 963	0,33%
ATLESING12-1	15 000	600 000	617 628	0,97%
ATTIJ 2015	7 000	700 000	707 134	1,11%
ATTILEAS2011	5 000	200 000	209 284	0,33%
ATTILES20142	5 000	500 000	500 508	0,79%
ATTILES2015A	3 000	300 000	312 658	0,49%
ATTISING141B	5 000	400 000	413 220	0,65%
ATTISING141C	5 000	500 000	516 868	0,81%
ATTLEA2012/2	15 000	600 000	601 152	0,95%
BH 2009	10 000	692 307	692 396	1,09%
BH 2013-1	2 500	178 571	183 535	0,29%
BTE 2011C	5 939	475 120	495 930	0,78%
BTK 2014-1A	5 000	400 000	401 092	0,63%
BTK2012/1B	10 000	571 429	575 125	0,91%
BTK2012/1BB	10 000	571 429	575 125	0,91%
CIL 2008	10 000	800 000	844 624	1,33%
CIL 2012/1	12 500	500 000	518 160	0,82%
CIL 2012/1AA	7 500	300 000	310 896	0,49%
CIL 2014/1	5 000	400 000	410 700	0,65%
CIL 2014/11	2 000	160 000	164 280	0,26%
CIL 2015/1	8 000	800 000	834 912	1,32%
EN 2014/A	2 000	19 692	20 326	0,03%
EN 2014/B	2 490	249 000	255 528	0,40%
HL 2012/1	15 000	600 000	608 412	0,96%
HL 2013/1	5 000	300 000	310 360	0,49%
HL 2013/11	4 000	240 000	248 109	0,39%
HL 2013/2B	6 000	600 000	629 674	0,99%
HL 2014-1A	5 000	400 000	404 212	0,64%
HL 2015-01A	8 000	800 000	833 120	1,31%
HL 2015-B	5 000	500 000	503 204	0,79%
MEUBLAT 08DD	2 000	40 000	40 595	0,06%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
MEUBLATE 08D	2 000	40 000	40 595	0,06%
MEUBLATE08AA	2 000	40 000	40 595	0,06%
MEUBLATEX 08	3 000	60 000	60 893	0,10%
MEUBLATEX08A	6 000	120 000	121 786	0,19%
MEUBLATEX08B	5 000	100 000	101 488	0,16%
MODSING2012	5 000	500 000	522 580	0,82%
MX 2010 TB	10 000	400 000	411 800	0,65%
TLG 2011-2	5 000	100 000	100 832	0,16%
TLG 2012-1	10 000	400 000	411 672	0,65%
TLG 2014-1	5 000	500 000	519 920	0,82%
TLG 2015-1B	10 000	1 000 000	1 032 120	1,63%
UBCI 2013	2 500	250 000	257 990	0,41%
UIB 2011-2	5 000	285 714	298 130	0,47%
UIB 2012-1A	20 000	1 428 571	1 498 795	2,36%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 037 376	1,63%
UIB 2015B	3 000	300 000	310 378	0,49%
UNIFAC 2010	11 000	220 000	228 782	0,36%
<b>TOTAL</b>		<b>31 198 037</b>	<b>32 108 227</b>	<b>50,60%</b>

**(3) BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 131 488	3,36%
BTA10042024	498	480 072	497 445	0,78%
BTA10042024A	500	481 500	498 943	0,79%
BTA10042024B	500	482 000	499 525	0,79%
BTA10082022	1 000	956 200	973 826	1,53%
BTA101018	800	786 640	794 623	1,25%
BTA110319B	1 980	1 900 800	1 971 258	3,11%
BTA12022020	1 000	970 000	1 008 937	1,59%
BTZ111016	677	363 549	586 922	0,93%
BTZ111016AB	369	265 459	343 089	0,54%
BTZ111016AC	68	48 919	73 735	0,12%
BTZ111016AD	72	51 797	78 076	0,12%
BTZ111016AE	75	53 955	81 333	0,13%
BTZ111016AF	45	32 373	48 862	0,08%
BTZ111016AH	50	36 340	54 691	0,09%
BTZ111016AI	55	39 974	60 168	0,09%
BTZ111016AJ	58	42 154	63 454	0,10%
BTZ111016AK	60	43 608	65 647	0,10%
BTZ111016AL	62	45 061	67 839	0,11%
BTZ111016AM	158	115 340	173 738	0,27%
BTZ111016AN	140	102 200	153 953	0,24%
BTZ111016AO	446	315 813	449 568	0,71%
BTZ111016C	375	269 775	338 653	0,53%
BTZ111016D	408	293 515	374 496	0,59%
BTZ111016E	50	36 340	54 840	0,09%
BTZ111016F	55	39 974	60 329	0,10%
BTZ111016G	60	43 608	65 819	0,10%
BTZ111016H	62	45 062	68 019	0,11%
BTZ111016I	65	47 242	58 847	0,09%
BTZ111016J	550	401 500	507 784	0,80%
<b>TOTAL</b>		<b>10 850 770</b>	<b>12 205 907</b>	<b>19,24%</b>

**(4) Titres donnés en pension:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA10042024	2	1928	1 998	0,00%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 501 178	2,37%
BTA10042024D	500	481750	499 275	0,79%
BTA10042024E	1 000	960 500	998 541	1,57%
<b>TOTAL</b>	<b>3002</b>	<b>2 893 028</b>	<b>3 000 992</b>	<b>4,73%</b>

➤ **Acquisitions**

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations	7 847 790
Actions SICAV	9 102 528
BTA	4 340 250
<b>TOTAL</b>	<b>21 290 568</b>

**-Mise en pension**

Désignation	Pension livrée	Prix de revient
BTA10042024	2	1928
BTA10042024C	1 500	1 448 850
BTA10042024D	500	481750
BTA10042024E	1 000	960 500
<b>TOTAL</b>	<b>3002</b>	<b>2 893 028</b>

➤ **Cessions**

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Valeur de cession	Plus ou moins-values
Emprunt de Sociétés	1 405 289	1 463 085	57 796
SICAV	9 012 955	9 039 272	26 317
BTA	29 968	34 072	4104
<b>TOTAL</b>	<b>10 448 212</b>	<b>10 536 429</b>	<b>88 217</b>

➤ **Remboursements**

Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2015 de détaillent comme suit :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	7 888 577
<b>TOTAL</b>	<b>7 888 577</b>

La société Amen Trésor Sicav a réalisé des plus-values sur remboursement d'Emprunts Obligataires d' un montant de 130 dinars :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes	128 452	116 232
Revenus des obligations	1 747 117	1 703 435
Revenus des BTA	652 890	440 099
<b>TOTAL</b>	<b>2 528 459</b>	<b>2 259 766</b>

### 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 1 987 449 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Date Échéance	Intérêts précomp tés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	29/12/2015	AMS	1 000 000	07/02/2016	7 345	992 655	993 201	1,57%
BT	04/12/2015	SERVICO M	500 000	03/03/2016	8 227	491 773	494 296	0,78%
Certificat de dépôt	03/12/2015	AMEN BANK	500 000	02/01/2016	1 428	498 572	499 952	0,79%
<b>TOTAL</b>			<b>2 000 000</b>		<b>17 000</b>	<b>1 983 000</b>	<b>1 987 449</b>	<b>3,13%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenu Placement en compte courant à terme	560 026	397 483
Revenu Billets de trésorerie	188 848	336 990
Revenu Certificat de dépôt	51 137	43 384
Revenu Compte Rémunéré	28 579	43 063
<b>TOTAL</b>	<b>828 590</b>	<b>820 920</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 14 015 279 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	13 010 000	13 244 679	20,87%
Avoirs en banque		770 600	1,21%
<b>TOTAL</b>	<b>13 010 000</b>	<b>14 015 279</b>	<b>22,09%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/12/2016	51 509	6,77
PLACT	AMEN BANK	03/05/2016	151 215	6,50
PLACT	AMEN BANK	03/05/2016	60 486	6,50
PLACT	AMEN BANK	03/12/2016	556 221	6,77
PLACT	AMEN BANK	06/05/2016	513 913	6,50
PLACT	AMEN BANK	10/04/2016	182 037	6,47
PLACT	AMEN BANK	10/05/2016	191 620	6,50
PLACT	AMEN BANK	10/05/2016	211 492	6,50
PLACT	AMEN BANK	13/12/2016	185 141	6,77
PLACT	AMEN BANK	14/01/2016	80 817	6,07
PLACT	AMEN BANK	14/02/2016	309 485	6,40
PLACT	AMEN BANK	15/02/2016	247 554	6,40
PLACT	AMEN BANK	15/03/2016	152 242	6,45
PLACT	AMEN BANK	15/03/2016	223 288	6,45
PLACT	AMEN BANK	17/01/2016	333 240	6,07
PLACT	AMEN BANK	17/01/2016	60 589	6,07
PLACT	AMEN BANK	18/04/2016	90 916	6,47
PLACT	AMEN BANK	18/11/2016	1 032 402	6,80
PLACT	AMEN BANK	20/02/2016	474 157	6,40
PLACT	AMEN BANK	20/12/2016	318 532	6,77
PLACT	AMEN BANK	22/02/2016	1 030 496	6,40
PLACT	AMEN BANK	22/03/2016	230 256	5,65
PLACT	AMEN BANK	22/11/2016	278 550	6,77
PLACT	AMEN BANK	23/04/2016	1 120 517	6,47
PLACT	AMEN BANK	23/11/2016	216 619	6,77
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	439 651	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	153 367	6,80
PLACT	AMEN BANK	26/01/2016	103 427	6,40
PLACT	AMEN BANK	26/01/2017	224 872	6,80
PLACT	AMEN BANK	27/01/2017	848 258	6,80
PLACT	AMEN BANK	27/12/2016	544 101	6,80
PLACT	AMEN BANK	29/02/2016	251 049	6,00
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	562 546	6,50
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	261 182	6,50
PLACT	AMEN BANK	30/05/2016	522 114	6,20
PLACT	AMEN BANK	31/03/2016	850 111	5,95
PLACT	AMEN BANK	31/05/2016	180 707	6,20
			<b>13 244 679</b>	

### 3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Intérêts courus/compte rémunéré	10 348	9 009
<b>Total</b>	<b>10 348</b>	<b>9 009</b>

### 3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	39 448	37 428
<b>Total</b>	<b>39 448</b>	<b>37 428</b>

### 3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Retenue à la source	2 678	2 488
CMF	5 635	11 043
Pension livrée*	3 000 957	0
<b>Total</b>	<b>3 009 270</b>	<b>13 531</b>

\*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 3 000 191 dinars au profit d'ATTIJARI BANK opéré en date du 30-12-2015 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4.60%.

Désignation	Période		Montant encaissé (1)	Montant à rembourser	Total Intérêts	Intérêts courus au 31/12/2015 (2)	Valeur au 31/12/2015 (1)+(2)
	Du	Au					
Pension livrée	30/12/2015	19/01/2016	3 000 190,580	3 007 857,729	7 667,149	766,715	3 000 957,295

### 3.7 Capital

<b>Capital au 31/12/2014</b>	<b>58 865 135</b>
Souscriptions	107 281 003
Rachats	-105 121 441
Frais de négociation de titres	-524
VDE/titres. Etat	-338 734
VDE / titres OPCVM	50 586
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	57 926
Plus ou moins-value réalisée sur titres. Etat	4 104
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	26 317
Plus ou moins-value reportée sur titres Etat	79 750
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-45 085
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-99 445
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	114 928
<b>Variation de la part Capital</b>	<b>2 009 385</b>
<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>60 874 520</b>

La variation du capital de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 2 009 385 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 2 155 230 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2015 est de 599 322 contre 578 113 au 31/12/2014.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2014</b>	<b>1 143</b>
Nombre d'actionnaires entrants	740
Nombre d'actionnaires sortants	-738
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2015</b>	<b>1 145</b>

### 3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 2 579 497 DT et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>Valeur au 31/12/2014</b>
Sommes distribuables exercices antérieurs	388	169
Résultat d'exploitation	2 790 203	2 545 492
Régularisation du résultat d'exploitation	-211 094	-112 009
<b>Total :</b>	<b>2 579 497</b>	<b>2 433 652</b>

### 3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	476 200	446 211
<b>TOTAL</b>	<b>476 200</b>	<b>446 211</b>

### 3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	68 029	63 744
Services bancaires et assimilés	3 367	7 601
TCL	7 218	7 488
Intérêts/pension livrée*	767	0
Jetons de présence	11 265	10 150
<b>TOTAL</b>	<b>90 646</b>	<b>88 983</b>

\*Le détail du calcul est présenté au niveau de la note « 3.6 Autres créiteurs divers ».

### 4. Données par action et ratios pertinents :

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	4,219	3,909	4,033	3,369	4,347
Revenus des placements monétaires	1,383	1,420	1,365	0,985	0,741
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>5,602</b>	<b>5,329</b>	<b>5,398</b>	<b>4,354</b>	<b>5,088</b>
Charges de gestion des placements	-0,795	-0,772	-0,839	-0,757	-0,777
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>4,807</b>	<b>4,557</b>	<b>4,559</b>	<b>3,597</b>	<b>4,311</b>
Autres charges	-0,151	-0,154	-0,139	-0,119	-0,123
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,656</b>	<b>4,403</b>	<b>4,42</b>	<b>3,478</b>	<b>4,188</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,352	-0,194	-0,562	-0,079	-0,272

<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,304</b>	<b>4,209</b>	<b>3,858</b>	<b>3,398</b>	<b>3,916</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,352	0,194	0,562	0,079	0,272
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,423	-0,125	0,009	0,048	-0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,147	0,007	0,048	0,449	-0,044
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,002	-0,009	0,006
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,276</b>	<b>-0,119</b>	<b>0,055</b>	<b>0,488</b>	<b>-0,053</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,379</b>	<b>4,284</b>	<b>4,475</b>	<b>3,966</b>	<b>4,135</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,276	-0,119	0,055	0,488	-0,053
Régularisation du résultat non distribuable	0,025	0,000	-0,002	-0,036	0,022
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,251</b>	<b>-0,119</b>	<b>0,053</b>	<b>0,452</b>	<b>-0,031</b>
Distribution de dividendes	4,209	3,865	3,398	3,916	3,741
valeur liquidative	105,876	106,032	105,807	105,286	105,351
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,13%	0,14%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	4,10%	3,99%	3,69%	3,23%	3,77%
Nombre d'actions	599 322	578 113	583 616	668 288	459 646
Actif net moyen	68 025 590	63 741 643	69 979 186	72 035 215	51 023 739

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2015**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**Etendue de l'audit**

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers annuels de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » arrêtés au 31 décembre 2015 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2015, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Vérifications spécifiques**

- 1.** Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- 2.** Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
- 3.** Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la tenue des comptes des valeurs mobilières a été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.
- 4.** Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2015 la société « AMEN TRESOR SICAV » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 31 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes:**

**HLB GSAudit & Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 dont voici les principaux volumes réalisés : « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'« **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de 7 080DT et un maximum de 29 500 DT. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2015 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à **476 200 DT**. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2015 un solde créditeur de **39 448 DT**.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR.SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2015, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 31 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes:**

**HLB GSAudit & Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

## MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par Mr LAMJED Ben MBAREK.

### BILAN (Unité : en D.T.)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	4-1-1	<b>11 714 320</b>	<b>12 562 012</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		197 210	668 282
b - Obligations et valeurs assimilées		11 517 110	11 893 730
c - Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	4-1-2	<b>1 539 454</b>	<b>4 322 156</b>
a - Placements monétaires		490 276	3 009 729
b - Disponibilités		1 049 178	1 312 427
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b - titres de créance échus		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	4-1-3	<b>619</b>	<b>12</b>
a - Débiteurs divers		619	12
b - Immobilisations nettes		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 254 393</b>	<b>16 884 180</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	4-1-4	<b>24 057</b>	<b>23 472</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-1-5	<b>13 826</b>	<b>18 099</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>37 883</b>	<b>41 571</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	4-1-6	<b>12 689 227</b>	<b>16 253 447</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>527 283</b>	<b>589 162</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		73	111
b - Sommes distribuables de l'exercice	4-1-7	527 210	589 051
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 216 510</b>	<b>16 842 609</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>13 254 393</b>	<b>16 884 180</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4-2-1	<b>677 440</b>	<b>571 979</b>
a – Dividende		44 333	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		633 107	571 979
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4-2-2	<b>95 168</b>	<b>108 099</b>
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		73 470	65 514
d - Intérêts sur comptes courants		6 454	1 565
e - Revenu des autres placements monétaires		15 244	41 020
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>772 608</b>	<b>680 078</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4-2-3	<b>(110 798)</b>	<b>(108 247)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>661 810</b>	<b>571 831</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	4-2-4	<b>(26 133)</b>	<b>(31 720)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>635 677</b>	<b>540 111</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(108 467)</b>	<b>48 940</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>527 210</b>	<b>589 051</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>108 467</b>	<b>(48 940)</b>
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>(68 873)</b>	<b>(22 397)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(32 440)	(24 287)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(33 844)	1 972
Frais de négociation de titres		(2 589)	(83)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>566 804</b>	<b>517 713</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Unité : en DT)

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>566 804</b>	<b>517 713</b>
a - Résultat d'exploitation	635 677	540 111
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(32 440)	(24 287)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(33 844)	1 972
d - Frais de négociation de titres	(2 589)	(83)
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(556 410)</b>	<b>(485 899)</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(3 636 492)</b>	<b>2 150 993</b>
<b>a – Souscriptions</b>	<b>21 327 882</b>	<b>33 332 385</b>
- Capital	20 343 600	31 771 500
- Régularisation des sommes non distribuables	254 566	478 901
- Régularisation des sommes distribuables	729 716	1 081 984
<b>b – Rachats</b>	<b>(24 964 374)</b>	<b>(31 181 392)</b>
- Capital	(23 802 900)	(29 657 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(290 614)	(447 462)
- Régularisation des sommes distribuables	(870 860)	(1 076 029)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(3 626 098)</b>	<b>2 182 808</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a- en début de l'exercice	16 842 609	14 659 801
b - en fin de l'exercice	13 216 510	16 842 609
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</b>		
a- en début de l'exercice	160 247	139 111
b - en fin de l'exercice	125 654	160 247
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,182</b>	<b>105,104</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,57%</b>	<b>3,34%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

### 1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

### 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

### 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4 Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

#### 3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

##### 4.1. Notes explicatives du bilan

##### 4.1.1. Portefeuille titre

Le portefeuille titre est arrêté au 31 Décembre 2015 à 11.714.320 DT, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
BTK 2012-1 B	2000	114 290	115 030	0,87%
BTK 2012-1 B	500	28 573	28 757	0,22%
BTK 2012-1 B	8000	457 160	460 119	3,47%
EO ATL 2013-1	10000	1 000 000	1 037 753	7,83%
EO ATL 2014-1	2800	224 000	234 365	1,77%
EO BTE 2009	100	4 000	4 050	0,03%
EO BTE 2009	4900	194 040	197 614	1,49%
EO BTE 2009	100	4 000	4 050	0,03%
EO BTE 2011	5500	440 000	459 049	3,46%
EO HL 2013/1	5000	300 000	310 361	2,34%
EO HL 2013/1	5000	300 000	310 361	2,34%
EO HL 2013/2	2000	160 000	167 492	1,26%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	60 000	61 770	0,47%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	313 548	2,37%
EO TL2011-3	6000	240 000	250 370	1,89%
EO UBCI 2013	5000	500 000	515 904	3,89%
EO UBCI 2013	5000	500 000	515 904	3,89%
EO UIB 2009/1	1000	70 000	71 504	0,54%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 150	0,05%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 150	0,05%
EO UIB 2009/1	870	60 900	62 208	0,47%
EO UIB 2009/1	6000	420 000	429 022	3,24%
ES ATL 2008	2000	120 000	122 424	0,92%
<b>TOTAL</b>		<b>5 510 963</b>	<b>5 685 956</b>	<b>42,90%</b>
<b>FCC</b>				
FCC-BIAT-crédimm-1-P2	300	78 801	79 279	0,60%
FCC-BIAT-crédimm-2-P3	300	249 965	251 612	1,90%
<b>TOTAL</b>		<b>328 766</b>	<b>330 891</b>	<b>2,50%</b>
<b>BTA</b>				
B0316	100	103 530	103 504	0,78%
B0319	500	521 500	524 730	3,96%
B0319	100	104 330	104 963	0,79%
B0319	100	104 030	104 866	0,79%
B0319	290	295 887	302 452	2,28%
B0319	300	306 240	312 935	2,36%
B0319	300	306 390	312 989	2,36%
B0319	300	306 540	313 043	2,36%
B0319	300	306 690	313 096	2,36%
B0319	210	214 788	219 205	1,65%
B0319	80	78 464	81 878	0,62%

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
B0717	475	529 625	497 750	3,76%
B0717	1500	1 585 500	1 572 162	11,86%
B0822	300	288 000	298 092	2,25%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	379 775	2,87%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 537	0,28%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 285	0,16%
<b>TOTAL</b>		<b>5 489 502</b>	<b>5 500 263</b>	<b>41,50%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>11 329 231</b>	<b>11 517 110</b>	<b>86,89%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>133 000</b>	<b>197 210</b>	<b>1,49%</b>
<b>FCP CAPITALISATION ET GARANTIE</b>	<b>133</b>	<b>133 000</b>	<b>197 210</b>	<b>1,49%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>11 462 231</b>	<b>11 714 320</b>	<b>88,38%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2014</u></b>	<b>12 281 166</b>	<b>335 236</b>	<b>-54 391</b>	<b>12 562 012</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	3 757 155			3 757 155	
Part des fonds communs de créance	1 193 990			1 193 990	
Bons du trésor assimilables					
Titres OPCVM	1 735 294			1 735 294	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
obligations de sociétés	(4 005 293)			(4 005 293)	444
Part des fonds communs de créance	(1 288 576)			(1 288 576)	
Bons du trésor assimilables					
Titres OPCVM	(2 211 505)			(2 211 505)	(34 288)
<b>* Variations des plus ou moins-values latentes</b>			(32 440)	(32 440)	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		3 684		3 684	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2015</u></b>	<b>11 462 231</b>	<b>338 920</b>	<b>(86 831)</b>	<b>11 714 320</b>	<b>(33 844)</b>

#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.539.454 dinars au 31 Décembre 2015, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>				
<b>CERTIFICAT DE DEPOT</b>		<b>481 144</b>	<b>490 276</b>	<b>3,70%</b>
CD BTE 18/05/16 (durée : 9 mois et taux : 6,5%)	1	481 144	490 276	3,70%
<b>TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		<b>481 144</b>	<b>490 276</b>	<b>3,70%</b>
- DISPONIBILITES		1 049 178	1 049 178	7,92%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 530 322</b>	<b>1 539 454</b>	<b>11,61%</b>

#### 4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 619 dinars contre 12 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Autres débiteurs	619	12
<b>Total</b>	<b>619</b>	<b>12</b>

#### 4.1.4. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 24.057 dinars contre 23.472 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dépositaire	3 831	347
Gestionnaire	20 226	23 125
<b>Total</b>	<b>24 057</b>	<b>23 472</b>

#### 4.1.5. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31.12.2015 un solde de 13.826 dinars contre 18.099 dinars au 31.12.2014 et se détaille comme suit

Désignation	31 /12/2015	31/12/2014
Impôts à payer	1 048	1 075
Commissaire aux comptes	10 496	14 673
CMF (redevance & Publication)	2 235	2 305
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	34	34
<b>Total</b>	<b>13 826</b>	<b>18 099</b>

#### 4.1.6. Capital

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

##### Capital au 31 Décembre 2014

Montant (en nominal)	16 024 700
Nombre de titres	160 247
Nombre d'actionnaires	919

##### Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	20 343 600	D
Nombre de titres émis	203 436	
Nombre d'actionnaires nouveaux	170	

##### Rachat effectués

Montant (en nominal)	23 802 900	D
Nombre de titres rachetés	238 029	
Nombre d'actionnaires sortant	208	

##### Capital au 31 Décembre 2015

Montant (en nominal)	12 565 400	D
Nombre de titres	125 654	
Nombre d'actionnaires	881	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2015	12 565 400
Sommes non distribuables *	(104 921)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	228 748
<b>Capital au 31 Décembre 2015</b>	<b>12 689 227</b>

(\*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(32 440)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(33 844)
Frais de négociation de titres	(2 589)
	<hr/>
	(68 873)
Régularisation des S.N.D	
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	254 566
Régularisation des S.N.D sur rachats	(290 614)
	<hr/>
	(36 048)
<hr/>	
Sommes non distribuables	(104 921)

#### 4.1.7. Sommes distribuables de l'exercice

Le total de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 527.210 dinars contre 589.051 dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	635 677	540 111
Régularisation du résultat d'exploitation :	(108 467)	48 940
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>527 210</b>	<b>589 051</b>

#### 4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

##### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 677.440 DT contre 571.979 DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	633 107	571 979
Revenus des titres OPCVM	44 333	-
<b>Total</b>	<b>677 440</b>	<b>571 979</b>

##### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 95.168 DT contre 108.099 DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des certificats de dépôt	73 470	65 514
Revenus des comptes de dépôt	6 454	1 565
Revenus des autres placements monétaires	15 244	41 020
<b>Total</b>	<b>95 168</b>	<b>108 099</b>

##### 4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 110.798 DT contre 108.247 DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du dépositaire	17 317	16 965
Rémunération du gestionnaire	93 481	91 282
<b>Total</b>	<b>110 798</b>	<b>108 247</b>

##### 4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2015 à 26.133 DT contre 31.720 DT à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération commissaire aux comptes	7 355	14 000
Publicité et publications	1 442	653
Redevances CMF	15 844	15 472
Agios, frais bancaires et autres charges	72	72
Impôts et taxes	1 420	1 523
<b>Total</b>	<b>26 133</b>	<b>31 720</b>

## 5. Autres informations : Données par action et ratios pertinents

### Données par action :

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 01/01/2013 AU 31/12/2013	DU 01/01/2012 AU 31/12/2012	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011
Revenus des placements	6,149	4,244	5,264	4,492	4,469
Charges de gestion des placements	(0,882)	(0,676)	(0,526)	(0,638)	(0,644)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,267</b>	<b>3,568</b>	<b>4,738</b>	<b>3,854</b>	<b>3,825</b>
Autres charges	(0,208)	(0,198)	(0,246)	(0,216)	(0,222)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,059</b>	<b>3,37</b>	<b>4,492</b>	<b>3,639</b>	<b>3,603</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,863)	0,305	(0,690)	(0,138)	(0,142)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,196</b>	<b>3,676</b>	<b>3,802</b>	<b>3,501</b>	<b>3,460</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potent./titres	(0,258)	(0,152)	(0,830)	(0,115)	(0,114)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,269)	0,012	0,472	(0,083)	(0,027)
Frais de négociation de titres	(0,021)	(0,001)	(0,016)	(0,004)	(0,015)
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,548)</b>	<b>(0,140)</b>	<b>(0,374)</b>	<b>(0,203)</b>	<b>(0,156)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1+2)</b>	<b>4,511</b>	<b>3,231</b>	<b>4,118</b>	<b>3,436</b>	<b>3,447</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,548)</b>	<b>(0,140)</b>	<b>(0,374)</b>	<b>(0,203)</b>	<b>(0,156)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,106	(0,014)	0,053	0,011	(0,005)
<b>Somme non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,442)</b>	<b>(0,154)</b>	<b>(0,321)</b>	<b>(0,192)</b>	<b>(0,161)</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>3,676</b>	<b>3,802</b>	<b>3,501</b>	<b>3,462</b>	<b>3,730</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,182</b>	<b>105,104</b>	<b>105,382</b>	<b>105,402</b>	<b>105,555</b>
<b>Ratio de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	0,70%	0,70%	0,42%	0,58%	0,58%
Autres charges/ Actif net moyen	0,16%	0,21%	0,20%	0,20%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	4,00%	3,49%	3,61%	3,32%	3,26%
Actif net moyen	15 874 039	15 455 027	17 298 761	16 591 844	15 828 972

## 6- Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

-De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT

-De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net

-Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «*Millenium Obligataire SICAV*» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

### ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «*Millenium Obligataire SICAV*» comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13.216.510** Dinars pour un capital de **12.689.227** Dinars et une valeur liquidative égale à **105,182** Dinars par action.

### **Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité du Commissaire aux Comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sans réserves

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

#### **Rapport sur les vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession et d'usage, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

De ce fait, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que :
  - Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 Décembre 2015 à **13.254.393** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **11.714.320** dinars, soit 88,38 % de valeurs mobilières et de **1.539.454** dinars soit 11,61 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
  - Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 10,52 % de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.
- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
  
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 6 mai 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Tunisie Audit & Conseil**  
**Lamjed Ben Mbarek**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 :**

La convention de gestion conclue le 28 Juin 2001 avec la **Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »**, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net de **Millenium Obligataire SICAV**, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **93.481** dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2015 un solde créditeur de **20.226DT**.
- D'une commission de courtage fixée à 0,04% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **2 589** dinars T.T.C.

#### **B. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

**C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de «**Millenium Obligataire SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2015, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 6 mai 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Tunisie Audit & Conseil  
Lamjed Ben Mbarek**